

**UNIVERSITE AIX - MARSEILLE I - UNIVERSITE DE PROVENCE
U.F.R. : SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE.**

No attribué par la bibliothèque

/ / / / / / / / / / / / / / /

THESE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE AIX - MARSEILLE I
Formation doctorale : Sociologie - Anthropologie
présentée et soutenue publiquement
par
Pierre GOMIS
Le 5 mars 1999

Titre :

**SCOLARISATION ET PROMOTION
FEMININES AU SENEGAL :**
différenciation sexuelle et disparités sociales devant l'école.

Directeur de thèse : Mr. Roger Establet,
professeur de sociologie à l'Université Aix - Marseille I

AIX-EN-PROVENCE, 1999

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette étude.

Nous remercions surtout l'ORSTOM qui a bien voulu financer les recherches et l'enquête au Sénégal. Nos remerciements vont également à tous les directeurs, les enseignants et les élèves des écoles primaires, collèges et lycées pour leur collaboration pendant l'enquête de terrain.

Je tiens personnellement à remercier Mrs. Bernard Schlemmer et Charles Becker de l'ORSTOM pour leur aide et leur soutien pendant la durée de l'enquête au Sénégal.

Je remercie également ma famille sans laquelle l'enquête et les recherches au Sénégal seraient impossibles.

Enfin, je remercie mon directeur de thèse, Mr. Roger Establet, pour son encadrement et ses conseils.

Table des Matières

INTRODUCTION	7
--------------------	---

PREMIERE PARTIE

* L'enseignement au Sénégal pendant la période coloniale : rappel historique	45
---	----

Chapitre 1

* Implantation et développement de l'école au Sénégal pendant la période coloniale	46
I / <u>Première étape : 1817-1903</u> : l'école sénégalaise à la recherche d'une méthode d'enseignement : de Jean Dard aux Frères de Ploërmel	46
1 / Les tentative de mise en place d'un enseignement secondaire au Sénégal : l'école secondaire de Saint-Louis de 1843 à 1903	57
2 / Les résultats de l'école secondaire de Saint-Louis	64
II / <u>Deuxième étape : 1903-1960</u> : La réorganisation de l'instruction publique en AOF : un tournant dans l'histoire de l'enseignement public au Sénégal	66

Chapitre 2

* La scolarisation des filles de 1819 à 1960 : les filles dans le système éducatif colonial	93
I / L'enseignement colonial féminin de 1819 à 1903	93
1 / L'effectif des filles scolarisées dans les écoles des Soeurs avant la laïcisation (avant 1903)	98
2 / La place des jeunes filles noires dans les écoles des Soeurs	100
II / L'enseignement colonial féminin après la laïcisation (après 1903)	104
III / Bilan de l'enseignement français au Sénégal à la fin de la période coloniale : enseignement primaire, moyen et secondaire	111
1 / L'enseignement primaire	111
2 / L'enseignement moyen et secondaire	117

Chapitre 3

* L'enseignement islamique au Sénégal pendant la période coloniale : rapport entre écoles islamiques et écoles françaises	121
1 / Organisation de l'enseignement islamique au Sénégal	121
2 / Populations musulmanes et école coloniale	127

DEUXIEME PARTIE

* Les filles sénégalaises dans un système d'éducation en mutation : marginalisation ou intégration ?	143
---	-----

Chapitre 4

* Politiques scolaires après l'indépendance et éducation des filles au Sénégal	144
I / La politique scolaire sous Mamadou Dia et Léopold Sédar Senghor (1960-1980)	144
II / La politique scolaire sous la présidence de Abdou Diouf (depuis 1981)	160
1 / Les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (E.G.E.F.)	162
2 / La lutte contre la sous-scolarisation des filles au Sénégal : début d'une prise de conscience nationale ?	169

Chapitre 5

* L'éducation scolaire des filles : un élément essentiel de la promotion féminine au Sénégal	176
1 / L'éducation des filles dans la société sénégalaise : une socialisation difficile	176
2 / La participation de l'école à la promotion et à l'émancipation de la femme sénégalaise	183

Chapitre 6

* L'accès à l'éducation scolaire au Sénégal : un privilège pour les filles	191
I / Les filles dans le système éducatif sénégalais	191
1 / L'accès des filles à l'école	191
2 / Les chefs de ménage et la scolarisation des filles	218
3 / Le déroulement de la scolarité des filles	234
II / L'abandon des études et la déscolarisation	260
 CONCLUSION	 275
 BIBLIOGRAPHIE	 290
 ANNEXES	 322
Annexe no 1 : Le questionnaire	323
Annexe no 2 : Le guide d'entretiens	333
Annexe no 3 : Les entretiens	335

Résumé de la thèse :

Le Sénégal, scolarisé depuis 1817, a encore aujourd'hui des taux de scolarisation très faibles, en particulier pour les filles. En effet, la sous-scolarisation au Sénégal est beaucoup plus marquée pour les filles que pour les garçons. Non seulement les filles accèdent à l'école moins que les garçons, mais aussi, elles y réussissent moins que ces derniers.

Pourquoi les filles accèdent-elles à l'école moins que les garçons ? Pourquoi y réussissent-elles moins que ces derniers ?

L'analyse sociologique des réactions du milieu à la scolarisation nous a montré que le comportement des familles face à l'école varie selon l'appartenance ethnique, l'appartenance de classe, de sexe et l'appartenance culturelle. Elle nous a montré aussi que le développement de la scolarisation au Sénégal ne peut être assuré qu'en liaison avec celui des autres domaines de la vie sociale, en particulier le domaine économique.

En effet, l'enquête de terrain a révélé que le manque d'encadrement, l'analphabétisme des parents, les échecs scolaires fréquents, la pauvreté des familles, la non rentabilité des filles scolarisées, la forte islamisation de certains milieux, etc., constituent l'essentiel des causes de la faible scolarisation des filles et des difficultés qu'elles rencontrent à l'école.

Formation Doctorale : Sociologie - Anthropologie

Mots-clés : Scolarisation, Déscolarisation, Education, Filles, Garçons, disparités sociales, Différenciation sexuelle, statut de la femme, Promotion féminine, Conditions de vie, Réussite scolaire, Echecs scolaires, Abandons, Sénégal.

Université Aix-Marseille I - Université de Provence
U.F.R. : Sociologie - Anthropologie
29, Avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence cedex 1

INTRODUCTION

Depuis les années 1950, un nombre de plus en plus grand de publications de l'UNESCO consacrées à l'éducation dans le monde ont souligné l'expansion des effectifs scolaires dans tous les pays, y compris les pays du tiers monde, et dans tous les degrés de l'enseignement. Le 20^e siècle, en particulier dans sa deuxième moitié, s'est caractérisé en effet par l'entreprise d'institutionnalisation et de généralisation de l'enseignement dans le monde.

Pour contribuer à l'amélioration de la condition de la femme, l'UNESCO a lancé en 1967 un programme à long terme qui vise à promouvoir l'égalité des chances entre les sexes en matière d'éducation. Cette idée d'assurer l'égalité des chances en matière d'éducation pour tous et pour toutes a fait un progrès considérable.

En mars / avril 1993, une réunion panafricaine s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso). Dans la déclaration issue de la réunion, les pays participants se sont engagés à promouvoir l'éducation féminine, et ont estimé urgent que chaque

pays établisse un plan d'action visant à répondre aux besoins d'éducation des filles.

Au Sénégal, la promotion féminine préoccupe les pouvoirs publics sénégalais depuis longtemps et, en 1959, il existait déjà une cellule (la première) d'animation féminine au sein de la Direction de l'Animation Rurale et de l'Expansion (D.A.R.E.). En 1974, fut créée une division de la promotion féminine au sein de ce qui était la Direction de l'Animation Rurale et Urbaine et qui fut transférée au secrétariat d'Etat à la condition féminine créé en 1978.

Depuis, les structures ont évolué et actuellement, les questions féminines relèvent de la Direction de la Condition Féminine (D.C.F.) du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (M.F.E.F.).

La Direction de la Condition Féminine est chargée d'oeuvrer pour la promotion et la participation de la femme au développement économique, social et culturel.

Au Sénégal, a été aussi créée, au Ministère du Plan et de la Coopération, dans le cadre de l'élaboration du VIe plan de développement économique et social, une commission horizontale intitulée "La femme dans le processus de développement économique et social". Cette commission

s'insère dans la Commission Nationale de Planification.

Peu après, de la journée de la femme décrétée en 1972 et fêtée tous les 25 mars, on est passé en 1980, par un autre décret, à la quinzaine Nationale de la femme sénégalaise qui permet aux femmes de se regrouper autour d'un thème défini par le Président de la République sur proposition du Comité National de la Femme chargé de la préparation de la quinzaine.

Tout ceci montre qu'il existe au Sénégal plusieurs organisations ou un ensemble de mécanismes visant l'intégration de la femme au développement. D'ailleurs, le résultat concret de tous ces mécanismes est la mise en place du Plan d'Action National pour la Femme Sénégalaise. Ce plan qui fut adopté en mars 1982 à l'Assemblée Nationale sous la présidence du premier ministre, constitue un outil de travail privilégié pour la Direction de la Condition Féminine. Les domaines couverts par le plan sont : l'éducation et la formation, la santé et la nutrition, l'emploi et les activités rémunératrices et enfin, les aspects juridiques.

Ces quatre domaines sont considérés, par les femmes, comme importants et nécessitent des actions qui puissent les sortir de la condition difficile dans laquelle la plupart d'entre elles évoluent. Nous nous intéresserons dans cette

étude surtout au premier domaine, c'est-à-dire l'éducation et la formation féminines au Sénégal.

Cependant, il importe de souligner qu'il existe au Sénégal, un véritable progrès sur le plan de la volonté politique en ce qui concerne la promotion féminine. Mais tout ceci est insuffisant et n'élimine pas, comme nous le verrons dans cette étude, les problèmes concrets que rencontrent les filles sénégalaises en matière d'éducation scolaire.

Le gouvernement sénégalais considère l'éducation comme un outil privilégié de progrès économique et social et, à cet égard, il fait des efforts énormes pour rattraper le retard pris dans ce domaine pendant la période coloniale. Ainsi, depuis l'indépendance, les objectifs ont été l'extension de l'éducation primaire à toute la population d'âge scolaire, l'adaptation de l'enseignement aux besoins du pays et l'alphabétisation de toutes les couches de la population car, les différenciations socio-culturelles ainsi que les attitudes des groupes sociaux et des différentes couches de la population face à la scolarisation sont loin d'être uniformes.

Le Sénégal, comme d'autres pays d'Afrique noire, comprend plusieurs ethnies qui constituent de micro-sociétés dont le mode de vie n'est pas forcément le même. Au Sénégal coexistent non seulement des économies, mais aussi des manières

de penser, d'agir, de s'affirmer et de vivre relativement différentes.

L'école, chargée de réaliser l'unité nationale par la culture qu'elle diffuse, se heurte sans doute à cette diversité culturelle qui caractérise la population sénégalaise car, chaque groupe ethnique a sa propre conception de l'éducation et aura donc tendance à éduquer ses enfants selon ses propres coutumes, selon ses valeurs, selon sa culture, etc... (La culture c'est l'ensemble des productions, des manières de penser, de vivre, d'agir et d'être d'un peuple au cours de son histoire).

Les familles elles-mêmes ne transmettent pas les mêmes valeurs. Ces valeurs différentes renvoient à un système complexe d'éléments internes et externes qui interfèrent sur la réalité éducative, qui jouent sur le développement cognitif des jeunes et donc par là sur leur parcours scolaire.

Au Sénégal, comme ailleurs en Afrique noire, la société n'est pas homogène. Mais contrairement à certains pays où les conflits ethniques sont fréquents, les différentes ethnies sénégalaises ne sont rien d'autre que des espaces culturels variés, sur un fond culturel commun. Unité dans la diversité, unité culturelle qui est simplement synonyme d'unité nationale. Cette situation favorise sans doute la tâche de socialisation et d'unification nationale attribuée à

l'école. Le Sénégal est une jeune nation en construction et donc en pleine mutation composée de micro-sociétés dont la tentative d'unification s'appuie sur un modèle d'éducation extérieur.

Parler de culture c'est nécessairement se référer à un type d'éducation, d'apprentissage de la vie, de socialisation et finalement de personnalité. La personnalité des individus est le produit de la culture dans laquelle ils sont nés. Le processus de socialisation doit normalement aboutir à l'adaptation des personnalités individuelles au système social tel qu'il fonctionne dans ses structures les plus profondes, c'est-à-dire celles qui expriment le système symbolique et culturel existant. Nous entendons ici par socialisation l'ensemble des processus par lequel l'école inculque aux enfants des valeurs, des normes et des règles, bref une certaine "représentation sociale du monde", une forme de penser sociale.

Au Sénégal, comme ailleurs en Afrique noire, l'enfant subit de multiples influences éducatives : celle de sa famille, celle de sa communauté d'appartenance et celle de l'école.

La première école française a été ouverte à Saint-Louis, au Sénégal, le 7 mars 1817, par un instituteur français, Jean Dard. Ce dernier était chargé de donner aux enfants saint-louisiens, un enseignement élémentaire en français. Après un an d'enseignement, Jean Dard, ayant constaté que ces

élèves éprouvaient beaucoup de difficultés pour apprendre la langue française, décida d'introduire le wolof (langue locale) dans son programme.

Mais à partir de 1829, après douze années d'efforts pour donner un enseignement dans les deux langues (français et wolof), le gouvernement colonial s'est rendu compte, paradoxalement, que les efforts déployés depuis l'ouverture de cette première école pour favoriser l'extension de la langue locale, le wolof, dont on espérait faire la langue véhiculaire du Sénégal, sont demeurés inefficaces à tel point qu'il fallut renoncer à cette tentative et que, depuis lors, les écoles du Sénégal n'enseignent plus qu'en français.

C'est alors que Ballin, ancien professeur à l'école militaire de Saint-Germain, fut chargé d'organiser sur de nouvelles bases l'école de garçons établie à Saint-Louis et d'y introduire notamment, d'une manière efficace, l'enseignement de la langue française.

En ce qui concerne l'enseignement féminin, il avait été introduit à Saint-Louis dès le début du 19^e siècle, précisément en 1819, par les soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Il avait un but essentiellement pratique : la couture et le ménage.

L'essor de l'école au Sénégal pendant la seconde moitié du 19^e siècle, fut surtout le résultat de l'impulsion de Faidherbe, en qui l'on

peut voir un précurseur de la laïcité libérale, faite de respect et de la tolérance pour les opinions d'autrui comme la définira plus tard Jules Ferry. C'est surtout du côté de l'éducation des filles que l'effet retardataire de la laïcisation fut le plus sensible, car les soeurs avaient su acquérir, auprès des familles, mêmes musulmanes, un capital de confiance que celles-ci ne reportèrent pas avec la même ampleur sur les institutrices laïques.

Dans son arrêté du 15 juillet 1826, le gouverneur général estimait *"que partout, notamment dans les contrées, les femmes exercent sur les moeurs et sur l'éducation la plus grande influence, et que former de bonnes mères de famille, c'est préparer une génération améliorée, c'est jeter les fondements d'une population plus industrielle, plus active et plus morale..."*¹

Les autorités coloniales attachaient donc une grande importance à l'éducation des filles, futures mères de famille car, le rôle prépondérant des femmes dans l'évolution de la société était clairement reconnu. Cette éducation est basée sur la formation aux activités domestiques, car pendant cette période, le souci, non seulement des autorités coloniales, mais surtout des parents, était de faire élever les filles non seulement dans la foi,

¹ Bulletin administratif des actes du gouvernement, Imprimerie royale, Paris, 1844, pp.137-138.

mais aussi dans l'apprentissage du rôle que la société leur réserve.

Le souci de l'administration coloniale était d'amener les parents à accepter facilement l'éducation scolaire de leurs filles en la rendant conforme aux rôles sociaux des filles. Pour les responsables de l'enseignement colonial, l'école doit permettre la reproduction de classes et la division du travail en fonction des sexes dans la stabilité sociale exigée par le fonctionnement des institutions coloniales.

La circulaire de 1937 du gouverneur général renforce cette idée sur l'éducation des filles. En effet, dans sa circulaire no 38-E du 18 janvier 1937, portant sur l'enseignement des filles indigènes, le gouverneur général écrivait : *"L'enseignement pratique des filles doit être avant tout l'enseignement de la maison et de la famille indigène; il sera donné en français parlé, mais on ne négligera pas le recours à la langue indigène ; en second lieu, surtout dans les centres où pourra être installée une école de filles, il sera un enseignement cherchant à toucher les classes notables de la société, il sera un enseignement d'exemple d'influence sociale, de sélection, mais surtout de sélection sociale plutôt que de sélection individuelle..."*²

² Circulaire no 38-E du 18 Janvier 1937 sur "l'enseignement des filles indigènes", A.R.S.O 258 ou J.O.A.O.F., Janvier 1937.

Il y avait donc, une certaine discrimination sociale, car toutes les filles indigènes n'avaient pas la même chance d'accéder à l'éducation scolaire. L'enseignement féminin était surtout destiné aux filles de notables et aux filles de la communauté européenne du Sénégal. C'était un enseignement qui visait les catégories sociales les plus aisées et les classes dirigeantes (c'était aussi le cas de l'école des fils de chefs créée à Saint-Louis en 1856 par Faidherbe).

En 1939, une école normale de filles fut créée à Rufisque, avec des conditions d'accès et un programme moins sélectifs qu'à l'école normal de garçons William-Ponty (créée suite à la charte de 1903). Cette école normale de filles, malgré son caractère fédéral (regroupant les Etats de l'AOF), connut des difficultés pour assurer l'effectif prévu (La majorité des élèves de cette école provenait particulièrement du Bénin Ex-Dahomey)³

On peut être surpris que le Sénégal, alors scolarisé depuis 1817, n'ait pu (même encore en 1948) assurer à lui seul le recrutement de l'école normale de filles de Rufisque. C'est qu'en pays islamisé, comme le Sénégal, l'éducation scolaire des filles est loin d'être aussi populaire que celle

³ Jean Capelle, *L'éducation en Afrique à la veille des indépendances*, Paris, Karthala, 1990.

des garçons. En effet, le processus de scolarisation s'est heurté et se heurte encore aujourd'hui, au Sénégal, à l'islamisme qui constitue l'un des obstacles au développement de l'école sénégalaise et notamment de la scolarisation féminine.

On a souvent fait comme si l'on ignorait qu'un programme ayant l'ambition d'éduquer la masse du peuple ne peut être vraiment efficace s'il n'atteint pas les futures épouses. L'enseignement est un moyen de sensibiliser la population et de la familiariser avec les rouages du développement afin qu'elle y apporte une contribution.

On reconnaît dans le monde entier que l'éducation des filles et des femmes est à la fois l'un des principaux déterminants du développement et l'un de ses principaux indicateurs, en particulier parce que les femmes jouent un rôle prépondérant dans les secteurs social et économique car leur travail représente une part importante dans l'économie familiale. À ce titre, tout le monde doit pouvoir bénéficier de l'enseignement scolaire. Or, un peu partout en Afrique au lendemain des indépendances, peu de filles étaient concernées par cette discipline, et le retard pris n'est pas encore comblé aujourd'hui.

Or, si le développement exige, au Sénégal, la modernisation des techniques et la transformation de chaque agriculteur en agent du

progrès, éduquer les femmes au même titre que les hommes constitue une nécessité vitale. Car, il semble logique que tout cultivateur (homme ou femme) puisse avoir accès à des connaissances écrites susceptibles de l'aider à moderniser ses pratiques agricoles.

En effet, lorsqu'on s'efforce de contribuer à l'instauration du développement, on ne peut s'empêcher de réfléchir sur l'ensemble des acteurs sociaux qui seront à la base de ce développement et, en particulier, sur leur éducation.

Nous entendons ici par éducation, l'ensemble des moyens mis en oeuvre par la société pour développer l'être humain dans le sens d'un épanouissement individuel et du progrès social.

En effet, c'est par l'éducation qu'une société humaine ou un peuple se donne le pouvoir de se reproduire, mais aussi de changer son mode de vie. Toute société humaine, tout peuple ne peut persévérer dans son être ou évoluer sans éducation.

Aujourd'hui, en parlant d'éducation, on se réfère à ce système volontaire d'enseignement collectif, général, structuré qu'on nomme l'école. L'école est la forme la plus élaborée en tant que système moderne d'éducation et de formation ; et tout en se donnant des objectifs, des finalités propres, l'école s'efforce d'organiser

l'éducation pour la rendre plus efficace en la généralisant.

C'est en partant de cette vision large de la fonction de l'école que les sociologues ont cherché à comprendre son mode de fonctionnement. Ils entendent dévoiler sa contribution effective à la reproduction des rapports sociaux, et pour ce faire, ils vont s'intéresser autant, sinon plus, aux inégalités sociales internes à l'école qu'aux relations entre formation et emploi et à l'utilisation sociale des titres scolaires. Le sociologue spécialiste de l'éducation s'intéressera particulièrement aux "entrées" et "sorties" du système scolaire, mais aussi au fonctionnement de l'institution scolaire elle-même.

Raymond ARON, dans sa préface à l'ouvrage de Philip COOMBS, La crise mondiale de l'éducation, écrivait : *"La sociologie de l'éducation se subdivise d'elle-même en trois chapitres : la sociologie des institutions et des procès d'éducation, intermédiaire entre la sociologie des "entrées" et celle des "sorties". La sociologie des "entrées" nous renvoie à la société, à la famille, aux classes sociales qui marquent déjà fortement les jeunes au moment où ceux-ci entrent à l'école ; la sociologie des "sorties" nous oriente vers les besoins de l'économie et du développement..."*⁴.

⁴ P. COOMBS, La crise mondiale de l'éducation, Paris, PUF, 1968.

Au Sénégal, actuellement, le gouvernement se préoccupe pour l'essentiel des "sorties" du système d'enseignement dont il veut augmenter la production et améliorer la productivité. Le problème des "entrées" dans le système est éludé sous la contrainte des urgences du développement : on attend de l'enseignement en vigueur qu'il tende surtout à former des producteurs dynamiques et ouverts au progrès sans évacuer les exigences de l'intégration nationale. Le système est chargé des responsabilités les plus grandes dans le destin de la nation et les taux de scolarisation sont sacralisés.

Pour les enfants africains, entrer dans le monde scolaire, ce n'est pas seulement faire l'expérience d'une nouvelle dimension sociale, mais bien plus profondément se trouver plongé d'emblée et sans préparation dans un tout autre contexte culturel. L'enseignement est donné en français, une langue que la plupart des parents ne comprennent pas parce qu'ils n'ont pas été à l'école française. Dans les villages, non seulement les enfants ne peuvent plus participer aux travaux agricoles en allant à l'école, mais leur éducation est aux mains des "étrangers" c'est-à-dire des personnes venues d'autres milieux sociaux.

"L'école en milieu rural, c'est avant tout une nouvelle construction dans un village où les enfants sont amenés (parfois de force) et gardés toute la journée loin de leurs parents, par un

étranger. On enlève ainsi aux parents leur droit le plus fondamental, celui d'élever ou d'éduquer leurs enfants comme ils ont eux-mêmes été éduqués. À cette société, c'est un pouvoir qu'on enlève, celui de se maintenir en tant que telle par le passage des enfants dans son système éducatif"⁵.

Dans ce cas, on peut dire que l'école, pour les villageois, est destructrice de la cellule familiale aux plans psychologique et économique, et par là-même, elle peut mettre en cause le fonctionnement et la survie de la société rurale. Autant de raisons pour les parents de refuser la scolarisation de leurs enfants et surtout de leurs filles car, dans les sociétés villageoises sénégalaises, la femme est gardienne des traditions et chargée de la reproduction sociale. L'éducation des filles est souvent considérée dans ces sociétés comme une affaire de la famille et de la communauté.

Le fond du problème de l'éducation scolaire au Sénégal semble être le décalage entre les institutions éducatives et le contexte social. L'école, institution héritée de la colonisation, agit comme un système d'intervention culturelle massive sur un ensemble de groupes sociaux largement différenciés, mais participant tous à une même histoire spécifique.

⁵ Jean-Yves Martin, L'école et les sociétés traditionnelles au Cameroun septentrional, Cahiers des Sciences Humaines, vol. VIII, no 3, ORSTOM, Paris, 1971, p.330.

Le rapport entre l'école et les pratiques éducatives spécifiques de type traditionnel conduit à une socialisation au niveau d'une société globale de type étatique moderne, mais dont la différenciation est contaminée par une histoire qui tire ses impulsions dominantes d'un passé lointain et par des types de rapports sociaux qui restent en majorité traditionnels.

Cette socialisation participe à la construction d'une société globale étatique nationale, ce qui implique donc une disparition des particularismes ethniques et l'émergence d'une conscience nationale. L'institution d'état qu'est l'école est l'instrument privilégié de cette socialisation.

Les finalités attribuées à l'école étaient de former des citoyens, assurer l'unité de la nation au-delà des différences culturelles ou ethniques, moraliser les classes populaires, former une main-d'oeuvre qualifiée pour les entreprises, contribuer au maintien de l'ordre social.

Mais en se développant dans les sociétés rurales sénégalaises, l'école entraîne une perturbation dans les canaux de communication, dans les systèmes de représentation, dans les pouvoirs et donc dans les structures. Quand l'école vient dans les villages parler aux enfants, elle les coupe du reste de la société, elle affecte leur communication

avec les institutions villageoises. Le changement est presque radical.

Tout système scolaire entretient avec le milieu sur lequel il intervient des relations dialectiques, c'est-à-dire qu'ils agissent réciproquement l'un sur l'autre et s'en trouvent mutuellement transformés.

Notre but dans cette étude, en tant que sociologue, est de chercher à éclairer les liens qui existent entre l'institution scolaire et la société sénégalaise et qui expliqueraient les comportements des parents vis-à-vis de la scolarisation de leurs enfants notamment de sexe féminin. Il s'agit pour nous d'étudier les rapports entre l'école et les familles en général, et en particulier, entre l'école et les jeunes sénégalais afin de déterminer les causes de la sous-scolarisation des filles et des difficultés qu'elles rencontrent à l'école.

Au Sénégal, comme dans d'autres pays d'Afrique noire, il existe aujourd'hui encore (et surtout en milieu rural), une discrimination envers le sexe féminin en matière d'éducation scolaire. L'enseignement scolaire reste encore un privilège pour les enfants sénégalais bien que les textes législatifs leur font généralement "obligation" de fréquenter l'école pendant un certain nombre d'années (obligation scolaire jusqu'à l'âge de 13 ans au Sénégal). Ainsi, une forte proportion

d'enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire (45,6 % en 1994), ne reçoit, même encore de nos jours, qu'une éducation familiale de type "coutumier".

En 1988, le taux total d'accès à l'école primaire, au Sénégal, était de 52 %. Ce taux était de 58 % pour les garçons et seulement de 46 % pour les filles à la même année ⁶. Pourquoi les filles accèdent-elles à l'école primaire moins que les garçons ? La priorité est-elle donnée aux garçons lorsque les capacités d'accueil sont limitées ? Si l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire au Sénégal, pourquoi l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisés n'y ont-ils pas accès ?

En 1990, au Sénégal, sur 100 enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire, seulement 58 y étaient effectivement inscrits. Pour les garçons, leur taux brut de scolarisation à l'école primaire était de 68 % en 1990 ; ce taux était seulement de 49 % pour les filles. Dans le secondaire, ces taux étaient de 11 % pour les filles et de 21 % pour les garçons⁷. Selon le ministère de l'éducation nationale du Sénégal, en 1993-1994, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire était de 54,4 %. Il était de 62,8 % pour les garçons et de 46,1 % pour les filles. Dans l'enseignement secondaire, ce taux était globalement

⁶ Document d'Analyse Statistique, UNESCO, 1991.

⁷ Rapport mondial sur l'éducation, UNESCO, 1993.

de 16,3 % , 22 % pour les garçons et 11,2 % pour les filles ⁸.

Il y avait donc une baisse du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire entre 1990 et 1994 : il est passé de 58 % en 1990 à 54,4 % en 1994. Cependant, cette baisse est plus forte chez les garçons car leur taux est passé de 68% en 1990 à 62,8 % en 1994, soit une baisse de 5,2 points alors que celui des filles n'a baissé que de 2,9 points, passant de 49 % en 1990 à 46,1 % en 1994.

Il est donc surprenant de constater qu'au Sénégal, où la scolarisation des filles a commencé depuis 1819, on n'ait pu atteindre, même encore en 1994, un taux brut de scolarisation féminine de 50 % au niveau primaire ! Quels sont les facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels qui bloquent le processus de scolarisation des filles au Sénégal ?

Le plus souvent, pour les parents, la scolarisation des filles ne s'impose pas, contrairement à celle des garçons qui auront plus tard à assumer le rôle de chef de famille. Dans la société sénégalaise, particulièrement dans les milieux ruraux où la population est en majorité analphabète, l'homme est le chef de famille. Il prend seul, au nom de la famille, les décisions concernant

⁸ Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation, bureau des statistiques scolaires, Sénégal, 1993-1994.

la vie économique, politique, sociale et culturelle de la famille. Il décide de l'éducation à donner à ses enfants et ses décisions sont le plus souvent défavorables aux filles. Car, le plus souvent, l'école apparaît inutile pour les filles, puisqu'elles sont destinées à se marier et à vivre sous la tutelle de leur mari. Cette image traditionnelle du rôle de la femme a beaucoup influencé et influence encore de nos jours l'instruction scolaire des filles dans les campagnes sénégalaises.

Mais, d'une manière générale, pour les parents, qu'elle soit élevée dans le cadre familial ou dans une institution, la jeune fille a besoin d'être éduquée, c'est-à-dire, de ce point de vue, d'être dotée de formation morale. Pour eux, l'instruction scolaire, même relativement élevée, doit donc tendre à ce but dominant ; former la femme, c'est-à-dire former l'épouse et la mère, donc, au préalable, préparer au mariage , c'est-à dire la préparer à prendre en charge les affaires domestiques. (P. Gomis, maîtrise, 1994).

Or, l'école, aujourd'hui, ne semble pas orienter les filles vers le monde des affaires domestiques. Il y a donc un décalage entre les attentes des parents et les objectifs poursuivis par le système scolaire. Ce qui pourrait être, pour les parents, une raison de plus pour refuser la scolarisation de leurs filles.

Au Sénégal, surtout en milieu rural, le principe de l'égalité de l'instruction pour les deux sexes s'est heurté pendant longtemps et se heurte encore aujourd'hui, à des préjugés orientant filles et garçons vers des destinées sociales bien différentes : aux premières le monde intérieur des affaires domestiques et aux second le monde public, les affaires extra-domestiques et le savoir.

Envoyer une fille à l'école est donc rarement une nécessité, surtout quand elle doit accomplir des tâches domestiques qui, souvent aux yeux des parents et surtout de la mère, sont plus importantes que la scolarisation. Le travail effectué par les filles à la maison et aux champs, est souvent jugé plus utile pour l'économie des familles que l'éducation scolaire, qui reste le privilège des garçons. Les mariages précoces des filles coupent aussi court à leur instruction, d'autant que les parents estiment celle-ci peu faite pour les préparer à leur rôle d'épouse et de mère (P. Gomis, maîtrise, 1994).

Donc, à l'intérieur même des groupes familiaux, les fils et les filles n'ont les mêmes chances ni de fréquenter une école, ni d'y rester, ni de grimper les échelons de la hiérarchie scolaire.

La sélection entre garçons et filles, pour leur accès à l'éducation scolaire, s'opère au niveau familial. Tout se passe comme si

les hommes, chef de famille, utilisent l'école pour reproduire leur position de domination. Si l'on considère la théorie de Max Wéber sur les inégalités sociales, on peut dire que, dans la société sénégalaise, les hommes chefs de famille, tentent de rendre "intelligible" et acceptable leur situation de domination. Ils apprennent en particulier à donner un sens aux inégalités sociales, en élaborant une hiérarchie de valeurs ou de critères de classement, permettant de définir les personnes dont on estimera qu'il est légitime qu'elles occupent une place dominante dans la société. Et, au Sénégal, ce sont les garçons qui sont souvent définis comme étant les personnes qu'il serait légitime d'envoyer à l'école afin qu'ils puissent assumer plus tard leur rôle de chef de famille, c'est-à-dire occuper une place dominante dans la société.

Les stratégies et les pratiques éducatives des parents sont déterminées par leur *"habitus de classe"*. C'est dans cet *"habitus de classe"* qu'il faut chercher les raisons de leurs choix éducatifs⁹. Les pratiques et les stratégies éducatives des parents subissent sans cesse une forte influence des valeurs dont ils se sont imprégnés depuis leur jeune âge. Les *"habitus"* inculqués aux enfants par leurs parents constituent *"une sorte de tendance du groupe à persévérer dans son être"*. Bourdieu nous dit aussi que cette tendance *"n'a pas*

⁹ Pierre Bourdieu, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1985.

de sujets", qu'elle est "capable d'inventer, en présence de situations nouvelles, des moyens nouveaux de remplir les fonctions anciennes" et qu'elle opère "à un niveau beaucoup plus profond" que les traditions familiales ou les stratégies conscientes des individus.¹⁰

Les attentes des familles à l'égard de l'institution scolaire ne sont pas identiques. En effet, plusieurs stratégies et attentes peuvent apparaître au sein d'une catégorie sociale en apparence homogène par son devenir social. Autrement dit, les stratégies éducatives ne peuvent se comprendre que si l'on prend en compte l'ensemble des valeurs qui caractérisent chaque groupe social.

Le parcours des filles vers l'instruction est semé de multiples embûches qui les empêchent de fréquenter l'école ou entravent le déroulement de leur scolarité. Les difficultés qu'elles rencontrent peuvent varier selon les pays, les régions, le milieu de résidence (rural ou urbain), les cultures et l'origine sociale, mais d'étape en étape, elles s'articulent autour de deux pôles que sont la maison et l'école, quand elles ne sont pas inhérentes au fonctionnement même des institutions et de la société toute entière.

¹⁰ Pierre Bourdieu, Avenir de classe et causalité du probable, Revue française de Sociologie, XV, 1974, p. 30.

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique noire, le problème ne se pose pas seulement au niveau de l'accès des filles à l'école, mais aussi, au niveau de leur survie scolaire.

En 1990, au Sénégal, sur 100 filles entrant en première année d'enseignement primaire, 78 atteignent le CM2 contre 91 pour les garçons. Ce qui signifie que 22 % des filles entrant en première année d'enseignement primaire quittent l'école avant la fin du cycle primaire, contre seulement 9 % des garçons¹¹. On peut donc se poser les questions suivantes : La scolarité des filles et des garçons se déroule-t-elle de la même manière? Quelles sont les causes des difficultés que rencontrent les filles à l'école ? Les pratiques pédagogiques sont-elles efficaces pour les deux sexes?

Autant de questions dont les réponses sont d'une importance capitale lorsqu'il s'agit de déterminer quels bénéfices les femmes peuvent espérer tirer de l'éducation qu'elles reçoivent.

Dans une société pauvre comme la société sénégalaise, la fille a au foyer un certain nombre de fonctions qu'elle ne pourra pas remplir si elle quitte la maison à des heures régulières pour se rendre à l'école. L'aide des filles dans les travaux

¹¹ Rapport mondial sur l'éducation, UNESCO, 1993.

domestiques constitue souvent une nécessité vitale. Y-a-t-il un lien entre les rôles qu'accomplissent les filles dans le foyer parental et leurs difficultés scolaires ?

"Nul ne conteste que tous les systèmes d'enseignement d'aujourd'hui sont fortement marqués, à des degrés divers selon les pays et leur type de culture, par une conception, plus ou moins traditionnelle ou libérale du rôle de la femme dans la société. Il en résulte tantôt une inégalité d'accès à l'école selon le sexe, tantôt une diminution de la participation des filles à l'enseignement à mesure que s'élève le niveau des études, tantôt une différenciation fondée sur le sexe dans les disciplines choisies, tant au niveau du postobligatoire que des études supérieures" ¹².

Dans la société sénégalaise, en particulier en milieu rural, règne encore une mentalité collective où pèse lourdement la distinction fondamentale entre les rôles différents impartis aux hommes et aux femmes : attitude différenciée des familles envers leurs enfants selon leur sexe, imprégnation des filles elles-mêmes des convictions les concernant, discrimination subtile de l'organisation scolaire, etc, tout concourt pour handicaper les filles. C'est d'elles que les parents ont surtout besoin à la maison, pour elles qu'ils

¹² Isabelle Deblé : La scolarité des filles. Etude internationale comparative sur les déperditions scolaires chez les filles et chez les garçons dans l'enseignement du premier et du second degré. Paris, UNESCO, 1980, p. 96.

craignent le plus souvent les effets "pernicieux" d'un enseignement ouvert à la modernité. Ils craignent que l'école moderne inculque aux filles des valeurs et des "savoir-être" inadaptés à leur futur rôle d'épouse et de mère.

Dans les milieux ruraux, jusqu'à nos jours, certains parents pensent encore que "l'occidentalisation" de leurs filles par l'instruction scolaire conduit ces dernières à s'opposer à la domination masculine et refuser ainsi de remplir les rôles domestiques auxquels elles étaient destinées (P. Gomis, maîtrise, 1994),

L'identification au rôle de sexe accompagnant l'intériorisation de la collectivité familiale constitue un mécanisme essentiel assurant à la fois l'intégration d'un individu dans le système social et son adaptation anticipée à la division sexuée des rôles sociaux. En se socialisant à la famille, l'enfant se définit, en même temps, comme un être sexué devant obéir à des normes spécifiques¹³.

En effet, si les filles vont à l'école, elles doivent parallèlement s'acquitter des tâches domestiques et cumuler ainsi l'éducation scolaire et l'éducation traditionnelle d'une jeune fille africaine.

¹³ T. Parsons et R. F. Bales, *Family, socialization and interaction process*, Glencoe, The Free Press, 1955.

En Afrique et en particulier au Sénégal, les établissements scolaires se trouvent parfois en concurrence avec d'autres instances pour le recrutement des enfants. Cette concurrence oppose souvent les établissements scolaires aux occupations de toutes natures qui peuvent leur disputer les enfants, notamment l'entrée précoce au travail et leur utilisation pour des travaux domestiques. Il y a aussi la concurrence entre les écoles coraniques ou arabes et les écoles françaises.

Les stratégies et les pratiques éducatives des parents dépendent du milieu géographique et social dans lequel ils vivent. L'environnement familial ou social, la pauvreté, déterminent d'une façon ou d'une autre l'éducation des enfants africains. *"Les conditions de vie et de travail, liées au statut socio-économique des parents, déterminent leurs pratiques éducatives"* ¹⁴. En milieu rural africain, les conditions de vie et de travail des parents semblent peu favorables à la scolarisation des enfants et surtout des filles, car ce sont elles que les parents retiennent souvent à la maison pour les travaux domestiques.

La crise économique permanente entrave par ailleurs les progrès de l'égalité des sexes car, confrontés parfois à des choix coûteux, les parents ont tendance à garder leurs filles à la maison.

¹⁴ Jacques Lautrey, *Classe social, milieu familial, intelligence* ; Paris, PUF, 1984, p. 18.

"Quelles que soient l'origine et l'importance des ressources des groupes domestiques, leurs chefs adoptent des stratégies éducatives distinctes influencées à la fois par les liens de parenté qui les lient aux enfants dont ils ont la garde, le sexe et l'ordre de naissance de leurs propres enfants et les bénéfices qu'ils attendent de la scolarisation" ¹⁵.

En 1988, la proportion des filles dans les classes de la maternelle était, au Sénégal, de 50 %. Elle était de 41 % dans le primaire, 33 % dans l'enseignement secondaire et 21,14 % dans le supérieur¹⁶. En 1993-1994, cette proportion était de 49,3 % dans la maternelle, de 42,6 % dans le primaire et de 28,6 % dans l'enseignement secondaire¹⁷. On constate donc que la proportion des filles diminue fortement à mesure que le niveau d'études monte. Qu'est-ce qui explique cette chute ? Est-ce parce que les garçons réussissent mieux que les filles ?

Certains spécialistes de l'UNESCO (surtout ceux qui mènent des recherches sur l'analphabétisme en Afrique comme par exemple, Chlebowska Chrystyna)¹⁸ préconisent que pour parvenir

¹⁵ Rémi Clignet, La demande d'éducation : aspects sociologiques Revue Afrique Contemporaine, no 172, éd. La Documentation Française, octobre-décembre 1994, p. 114.

¹⁶ Document d'analyse statistique, UNESCO, 1991, op. cit.

¹⁷ Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation, bureau des statistiques scolaires, Sénégal, 1993-1994

¹⁸ Chlebowska Krystyna : L'autre tiers monde : les femmes rurales face à l'analphabétisme. Paris, UNESCO, 1990.

à une scolarisation massive des filles, il faut commencer par l'alphabétisation des femmes adultes (c'est-à-dire apprendre à lire et à écrire aux femmes adultes), car pour eux, une femme alphabétisée (sachant lire et écrire) aura plus de chance de modifier les rapports familiaux traditionnels et de rompre le déséquilibre qui la met dans une position désavantageuse et discriminatoire. En tant que principale éducatrice de ses enfants, elle aura une attitude différente dans ses rapports avec eux et en particulier avec ses filles qu'elle valorisera davantage. Elle sera plus ouverte à leur égard, mieux disposée à les laisser fréquenter l'école, et reconnaîtra plus facilement l'importance de l'éducation scolaire pour leur avenir.

Dans les pays en voie de développement, et en particulier au Sénégal, où l'école primaire qui devrait être accessible à tous les enfants mais n'en touche encore qu'une faible proportion (45,6 % des enfants en âge de faire des études primaires ne sont pas scolarisés au Sénégal en 1993-1994), il est nécessaire que le système éducatif, se préoccupe non seulement d'aider les adultes déjà instruits à faire face à l'évolution socio-économique, mais aussi d'offrir aux adultes analphabètes, encore trop nombreux au Sénégal (66,9 % en 1995) l'occasion d'accéder à l'enseignement primaire qui leur a fait défaut lorsqu'ils étaient en âge d'aller à l'école.

Selon la Banque Mondiale, les pays qui investissent dans l'enseignement primaire des filles augmentent le potentiel des femmes en tant que génératrices de revenus, voient le taux de mortalité infantile baisser, l'espérance de vie augmenter, l'alimentation s'améliorer et le taux de fécondité diminuer. Or, en 1990, au Sénégal, 74,9 % de la population féminine étaient analphabètes. Ce taux était de 48,1 % pour la population masculine¹⁹. En 1995, l'UNESCO a estimé à 66,9 % le taux d'analphabétisme des adultes au Sénégal. Ce taux était estimé pour la même année à 57 % pour les hommes et à 76,8 % pour les femmes²⁰.

Dans les villages sénégalais, plusieurs raisons sont souvent évoquées, par les villageois, pour expliquer l'absence des femmes dans les classes d'alphabétisation. Les femmes n'ont pas de temps : elles doivent veiller sur les enfants, faire la cuisine, la lessive, le nettoyage... et encore travailler dans les champs et effectuer d'autres tâches besogneuses. Le fait d'accoucher, souvent une fois tous les deux ans entraîne des absences fréquentes ou des abandons tout court. Les hommes ne semblent pas tolérants envers les femmes qui veulent apprendre. Ils ont peur de perdre leur position dans la famille, si elles apprennent plus qu'eux. Les matériels d'alphabétisation ne sont pas

¹⁹ UNESCO, Rapport mondial sur l'éducation, 1993, op. cit.

²⁰ UNESCO, Rapport mondial sur l'éducation, 1995.

adaptés aux femmes qui ont peu de temps et de moyens par rapport aux hommes (P. Gomis, maîtrise, 1994).

Les freins à l'alphabétisation féminine sont donc aussi bien la situation économique qui prévaut au Sénégal que les facteurs socio-culturels. Donc un engagement sérieux en faveur des femmes s'impose. Mais l'alphabétisation des femmes adultes permettra-t-elle un accès plus facile de leurs filles à l'école et un bon déroulement de la scolarité de ces dernières ? L'analphabétisme des femmes adultes constitue-t-il vraiment un obstacle au processus de scolarisation des filles ?

Certes, mais nous pensons que la question principale se situe au niveau du rapport entre l'institution scolaire et la société. C'est en effet par rapport à l'institution scolaire que se définissent (et donc que peuvent être comprises) les actions des diverses catégories sociales impliquées dans le processus de scolarisation (famille, mouvements sociaux, groupes d'intérêts, collectivités religieuses, etc...). La scolarisation peut donc être considérée comme le produit de l'interaction entre l'institution scolaire (les établissements scolaires) et une population différenciée selon différents principes extérieurs à l'institution scolaire (comme le sexe, l'âge, l'appartenance de classe, l'appartenance ethnique, la religion, etc.).

Plusieurs facteurs interviennent donc dans le choix des parents en matière de

scolarisation. Les études menées au Sénégal sur la scolarisation oublient souvent, à part l'âge et le sexe des enfants, certains déterminants familiaux de la scolarisation tels que : le statut familial des enfants, l'ethnie, la religion, niveau d'instruction et profession du père et de la mère, taille de la famille, rang d'épouse de la mère en cas de polygamie, rang de l'enfant dans la fratrie, etc. Tous ces facteurs sont importants quand il s'agit de déterminer les raisons des choix scolaires des familles.

Les chefs de famille définissent leur rapport à l'école à partir de la représentation qu'ils se font du rôle éducatif que remplit cette dernière. Dans quelle mesure cette représentation du rôle de l'école peut-elle influencer la décision des familles d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs filles à l'école ? Et comment se pose le problème de la scolarisation des filles au Sénégal dans les divers milieux sociaux selon le lieu de résidence (rural ou urbain) ?

Nos hypothèses sont les suivantes :

1- L'accès des filles à l'école et le déroulement de leur scolarité dépendent de l'importance que le chef de famille accorde à leur instruction , mais aussi de sa propre conception de l'éducation des filles.

2- Le manque d'écoles en milieux rural sénégalais constitue l'un des facteurs principaux qui aggravent les difficultés d'accès des filles à l'école ; les chefs de ménage acceptant rarement de laisser leurs filles aller à l'école dans un autre village et de s'éloigner ainsi du domicile familial.

3- La variable géographique affecte d'une manière déterminante la scolarisation des filles. Les chances de ces dernières d'aller à l'école dépendent du milieu géographique où elles vivent : milieu rural ou urbain.

4- Le niveau d'instruction du père n'influence pas la réussite scolaire de ses filles. Par contre, il existe une relation entre le niveau d'instruction atteint par la mère et la réussite scolaire de ses filles.

5- Les difficultés que rencontrent les filles à l'école et leur échec scolaire sont liés au statut qui leur est réservé dans la famille.

Pour réaliser cette étude, nous avons effectué une enquête de terrain au Sénégal par questionnaire auprès des élèves de 12 à 22 ans scolarisés à l'école primaire et dans le secondaire ; mais aussi auprès des jeunes de ce même groupe d'âge, qui sont scolarisés eux aussi, mais ont quitté l'école pour une raison quelconque.

Nous avons choisi ce groupe d'âge de jeunes parce que nous pensons qu'ils sont ceux qui sont en mesure de répondre à notre questionnaire. Ces âges correspondent aussi à des moments importants de l'adolescence et couvrent les périodes de scolarisation à l'école primaire et dans le secondaire. Notre enquête a été donc effectuée dans les établissements d'enseignement public primaire et secondaire.

Nous avons choisi ces deux degrés d'enseignement parce que nous pensons qu'ils représentent les milieux où l'on pourrait mieux voir les disparités sociales devant l'école, car tous les groupes sociaux y sont fortement représentés. Tandis qu'au niveau de l'enseignement supérieur, nous avons une population d'étudiants déjà très filtrée. Quant au privé, tout le monde n'a pas les moyens d'y accéder.

Enfin, pour mieux comprendre les mécanismes de sélection aux niveaux familial et scolaire, nous avons effectué quelques entretiens auprès des parents d'élèves et des enseignants.

Notre étude porte donc essentiellement sur les enseignements primaire et secondaire.

* - L'enquête de terrain et ses difficultés :

Arrivé sur le terrain le 24 février 1996, l'enquête a débuté dès le 1er mars dans la région de Dakar. Au début, nous avons rencontré quelques difficultés sur le terrain, surtout des difficultés financières, car l'ORSTOM qui devait financer ces recherches n'a effectué le premier versement de l'allocation de recherches qu'à partir du 22 mai 1996. Nous sommes donc resté sur le terrain pendant 3 mois sans ressources, ce qui a perturbé nos recherches car, non seulement nous n'avions pas les moyens pour nous déplacer pour faire des enquêtes en dehors de Dakar, dans les autres régions, mais aussi nous n'avions pas d'argent pour photocopier, par exemple, certains documents qui nous ont été fournis par le ministère de l'éducation nationale du Sénégal et certains centres de documentation.

L'enquête n'a donc commencé dans les autres régions (Kaolack et Ziguinchor) qu'au début du mois de juin et comme les écoles ferment leurs portes à la fin du mois de juin, il fallait donc faire vite pour pouvoir interroger les élèves dans les classes avant leur départ pour les grandes vacances.

L'enquête de terrain a été donc effectuée auprès de 354 personnes dont 343 ont été interrogées par questionnaire et 11 par entretien.

- L'enquête par questionnaire : elle a été effectuée auprès de 343 jeunes sénégalais âgés de 12 à 22 ans. L'échantillon se compose de : 75 élèves de CM2, 62 de sixième, 20 de cinquième, 59 de troisième, 30 de seconde, 18 de première, 43 de terminale et 36 jeunes qui ont abandonné les études. Tous les jeunes interrogés, surtout ceux qui poursuivent leurs études, ont répondu avec intérêt à notre questionnaire, car ils étaient contents que quelqu'un s'intéresse à leurs études. Quant aux jeunes qui ont abandonné les études, pour les interroger, nous étions obligés d'aller dans les domiciles familiaux en faisant du porte à porte.

Sur les 343 jeunes interrogés, il y a 173 filles et 170 garçons. Parmi ces jeunes, 209 habitent en milieu urbain et 134 en milieu rural.

- L'enquête par entretien : elle a été effectuée sur 11 personnes. Elle était la plus difficile car, en Afrique, chaque fois qu'un enquêteur se présente sur le terrain, il est considéré comme un envoyé du gouvernement et il fait l'objet d'une méfiance extrême. Même quand on explique qu'on est étudiant, la population reste toujours méfiante.

La plus grande difficulté de l'enquête par entretien est rencontrée auprès des femmes : comme nous devons enregistrer les entretiens, il nous fallait un endroit calme et à l'écart pour pouvoir mener à bien notre entretien,

mais il était très difficile au Sénégal de s'isoler avec la femme d'autrui pour l'interroger. Parfois on est obligé d'accepter la présence du mari pendant l'entretien, ce qui rend la femme moins bavarde.

L'enquête et les recherches de terrain se sont donc déroulées du 24 février au 12 octobre 1996. Trois régions ont été visitées : Dakar, Kaolack et Ziguinchor.

Le questionnaire et le guide d'entretien qui ont servi pour l'enquête se trouvent en annexes à la fin de la thèse.

Notre thèse se divise en deux grandes parties :

La première partie est consacrée à l'analyse du processus de scolarisation pendant la période coloniale car, nous pensons que pour comprendre les causes de la faible scolarisation des enfants sénégalais aujourd'hui et des filles en particulier, il faut d'abord essayer de comprendre les obstacles auxquels l'école sénégalaise a été confrontée dans le passé et qui pourraient expliquer les difficultés actuelles. Car, comme l'écrivait Emile Durkheim, la démarche historique permet de connaître le passé pour *"arriver à anticiper l'avenir et comprendre le présent [...] Les institutions ont un passé dont elles sont le prolongement et dont on ne peut les séparer sans qu'elles perdent une grande partie de leur signification"* ²¹.

²¹ Emile Durkheim ; L'évolution pédagogique en France, Paris, PUF, 1969, pp. 16-17.

Cette lère partie comprend trois chapitres :

Dans le premier chapitre, nous avons analysé le développement de la scolarisation (surtout de la scolarisation des garçons) au Sénégal depuis l'ouverture de la première école de garçons à Saint-Louis en 1817 jusqu'à l'indépendance du Sénégal en 1960. Le deuxième chapitre est consacré à la scolarisation des filles pendant la période coloniale et, enfin, le troisième porte sur le rapport entre l'école musulmane et l'école coloniale au Sénégal.

La deuxième partie de la thèse étudie le développement de la scolarisation après l'indépendance et la place de la fille dans le système éducatif. Cette partie comprend aussi trois chapitres :

Le premier porte sur l'analyse des politiques scolaires depuis l'indépendance et l'importance qu'elles accordent au développement de l'enseignement et en particulier de l'enseignement féminin ; tandis que le deuxième est consacré au rôle de l'école dans la promotion féminine au Sénégal et le troisième chapitre porte sur les difficultés d'accès des filles à l'école et les problèmes que pose leur scolarisation.

PREMIERE PARTIE

*** - L'enseignement au Sénégal pendant la période coloniale : rappel historique.**

Chapitre 1

* - Implantation et développement de l'école au Sénégal pendant la période coloniale.

Le processus de scolarisation au Sénégal pendant la période coloniale comprend deux grandes étapes :

I / Première étape : 1817-1903 : l'école sénégalaise à la recherche d'une méthode d'enseignement : de Jean Dard aux Frères de Floërmel.

Au Sénégal, la première école française a été ouverte à Saint-Louis le 7 mars 1817, par un instituteur français, Jean Dard. Ce dernier été chargé de donner aux garçons saint-louisiens un enseignement élémentaire en français, selon la méthode de l'enseignement mutuel. Selon cette méthode, le maître devait se contenter de donner des leçons aux plus avancés des grands élèves qui seront ensuite chargés de les apprendre à leurs camarades.

À son ouverture le 7 mars 1817, seulement sept enfants se présentèrent à l'école de Jean Dard. Ce nombre allait en augmentant progressivement au cours de l'année scolaire. Ainsi,

en avril 1817, Jean Dard avait 30 élèves ; il en avait 80 à la fin de l'année.¹

Jean Dard, s'étant rendu compte au terme de cette première année, que ses élèves apprenaient bien à lire et à écrire le français, mais sans le comprendre, décida d'introduire dans sa méthode, l'enseignement du wolof, langue locale : il va apprendre aux enfants à lire et à écrire en wolof et ensuite traduire en français ce qu'ils ont appris. Ceci leur permettra de mieux comprendre le sens des mots qu'ils lisaient et écrivaient.

Pour défendre sa méthode (wolof-français), Jean Dard écrivait : "... Quoique l'on dise, il faut que les noirs soient instruits dans leur langue maternelle ; sans cela, point d'établissements durables, point de civilisation... J'ai souvent remarqué que le jeune noir n'épelle les mots français que dans l'espoir d'en former des sons propres à son langage naturel. Si, après les avoir étudiés, il ne trouve pour résultat qu'un son barbare pour ses oreilles, il s'écrie : " Kiley dou dara " (cela ne signifie rien) et ne veut plus étudier. Mais si, au contraire, on lui donne à épeler un mot africain, il le médite avec soin, parce que chaque syllabe lui fait attendre le son final d'un mot entier : alors il le répète jusqu'à ce qu'il puisse

¹ Rapport de Jean Dard au colonel Schmaltz, Saint-Louis, 18 décembre 1817.
A.N.S.O.M. Affaires politiques 2796/1.

*l'écrire sur le sable et l'expliquer à ses camarades*².

Jean Dard pensait que sa méthode (wolof-français) était la meilleur pour apprendre le français aux enfants sénégalais, car pour que les élèves aient un intérêt pour ce qu'ils apprenaient, il fallait qu'ils comprennent ce qu'ils lisaient et écrivaient en français ; ils comprendront ainsi l'importance de l'école pour leur épanouissement intellectuel et seront plus disposés à suivre les cours. Et, pour Jean Dard, l'enseignement ne pourrait se développer en Afrique que quand les africains auront à leur disposition des livres écrits dans leur langage naturel. Ce n'est qu' *"alors et seulement alors, que ces bons, ces timides africains ne craindront plus qu'on leur fasse lire des choses contraires à leur croyance religieuse, puisqu'ils comprendront eux-mêmes ce qu'ils lisent"*³.

Il s'agissait aussi pour Jean Dard, d'amener les populations musulmanes à ne plus douter de l'intérêt et de l'importance de l'enseignement donné dans son école (l'école du blanc) pour l'éducation de leurs enfants, à ne plus considérer l'enseignement français ou l'école du blanc, comme un obstacle à leur croyance religieuse.

²Jean Dard, Grammaire wolof, Avant-propos, 1826, p. 25.

³ Jean Dard à ministre, Auxey, 20 avril 1822. A.N.S.O.M., Sénégal, X2a.

Après le départ de Jean Dard en 1820, son remplaçant, Dominique Auguste Daspres, continua à enseigner selon la méthode "wolof-français" jusqu'en 1829, date à laquelle les autorités coloniales renoncèrent à cette méthode jugée inefficace.

L'école mutuelle de Saint-Louis obtint des résultats intéressants et importants ; elle rendit des services à l'administration coloniale: il en est sorti des employés de l'administration et du commerce. Mais elle n'a pas accompli la mission civilisatrice qui lui avait été assignée. *"Le reste (des élèves) rentre périodiquement dans les familles indigènes, là, chacun reprend avec les habitudes de ceux qui l'entourent l'usage exclusif de la langue wolof et sa première ignorance. Au bout de quelque temps, les germes imparfaits que les leçons de l'école ont déposés dans son esprit s'effacent entièrement et toute trace d'éducation a disparu"* ⁴.

Malgré ses insuffisances et ses lacunes, la méthode mutuelle devait demeurer en usage au Sénégal jusqu'à l'arrivée des Frères de Ploërmel en 1841, car elle n'entraînait pas de grosses dépenses pour la scolarisation des élèves : *"les frais d'établissement sont peu considérables et l'avantage de n'avoir à employer qu'un seul maître*

⁴Gouverneur Jubelin à Ministre, no 88, 20 mars 1829. A.N.S.O.M. Affaires politiques 2796/1.

*pour 50 ou 500 élèves donne à ce mode d'éducation une grande supériorité sous tous les rapports"*⁵.

Le maintien de l'école mutuelle en dépit de ses insuffisances tenait au fait qu'elle répondait à un besoin, celui de former des employés pour l'administration coloniale.

Entre 1829 et 1841, les instituteurs se succédèrent à l'école de Saint-Louis mais aucun ne réussira dans sa tâche. Les autorités prirent alors la décision de faire appel aux Frères de la congrégation religieuse de Ploërmel.

En 1841, les Frères de Ploërmel s'installèrent au Sénégal pour prendre en charge l'éducation des garçons. En ouvrant leurs classes le 17 décembre 1841, les Frères trouvèrent 100 élèves à l'école mutuelle de Saint-Louis. À la fin de l'année scolaire, ils avaient 130 élèves.⁶

Avec les Frères de Ploërmel, s'est mis en place progressivement au Sénégal, un véritable service de l'instruction publique. Une deuxième école de garçons fut ouverte en 1844 à Gorée où habitaient une population créole en majorité chrétienne.

⁵ Ministre de la Marine à Commandant et administrateur pour le Roi, le 30 janvier 1817.

⁶ Gouverneur à Ministre, no 266, 23 juillet 1842.

En 1844, dans les deux écoles de saint-Louis et de Gorée, six Frères instruisaient quelques 220 élèves⁷ ; ils sont dix pour 285 élèves en 1854 ; treize pour 608 élèves en 1861 ; dix-huit pour 802 élèves en 1882, date à laquelle une troisième école est ouverte à Dakar.⁸

En 1902, trente-cinq Frères enseignaient 1433 élèves (924 enfants dans leurs classes du jour et 509 adultes dans leurs classes du soir) dans cinq écoles primaires (à St-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque et à l'école de Ziguinchor)⁹.

Le 23 janvier 1885, le gouverneur Quintrié écrivait dans son rapport sur la situation de la colonie : *"Le nombre des élèves augmente chaque année : 1618 en 1884 au lieu de 1482 l'année précédente"* ¹⁰ (nombre total comprenant garçons et filles, écoles congréganistes et écoles laïques).

Malgré l'existence des écoles laïques créées par Faidherbe (arrivé au Sénégal en 1854), beaucoup de familles, mêmes musulmanes préféraient confier leurs enfants aux Frères. Ainsi,

⁷ Gouverneur à Ministre, no 352, 22 août 1846. Extrait du rapport du commandant de Gorée pour 1844. A.N.S.O.M. Sénégal X 3 bis.

⁸ D'après les états nominatifs faisant connaître le nombre de Frères et de Soeurs attachés à l'enseignement ainsi que le nombre des élèves de chaque école en application de la dépêche ministérielle du 24 juillet 1850. A.N.S.O.M. Sénégal X 5 a, X 17 a et b et X 21 a.

⁹ Rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative et sur le fonctionnement des divers services pendant les années 1900, 1901, 1902. Saint-Louis, Imprimerie du gouvernement, 1903, p.166 et suiv..

¹⁰ Gouverneur à Ministre, 23 janvier 1885.

les Frères avaient des effectifs stables autour de 200 élèves. En 1848, ils avaient 186 élèves¹¹ ; en 1858 ils avaient 180 à 200 élèves¹² , 210 élèves en 1861 pour les classes du jour¹³.

Après le départ de Faidherbe, les effectifs des écoles saint-louisiennes régressèrent jusqu'à 153 élèves au 1er semestre de 1870, puis ils remontèrent lentement : 181 élèves de nouveau en 1872; 265 au deuxième semestre de 1879. Ils régressèrent à nouveau pour retomber au dessous de 200 à partir du deuxième semestre de 1881. Entre 1900 et 1902, il y avait toujours environ 180 élèves pour les quatre classes du cours primaire, auxquels s'ajoutaient les effectifs des trois classes du cours annexe et des trois classes d'adultes¹⁴. En fait, en 1901, le cours primaire de Saint-Louis instruisait 58 noirs, 97 mulâtres et 15 blancs (ou encore 25 musulmans et 141 chrétiens).¹⁵

A Gorée, contrairement à Saint-Louis, l'école ouverte en 1844 avec une centaine d'élèves¹⁶, ne connut pas la récession de l'école de Saint-Louis à partir de 1869. Au contraire, les

¹¹ Frère Eutyme à contrôleur colonial, 8 mai 1848, A.F.I.C., Correspondance des Frères directeurs, I, p. 66-67.

¹² Rapport du Frère Etienne-Marie au Ministre, 10 septembre 1858, A.F.I.C., Correspondance des Frères directeurs, II, p. 141-146.

¹³ Rapport du Frère Etienne-Marie, 1er octobre 1861, pp. 189-193.

¹⁴ Historique de notre mission au Sénégal, II, pp.28-39 ; 57-63 et 76-84. A.F.I.C., 1902.

¹⁵ Denise Bouche, La création de l'AOF : un nouveau départ pour l'école.

Commémoration du centenaire de la création de l'AOF, Dakar, 16-23 juin 1995, Colloque "l'AOF : esquisse d'une intégration africaine", Dakar, 16-23 juin 1995, p. 7.

¹⁶ Rapport du commandant de Gorée pour 1844, A.N.S.O.M., Sénégal, X 3 bis.

effectifs de Gorée montèrent jusqu'à un maximum de 218 élèves en 1873, retombèrent à 132 en 1875, puis remontèrent et se tinrent autour de 150 jusqu'en 1881; au-dessus de 180 élèves de nouveau en 1882 et 1883.¹⁷ En 1901, il y avait 170 garçons à l'école de Gorée¹⁸.

Les effectifs des écoles des Frères restèrent stables à Saint-Louis et à Gorée parce que la classe sociale à laquelle leur enseignement était destiné (les chrétiens libres) y était elle-même à peu près stable.

À Dakar, l'école fut confiée, en 1869, aux Frères de Ploërmel. En Juillet 1870, ils avaient 128 élèves, 44 dans leurs classes du jour et 84 dans leurs classes du soir¹⁹. Mais un an plus tard, ils n'avaient plus que un ou deux élèves maximum. Les Frères proposèrent alors de fermer cette école *"qui n'avait jamais pu prospérer ; la population créole préférant envoyer ses enfants suivre les cours de Gorée et la population noire s'abstenant de faire instruire les siens"* ²⁰. L'école fut réouverte en 1876 et confiée aux Frères de la congrégation du Saint-Esprit, l'institution de

¹⁷ Etats nominatifs faisant connaître le nombre de Frères et de soeurs attachés à l'enseignement ainsi que le nombre des élèves de chaque école, en application de la dépêche ministérielle du 24 juillet 1850. A.N.S.O.M., Sénégal, X 5 a.

¹⁸ A.F.I.C., Historique de notre mission au Sénégal, II, 1902, pp. 57-63.

¹⁹ Gouverneur à Ministre, no 255, 9 juillet 1870.

²⁰ Chef du service de l'intérieur à Gorée, à directeur principal des Frères, 11 août 1871. A.F.I.C., registre de correspondance de Frères directeurs, II, p. 310.

Ploërmel étant momentanément dans l'impossibilité de fournir les instituteurs nécessaires.

En 1882, l'école fut reprise par les Frères de Ploërmel²¹. Cette fois, le succès était assuré : 46 élèves en 1882, 65 en 1883, 74 en 1884, 77 en 1886, 125 en 1894, 172 en 1899 et enfin en 1903, 179 élèves²². Malgré ce succès, le taux de scolarisation reste faible (environ 29 %). Cette faible scolarisation s'expliquait par le fait que la population noire continua à bouder l'école, et l'accroissement des effectifs était à attribuer en grande partie à la migration de la population de Gorée vers Dakar.

À Rufisque, l'école a été ouverte en 1883 à la demande du conseil municipal *"désirant sortir de cette situation d'infériorité par rapport aux autres ports de la colonie"* ²³.

À son ouverture, l'école de Rufisque avait deux enseignants : un instituteur et une institutrice laïcs. Mais à partir de 1888, le conseil municipal décida de faire appel aux Frères de Ploërmel qui arrivèrent en novembre 1888. L'école avait 28 élèves en 1889, 70 en 1893, 121 en 1899, 103

²¹ Gouverneur à ministre, no 109, 11 février 1876, *ibid.*, no 28, 25 janvier 1882.

²² Denise Bouche, *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920 : mission civilisatrice ou formation d'une élite ?* Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I, 1974.

²³ Conseil d'administration, extrait no 13, 25 mai 1883, A.N.S.O.M., Sénégal, VII 26 bis.

en 1902. Rufisque avait un taux de scolarisation plus faible que Dakar (environ 20 % en 1899)²⁴.

Quant à l'école de Ziguinchor, dès son ouverture en novembre 1901, les Frères eurent immédiatement 82 élèves dont 16 savaient déjà parler et écrire le français²⁵. Cela s'expliquait par le fait que les Pères du Saint-Esprit avaient déjà établi une mission depuis 1888 dans ce port cédé par le Portugal à la France en 1886.

Entre 1851 et 1884, le nombre des élèves des classes du soir, à Saint-Louis, fut supérieur à celui des élèves des classes du jour. Généralement supérieur à 200 élèves, il atteignit 300 en 1876, 350 en 1883 (pour respectivement 202 dans les cours du soir et 148 enfants dans les classes du jour). À Gorée, au contraire, le nombre des élèves qui fréquentaient les classes du soir était inférieur à celui des élèves des classes du jour : 40 élèves contre environ 200 dans les classes du jour. À Dakar, en 1882-1883, pendant que l'effectif des élèves du jour augmentait, passant de 36 à 92, celui du soir baissait de 49 à 27 élèves²⁶.

Donc, en fait, au Sénégal, malgré les efforts fournis par Faidherbe, qui créa des écoles laïques dès son arrivée à Saint-Louis en 1854

²⁴ Denise Bouche, Thèse de doctorat, op. cit.

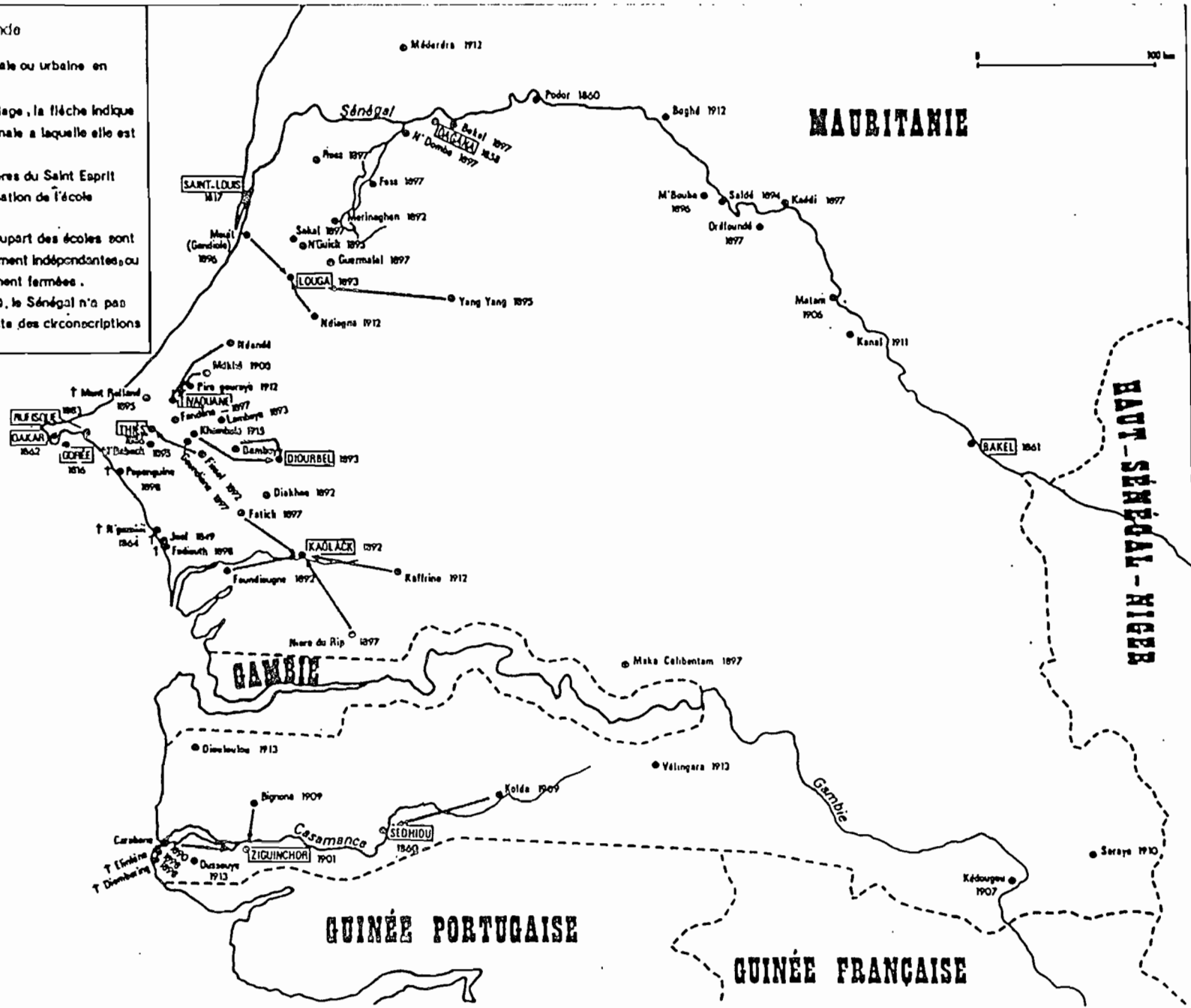
²⁵ Rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative pendant les années 1900, 1901 et 1902. Saint-Louis, Imprimerie du gouvernement, 1903, p. 166.

²⁶ D'après les statistiques fournies en application des dépêches ministérielles du 24 juillet 1850 et du 7 août 1868. A.N.S.O.M., Sénégal, X 5a, X 17 a et b.

(il y avait en 1866, trois écoles laïques à St-Louis: 2 écoles primaires et l'école des "otages" créée en 1855), et malgré la création en 1884 d'une école secondaire à St-Louis et la réouverture, en 1893, de "l'école des otages" sous le nom d' "Ecole des fils de chefs et des interprètes", l'enseignement régressa. Et, en 1898, il n'y avait plus que 9 écoles primaires dont une seule confiée à des instituteurs laïcs.

Légende

- [MIS]** école régionale ou urbaine en 1915
- fillet** école de village, la flèche indique l'école régionale à laquelle elle est rattachée
- † N°paraboli** école des Pères du Saint Esprit 1848 date de fondation de l'école
- n.B.** en 1918, la plupart des écoles sont momentanément indépendantes, ou temporairement fermées. de 1913 à 1920, le Sénégal n'a pas publié de liste des circonscriptions scolaires



LES ECOLES AU SÉNÉGAL

1 / Les tentatives de mise en place d'un enseignement secondaire au Sénégal : l'école secondaire de Saint-Louis de 1843 à 1903.

Très tôt, l'enseignement purement élémentaire fut jugé insuffisant pour la population saint-louisienne. En effet, avant même l'arrivée des Frères au Sénégal, des projets de création d'école secondaire furent présentés aux autorités dès 1823 par Briquelier²⁷ et en 1830 par Ballin²⁸.

Mais, aucun de ces projets n'a pu obtenir un avis favorable, malgré le soutien du Baron Roger qui pria le département *"d'accorder à ce professeur (Briquelier) quelques avantages pour l'aider au retour de M. Daspres, à former une école secondaire à Saint-Louis. Ce sera un très grand service rendu à la population qui commence assez à sentir le prix de l'éducation pour envoyer déjà quelques enfants étudier en France"* ²⁹.

Le gouverneur Bouët, à son départ de Paris pour le Sénégal en 1842, ramena dans ses valises, un ordre de création d'une école secondaire et, en 1843, un collège fut créé à Saint-Louis dont le but était non seulement d'offrir aux jeunes

²⁷ Briquelier assurait en 1823, l'intérim de l'instituteur titulaire de l'école mutuelle, D.A. Daspres.

²⁸ Ballin était chargé en 1829, d'organiser sur de nouvelles bases, l'école de garçons de Saint-Louis, après l'échec de la méthode "wolof-français" mise au point par Jean Dard depuis 1818.

²⁹ Commandant et Administrateur Roger à Ministre, no 83, 28 avril 1823.

sénégalais et saint-louisiens en particulier, une promotion sociale rapide, mais aussi *"d'armer les traitants sénégalais de connaissances suffisantes pour leur permettre de progresser dans leur profession et de concourir plus efficacement au développement économique du pays"* ³⁰.

Mais, le collège eut beaucoup de difficultés pour recruter ses élèves à cause de la situation de rivalité dans laquelle il se trouvait, malgré lui, par rapport aux écoles des Frères de Ploërmel. En plus, il ne pouvait évidemment recruter ses élèves que dans l'école primaire dont les Frères de Ploërmel venaient d'être chargés depuis à peine plus d'un an. En fait, le projet pédagogique de l'Abbé Boilat (à qui on avait confié la direction du collège) rencontra rapidement l'hostilité des Frères de Ploërmel qui assuraient l'enseignement primaire des garçons et qui ne cachaient pas leur opposition au principe d'un enseignement secondaire général pour lequel on leur arrachait leurs meilleurs élèves. Ils estimaient que cet enseignement ne correspondait pas aux besoins de la population.

Le gouverneur, face à l'hostilité des Frères, était même obligé de prendre de façon brutale dans les écoles des Frères, un certain nombre d'élèves pour les envoyer au collège : par exemple, à l'ouverture du collège en mars 1843, le gouverneur Bouët choisit 33 élèves dans l'école des Frères pour

³⁰ Denise Bouche, Thèse de doctorat, op. cit., p. 187.

le collège³¹. En 1844, le commandant Laborel (gouverneur par intérim), envoya une commission à l'école des Frères pour y choisir des élèves susceptibles d'entrer au collège : la commission choisit 8 élèves que le Frère Eutyme reçut l'ordre de conduire au collège le lendemain ³². Ceci provoqua la colère du directeur de l'école primaire, le Frère Eutyme, qui écrivit au gouverneur et au ministre en se plaignant de la façon dont les élèves du collège sont recrutés dans son école ³³.

Le conflit ne fut apaisé que par le gouverneur Baudin qui, par l'arrêté du 31 décembre 1847, instituant une école secondaire à Saint-Louis, subordonna l'admission des élèves à un examen passé devant une commission pour justifier d'un niveau d'instruction suffisant ³⁴.

Mise à part l'hostilité des Frères de Ploërmel, la vraie difficulté du collège provenait du fait qu'il n'y avait pas assez d'élèves à Saint-Louis pour alimenter deux établissements. *"L'état de civilisation où se trouve le pays ne lui permet pas de donner tous les ans plus de deux ou trois élèves pour l'école secondaire, à moins de lancer dans cette école tout le monde sans*

³¹ Gouverneur à Ministre, no 116, 29 mars 1843.

³² Composition de la commission chargée d'examiner les élèves pour désigner ceux d'entre eux susceptibles d'entrer au collège, 29 mai 1844, A.N.S.O.M. Sénégal, X 5 a. ; Frère Eutyme à gouverneur, 31 mai 1844, A.F.I.C., correspondance des Frères directeurs, I, p. 17-20. ; Gouverneur par intérim (Laborel) à Ministre, no 171, 5 juin 1844. ; Laborel à supérieur des Frères, no 45, 31 mai 1844, A.F.I.C., boîte 181.

³³ Frère Eutyme à gouverneur, 31 mai 1844, op. cit.

³⁴ Arrêté du 31 décembre 1847, Bulletin administratif, 1847-1848, pp.111-114.

discernement " écrivait le préfet apostolique Arlabosse (supérieur général des Frères)³⁵. En plus, cette école secondaire ne recrutait que des garçons.

Il y avait un manque de professeurs, un manque de fournitures (livres) et surtout de moyens financiers au collège de Saint-Louis. L'Abbé Fridoil (directeur du collège) faisait savoir au conseil d'administration de mai 1847, que tous ses crédits étaient épuisés depuis novembre 1846 et qu'il avait dû utiliser ses propres ressources et contracter une dette de 3450 francs³⁶.

Malgré l'appellation d'école secondaire, une partie des élèves du collège recevaient un enseignement de type primaire : au cours du 1er semestre de 1846, Arlabosse dit avoir trouvé au collège 29 élèves étudiant le latin, 3 ou 4 qui recevaient des leçons de français et 15 ou 16 gamins, les uns apprenant l'alphabet, les autres commençant à épeler, les autres à lire³⁷. L'année suivante, il dira qu'il y avait au collège 45 à 50 élèves dont plusieurs étudiaient le latin, les autres ne sachant assez ni lire, ni écrire pour commencer cette langue³⁸. Le niveau des élèves du collège était

³⁵ Préfet apostolique Arlabosse, rapport sur l'enseignement, 1er semestre 1847, rapport semestriel, 20 mai 1847; A.R.S. J1, p. 57.

³⁶ Conseil d'administration, 31 mai 1847, A.N.S.O.M. Sénégal, VII 26 bis 8. Extrait d'une lettre confidentielle du gouverneur au ministre sur la situation du Sénégal du 1er novembre 1846 au 25 juin 1847, A.N.S.O.M., Sénégal, X 3 bis.

³⁷ Rapport sur l'enseignement dans les écoles chrétiennes de la colonie du 1er janvier au 1er juillet 1846, adressé au gouverneur par le préfet apostolique Arlabosse, A.R.S., J1, p. 2.

³⁸ Arlabosse, rapport semestriel, 20 mai 1847, op. cit.

trop faible pour qu'ils reçoivent un véritable enseignement secondaire.

Enfin, le conseil d'administration décida le 26 octobre 1849 de supprimer l'école secondaire sous prétexte qu'elle ne justifiait pas par son utilité les frais élevés qu'elle occasionnait. On accusait même les élèves d'être trop nuls. Et, pour remplir l'engagement pris lors de la création du collège, le gouvernement créa un cours secondaire sous le nom de classe latine dans la classe supérieure de l'école des Frères. Ils s'agissait de préparer les enfants à entrer directement dans une classe de sixième, cinquième ou quatrième d'un collège de France. En 1854, il y avait 12 élèves dans la classe latine et 17 en 1856.

On se félicitait des résultats de la classe latine. Elle aurait envoyé dès 1874, dans les collèges de France, des élèves qui s'y seraient classés en très bon rang ³⁹. Ainsi, en 1878, une autre classe latine fut adjointe à l'école primaire de Gorée et en 1888, une troisième classe latine sera ouverte à Dakar.

En 1884, une école secondaire fut réouverte à Saint-Louis. La première année, l'école n'eut que 11 élèves⁴⁰ et en 1887, une nouvelle menace

³⁹ Brouillon d'un discours de distribution des prix qui n'a pas été publié (1875), A.R.S., Fonds de Saint-Louis, 1 G 1.

⁴⁰ Rapport du Frère Marie-Bernard, 1er octobre 1899, A.R.S., Fonds de Saint-Louis, dossier de l'exposition de 1900.

de fermeture plânaît sur l'école secondaire : la commission du budget jugeait l'école secondaire trop cher et envisagea de la remplacer par des cours supérieurs qui seront annexés aux écoles primaires de garçons. En 1888, le gouverneur Thomas, prit enfin la décision de maintenir l'école secondaire qui reçut alors son organisation officielle.

Le programme de cette école portait sur *"l'instruction morale et religieuse, la langue et la littérature française, l'histoire et la géographie générales en insistant sur la France et ses colonies, Les mathématiques appliquées, la physique, la mécanique, la chimie, l'histoire naturelle et leurs applications à l'agriculture et à l'industrie, la comptabilité et la tenue de livres, le dessin géométrique et le dessin d'imitation, l'anglais et l'arabe, et, à titre facultatif, des notions usuelles d'hygiène, d'agriculture, d'industrie, de commerce, de législation et d'économie politique, le chant et la musique, la gymnastique et les travaux manuels"*⁴¹.

La volonté des parents serait respecté en ce qui concernait la participation des enfants à l'enseignement religieux. En effet, l'article XIII de l'arrêté du gouverneur du 3 janvier 1838, précisait que *"l'instruction religieuse sera donné aux élèves suivant le vœux des pères de famille qui seront consultés à cette égard. L'école*

⁴¹ Denise Bouche, Thèse de doctorat, op. cit., p. 206.

sera pourvue des livres nécessaires à l'enseignement des deux religions chrétienne et musulmane".

Les élèves accédant à cette école devaient subir un examen d'entrée sauf ceux venus des écoles primaires de la colonie titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (C.E.P.) qui y étaient admis de droit⁴². Le règlement de 1889 confiait l'école secondaire aux Frères de Ploërmel. En 1898, l'école avait 60 élèves, 10 dans la section classique (jusqu'à la 4^e inclusivement) et 50 dans la section moderne (jusqu'à la 2^e inclusivement)⁴³.

⁴² Règlement général sur le fonctionnement de l'école secondaire spéciale de Saint-Louis, 10 juillet 1889. Bulletin administratif, pp. 344-3450.

⁴³ Rapport du Frère Hermias au gouverneur général sur les 5 écoles que les Frères de l'instruction chrétienne dirigent au Sénégal, 2 juin 1898. A.R.S. J 4.

2 / Les résultats de l'école secondaire de Saint-Louis.

En 1889, vingt neuf élèves étaient sortis de l'école secondaire ; 10 occupaient des postes dans l'administration (agents secondaires des travaux publics, surnuméraires des postes et télégraphes, commis et écrivains dans les bureaux du gouvernement) et 8 étaient placés dans des maisons de commerce⁴⁴. En 1896, quatre vingt sept élèves sortis de l'école secondaire occupaient des postes dans différents services dont 23 agents du télégraphe, 19 instituteurs, 4 agents des travaux publics dont un conducteur, 7 militaires, tous des sous-officiers, un administrateur, etc.⁴⁵. En 1903, sur 276 élèves sortis de l'école (depuis sa réouverture en 1884), 155 étaient entrés dans différents services du gouvernement colonial dont 78 dans le commerce, 8 dans une situation inconnue, 16 étaient morts et 19 avaient continué leurs études en France⁴⁶.

L'école secondaire fut supprimée à la fin de l'année scolaire 1902-1903 et remplacée par une école primaire supérieure commerciale. Elle était accusée de ne pas avoir rempli la mission qui lui avait été assignée et, le gouverneur Guy déclarait au conseil général de mai 1903 : *"Nous avons voulu couper court aux espoirs jamais réalisés"*

⁴⁴ Note sur les élèves sortis de l'école secondaire de Saint-Louis depuis sa fondation jusqu'au 30 octobre 1889 par le directeur de l'école. A.R.S. J 6, p. 67.

⁴⁵ Intervention de G. d'Erneville au conseil général, 12e séance de la session ordinaire, 25 décembre 1896. Comptes rendus imprimés, p. 391.

⁴⁶ Etat des anciens élèves de l'école secondaire, mai 1903, A.F.I.C., op. cit., boîte 183.

et aux sacrifices jamais récompensés qu'inspirait aux parents une école qui ne répondait ni à son nom, ni à son programme"⁴⁷. Le même gouverneur Guy, au conseil général de 1904, déclarait : *"Le danger de votre ancien enseignement secondaire était donc de faire des déclassés plutôt que des hommes véritablement utiles à ce pays"*⁴⁸ ; accusant ainsi les Frères de Floërmel de ne pas avoir rempli leur mission. Guy apparaissait ainsi comme un adversaire résolu des congréganistes. Ce fut là, la confirmation du courant anticléricale qui avait conduit à la dissolution, en 1903, de la plus grande congrégation religieuse enseignante du Sénégal, celle des Frères de Floërmel, et à la réorganisation de l'instruction publique dans toute l'AOF.

⁴⁷ Conseil général, 1ère séance de la session ordinaire de mai 1903, 16 mai 1903. Comptes rendus imprimés, pp. 7-12.

⁴⁸ Conseil général, 10e séance de la session ordinaire de novembre 1904, 5 décembre 1904. Vote du budget de l'instruction publique. Intervention du gouverneur Guy. Comptes rendus imprimés, pp. 248-260.

II / Deuxième étape : 1903-1960 : La réorganisation de l'instruction publique en AOF : un tournant dans l'histoire de l'enseignement public au Sénégal.

Les arrêtés de 1903 posaient les principes d'une généralisation de l'enseignement laïc et en même temps retiraient aux congrégations religieuses la gestion des écoles publiques qui leur avaient été confiées. Ainsi, les congréganistes estimés, jusqu'en 1901, être les instituteurs les plus qualifiés pour l'Afrique occidentale se virent, tout d'un coup, contester leur compétence.

En effet, l'année 1903 marque un tournant dans l'histoire de l'enseignement public au Sénégal : le 7 août, la principale congrégation enseignante, celle des Frères de Floërmel, était dissoute et, le 24 novembre, par arrêté no 806 du gouverneur général de l'AOF, l'enseignement était réorganisé dans l'ensemble de la fédération de l'AOF. Cette réforme de l'enseignement touchait particulièrement le Sénégal car elle avait été proposée au gouverneur général de l'AOF, Ernest Roume, par le lieutenant-gouverneur du Sénégal, Camille Guy.

Cette réforme de 1903 va permettre d'étendre la scolarisation à l'ensemble du territoire sénégalais, car, jusqu'en 1903, la quasi totalité des écoles du Sénégal se trouvait dans ce qu'on appelait les quatre communes (Saint-Louis,

Gorée, Dakar et Rufisque). L'extension scolaire pourrait s'expliquer par la fin des opérations de conquête militaires.

En effet, la pénétration de l'intérieur du Sénégal, commencée véritablement sous le gouvernement de Faidherbe en 1854, avait conduit à l'annexion du Cayor en 1886, du Sine, du Saloum et du Niani en 1887. Au Nord, le Fouta était conquis en 1890 et enfin, après bien des difficultés, la Casamance au Sud, était soumise en 1903. L'unité du Sénégal étant réalisée, il ne restait plus qu'à conquérir les esprits car les colonisateurs avaient aussi compris que pour s'installer durablement sur un territoire, il fallait s'attacher les jeunes générations.

Ainsi, malgré de nombreuses difficultés, le nombre des élèves dans les communes avait doublé entre 1902 et 1912. Les Frères avaient en 1902 (cours d'adultes non compris), 903 élèves dans leurs écoles primaires de Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque et Ziguinchor⁴⁹. Quant aux instituteurs laïcs, ils instruisaient, en 1912, dans ces cinq villes, 1819 élèves⁵⁰. Seule Gorée, dans son inéluctable déclin économique et démographique (migration des populations de Gorée vers Dakar), avait reculé de 170 à 128 élèves.

⁴⁹ Total d'après les chiffres fournis par "Historique de notre mission au Sénégal", 2e registre, A.F.I.C., p. 76.

⁵⁰ Total d'après le rapprt sur "la Situation de l'enseignement à la fin de l'année scolaire 1911-1912". A.R.S., J 13, 1912.

Mais déjà dans les années 1898-1899, les classes des Frères à Saint-Louis refusaient du monde. En 1911, toutes les écoles de Saint-Louis étaient surpeuplées. Par exemple, dans la classe de 6e à l'école Victor Duval, malgré l'admission de 27 élèves en 5e et le renvoi sur ordre du chef de service de 7 élèves, l'instituteur Papa Gueye Fall, avait encore en juin, 35 élèves pour 32 places disponibles. En mars, il en avait eu jusqu'à 60 élèves⁵¹. Pendant cette époque, la demande de scolarisation au Sénégal était supérieure à l'offre.

Le tableau suivant montre la croissance du nombre d'écoles primaires après les décisions gouvernementales de 1903 ; croissance qui se poursuit ensuite, quoique plus modérément, jusqu'en 1913. En effet, le Sénégal qui ne comptait en 1898 que 9 écoles primaires (dont une seule confiée à des maîtres laïcs), en avait trente quatre en 1905 et quarante huit en 1913.

⁵¹ Rapport de fin d'année de la 6e classe de l'école Victor Duval de Saint-Louis, par l'instituteur Papa Gueye Fall, juin 1911, A.R.S., J 32.

Tableau no 1 : Evolution du nombre d'écoles primaires au Sénégal de 1900 à 1913.

Année	Nombre des écoles			Total
	de garçons	de filles	Mixtes	
1900	7	4		11
1901	7	4		11
1902	7	4		11
1903	9	5		14
1904	32	4	1	37
1905	29	4	1	34
1906	29	4	1	34
1907	30	4	1	35
1908	31	4	1	36
1909	34	4	2	40
1910	35	5	2	42
1911	35	6	2	43
1912	38	5	1	44
1913	41	5	2	48

Source : Marie-Laurence Bayet : L'enseignement primaire public français au Sénégal et ses difficultés, de 1903 à 1920. Aix-en-Provence, 1971.

Cette augmentation du nombre d'écoles est due en partie à l'ouverture d'écoles rurales qu'on appelait les écoles de village. Cette croissance du nombre d'écoles s'accompagnait évidemment d'une croissance des effectifs scolaires. Le tableau qui suit nous montre cette évolution des effectifs :

Tableau no 2 : Evolution des effectifs de l'enseignement primaire public au Sénégal de 1903 à 1913.

Année	Nombre d'élèves		
	Garçons	Filles	Total
1903			1500
1904	903	533	1436
1905	1112	389	1501
1906	2837	419	3256
1907	3196	415	3611
1908	2718	294	3012
1909	3204	349	3553
1910	3733	303	4036
1911	3231	259	3490
1912	3416	324	3740
1913	3758	256	4014

Source : Statistiques officielles de l'instruction primaire publique, citées par Marie-Laurence Bayet, 1971, op. cit., p.51.

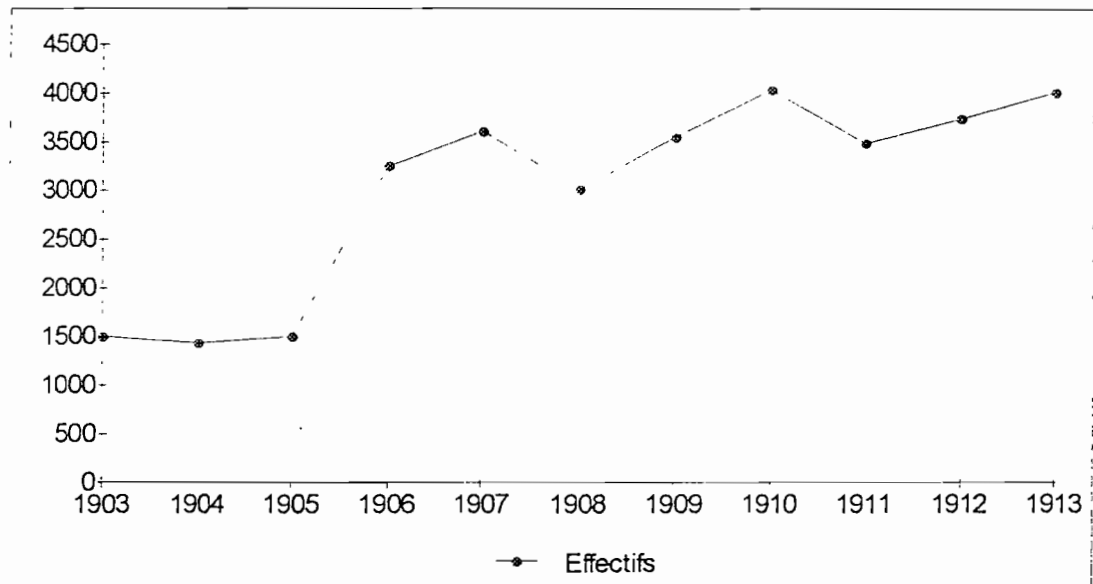
De 1500 élèves environ en 1903, on est passé à 4014 élèves en 1913. Cette augmentation générale des effectifs primaires s'expliquait par la croissance rapide du nombre de garçons (de 903 garçons en 1904, on est passé à 3758 en 1913), augmentation liée à l'accroissement du nombre des écoles de garçons (voir tableau no 1 page 69).

Nous constatons aussi à partir du tableau no 2 ci-dessus, qu'en 1913, l'effectif des filles dans les écoles primaires étaient très faible

par rapport à celui des garçons. En fait, les filles qui représentaient 47,1 % des effectifs en 1904, ne représentaient, en 1913, que 6,4 % des élèves de l'enseignement primaire public. L'effectif des filles dans les écoles primaires du Sénégal a donc baissé entre 1904 et 1913 : il est passé de 533 filles en 1904 à 256 en 1913.

L'évolution globale des effectifs de l'enseignement primaire public entre 1903 et 1913 est représentée sur le graphique suivant :

Graphique no 1 : Evolution des effectifs de l'enseignement primaire public au Sénégal entre 1903 et 1913.



On remarque sur ce graphique, une baisse des effectifs en 1908 et en 1911 ; cette diminution correspond aux départs des élèves âgés occasionnés par les arrêtés des 8 novembre 1907 et 11

novembre 1911 limitant l'âge d'admission à l'école primaire à 16 ans.

Ces mesures limitaient l'accès des élèves âgés de plus de 16 ans aux classes du jour alors que les classes du soir ne jouaient guère le rôle de relais. En effet, on aurait pu penser que ces mesures pousseraient les jeunes âgés de plus de 16 ans vers les classes du soir, mais, tel ne fut pas le cas. En fait, des difficultés étaient aussi rencontrées dans les cours du soir, c'est-à-dire les cours d'adultes. Et l'inspecteur Courcelles notait en 1912 à propos de ces cours : *"Le premier soir, les élèves viennent en foule, mais au bout de quelques jours, les défections commencent, soit parce que la curiosité du premier moment est satisfaite, soit par fatigue ou insouciance"* ⁵².

À la veille de la 1ère guerre mondiale, l'enseignement primaire élémentaire au Sénégal comprenait trois sortes d'écoles : les écoles de village, les écoles régionales et les écoles urbaines ⁵³.

- L'école de village était à la base de l'organisation scolaire. Elle devait recruter le plus grand nombre possible d'élèves : *"Le maître qui dirige doit s'inquiéter de la quantité plutôt que*

⁵² Rapport annuel sur le service de l'enseignement pendant l'année 1911, dressé par l'inspecteur de l'enseignement, chef de service, Courcelles, à Saint-Louis, le 14 mai 1912, p. 6.

⁵³ Plan d'études et programmes des écoles primaires pour l'AOF, 1914.

de la qualité. Il n'est pas nécessaire que les élèves prolongent au-delà de 3 ou 4 ans leur séjour dans l'école de village dont la capacité est nécessairement mesurée ; ils l'encombreraient sans profit et pousseraient le maître à sortir de son programme" ⁵⁴.

La durée des études dans les écoles de village était donc limitée à 4 ans. Le programme comportait l'étude du français parlé, des cours de morale (où il était recommandé de tenir compte des croyances religieuses locales), d'hygiène, des leçons de choses et des travaux pratiques agricoles.

En 1910, sur 3733 élèves garçons, on en comptait 2214 dans les écoles de village, soit 59,3 % et en 1913, pour 3758 garçons, 1504 seulement étaient scolarisés dans les écoles de village, soit 40 % du total ⁵⁵.

Pour attirer le plus grand nombre possible de jeunes sénégalais à l'école de village, on faisait comprendre aux parents que l'école publique maintenait leurs enfants dans l'observance de besoins familiaux et sociaux, dans le respect des ancêtres et dans les principes généraux de moralité. Ainsi, le gouvernement pensait gagner la confiance

⁵⁴ Gouverneur général, Plan d'études et programmes des écoles primaires de l'AOF, 1914.

⁵⁵ Marie-Laurence Bayet, 1971, op; cit., p. 52.

des parents qui enverraient alors plus volontiers leurs enfants à l'école française.

Le gouvernement souhaitait aussi que pour l'exemple, les enfants de fonctionnaires et de notables sénégalais soient les premiers à fréquenter l'école publique française au lieu de l'école coranique : *"la fréquentation scolaire revêt un caractère obligatoire pour les fils de chefs et de notables"* ⁵⁶. Et, par les arrêtés du 8 novembre 1907 et du 11 novembre 1911 limitant l'âge d'admission à l'école primaire à 16 ans, le gouverneur cherchait à obliger les élèves des écoles coraniques à rejoindre les écoles publiques françaises le plus tôt car les enfants âgés de plus de 16 ans ne devaient plus être acceptés à l'école publique officielle.

L'école de village était contrôlée une fois par an par le directeur de l'école régionale dont elle dépendait et par l'inspecteur des écoles de la colonie. L'instituteur était chargé de sélectionner et de proposer à la fin de chaque année scolaire, les élèves à envoyer à l'école régionale.

- L'école régionale avait pour but de préparer des candidats pour l'entrée aux écoles d'apprentissage, aux cours normaux, aux écoles professionnelles et de former des agents pour le commerce local et l'administration. Le recrutement se

⁵⁶ Arrêté du 1er mai 1924, fixant l'organisation générale de l'enseignement en AOF, article 5 (modifié par l'arrêté du 10 mars 1925).

faisait parmi les enfants de la ville où l'école est installée et parmi les meilleurs élèves des écoles de village ; y étaient admis d'office les fils de chefs ou de notables. Contrairement à l'école de village, l'école régionale recherchait la qualité plutôt que la quantité, c'est l'école de l'élite ⁵⁷.

- L'école urbaine, située dans les grandes villes (Dakar, Saint-Louis), recevait les enfants de la colonie européenne et quelques indigènes. La durée des études y était de 6 ans et le programme était semblable à celui des écoles de la métropole. Le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (C.E.P.E.) sanctionnait la fin des études.

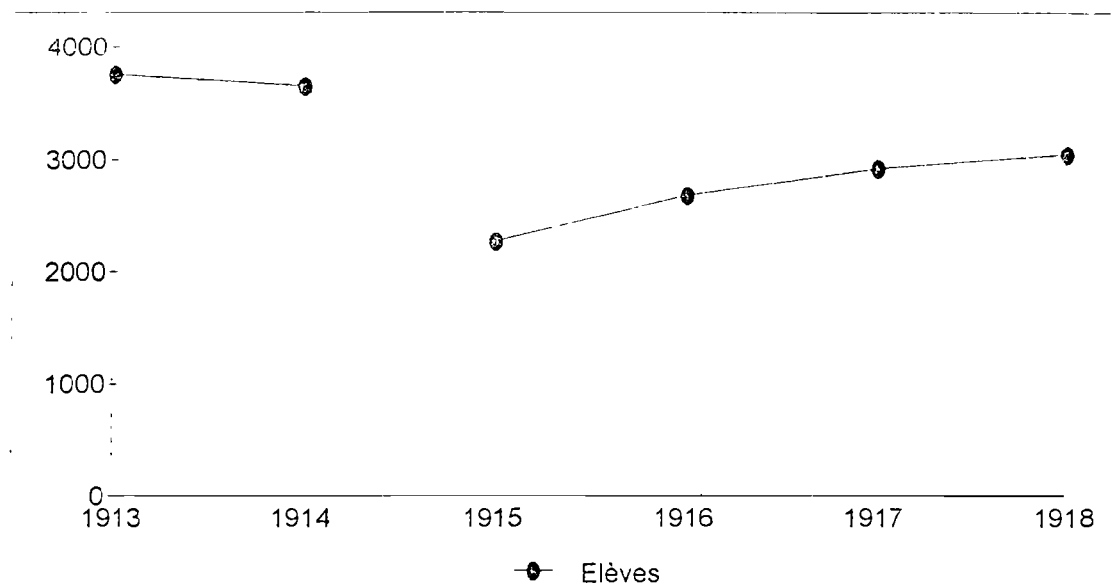
Quant à l'enseignement post-primaire, il se faisait à l'école primaire supérieure ouverte aux élèves munis du C.E.P.E.. La durée des études y était de 2 ans. L'école formait des agents subalternes de l'administration locale et des candidats aux carrières d'instituteurs et de médecins dirigés vers l'école normale William Ponty (créée en 1903) et l'école de médecine. Les candidats à l'enseignement primaire supérieur *"doivent offrir toutes garanties physiques, intellectuelles et morales"* ⁵⁸.

⁵⁷ Plan d'études et programmes des écoles primaires, 1914, op. cit.

⁵⁸ Arrêté du 1er mai 1924, fixant l'organisation de l'enseignement en AOF, article 34, op. cit.

En fait, la laïcisation avait permis, numériquement, le progrès de la scolarisation au Sénégal. Mais ce progrès fut sérieusement ralenti par la 1ère guerre mondiale de 1914 à 1918. En effet, la population scolaire masculine passa de 3758 élèves en 1913 à 2270 élèves en 1915 et remonta péniblement jusqu'à 3050 élèves en 1918.

Graphique no 2 ; Evolution du nombre d'élèves garçons au Sénégal entre 1913 et 1918.



Source : Graphique fait à partir des statistiques de l'instruction publique, 1918, établies par le gouvernement général de l'AOF.

On constate donc une baisse des effectifs scolaires des garçons entre 1914 et 1918. Par exemple, il y avait 1387 élèves de moins entre 1914 et 1915, chute trop importante pour être attribuée seulement à une mauvaise fréquentation

scolaire ; le départ des maîtres sénégalais, engagés dans la guerre, était la principale cause, car cela entraîna la fermeture de plusieurs écoles et surtout les écoles de village qui ont vu leur effectif diminuer de plus de deux tiers entre 1914 et 1915. En 1917, il ne représentait même pas la moitié de celui d'avant guerre ⁵⁹.

Le lieutenant gouverneur du Sénégal, en communiquant les statistiques de l'instruction publique pour l'année 1916, au gouverneur général de l'AOF, notait : *"Bien que les écoles de village soient la base du recrutement scolaire en AOF, l'administration fut obligée de les fermer. Il convenait évidemment d'assurer d'abord le fonctionnement des écoles communales des villes anciennes comme Saint-Louis, Rufisque et Gorée, ou importantes comme Dakar. Aussi dans chaque cercle ne peut-on laisser ouverte que l'école du chef-lieu même... Dès février, il ne restait plus que vingt huit écoles primaires ouvertes sur quarante et un"*⁶⁰.

On était donc loin des principes établis par Guy, Roume et Ponty : il ne s'agissait plus de chercher à étendre la scolarisation et la conquête morale du peuple sénégalais mais seulement de continuer à assurer un enseignement dans les anciens centres de colonisation, c'est-à-dire dans ce qu'on appelait les quatre communes (Saint-Louis,

⁵⁹ Statistiques instruction publique, 1918.

⁶⁰ Statistiques instruction publique, 1916. Envoi du lieutenant gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF. Saint-Louis, le 26 mars 1917.

Gorée, Dakar et Rufisque). Ainsi, entre 1914 et 1918, seules les écoles des localités suivantes étaient restées ouvertes : les écoles des quatre communes et les écoles de Louga, Tivaouane, Thiès, Diourbel, Ziguinchor et Carabane. Par exemple, il y eut 23 fermetures en 1915 et 20 en 1916 ⁶¹.

La fermeture de certaines écoles durant la guerre était due aussi au manque de personnel : certains instituteurs d'écoles de village ne pouvaient pas respecter les horaires scolaires car le manque de fonctionnaires les obligeait à occuper deux emplois. À Diouloulou par exemple (village situé au Sud-ouest du Sénégal), l'instituteur Gorgui Ndiaye ne pouvait faire sa classe que de 18 à 20 heures étant retenu dans la journée au Tribunal comme secrétaire. Cela entraîna en 1914, la fermeture de l'école de Diouloulou ⁶².

La fermeture de certaines écoles de village pourrait aussi s'expliquer par le manque d'effectif: le départ à la guerre de certains chefs de famille obligeait les aînés à s'occuper des terres ou de la profession de leur père ou de leur oncle, entraînant ainsi une diminution de la fréquentation scolaire. Aussi certains parents retenaient leurs enfants à la maison craignant qu'on fasse d'eux des soldats et les élèves âgés de plus de 18 ans désertèrent les classes.

⁶¹ Budget général de l'AOF, chap. 7 ; 1915 (p.30-31), 1916 (p. 110).

⁶² Notes sur l'école rurale de Diouloulou, par l'inspecteur de l'enseignement primaire du Sénégal, Courcelles. Saint-Louis, le 30 septembre 1914.

De 68,3 % en 1913, le pourcentage des écoles de village par rapport au total des écoles passait à 50 % en 1919 ⁶³.

En 1920, le nouvel inspecteur Monod disait qu'il y avait 21 000 élèves dans les écoles de l'AOF et il poursuivait : *"Si nous évaluons à 12 millions d'habitants la population répartie sur les 4 millions de km² de son territoire, nous constatons que notre enseignement n'atteint pas un enfant sur 571 habitants. En évaluant la population d'âge scolaire à un dixième de la population globale, nous arrivons à un million deux cents mille enfants en âge de fréquenter les écoles. Les 21 000 élèves ne représentent donc qu'un écolier sur 57 possibles"* ⁶⁴,

Donc, en AOF, seulement 1,75 % des enfants étaient donc scolarisés dans les établissements publics français en 1920. Ce pourcentage tombait à 1,62 % si on considérait seulement le nombre d'enfants et d'adultes allant à l'école primaire, environ 19500 élèves ⁶⁵.

Selon le rapport de l'inspecteur Monod, le nombre d'écoles et d'élèves se répartissait comme suit :

⁶³ Budget général de l'AOF, 1919, pp. 54-55.

⁶⁴ Rapport de l'inspecteur Monod sur l'enseignement en AOF pour l'année 1920. Statistiques scolaires, Dakar, 20 novembre 1920.

⁶⁵ Rapport Monod, chapitre sur le nombre d'écoles et effectifs d'élèves primaires, 1920, op. cit.

Tableau no 3 : Nombre d'écoles et d'élèves en AOF en 1920.

Type d'écoles	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
Ecoles de village	220	10000
Ecoles régionales	50	1500
Ecoles urbaines	10	300
Ecoles de filles	10	300
Cours d'adultes	186	7400
Total	476	19500

Source : Rapport de l'inspecteur Monod, 1920, op. cit.

En ce qui concerne le Sénégal, en 1919, l'effectif global des élèves du primaire : 3616 élèves, était aussi inférieur à celui d'avant guerre qui était de 4014 élèves. Ce qui tendrait à prouver que le Sénégal avait été plus affecté par la guerre que les autres colonies de l'AOF.

En 1919, la population du Sénégal était estimée à environ 1 250 000 habitants dont 12500 enfants environ étaient en âge d'aller à l'école⁶⁶. Les 3616 élèves ne représentaient alors que 29 % des enfants scolarisables.

De même, l'intensité de la fréquentation scolaire variait suivant les ethnies.

⁶⁶ J. Lombard, Connaissance du Sénégal, fascicule 5, Sénégal, Saint-Louis, 1963, p. 21. (Les recensements étaient réalisés à partir des rôles d'impôts. Ils étaient donc inférieurs à la réalité).

Georges Hardy écrivait : *"Les wolofs du Sénégal étaient curieux, vifs, gais et très attachés à l'école... Les peulhs doués mais réfractaires à l'école"* ⁶⁷. À Bignona, Mapati Dieye Ndiaye, instituteur à l'école de Bignona écrivait : *"Le Diola étant réfractaire à l'instruction, le meilleur moyen d'augmenter le nombre des élèves et de vulgariser la fréquentation, serait la création de bourses scolaires pour les attirer et les garder"* ⁶⁸.

La population d'enfants sénégalais en âge d'être scolarisés à l'école primaire se répartissait comme suit, selon les ethnies en 1919 (Statistiques de l'instruction publique, 1919) :

Wolof :	32,4 %
Sérère :	16,6 %
Peulh :	15,9 %
Toucouleur :	12,2 %
Diola :	12 %
Mandingue :	5,5 %
Divers :	5,4 %

Or, en 1919, parmi les 3616 élèves des écoles primaires du Sénégal, on dénombrait 59 % de Wolofs ; 3 % de Diolas ; 2,2 % de Sérères ;

⁶⁷ Georges Hardy, *Une enquête morale : l'enseignement en AOF*, A. Colin, 1917, chap. 5 : les élèves, p. 294.

⁶⁸ Statistiques scolaires sur l'école rurale de Bignona, rapport de l'instituteur Mapati Dieye Ndiaye, à inspecteur, 1919.

8% de Toucouleurs ; 1,8% de Peulhs ; 4 % de Mandingues et 22 % de divers ⁶⁹.

La répartition de la population infantine sénégalaise selon les ethnies nous montre bien que les Wolofs sont majoritaires (32,4 %), suivis des Sérères (16,6 %), des Peulhs (15,9 %), des Toucouleurs (12,2 %), des Diolas (12 %), etc... Mais en examinant la part prise par chaque ethnie dans le système scolaire, on constate que, mis à part les 59% des Wolofs, les Sérères et les Peulhs (respectivement 2,2 % et 1,8 % des élèves) prenaient une part très faible dans le système éducatif ainsi que les Diolas (3 % des élèves).

En fait, les paysans sérères préféraient garder leurs enfants, surtout les aînés, pour la culture du mil et de l'arachide. Les bergers Peulhs quant à eux, mises à part quelques petites communautés, vivaient repliés sur eux-mêmes et étaient indifférents à tout ce qui ne touchait pas le métier de pasteur. Quant aux Diolas de Casamance, soumis récemment, ils étaient restés très réticents, tandis que les Wolofs, colonisés depuis plus longtemps, s'intégraient relativement plus facilement. S'agissant des Toucouleurs (8 % des élèves), ils étaient plus nombreux, après les Wolofs, à fréquenter l'école française pour la simple raison que l'école coloniale conduisait une grande partie des enfants à des emplois dans l'administration et

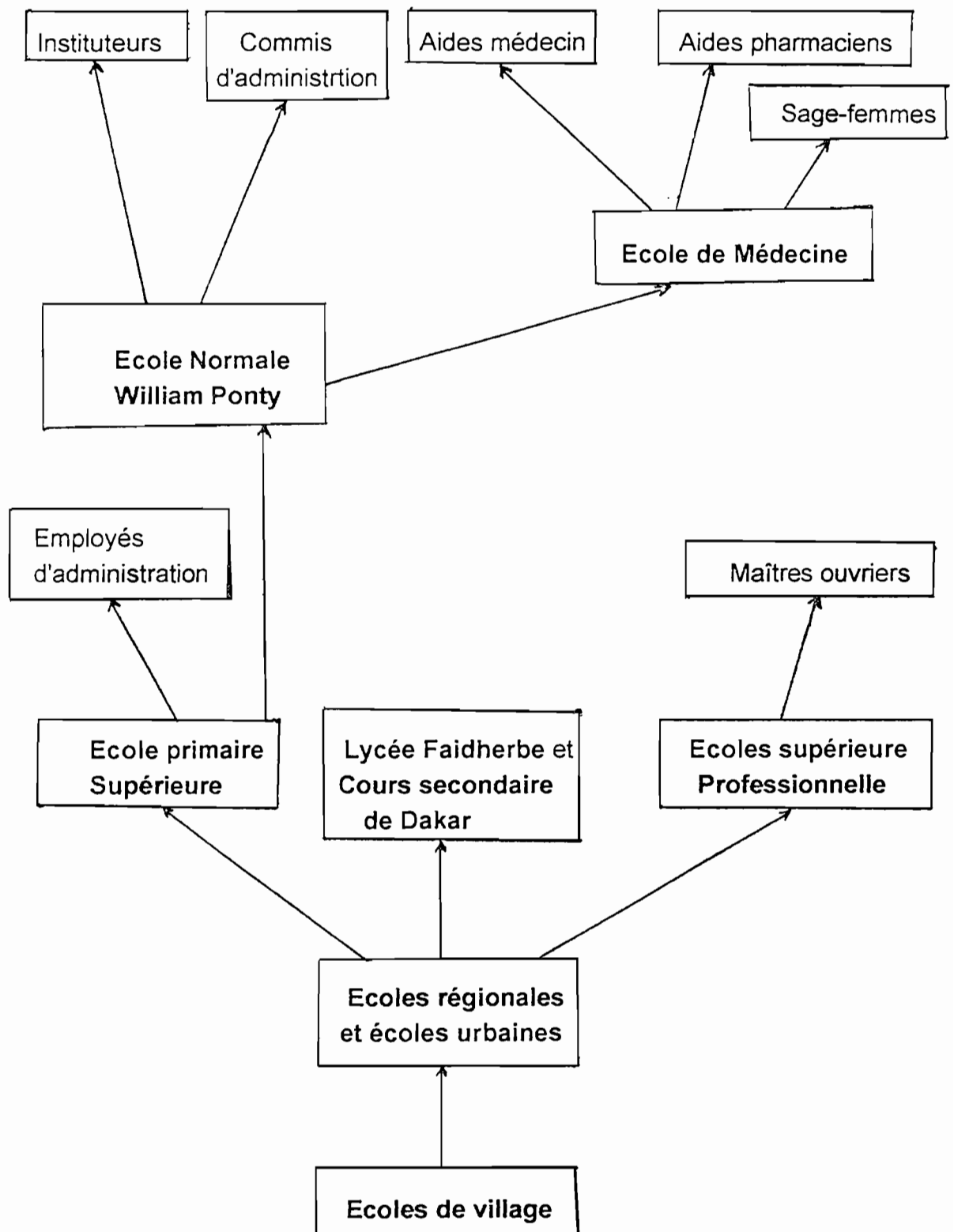
⁶⁹ Marie-Laurence Bayet, 1971, op. cit.

dans le commerce et les Toucouleurs étaient très attachés à tout ce qui touchait le commerce. Il y avait donc une disparité sociale devant l'école, c'est-à-dire un manque d'harmonie dans les comportements des différents groupes ethniques vis-à-vis de l'école française.

Après la lère guerre mondiale, on assista non pas à un remaniement profond des structures de l'enseignement, mais plutôt à une accélération du rythme de la scolarisation dans toute l'AOF.

En fait, après 1920, on assista à une augmentation générale des effectifs au Sénégal et dans toutes les autres colonies de l'AOF : de nouvelles écoles furent ouvertes et les recrutements des élèves très importants. Le schéma de l'organisation de l'enseignement était le suivant en 1940.

Schéma de l'organisation de l'enseignement au Sénégal en 1940.



Source : Françoise Flis-Zonabend : Lycéens de Dakar, éd. François Maspéro, Paris, 1968, p. 171.

C'est le cours secondaire de Saint-Louis, créé en 1914, qui devint plus tard le lycée Faidherbe en 1920 ; le cours secondaire de Dakar qui commença à fonctionner en 1925, prit le nom de lycée Van Vollenhoven en 1940 ; quant à l'école supérieure professionnelle, pour manque d'élèves, elle ferma rapidement ses portes.

L'école normale William Ponty, malgré le manque d'institutrices indigènes, n'a jamais recruté de filles comme élèves. C'était une école réservée aux garçons. Il fallait attendre la création de l'école normale de jeunes filles de Rufisque en 1939 pour que la formation d'institutrices indigènes soit effective en AOF.

En 1944, la création de l'Union Française et les principes énoncés à la conférence africaine de Brazzaville sur la participation des populations africaines à la gestion de l'Union, entraînèrent la nécessité d'élever le niveau d'instruction des indigènes et de permettre aux jeunes africains de préparer les mêmes diplômes que ceux de la métropole. En effet, La participation économique et humaine remarquable des populations de l'AOF à l'effort de guerre engendre une volonté politique de l'administration coloniale de favoriser le progrès social des indigènes ; or, *"le progrès dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel des populations indigènes, ne peut se concevoir sans un*

enseignement adéquat"⁷⁰. Pour cela, des modifications ont été introduites dans le système éducatif : par exemple, les résultats des écoles de village furent jugés insuffisants et ces écoles furent supprimées et remplacées par ce qu'on appelait désormais des écoles primaires.

Dès le 22 août 1945, un arrêté fut pris dans le sens d'une réorganisation de l'enseignement primaire, fixant l'âge d'entrer à l'école primaire à 6 ans. Cependant, ce fut avec la constitution de 1946 et les lois votées par l'assemblée de l'Union Française que le tournant fut réellement amorcé ; l'administration scolaire fut réorganisée.

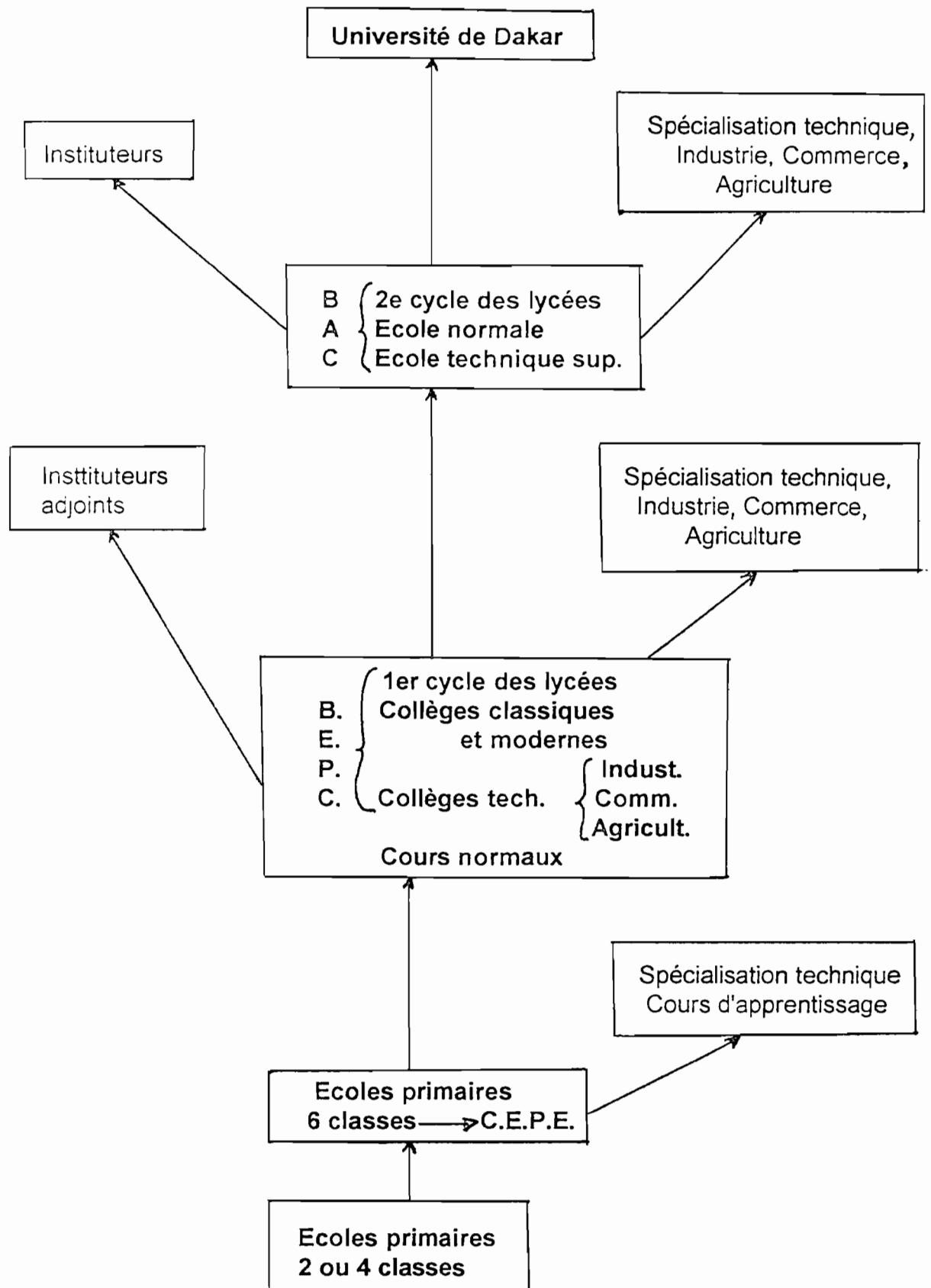
À partir de ce moment, aussi bien sur le plan de son personnel que celui de son orientation, l'enseignement dans les colonies de l'AOF fut aligné sur celui dispensé en métropole. La nouvelle orientation visait l'augmentation du nombre de scolarisés et l'élevation du niveau des études, et c'est pourquoi, peu à peu, lycées et collèges commencèrent à s'ouvrir parallèlement aux écoles normales. En somme, c'est le triomphe de l'enseignement intégral avec l'apparition des diplômes classiques : par exemple, le Brevet Elémentaire (B.E.), le Brevet d'Etudes du Premier

⁷⁰ Programme général de la conférence africaine de Brazzaville, du 28 janvier au 8 février 1944, p. 8.

Cycle (B.E.P.C.) et le Baccalauréat, ainsi que l'octroi de bourses d'études pour la métropole.

On assista donc, après la seconde guerre mondiale, à un changement dans l'organisation de l'enseignement au Sénégal comme dans l'ensemble de l'AOF. Ainsi, en 1958, l'organisation de l'enseignement au Sénégal était la suivante :

Schéma de l'organisation de l'enseignement au Sénégal en 1958 :



Source : Françoise Flis-Zonabend : Lycéens de Dakar, op. cit., p. 173.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'écoles primaires publiques et du nombre d'élèves du primaire au Sénégal entre 1860 et 1958 :

Tableau no 4 : Nombre d'écoles primaires et nombre d'élèves dans l'enseignement primaire entre 1860 et 1958.

Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
	Primaires publiques	du primaire
1860		800
1898	9	
1903	14	3000
1910		4576
1913	48	
1919	37	3616
1927	70	6687
1947	117	21560
1956	260	
1958		46575

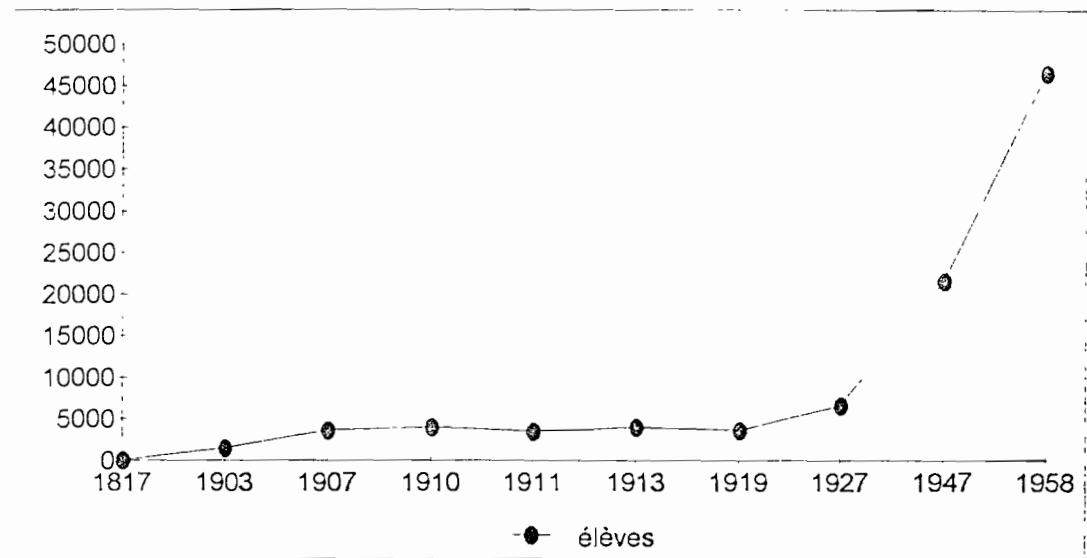
Source : Marie-Laurence Bayet, 1971, op. cit., p. 133.

On constate donc une importante augmentation des effectifs et surtout du nombre d'écoles primaires publiques entre 1903 et 1958, et cela s'expliquait, comme nous l'avons mentionné plus haut, par la laïcisation du système éducatif sénégalais à partir de 1903 et par les réformes de la même année. Cependant, l'augmentation des effectifs fut sérieusement ralentie pendant certaines périodes: par exemple entre 1903 et 1919.

En fait, après la laïcisation en 1903, beaucoup de parents chrétiens continuèrent à envoyer leurs enfants dans ce qui restait des écoles congréganistes refusant ainsi de les envoyer à l'école publique officielle. Quant aux musulmans, la majorité de leurs enfants continua à fréquenter les écoles islamiques au lieu d'aller à l'école française. La 1ère guerre mondiale a aussi ralenti considérablement le progrès de la scolarisation au Sénégal. Il y avait également la fermeture de beaucoup d'écoles pendant la guerre qui a contribué au ralentissement du progrès de la scolarisation entre 1914 et 1918.

Le graphique suivant montre l'évolution des effectifs dans les écoles primaires publiques du Sénégal entre 1817 (date de la création de la première école) et 1958 (au moment de la décolonisation).

Graphique no 3 : Evolution du nombre total d'élèves dans les écoles primaires publiques du Sénégal entre 1817 et 1958.



On remarque donc à partir de ce graphique que l'évolution des effectifs du primaire a été très lente entre 1817 et 1919, et surtout entre 1907 et 1919, période où les effectifs sont restés presque stables passant de 3611 élèves en 1907 à 3616 en 1919. Ce n'est donc qu'après la 1ère guerre mondiale (à partir de 1919) que la scolarisation connut un développement spectaculaire au Sénégal comme nous le constatons sur ce graphique (les effectifs sont passés de 3616 élèves en 1919 à 46575 élèves en 1958).

Pour mieux comprendre les difficultés de développement de la scolarisation au Sénégal pendant la période coloniale, nous allons étudier dans le chapitre qui suit la participation des filles à l'enseignement colonial.

Chapitre 2

* - La scolarisation des filles de 1819 à 1960 : Les filles dans le système éducatif colonial.

I / L'enseignement colonial féminin de 1819 à 1903.

Le 19 mars 1819, sept Soeurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny débarquèrent à Saint-Louis sous la direction de la Mère Rosalie Javouhey soeur de Anne-Marie Javouhey fondatrice de cette congrégation. Elles avaient pour mission de prendre en charge l'hôpital de la marine de Saint-Louis. Mais à la demande du gouverneur qui, satisfait des résultats de l'école des garçons, souhaitait ouvrir une école de filles à Saint-Louis, la Mère Rosalie Javouhey détacha une soeur du service de l'hôpital pour lui confier une vingtaine de fillettes⁷¹. Et pendant longtemps (jusqu'en 1842), l'école ainsi créée apparaîtra comme une sorte d'annexe de l'hôpital de la marine.

⁷¹ Denise Bouche, Thèse de doctorat, op. cit., 1974.

En 1822, une autre école de filles fut créée à Gorée par la Mère Anne-Marie Javouhey lors de sa visite aux Soeurs d'Afrique occidentale. À la fin de l'année 1822, il y avait une centaine d'élèves à l'école de filles de Saint-Louis sous la direction de trois Soeurs institutrices⁷². Tandis qu'à Gorée, quatre religieuses s'occupaient de 64 jeunes filles ⁷³.

Le 15 juillet 1826, le Baron Roger promulgua un arrêté *"portant sur l'établissement à Saint-Louis d'une école de Jeunes négresses"* ⁷⁴.

Selon l'article 2 de cet arrêté, désormais, *"pour être admises à l'école, les fillettes devront avoir plus de 6 ans et moins de 11 ans. Elles seront libres ou engagées à temps ; aucune esclave n'y sera reçue sous aucun prétexte. Les parents des enfants libres, les patrons des engagés, devront avoir contracté devant le maire l'obligation de ne pas retirer les enfants avant l'expiration de quatre années au moins, et de ne pas les faire sortir pendant ce temps"* ⁷⁵. L'article 6 du même arrêté précise que les fillettes ne sortiront en promenade qu'accompagnées d'une Soeur et *"elles ne pourront*

⁷² Rapport de Soeur Madeleine, directrice de l'école primaire de filles de Saint-Louis, 15 septembre 1899, A.R.S., Fonds de Saint-Louis, dossier "exposition de 1900".

⁷³ Rapport sur l'école primaire des Soeurs de Saint-Joseph à Gorée, s.d. (1898), A.R.S., Fonds de Saint-Louis, dossier "exposition de 1900".

⁷⁴ Bulletin administratif des actes du gouvernement. Imprimerie Royale, Paris, 1844, pp. 137-138.

⁷⁵ Arrêté du 15 juillet 1826, op. cit., Article 2.

voir personne, même les parents, qu'en présence d'une Soeur". Cet isolement permettrait aux autorités coloniales d'avoir une influence directe sur la vie des filles indigènes afin d'assurer leur formation sans aucune influence extérieure.

En fait, l'objectif poursuivi par les autorités coloniales en créant des écoles de filles était de former les filles à leur futur rôle d'épouses et de mères. Il ne s'agissait pas d'instruire vraiment les filles mais de leur apprendre à être de bonnes épouses et surtout de *"bonnes mères de famille"*, car pour les autorités, *"former de bonnes mères de famille, c'est préparer une génération améliorée, c'est jeter les fondements d'une population plus industrielle, plus active et plus morale..."*⁷⁶.

Le programme de l'enseignement féminin dans les écoles de Saint-Louis et de Gorée était simple et pratique, réparti en trois degrés :

- Assurer d'abord l'instruction religieuse, base de toute vie morale ;
- Donner ensuite une instruction de base : hygiène, soins du ménage, blanchissage, couture, entretien d'une basse cour... ;
- Inculquer enfin des rudiments de lecture, de l'écriture et de l'arithmétique.

⁷⁶ Arrêté du 15 juillet 1826, op. cit.

Cette initiative, base du futur enseignement féminin au Sénégal, si intéressante fut-elle, était cependant fort limitée dans la réalité.

Et pourtant, les autorités locales avaient conscience de l'importance du rôle que joue l'enseignement féminin dans le développement de la scolarisation au Sénégal. En effet, le gouverneur Renault de Saint-Germain écrivait dans son rapport général pour l'année 1831 : *"Si les jeunes signares sorties de leur école prennent la résolution de parler français à leurs enfants, les difficultés rencontrées dans l'enseignement disparaîtront et l'instruction, partant d'un point plus avancé, fera nécessairement des progrès"* ⁷⁷.

Plus tard, Georges Hardy, affirmait : *"un garçon de plus à l'école, c'est une unité gagnée, mais une fillette, c'est une unité multipliée par le nombre d'enfants qu'elle aura"* ⁷⁸.

En 1841, il n'y avait plus qu'une Soeur institutrice à l'école de filles de Gorée. Ainsi, au début de l'année 1842, l'effectif tomba à 12 élèves⁷⁹. À la fin de l'année, il y avait deux Soeurs institutrices et le nombre d'élèves remonta à

⁷⁷ Rapport général pour l'année 1831, Saint-Louis, le 3 septembre 1832.

⁷⁸ Georges Hardy, *De l'enseignement des filles en AOE*, Bulletin de l'enseignement de l'AOF, juin 1913, pp. 199-202.

⁷⁹ Rapport sur la situation intérieur et extérieur du Sénégal au 1er janvier 1842. Montagnières de la Roque, no 78, 20 janvier 1842.

plus d'une centaine. À Gorée, le nombre d'écolières était supérieur à celui de l'école de Saint-Louis ⁸⁰.

En 1855, il y avait six Soeurs institutrices à Gorée et huit à Saint-Louis. Quant aux écoles de filles de Dakar et de Rufisque, elles furent confiées à la congrégation des Dames de l'Immaculée Conception de Castres, installées à Dakar depuis avril 1848. En 1864, les Soeurs de l'Immaculée Conception avaient trois classes et 60 élèves ⁸¹.

À Rufisque, deux écoles laïques, une de garçons et une de filles, furent ouvertes en 1883, par un couple d'instituteurs⁸². Les Dames de l'Immaculée Conception ouvrirent aussi, la même année, une école libre de filles⁸³. Après 1888, le conseil municipal de Rufisque décida de renvoyer les instituteurs laïcs et de confier l'école communale de filles aux Dames de l'Immaculée Conception et celle des garçons aux Frères de Ploërmel ⁸⁴.

⁸⁰ Rapport d'inspection du préfet apostolique Maynard au gouverneur, 20 septembre 1842. A.R.S. J 1, p. 55.

⁸¹ Rapport du sous-ordonnateur de Gorée, 29 juillet 1864. A.N.S.O.M., Sénégal, X 11 a.

⁸² Gouverneur à Ministre, no 189, 9 février 1883.

⁸³ Conseil d'administration, 25 mai 1883. Extrait no 15. A.N.S.O.M., Sénégal, VII 26 bis 26.

⁸⁴ Gouverneur à Ministre, no 1492, 22 août 1888.

1 / - L'effectif des filles scolarisées dans les écoles des Soeurs avant la laïcisation (avant 1903).

En 1845, il y avait, dans les écoles de filles, 88 élèves à Saint-Louis et 95 à Gorée⁸⁵. Les années suivantes, ces chiffres étaient autour de 150 écolières à l'école de Saint-Louis et 130 à Gorée. En 1900, il y avait 11 Soeurs institutrices à Saint-Louis avec 186 élèves et 6 Soeurs à Gorée avec 163 fillettes. À Dakar, 5 Soeurs instruisaient 176 écolières tandis que les 3 Soeurs de Rufisque avaient 84 élèves⁸⁶.

Il y avait donc au total, en 1900, 25 Soeurs pour 609 élèves dans les écoles de filles des 4 communes (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque), soit à peu près 25 élèves par Soeur⁸⁷. Et pourtant cela n'empêchait pas certaines classes d'être surchargées, tandis que d'autres, la 1ère classe par exemple où l'instruction était plus élevée, n'avait que 10 élèves. Ainsi, à Saint-Louis par exemple, en 1875, la moitié des élèves ou presque (48 sur 102) se trouvait dans la 4e classe, tandis que la 1ère classe n'avait que 14 élèves, la deuxième 19 et la troisième 21 élèves ⁸⁸.

⁸⁵ Situation des écoles en novembre 1845. A.N.S.O.M., Sénégal, X 3 bis.

⁸⁶ Sénégal et Dépendances, rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative pendant les années 1900, 1901 et 1902. Saint-Louis, s.d.

⁸⁷ Rapport sur la situation politique, économique et administrative pendant les années 1900, 1901 et 1902, op. cit.

⁸⁸ Procès verbal de la commission supérieure de surveillance de l'instruction publique pour 1875. A.R.S., fonds de Saint-Louis, 1 G 1.

En ce qui concerne le programme de l'enseignement des Soeurs, il y avait eut des changements à partir de 1881 : les matières enseignées étaient les suivantes : instruction religieuse et morale, instruction civique, lecture, écriture, récitation de fables, poésie, grammaire et orthographe, style, arithmétique, histoire et géographie, notions de sciences physiques et naturelles, l'économie domestique, solfège et chant, travail manuel et dessin⁸⁹. Mais malgré cette rénovation et l'élévation du niveau des études dans les écoles des Soeurs, les résultats furent très limités ; car, *"en dehors du mariage ou de la vie obscure réservée aux célibataires dans la maison familiale, les jeunes filles de Saint-Louis ou de Gorée n'avaient aucun avenir"* ⁹⁰.

⁸⁹ Rapport sur l'école des Soeurs de Saint-Louis, 15 septembre 1899, et rapport sur l'école des Soeurs de Gorée, s.d. (1899). A.R.S., fonds de Saint-Louis, dossier "exposition de 1900".

⁹⁰ Denise Bouche, Thèse de doctorat, 1974, op. cit., p. 417.

2 / La place des jeunes filles noires dans les écoles des Soeurs.

À Gorée, jusqu'en 1848 (année de l'abolition de l'esclavage), aucune jeune fille noire était admise à l'école et, ce n'est qu'à partir de 1855 qu'une classe spéciale fut ouverte à l'intention des filles noires⁹¹.

En fait, avant 1848 (avant l'abolition de l'esclavage), les Soeurs pratiquèrent une ségrégation à la fois sociale, raciale et religieuse. Leurs écoles ne recevaient que des filles européennes et des mulâtresses dites "assimilées" pourtant minoritaires au Sénégal. Ainsi, il était donc très difficile pour les filles noires d'accéder à l'école. Et quand elles y ont accès, elles sont regroupées dans des classes spéciales créées pour elles. Par exemple, à Gorée, en 1858, tandis qu'il y avait 65 élèves dans les classes réservées aux européennes et "assimilées", il y avait entre 120 et 130 fillettes noires âgées de trois à dix ans dans les deux salles qui leur étaient réservées⁹².

Selon la commission supérieure des études, il n'était pas question de mélanger les jeunes filles noires avec les autres. *"L'admission à ces classes spéciales était exclusivement réservée*

⁹¹ Soeur Xavière Aubard à préfet apostolique, 15 mai 1851 (demande d'ouverture de la classe spéciale pour les filles noires), A.N.S.O.M., Sénégal, X 5 a. Rapport sur l'école des soeurs de Gorée, s.d. (1898). A.R.S., fonds de Saint-Louis, dossier "exposition de 1900".

⁹² Denise Bouche : Thèse de doctorat, op. cit., 1974.

aux jeunes filles noires de la classe de la population la moins heureuse ... La destinée que le sort réserve à ces enfants, poursuivait la commission, ne permet pas de pousser plus loin leur instruction... " 93.

À Gorée, comme à Saint-Louis, les jeunes filles noires ont souffert de cette ségrégation pratiquée par les Soeurs, surtout les filles débutantes qui ne savaient rien du français et qui se retrouvaient entassées dans des classes surchargées. En 1850, La Soeur Marie de la Croix écrivait dans son rapport que "*la 4e classe ou classe des négresses*" était la plus difficile à soigner parce qu'elle était surchargée 94.

Même après l'abolition de l'esclavage, les Soeurs trouvaient toujours des raisons pour isoler les filles noires dans des classes spéciales : par exemple, l'appartenance à la religion musulmane était un des motifs d'isolement des filles noires. En fait, aucune congrégation religieuse ne s'intéressa à l'éducation des filles musulmanes avant la laïcisation, c'est-à-dire avant 1903 ; l'école des Soeurs était faite uniquement pour les jeunes chrétiennes⁹⁵.

⁹³ Rapport de la commission supérieure des études, Gorée, 15 septembre 1858. A.N.S.O.M., Affaires politiques, 2796/1.

⁹⁴ Rapport de Soeur Marie de la Croix, s. d., joint à la dépêche no 15 du 10 janvier 1851 ; Protet à Ministre, A.N.S.O.M., Sénégal, X 5 a.

⁹⁵ Hyacinthe Dévès, conseil général. 5e séance de la session ordinaire de mai 1903, 23 mai 1903. Comptes rendus imprimés, pp. 188-201.

Pour régler la question des jeunes filles musulmanes, le conseil général avait décidé, en 1882, de créer une école laïque de filles. Mais cette école connut des problèmes de recrutement: par exemple, en 1889, elle aurait seulement entre 4 et 5 élèves. Elle fut supprimée en 1893.

En 1902, d'après les statistiques officielles, il y avait dans les écoles des 4 communes, 647 fillettes pour 1205 garçons. Parmi ces 647 fillettes, il y avait 289 européennes et assimilées et 358 indigènes. Les européennes et assimilées représentaient 78 % de l'effectif total à Saint-Louis, 37 % à Dakar, 35 % à Gorée et 20 % à Rufisque ⁹⁶. Il n'y avait pratiquement pas de musulmanes parmi les fillettes et pour l'administration, ce sont les Soeurs institutrices qui étaient responsables de cette situation car, *"libre, en fait, d'admettre ou de refuser qui elles voulaient, elles n'ouvraient leurs écoles qu'aux mulâtresses et aux indigènes catholiques, et voyant dans le costume la marque du culte professé, elles se refusaient, le plus souvent, à recevoir les fillettes en pagne et en boubou"* ⁹⁷.

⁹⁶ Gouvernement général de l'AOF, Sénégal et Dépendances. Rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative pendant les années 1900, 1901 et 1902, op. cit., p. 147 et suiv..

⁹⁷ Gouverneur général de l'AOF, Sénégal et Dépendances, Rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative pendant l'année 1903, op. cit., pp. 160-168.

On constate donc que, jusqu'en 1903, l'enseignement des filles, beaucoup plus que celui des garçons, était pratiquement limité aux 4 communes (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque) et s'adressait essentiellement à une classe privilégiée: celle des européennes et des "assimilées". Le reste du Sénégal n'avait pas été touché ; les écoles de filles qui y avaient été créées ne correspondaient à aucune réalité.

II / L'enseignement colonial féminin après la laïcisation (après 1903).

En 1903, au moment de la laïcisation, dans les écoles des 4 communes, un nombre important d'enfants était scolarisé : 180 filles et environ 450 garçons à Saint-Louis (20 000 habitants) ; 150 garçons et 160 filles à Gorée (2 000 habitants) ; 170 garçons et 175 filles à Dakar (8 000 habitants) et enfin, 120 garçons et 95 filles à Rufisque (8 000 habitants) ⁹⁸.

On constate à partir de ces chiffres qu'à Saint-Louis et à Rufisque, le nombre de filles scolarisées par rapport à celui des garçons était trop faible (respectivement 180 filles scolarisées contre 450 garçons et 95 filles contre 120 garçons). Cela pouvait s'expliquer par le fait que la population musulmane était plus nombreuse à Saint-Louis et à Rufisque et comme nous le remarquons plus haut, nul ne s'intéressait à la scolarisation des filles musulmanes avant 1903. Quant à Gorée, avec une forte population chrétienne, la scolarisation des filles y était très développée (160 filles scolarisées contre 150 garçons). Dakar se trouvait dans la même situation que Gorée (175 filles scolarisées contre 170 garçons) mais pour Dakar, la forte scolarisation des filles s'expliquait par une

⁹⁸ Denise Bouche, Thèse de doctorat, 1974, op. cit., p. 424.

forte migration des populations chrétiennes de Gorée vers Dakar.

Ce qui est remarquable, c'est l'importance relative du nombre de filles scolarisées dans les quatre communes en 1903. Cependant, une forte partie de la population était, en effet, presque complètement scolarisée : la population chrétienne en grande partie métisse dite "assimilée". Mais les Soeurs obtinrent dans leurs écoles de maigres résultats : par exemple, de 1890 à 1899, 13 élèves seulement obtinrent le certificat d'études et 12 le brevet élémentaire chez les Soeurs de Saint-Louis⁹⁹. À Gorée, pendant la même période, 18 filles avaient obtenu le certificat d'études ¹⁰⁰.

Il est cependant claire que, jusqu'en 1903, l'enseignement au Sénégal était *"un enseignement d'élites, au double sens du mot : c'est-à-dire que c'était un enseignement destiné à l'élite, à une classe sociale privilégiée, celle des "assimilés" ; mais c'était aussi un enseignement formateur d'élites, permettant à des individus particulièrement doués de s'assimiler à leur tour et d'assurer ainsi un certain renouvellement de l'élite sociale"* ¹⁰¹.

⁹⁹ Rapport de Soeur Madeleine sur l'école des filles de Saint-Louis, A.R.S., fonds de Saint-Louis, dossier "exposition de 1900".

¹⁰⁰ Rapport sur l'école de filles de Gorée, 1899.

¹⁰¹ Denise Bouche, Thèse de doctorat, 1974, op. cit., p. 431.

Même après la laïcisation, l'enseignement, au Sénégal et dans l'ensemble des colonies de l'AOF, se faisait dans ce même esprit de discrimination sociale. Par exemple, la circulaire du 10 mai 1924 du gouverneur général aux lieutenant-gouverneurs précisait qu'il fallait *"choisir les élèves dans les classes dirigeantes et éviter de trop instruire les gens de caste : griots, artisans, car, d'une part on risquerait d'en faire des déclassés en rupture avec le milieu, aux réactions imprévisibles, d'autre part, cette attitude conduirait rapidement à une dépréciation de l'enseignement délivré"*.

Mais l'insuccès le plus notable de la laïcisation fut celui rencontré dans l'enseignement des filles. Alors que les établissements congréganistes de Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque, Carabane et Ziguinchor comptaient 800 fillettes avant la laïcisation, après celle-ci, les écoles publiques n'en avaient plus que la moitié en 1906 (419 fillettes) et plus que le quart en 1913 (256 fillettes)¹⁰² ; la population musulmane étant réfractaire à l'enseignement des filles et les chrétiens hostiles à la laïcisation, préférant envoyer leurs enfants dans ce qui restait des écoles congréganistes.

En effet, le nombre des écoles de filles n'avait pratiquement pas évolué (entre 4 et 6 écoles) de 1903 à 1914 (voir tableau no 1 page 69).

¹⁰² Marie-Laurence Bayet, op. cit.

C'était le point faible de la conquête morale au Sénégal. Le lieutenant-gouverneur du Sénégal notait en 1917 : "...l'enseignement des filles n'existe pour ainsi dire pas au Sénégal" ¹⁰³.

En fait, puisque l'enseignement des filles se bornait essentiellement à l'enseignement ménager, les parents préféraient garder leurs filles à la maison car c'était mieux pour eux d'apprendre eux-mêmes à leurs filles les travaux domestiques.

En effet, bien que les écoles de filles restèrent ouvertes durant la 1ère guerre mondiale, il y eut une légère diminution des effectifs : 210 élèves en 1914, 185 en 1915, 204 en 1916 et, il y avait, en 1917, 205 élèves dans les écoles de filles ¹⁰⁴. Cette légère diminution des effectifs est due au retour définitif de quelques fillettes dans leur foyer, mais aussi à des épidémies comme la peste et la rougeole qui ont même entraîné entre 1914 et 1915, la fermeture de certaines écoles à Dakar ¹⁰⁵.

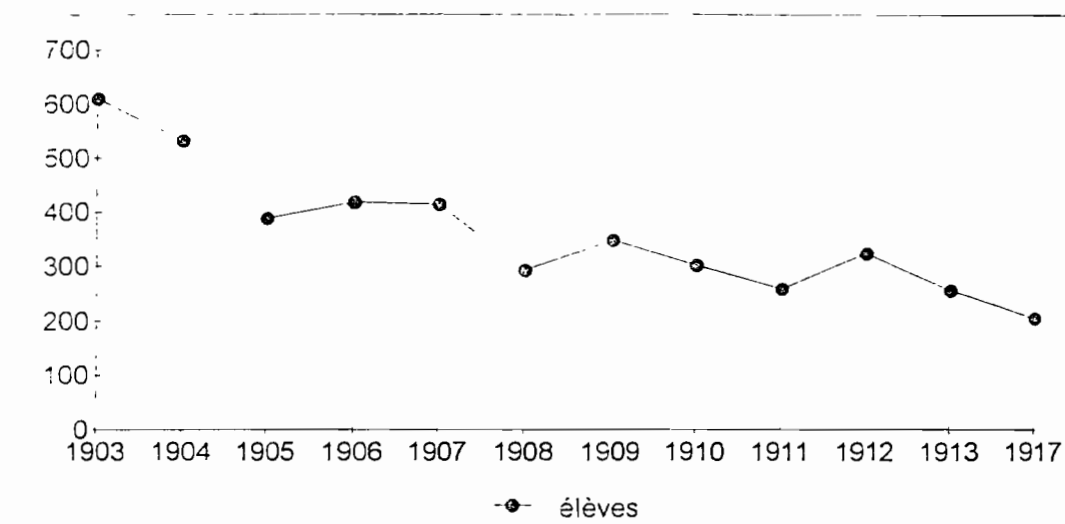
Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de filles dans les écoles primaires publiques du Sénégal entre 1903 (date de la laïcisation du système éducatif sénégalais) et 1917 :

¹⁰³ Rapport du lieutenant-gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF, Dakar, 1er novembre 1917, p. 56.

¹⁰⁴ Marie-Laurence Bayet, op. cit., p. 68.

¹⁰⁵ Statistiques scolaires, écoles de filles de Dakar, 1914-1915.

Graphique no 4 : Evolution du nombre de filles dans les écoles primaires publiques du Sénégal entre 1903 et 1917.



On constate donc que depuis 1903, le nombre de filles dans les écoles primaires publiques n'a cessé de baisser passant, par exemple, de 610 filles en 1903 à 294 en 1908, 259 en 1911 et, en 1917, il n'y avait plus que 205 filles dans les écoles publiques officielles. En effet, la proportion des filles dans l'enseignement primaire public n'a cessé de baisser après 1903 : elle est passée, par exemple, de 37,1 % en 1904 à 9,8 % en 1908 et à 6,4 % en 1913. Ceci prouvent encore une fois l'échec de la laïcisation auprès des filles. C'est donc surtout du côté de l'éducation des filles que l'effet retardataire de la laïcisation fut le plus sensible.

Le gouverneur William Ponty, parlant des écoles de filles, disait : *"Il est important pour nous d'assurer notre influence sur la femme indigène. Par l'homme nous pouvons accroître et améliorer l'économie du pays, implanter dans les esprits des notions de progrès agricole, industriel et commercial ; par la femme, nous pénétrons au cœur même du foyer indigène, nous touchons aux moindres conditions de la vie domestique, nous prenons l'enfant à sa naissance et lui réservons une protection nécessaire"* ¹⁰⁶.

Dans son souci de développer la scolarisation des filles, le gouverneur William Ponty décida alors d'adjoindre aux écoles de filles des écoles maternelles afin de *"faciliter le recrutement de l'école primaire et d'en rendre l'enseignement plus efficace en attirant des enfants très jeunes"* ¹⁰⁷. Les instituteurs des écoles de garçons demandaient à leurs élèves d'intervenir auprès de leurs parents afin que leurs soeurs aillent à l'école; le personnel enseignant et administratif devait donner l'exemple en envoyant les premiers leurs filles à l'école.

En fait, il s'agissait pour William Ponty d'étendre la scolarisation à l'ensemble des jeunes sénégalais. Mais, malgré cette volonté politique affirmée, la scolarisation des filles fut

¹⁰⁶ Gouverneur William Ponty, 1914 (repreant les principes de 1903).

¹⁰⁷ Gouverneur William Ponty, écoles de filles, 1914, op. cit.

très limitée au Sénégal : en brousse, en 1919, les écoles de village ne recevaient que des garçons (il n'y avait plus d'écoles mixtes). C'était l'échec complet de la conquête morale des femmes à l'intérieur du pays. Dans les écoles urbaines et régionales, le recrutement des filles se faisait sur place et par exemple à Saint-Louis, en 1919, il y avait 53 filles à l'école primaire pour 730 garçons ; à Rufisque : 8 filles pour 335 garçons et à Ziguinchor ; 11 filles pour 247 garçons¹⁰⁸.

L'enseignement des filles avait donc plus de mal que celui des garçons à se développer au Sénégal. La diffusion de la "civilisation française" auprès des filles était donc presque nulle et jusqu'à la fin de la période coloniale, le nombre de filles scolarisées est resté faible par rapport à celui des garçons. Il y avait en 1960, dans l'ensemble des écoles primaires publiques et privées, 34209 filles contre 72702 garçons ¹⁰⁹.

¹⁰⁸ Marie-Laurence Bayet, 1971, op. cit., p. 95.

¹⁰⁹ Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Sénégal, statistiques officielles, année scolaire 1959-1960.

III / Bilan de l'enseignement français au Sénégal à la fin de la période coloniale : enseignement primaire, moyen et secondaire.

1 / Enseignement primaire :

De 1950 à 1956, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs de l'enseignement primaire était de 10,7 %. Il était de 14,8 % entre 1956 et 1962. Le rapport élèves / maître dans l'enseignement public était, en 1956-1957, de 50 élèves par maître¹¹⁰. Le taux de scolarisation primaire au Sénégal était, en 1957 de 23,7 %, en 1959: 23 % et en 1960 : 22,4 % ¹¹¹.

L'évolution de la situation scolaire entre 1948 et 1957 était la suivante au Sénégal :

¹¹⁰ LE THANH KHOI (étude dirigée par) : L'enseignement en Afrique tropicale, Paris, PUF, 1971 (groupe de recherche de l'I.E.D.E.S.).

¹¹¹ Ministère de l'économie et des finances (direction de la statistique), archives non cotées, (1960).

Tableau no 5 : Nombre d'écoles primaires publiques et privées et nombre d'élèves (1948-1957).

	Année	1948	1957
Nombre d'écoles		197	368
Nombre d'élèves		30500	70000
Superficie moyenne desservie par école (en km ²)		1000	535
Distance moyenne entre écoles (en km)		32	24
Nombre d'habitants par école		10100	6000

Source : Ministère de l'éducation nationale (République du Sénégal).

L'accroissement du nombre d'écoles entre 1948 et 1957 était donc de 87 % et celui du nombre d'élèves était de 130 %. Ce fort accroissement du nombre d'écoles primaires et surtout du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire s'expliquait par l'accélération du processus de scolarisation après la deuxième guerre mondiale. Cependant, le nombre d'habitants par école restait élevé malgré une diminution de 40,6 % entre 1948 et 1957 (passant de 10100 à 6000 habitants par école).

En 1960, au moment de l'indépendance du Sénégal, la situation scolaire était la suivante au niveau primaire :

Tableau no 6 : Effectifs Enseignement primaire public et privé au 1er janvier 1960 (année scolaire 1959-1960).

Cours	Garçons	Filles	Total
CI	18598	9743	28341
CP	15636	8145	23781
CE1	13765	6093	19858
CE2	8661	3597	12258
CM1	8362	3550	11912
CM2	7680	3081	10761
Total	72702	34209	106911

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la culture du Sénégal.

Le tableau no 6 ci-dessus donne le tableau suivant en pourcentage :

Tableau no 7 : Pourcentages par rapport aux lignes.

cours	Garçons	Filles	Total
CI	65,6	34,4	100
CP	65,7	34,3	100
CE1	69,3	30,7	100
CE2	70,7	29,3	100
CM1	70,2	29,8	100
CM2	71,4	28,6	100
Total	68	32	100

Les filles représentaient en 1960, 32 % des élèves de l'enseignement primaire. On constate aussi que la proportion des filles parmi les élèves du primaire baisse au fur et à mesure que le

niveau d'études monte ; parmi les élèves du cours d'initiation (C.I.), 34,4 % sont des filles alors qu'elles ne représentent que 28,6 % des élèves du cours moyen 2e année (CM2). Il y a donc une déperdition des effectifs féminins au cours du cycle primaire ; cela s'expliquant par les abandons et la déscolarisation des filles.

Le pourcentage des effectifs de l'enseignement privé par rapport au total des effectifs du primaire était de 16,8 % en 1960 (selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale et de la culture).

Les taux de déperdition des effectifs dans les écoles primaires du Sénégal, en 1960, était de :

Tableau no 8 : Les taux de déperdition des effectifs entre les différents cours de l'enseignement primaire en 1960 (en pourcentages).

Cours	Garçons	Filles	Total
Du CI au CP	15,9	16,4	16
Du CP au CE1	12	25,2	16,5
Du CE1 au CE2	37	41	38,3
Du CE2 au CM1	3,5	1,3	2,8
Du CM1 au CM2	8,2	13,2	9,7

Source : Pourcentages calculés à partir des chiffres du tableau no 6.

Ce tableau no 8 montre que la perte des effectifs était surtout plus forte entre le cours élémentaire 1ère année (CE1) et le cours élémentaire 2e année (CE2) : 38,3 %. Cependant, la déperdition était plus forte chez les filles (41 %) que chez les garçons (37 %) entre ces deux cours. Cela pourrait s'expliquer pour les filles par le fait que c'est à cet âge (9-10 ans) qu'elles commencent à être sollicitées pour certains travaux domestiques : la garde des plus jeunes enfants par exemple.

Dans les villages, ce sont souvent les jeunes filles de 9-10 ans qui gardent leurs jeunes frères et soeurs à la maison quand les mamans vont travailler dans les champs familiaux. Ainsi, certains parents n'hésitent pas à retirer certaines de leurs filles de l'école pour qu'elles prennent en charge les plus petits quand la mère est absente.

Quant aux garçons, cet âge (9-10 ans) correspond à l'âge où ils sont souvent sollicités pour la garde ou la surveillance des troupeaux pendant que les adultes s'occupent de la culture des champs. Il nous semble donc que la forte baisse des effectifs entre le CE1 et le CE2 était liée à la vie économique des villageois, car la population sénégalaise était à plus de 80 % rurale en 1960.

En 1960, sur 1000 enfants qui entraient en première année de l'enseignement

primaire, 680 quittaient l'école au cours des six premières années sans diplôme, et seulement 320 terminaient leur cycle d'études primaires et obtenaient le certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E.) ; et parmi ces 320 certifiés, 238 réussissaient au concours d'entrée en sixième et accédaient à l'enseignement secondaire (général ou technique) ¹¹².

¹¹² Roland Colin : Systeme d'éducation et mutations sociales : continuité et discontinuité dans les dynamismes socio-éducatives. Le cas du Sénégal. Thèse, Université Paris V, 1977, p. 501.

2 / L'enseignement moyen et secondaire :

Entre 1950 et 1956, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs de l'enseignement secondaire (général et normal), était de 7,4%. Il était de 21,9 % entre 1956 et 1962. Le rapport élèves/maître était de 23 élèves par maître en 1956-1957 dans l'enseignement secondaire public¹¹³.

En 1960, les effectifs de l'enseignement moyen et secondaire se répartissaient comme suit :

Tableau no 9 : Répartition des effectifs : enseignement moyen (public et privé), 1960.

Classes	Garçons	Filles	Total
Sixième	2225	795	3020
Cinquième	1724	580	2304
Quatrième	911	374	1285
Troisième	602	271	873
Total	5462	2020	7482

Source : Ministère de l'éducation et de la culture.

Les filles ne représentaient donc, en 1960, que 27 % des élèves de l'enseignement moyen public et privé. Le pourcentage des filles dans l'enseignement moyen (27 %) est donc inférieur à leur pourcentage dans l'enseignement primaire (32 %).

¹¹³ LE THANH KHOI, 1971, op. cit.

Tableau no 10 : Répartition des effectifs :
enseignement secondaire (public et privé), 1960.

Classes	Garçons	Filles	Total
Seconde	304	168	472
Première	295	119	414
Terminale	217	78	295
Total	816	365	1181

Source : Ministère de l'éducation et de la culture.

On constate (à partir des tableaux no 6 et 9) que entre le CM2 et la 6e collège, le nombre d'élèves a diminué de 7741 élèves (passant de 10761 élèves au CM2 à 3020 en 6e) soit une diminution de 72 %. Cette diminution était de 5455 élèves (soit 71 %) pour les garçons et de 2286 élèves (soit 74,2 %) pour les filles. La réduction des effectifs observée entre le CM2 et la sixième concernait donc davantage les filles que les garçons. Chaque année, un certain nombre de filles et de garçons sont éliminés de l'école entre le primaire et le moyen ou le secondaire du fait d'abandons et d'exclusions. La baisse des effectifs s'expliquait surtout par les échecs au concours d'entrée en 6e, car ce concours constitue souvent un obstacle pour les élèves du CM2.

Entre la troisième et la seconde, la perte des effectifs était de 46 %. Elle était de 49,5 % pour les garçons et de 38 % pour les filles (tableau no 9 et 10). Cette perte d'effectifs s'expliquait aussi par les échecs à l'examen du

Brevet qui intervient en troisième. Cependant, on constate que la déperdition des effectifs était plus forte chez les garçons que chez les filles entre la troisième et la seconde. Cela s'expliquait par le fait que les filles, une fois qu'elles ont franchi le cap du CM2, résistent mieux aux difficultés scolaires; car, en grandissant, elles apprennent à contourner les difficultés liées à leur sexe et à leur statut dans la famille.

Au moment de l'indépendance, sur 1000 élèves qui accédaient à l'enseignement secondaire, seulement 50 parvenaient à obtenir le baccalauréat complet (première et deuxième partie)¹¹⁴.

En 1960, il y avait au Sénégal, dans les différents degrés d'enseignement (primaire, moyen et secondaire), 115574 élèves dont 36594 filles. Les filles représentaient, en 1960, 32 % des élèves du primaire, 27 % dans l'enseignement moyen et 30,9 % de l'effectif du secondaire.

Au lendemain des indépendances, en 1962, 14 % des hommes politiques au pouvoir dans l'ex-Afrique Occidentale Française étaient sortis de l'école normale William Ponty et 2 % étaient sortis des écoles d'interprètes ¹¹⁵.

¹¹⁴ Roland Colin, Thèse de doctorat, op. cit., p. 501.

¹¹⁵ Bernard Delpêche : Extrait de l'annuaire des états d'Afrique noire - Gouvernements, cabinets ministériels et partis politiques - paru en 1962 dans sa seconde édition.

Parallèlement à l'enseignement colonial, il y avait au Sénégal, l'enseignement islamique qui comprenait les écoles coraniques et les écoles arabes.

Chapitre 3

* L'enseignement islamique au Sénégal pendant la période coloniale : rapports entre écoles islamiques et écoles Françaises.

1 / Organisation de l'enseignement islamique au Sénégal.

La culture arabo-islamique a marqué de son empreinte indélébile une grande partie de la population sénégalaise (le nombre de musulmans est estimé à 94 % au Sénégal en 1988). Cette influence se trouve à tous les niveaux de la vie sociale. En effet, dès les premiers contacts (au XI^e siècle), entre l'islam et les populations autochtones, une nouvelle culture commençait à prendre forme. Cette culture contribua dans une large mesure à façonner la communauté musulmane sénégalaise, à changer les mentalités, à transformer profondément les comportements individuels et collectifs et à introduire de nouvelles structures sociales.

L'islam transforma ainsi peu à peu les habitudes de tous les jours et modifia les bases de l'organisation sociale.

Pour éduquer leurs enfants, les musulmans avaient leur propre système éducatif dont le sens échappa longtemps à la compréhension du colonisateur. Ce dernier voyait, par exemple, dans l'école coranique, un équivalent arabe de l'école française. Or l'école coranique n'est pas destinée à distribuer seulement des connaissances religieuses mais aussi à forger un caractère. Par le maître coranique, l'enfant apprend à se comporter dans la société musulmane. *"L'école coranique vise la formation totale de l'individu ; elle entend faire un homme complet, parfaitement adapté à une société dont l'islam représente le principe supérieur, la référence fondamentale"* ¹¹⁶. L'école coranique a été aussi, sous certains aspects, un lieu de résistance à la domination française.

L'enseignement islamique comprenait plusieurs étapes : on distinguait trois niveaux d'études :

Le premier niveau correspondait à ce que l'on pourrait appeler le premier cycle de l'enseignement islamique. Les études dans ce cycle consistaient essentiellement à initier les élèves

¹¹⁶ Christian Coulon : Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire. Paris, Karthala, 1983, p. 96.

débutants à l'écriture et à la lecture du coran. Le coran était au centre des études et de l'enseignement arabo-islamiques. Le but suprême de cet enseignement était de savoir par coeur le coran sans le comprendre, car le maître ne donnait aux enfants aucune explication des passages qu'ils apprenaient. Les jeunes se groupaient autour du marabout qui les exerçait à lire l'arabe et leur faisait apprendre par coeur, sans traduction, ni commentaire les versets du coran.

Charles Roux écrivait : *"Le maître est assis sur une peau de mouton et tient devant lui le coran où il puise ses leçons. Accroupis sur le sol, dans un accoutrement sommaire et tenant chacun une planchette sur laquelle se trouvent tracés des versets du coran, les élèves entourent le marabout et répètent en choeur le mot qu'il vient de prononcer. La leçon apprise, on lave les planchettes dont le bois particulier se prête à cette opération et la leçon du lendemain y est inscrite au moyen d'une plume formée d'un roseau taillé trempé dans une encre de suie délayée dans l'eau gommée. Cette méthode scrupuleusement observée pendant le courant de l'année est encore mise en pratique les années suivantes, jusqu'à ce que les élèves (taalibés) aient appris à distinguer les caractères arabes et à réciter le coran en entier"* ¹¹⁷.

¹¹⁷ Charles Roux : Le Sénégal, organisation politique, administration, finances, travaux publics. Paris, 1900, pp. 207-210.

Charles Roux décrivait ainsi parfaitement la méthode et l'organisation de l'enseignement donné aux élèves des écoles coraniques du Sénégal. L'enseignement ainsi donné était un enseignement rigoureux car les enfants doivent respecter scrupuleusement les règles fixées par le maître et ce dernier n'hésitait pas à utiliser la violence pour les corriger ou les punir.

Amar Samb écrivait : *"Accroupi, la tablette sur les cuisses, la main droite tenant une bûchette destinée à être placée sur chaque lettre de l'alphabet arabe à apprendre, l'enfant peut constater qu'il est l'objet de curiosité discrète de la part des autres qui osent à peine le regarder par crainte du maître dont le fouet peut claquer à tout moment pour ramener les yeux de "l'effronté" à sa propre tablette"* ¹¹⁸.

Après l'apprentissage de l'écriture et de la lecture du coran, certains élèves continuaient leurs études islamiques dans les écoles arabes où ils vont apprendre la langue arabe, c'est-à-dire la grammaire et l'orthographe arabes. Ce niveau correspond à ce que l'on pourrait appeler le second cycle.

Après avoir maîtrisé la langue arabe, les élèves qui désirent approfondir leurs

¹¹⁸ Amar Samb : L'éducation islamique au Sénégal. Notes africaines, no 136, octobre 1972, p. 98.

études pouvaient passer au troisième niveau qui correspond au cycle supérieur.

Le programme de ce cycle comportait les disciplines suivantes :

* - Les sciences religieuses (sciences islamiques) qui comprennent :

- L'exégèse coranique (tafsir) : Cette étude consiste à commenter et à expliquer le coran. Elle est réservée aux futurs maîtres coraniques en fin d'études et qui préparent leur retour dans leur village pour y enseigner la culture arabo-islamique ;

- Le droit musulman (fiqh) : L'étude du droit porte sur les fondements de la foi et de la loi de l'islam, sur l'obligation légale, sur le pèlerinage à la Mecque, etc... ;

- Les fondements dogmatiques de la religion musulmane (usûl al-Dîn) ;

- L'initiation à la mystique musulmane (tasawûf).

* - Les sciences arabes (al ulûm al-arabiyya) ; Cette étude est axé surtout sur l'initiation à la langue arabe : écriture, lecture et grammaire arabes.

* - Les sciences dites des anciens qui comprennent :

- la logique ;
- l'astrologie ;
- la médecine traditionnelle.

Ces études supérieures étaient souvent réservées de fait à une infime minorité issue, dans la plupart des cas, des groupes dirigeants de la société (les notables musulmans). Ceci nous montre que l'enseignement islamique était aussi un élément de la domination et de la reproduction sociales. Le groupe dominant justifie et légitime sa suprématie par l'islam dont il se veut le gardien et le missionnaire.

L'enseignement islamique était donc assez développé au Sénégal et constituait un véritable obstacle au développement de l'école française. En fait, les populations musulmanes luttèrent pendant longtemps contre la scolarisation de leurs enfants dans les écoles françaises.

2 / Populations musulmanes et école coloniale.

Les musulmans furent accusés d'être particulièrement réfractaires à l'école française. En fait, la préférence des musulmans pour l'école coranique s'expliquait non seulement par leur attachement aux principes islamiques, mais aussi par le fait que l'éducation que recevaient les enfants dans les écoles coraniques se complétait avec celle qu'ils recevaient dans la famille. *"Lorsqu'il revient de l'école coranique, l'enfant poursuit son éducation musulmane à la maison"* ¹¹⁹. En plus, le plus souvent, dans les villages, l'école coranique a lieu le soir ce qui permettait à l'enfant d'être libre la journée pour les travaux des champs et certains travaux domestiques que sa famille attendait de lui. L'école coranique était donc parfaitement adaptée à la vie familiale et économique des villageois.

Autre motif de réticence des musulmans: l'école française était dirigée par les institutions chrétiennes (du moins jusqu'en 1903), ce qui ne favorisait pas l'adhésion des musulmans à cette école qu'ils considéraient comme un instrument de destruction des valeurs essentielles de la civilisation musulmane.

Entre 1850 et 1914, plusieurs mesures furent prises par les autorités coloniales

¹¹⁹ Christian Coulon, op. cit., 1983, p. 97.

pour essayer de venir à bout de la résistance des musulmans.

Faidherbe fut le premier à s'attaquer au problème des musulmans du Sénégal, car il était convaincu du caractère inexorable des progrès de l'islam en Afrique de l'ouest et en particulier en Sénégambie. Dans un rapport au ministre de la marine, en date du 11 avril 1856, il écrivait : *"Nous sommes débordés de toutes parts par l'islamisme. Depuis deux ans, le nombre des musulmans de la Sénégambie a doublé et cela est vrai à Saint-Louis même. Tous les indifférents se font musulmans et même des noirs élevés dans la religion chrétienne l'abandonnent. Cela s'est passé plusieurs fois sous mes yeux"* ¹²⁰.

Pour attirer les musulmans à l'école française, le gouvernement essaya d'abord de rendre cette dernière plus acceptable en veillant à ce que leur foi n'y fût pas blessée, éventuellement même à ce qu'elle y fût reconnue.

Ainsi, Faidherbe créa pour les musulmans des écoles laïques à Saint-Louis et dans les postes mais en même temps, il va tenter d'exercer un contrôle sur les écoles coraniques. Par arrêté du 22 juin 1857, il décida de réglementer l'enseignement coranique. Désormais, les écoles coraniques ne devaient fonctionner que sous deux conditions :

¹²⁰ Faidherbe à Ministre, no 156, 11 avril 1856. A.N.S.O.M., Sénégal, X 11 a.

- bénéficiaire de l'autorisation écrite du gouverneur, lequel décide après avis d'une commission d'enquête et de vérification ;

- mettre quotidiennement leurs élèves à la disposition des écoles françaises afin qu'ils y reçoivent, dans le cadre des cours du soir, une instruction française (apprentissage de la langue française (écriture, lecture) et les notions de calcul).

Le demandeur de l'autorisation du gouverneur devait être de Saint-Louis ou l'habiter depuis sept ans au moins. Il devait, en outre, subir un examen devant une commission composée de fonctionnaires français et de notables musulmans¹²¹. Il était interdit aux maîtres arabes ou marabouts d'accepter les filles dans leurs écoles. Les femmes qui voudraient tenir une école de jeunes filles devraient, elles aussi, demander une autorisation au gouverneur et se faire inscrire au bureau des affaires indigènes ¹²².

Malgré ces mesures, les élèves des écoles islamiques inscrits à l'école laïque, ne la fréquentaient guère. Ainsi, il y eut une deuxième tentative de réglementation des écoles musulmanes en 1870. En effet, à cette date, l'arrêté de 1857 était tombé en désuétude ; le nombre de marabouts s'étant

¹²¹ Arrêté du gouverneur du Sénégal, Faidherbe, 22 juin 1857, réglementant les écoles musulmanes. Bulletin administratif du Sénégal, 1856-1857, pp. 445-447.

¹²² Décision du 1er octobre 1857. Feuille officielle du Sénégal, no 80, 6 octobre 1857.

accru considérablement de sorte que leur surveillance était devenue difficile.

Le rapport d'inspection des écoles coraniques établi par Jouannet, chef de service 2e bureau, montrait que les dispositions de l'arrêté de 1857 n'étaient pas respectées. Ce rapport précisait aussi qu'il fallait continuer à lutter contre l'expansion des écoles coraniques, poursuivre leur extinction graduelle en n'accordant aucune autorisation nouvelle et envoyer les enfants aux écoles françaises de jour ¹²³.

En se basant sur ce rapport, le gouverneur Valière promulgua le 28 février 1870, un arrêté selon lequel, *"désormais, les maîtres d'écoles coraniques devraient savoir parler français afin de l'enseigner à leurs élèves. Il serait interdit aux enfants qui, au bout de deux ans, ne seraient pas capables de se faire comprendre couramment dans notre langue de continuer à fréquenter l'école coranique. Ils devraient alors suivre exclusivement les cours d'une école française"* ¹²⁴. Cet arrêté draconien n'avait aucune chance d'aboutir. Il resta lettre-morte car l'administration n'avait pas les moyens de le faire appliquer.

¹²³ Lettre confidentielle du chef du 2e bureau, Jouannet, au directeur de l'intérieur, Joubert, no 11, 21 février 1870. A.R.S., fonds de Saint-Louis, 1 G 1.

¹²⁴ Arrêté du gouverneur Valière, 28 février 1870. Bulletin administratif du Sénégal, 1870, pp. 74-77.

En 1897, le gouverneur général Chaudié, qui croyait pouvoir améliorer la fréquentation des écoles françaises, décida d'y introduire l'enseignement de l'arabe. Il confia cet enseignement à un marabout choisi parmi les plus âgés du pays. Les leçons d'arabe et de coran alterneraient avec les leçons de français de l'instituteur ¹²⁵.

En 1903, le lieutenant-gouverneur du Sénégal, Camille Guy, notait dans son rapport sur la situation de l'enseignement : *"Les marabouts qui furent autorisés en 1857 à ouvrir des écoles n'ont cessé depuis cette époque de croître en nombre et en influence et de se soustraire par tous les moyens en leur pouvoir à la surveillance des autorités locales. Il est urgent de supprimer toutes les petites écoles qui ne sont guère que des centres de fanatisme et de propagande anti-française. Il faut que chaque école réunisse au moins quarante élèves pour qu'elle ait la permission d'ouvrir : il est inadmissible de laisser subsister pour Saint-Louis seulement, 80 écoles de marabouts"* ¹²⁶.

En fait, le nombre d'écoles islamiques était passé à Saint-Louis de 27 écoles avec 300 élèves en 1854 à 40 écoles en 1857. En 1899, elles étaient 90 et instruisaient 1280 garçons et 429

¹²⁵ Circulaire du gouverneur général Chaudié aux administrateurs et commandants de cercles, 3 juillet 1897. Bulletin administratif du Sénégal, 1897, pp. 333-336.

¹²⁶ Rapport du lieutenant-gouverneur du Sénégal, Camille Guy, sur la situation de l'enseignement en 1903.

filles. En 1904, on recensait 107 marabouts enseignants à Saint-Louis, 24 à Dakar, 50 à Rufisque et 3 à Gorée. On n'avait aucune idée du nombre de marabouts enseignant dans les villages ¹²⁷.

Le 15 Juillet 1903, le lieutenant-gouverneur du Sénégal promulgua un arrêté dont les dispositions essentielles sont les suivantes:

- *"Aucune école arabe ne peut s'ouvrir sans une autorisation du lieutenant-gouverneur ;*

- *Sont seulement autorisés à enseigner les marabouts qui ont subi avec succès un examen portant non seulement sur l'étendu de leurs connaissances mais encore sur leurs qualités morales;*

- *Les écoles arabes sont soumises à l'inspection des autorités compétentes et peuvent être fermées en cas d'inobservation des dispositions réglementaires qui les concernent ;*

- *Elles ne peuvent recevoir que des enfants ayant dépassé l'âge de scolarité ou fréquentant les écoles publiques et ne doivent s'ouvrir qu'en dehors des heures de classe fixées par ces dernières ;*

- *Les marabouts ont à s'entendre directement avec les familles pour le paiement de la rétribution à laquelle ils ont droit ; il leur est*

¹²⁷ Statistiques des écoles coraniques, citées par Denise Bouche dans : L'école française et les musulmans au Sénégal de 1850 à 1920. Revue française d'outre-mer. Tome LXI, no 223, 2e trimestre, 1974, pp. 218-235.

interdit d'envoyer leurs élèves quêter dans les rues ou à domicile" ¹²⁸.

En prenant ces dispositions, le lieutenant-gouverneur du Sénégal croyait avoir trouvé la solution définitive au problème des écoles musulmanes. Il écrivait au gouverneur général en 1904; "...la question des écoles arabes qui depuis de longues années préoccupaient l'administration locale et avait donné lieu à des réglementations successives dont aucune n'avait pu être sérieusement appliquée, peut enfin être considérée comme définitivement réglée au Sénégal" ¹²⁹.

En 1904, le nombre de marabouts enseignants et le nombre d'élèves dans les écoles musulmanes était le suivant au Sénégal :

¹²⁸ Arrêté du 15 juillet 1903. Lieutenant-gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF, no 468, sur l'application de l'arrêté du 15 juillet 1903. Saint-Louis, 29 juillet 1904.

¹²⁹ Lieutenant-gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF, no 468. Saint-Louis le 29 juillet 1904.

Tableau no 11 : Nombre de marabouts et d'élèves dans les écoles islamiques des Escales et Communes du Sénégal en 1904 (avant l'application de l'arrêté du 15 juillet 1903).

Communes et Escales du Sénégal	Nombre de Marabouts	Nombre des élèves		
		Garçons	Filles	Total
Escales de la voie ferrée	55	343	7	350
Escales de la côte et du Sine-Saloum	20	142	5	147
Escales de la Casamance	1	40		40
Escales du Fleuve	29	210	22	232
Commune de Saint-Louis	107	1754	246	2000
Commune de Dakar	24	406	39	445
Commune de Rufisque	50	352	30	382
Commune de Gorée	3	67	16	83
Total	289	3314	365	3679

Source : Lieutenant-gouverneur du Sénégal à gouverneur général de l'AOF, op. cit., no 468, 29 juillet 1904.

Le pourcentage des filles dans les écoles islamiques étaient très faible par rapport à celui des garçons. Elles ne représentaient, en 1904, qu'environ 10 % des élèves alors que les garçons représentaient 90 % des élèves.

En application de son arrêté du 15 juillet 1903, le lieutenant-gouverneur du Sénégal procéda à la fermeture de plusieurs écoles islamiques à la fin de l'année 1904, notamment des écoles coraniques qui, selon lui, ne répondaient pas aux critères fixés. Ainsi, à la fin de l'année 1904, la

situation des écoles musulmanes au Sénégal était la suivante :

Tableau no 12 : Nombre d'écoles coraniques autorisées dans les différents cercles et communes du Sénégal à la fin de l'année 1904 (suite à l'arrêté du 15 juillet 1903).

Cercles ou Communes	Nombre d'écoles autorisées
Cercle de Louga	4
Cercle de Tivaouane	8
Cercle de Thiès	1
Cercle de Kaolack	3
Cercle de la Casamance	2
Cercle de Dagana	3
Cercle de Podor	3
Cercle de Bakel	4
Commune de Saint-Louis	28
Commune de Dakar	17
Commune de Rufisque	4
Commune de Gorée	2
Total	79

Source : Lieutenant-gouverneur du Sénégal à gouverneur général de l'AOF, op. cit., no 468, 29 juillet 1904.

Donc, à la fin de 1904, il n'y avait plus que 79 écoles coraniques autorisées officiellement. Mais, malgré les mesures contraignantes prises par le lieutenant-gouverneur,

les écoles coraniques clandestines continuèrent à résister à la pression coloniale et à proliférer.

À partir de 1906, les autorités refusaient d'accorder des subventions aux marabouts qui refuseraient de donner quelques cours de français par jour à leurs élèves. Le 12 juin 1906, le lieutenant-gouverneur avait accordé des subventions de 300 francs par an aux maîtres coraniques établis dans les territoires d'administration directe et régulièrement autorisés qui emploieraient au moins deux heures par jour à enseigner le français à leurs élèves¹³⁰. En 1913, on constatait que l'offre n'avait tenté personne et que les crédits étaient restés intacts ¹³¹.

Donc malgré les efforts du lieutenant-gouverneur et les obligations qu'il avait imposées aux écoles coraniques, le gouvernement ne recevait dans ses établissements que peu d'élèves des écoles musulmanes. Les marabouts continuaient à jouer un rôle prépondérant dans l'éducation des enfants sénégalais et ils n'entendaient pas collaborer avec les autorités françaises.

À l'école de filles de Rufisque, par exemple, la directrice notait : *"Les marabouts interdisent formellement aux filles de fréquenter l'école française"*¹³². Certains chefs musulmans, sous

¹³⁰ Arrêté du 12 juin 1906 du lieutenant-gouverneur du Sénégal.

¹³¹ Lieutenant-gouverneur du Sénégal, 20 novembre 1913.

¹³² Statistiques scolaires, école de filles de Rufisque, 1910-1911.

la contrainte des autorités coloniales, n'hésitaient pas à envoyer à l'école, à la place de leurs filles, les filles des captifs.

Ainsi, la forte résistance de l'islam à la pression coloniale contribua au retard du développement de la scolarisation dans les écoles françaises du Sénégal et en particulier, de la scolarisation féminine car, non seulement il y avait peu de filles dans les écoles islamiques (l'effectif des filles ne représentait par exemple, que 3,5 % de l'effectif total des écoles islamiques en 1910), mais aussi les marabouts interdisaient formellement aux filles musulmanes de fréquenter les écoles françaises.

Parfois aussi les élèves arrivaient en retard en classe parce que le marabout les avait retenus trop longtemps à l'école coranique¹³³.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'écoles coraniques, du nombre de marabouts et d'élèves dans les écoles coraniques du Sénégal entre 1903 et 1914 :

¹³³ Rapport sur les motifs d'absence fait par l'instituteur de Matam, Racine Sow, le 15 juillet 1913, lors de son passage à l'inspection ; l'inspecteur s'étant plaint du retard de 19 élèves arrivés en classe à 15 heures au lieu de 14 heures.

Tableau no 13 : Effectifs de l'enseignement islamique au Sénégal entre 1903 et 1914.

Année	Nombre d'écoles	Nombre de marabouts	Nombre d'élèves		
			Garçons	Filles	Total
1903		270			1500
1905	1420	1417	11720	308	12028
1907	1401	1398	10908	500	11408
1908	1373	1373			10586
1909	1316	1316	10163	554	10717
1910	1398	1398	9790	354	10144
1914	1385	1385			11451

Source : Marie-Laurence Bayet, op. cit., 1971, p.109.

En 1905, seulement 71 élèves des écoles islamiques, soit 0,6 %, fréquentaient accessoirement l'école française. Ils étaient 789 en 1910 soit 7,8 % et 633 en 1914 soit 5,6 %¹³⁴.

Il y avait donc, en 1914, beaucoup plus d'élèves dans les écoles coraniques que dans les écoles françaises (11451 élèves dans les écoles coraniques contre seulement environ 4000 élèves dans les écoles françaises). Ceci montre bien que la politique d'extinction des écoles coraniques a échoué car, même si le nombre d'écoles islamiques a baissé entre 1905 et 1914 (passant de 1420 écoles en 1905 à 1385 en 1914), ces écoles continuèrent à jouer un rôle prépondérant dans l'éducation des enfants sénégalais. Cependant, la proportion des filles dans

¹³⁴ Marie-Laurence Bayet, 1971, op. cit., p. 109.

ces écoles était très faible ; seulement 3,5 % des élèves en 1910.

Quand les musulmans envoyaient leurs enfants à l'école coranique, ils savaient qu'on leur apprendrait ce qu'ils vénéraient eux-mêmes. Tandis qu'en envoyant leurs enfants à l'école française (l'école du blanc), les parents musulmans, dans la mesure où eux-mêmes n'ont pas suivi d'études dans ce système scolaire, ne savaient pas ce qu'on leur apprendrait. Pouvaient-ils laisser à des étrangers, de confession religieuse différente, le soin de diriger l'éducation de leurs enfants? La vie des familles allait être bouleversée par l'école française. L'hésitation, l'inquiétude et la réticence des parents étaient donc compréhensibles.

Dans le roman de Cheikh Hamidou Kane : "l'Aventure Ambigüe", la grande royale, soeur du chef des diallobés disait : *"L'école où je pousses nos enfants, tuera en eux ce qu'aujourd'hui nous aimons. Quand nos enfants nous reviendront de l'école, ils ne nous reconnaîtront pas". Et elle poursuit sagement : "Ce que je propose c'est que nous acceptions de mourrir en nos enfants et que les étrangers qui nous ont défaits prennent en eux toute la place que nous avons laissé libre"* ¹³⁵.

Vers 1940, certains parents envoyaient leurs enfants simultanément aux deux

¹³⁵ Cheikh Hamidou Kane : L'Aventure Ambigüe. Ed. Julliard, Paris, 1966, pp. 63-64.

écoles (école française et école coranique ou arabe). Le marabout acceptait de ne recevoir l'enfant que quelques heures par semaine, contre une rétribution, pour lui transmettre des connaissances religieuses et non plus lui donner une éducation complète. *"En montrant ainsi une capacité d'initiative que le colonisateur a longtemps refusé de voir, les colonisés surent trouver les aménagements recherchés en vain par l'administration"* ¹³⁶.

Les musulmans du Sénégal opposèrent donc une assez longue résistance à la scolarisation de leurs enfants et surtout de leurs filles dans les écoles françaises. En effet, ni la laïcisation, ni l'introduction de l'enseignement de l'arabe et du coran n'ont attiré les musulmans à l'école française. Les mesures prises par les autorités coloniales pour limiter le nombre ou l'audience des écoles islamiques furent aussi inefficaces.

En définitive, les écoles islamiques ont survécu, malgré les mesures contraignantes prises par l'administration coloniale pour limiter leur expansion. Elles n'ont pas disparu comme le souhaitaient certains administrateurs coloniaux ou le craignaient certains milieux musulmans. On a même assisté pendant la période coloniale à un renouveau de l'enseignement musulman,

¹³⁶ Denise Bouche : *L'école française et les musulmans au Sénégal de 1850 à 1920*. op. cit., pp. 233.

lié au progrès souvent spectaculaire des conversions à l'islam. Mais, l'importance que les populations sénégalaises accordaient à l'enseignement islamique a été un frein au développement de l'école française au Sénégal.

Les musulmans n'envoyèrent leurs enfants à l'école française que quand ils découvrirent qu'il était nécessaire d'avoir un certain niveau d'instruction pour pouvoir obtenir un emploi et avoir une promotion sociale dans la société dans laquelle ils étaient appelés à vivre désormais.

Après les indépendances, les nouveaux dirigeants africains se sont efforcés de répondre à quelques unes des demandes essentielles des communautés musulmanes. Au Sénégal, par exemple, dès l'indépendance, l'islamologue français V. Monteil est chargé par Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia d'organiser l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires et secondaires ; en même temps est né à l'université de Dakar un Institut d'Etudes Islamiques préparant au certificat et au brevet d'études arabes. Parallèlement, on note à cette période la création de nombreuses écoles libres arabes, à l'initiative du mouvement de l'enseignement arabe au Sénégal.

En fait, les nouveaux gouvernements ont cherché à donner des gages de satisfaction à l'élite musulmane frustrée qui pouvait s'ériger en élite contestataire, voire en contre-élite...

Comme nous avons pu le constaté, pendant la période coloniale, le Sénégal était doté d'un système d'enseignement qui fonctionnait sans discontinuité depuis 1817. Malgré cela, le Sénégal est encore aujourd'hui, comme nous le verrons dans la partie qui suit, parmi les pays d'Afrique occidentale où le taux de scolarisation, surtout des filles, reste encore très faible.

DEUXIEME PARTIE

*** - Les filles sénégalaises dans un système d'éducation en mutation : marginalisation ou intégration ?**

Chapitre 4

* - Politiques scolaires après l'indépendance et éducation des filles au Sénégal.

I / La politique scolaire sous Mamadou Dia et Léopold Sédar Senghor (1960-1980).

Dès l'indépendance du pays en 1960, les représentants de la nouvelle élite politique sénégalaise, notamment Mamadou Dia et Léopold Sédar Senghor, se sont engagés dans la voie du changement politique, économique et social du Sénégal.

En prenant la responsabilité des affaires publiques de leur pays, Mamadou Dia et L. S. Senghor avaient souligné avec insistance la nécessité de définir une nouvelle articulation entre l'économie et la culture pour que le projet socialiste puisse prendre vie.

Pour Mamadou Dia, l'animation comme "système d'éducation des communautés", était un élément central de sa politique tendant à une

transformation profonde des rapports sociaux et du système économique. Léopold Sédar Senghor, quant à lui, s'était attaché tout spécialement à plaider la cause d'une éducation africaine faisant largement sa place à la Négritude (c'est-à-dire aux valeurs africaines).

Mamadou Dia, Juste avant d'accéder à ses fonctions de chef de gouvernement dans le premier gouvernement de la loi-cadre, écrivait : *"...Pour que l'enseignement en Afrique noire soit ce qu'il doit être, à la fois un enseignement de "civilisation technique" et un enseignement de cultures africaines, une symbiose de traditions locales et de nourritures cartésiennes, il faut avant tout une prise de position politique, un engagement rejetant une fois pour toute l'impossible assimilation culturelle et adoptant d'emblée la seule solution possible: l'assimilation technique. En dehors de cette formule, il n'y a pas de solution de coopération en perspective, mais tout simplement l'assujettissement. Il importe que les africains eux-mêmes se convainquent de cette vérité pour résister à ce qui n'est qu'une fausse culture, un vêtement d'emprunt [...] . Ainsi, instruire n'est pas cultiver, c'est tout juste aider à façonner un outil, à acquérir une technique. L'homme ne peut se réaliser pleinement que par un mouvement intérieur, qui engage tout le "moi" : il n'y a pas d'homme africain sans culture africaine..."*¹.

¹ Mamadou Dia, Réflexion sur l'économie de l'Afrique noire, nouvelle édition

On pouvait donc s'attendre à voir la politique gouvernementale sénégalaise sous M. Dia, entreprendre une véritable révolution de l'enseignement. Or, il n'en fut rien ou presque rien. Aucune véritable réforme de la structure du système scolaire ne fut entreprise. On en resta au combat logistique de l'extension de la scolarisation assorti de certains aménagements de programmes.

Mamadou Dia percevait aussi l'urgence de donner du poids politique et du pouvoir économique à la masse paysanne détentrice de la culture réelle du peuple. Il lui paraissait ainsi nécessaire et logique de subordonner la grande transformation du système de l'enseignement aux victoires paysannes. Ceci se lit clairement dans l'insistance qu'il met à prêcher d'abord et avant tout l'animation, "éducation des communautés". Pour lui, la libération éducative viendra de la masse paysanne éduquée au socialisme par l'animation rurale.

"Le but est de permettre à la collectivité d'arrêter librement, en dernier ressort et en pleine connaissance de cause, ses décisions de développement. Au regard du développement, l'animation est d'ailleurs nécessairement doublée d'une action éducative en profondeur. Or, dans de nombreux cas, nos systèmes d'enseignement ont plus

été conçus en vue de la sélection d'élites que de la promotion générale de la population. Aussi l'ampleur et l'urgence des tâches rendent-elles nécessaire une adaptation des formes et des contenus mêmes de l'enseignement et de l'éducatin" ².

Il s'agissait donc pour Mamadou Dia, d'adapter le système éducatif sénégalais aux réalités socio-économiques locales. Dans les zones rurales du Sénégal, l'enseignement, dispensé essentiellement par les écoles primaires, devrait tendre à avoir un impact sur les masses rurales et à leur donner les moyens de répondre à leurs besoins futurs. L'école ne doit pas être seulement chargée de transmettre des valeurs et des savoirs, elle doit aussi former des citoyens conscients et les futurs producteurs dans une perspective dynamique. L'Etat sénégalais devait donc établir une nouvelle forme d'éducation de façon à créer des liens étroits entre l'école et le travail ; cette éducation fondée sur le travail et conçue en fonction du travail devrait briser l'obstacle que constituent les préjugés qui opposent le travail manuel au travail intellectuel, la théorie à la pratique et la ville à la campagne.

Dans la déclaration issue de la conférence africaine d'Addis Abéba en 1961, les pays participants s'étaient engagés à développer la scolarisation de masse. Cela s'était traduit au

² Mamadou Dia, Discours de clôture du colloque sur "la politique de développement et les diverses voies africaines du socialisme". Dakar, du 3 au 8 décembre 1962. Présence Africaine, 1963, pp. 426-427.

Sénégal par des mesures visant à développer l'enseignement primaire élémentaire.

Ainsi, le premier plan quadriennal adopté par le gouvernement de Mamadou Dia, puis par l'assemblée, en 1961, insistait sur la nécessité de l'extension du réseau primaire, sur le développement de l'enseignement technique et professionnel, sur la réorganisation et la réorientation de l'enseignement secondaire et enfin, sur l'unification culturelle.

"L'action scolaire devra assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'usage généralisé d'une langue commune et le partage d'une même culture par les divers groupes de la population, tout en favorisant l'intégration des apports du monde moderne dans la culture des citoyens et en éveillant chez les individus la possibilité et le goût de la création technique et artistique. Pour atteindre cet objectif, l'effort principal pendant la première période quadriennale, devra porter sur le développement de l'enseignement primaire et de l'enseignement professionnel. Dans le même temps, les enseignements du second degré seront organisés de manière à pouvoir subvenir aux besoins en maîtres de l'enseignement primaire et fournir aux divers niveaux scolaires, les éléments en nombre suffisant pour la préparation professionnelle des ouvriers, employés et

*cadres moyens et supérieurs des secteurs privés et publics"*³.

A partir de la politique scolaire, basée sur l'animation et privilégiée par M. Dia, ce sont toutes les couches de la population sénégalaise qui sont impliquées, directement ou indirectement, dans la recherche d'un changement profond des rapports sociaux. Mais, comme nous le constatons, M. Dia, ne s'intéressait pas aux inégalités de sexe à l'école pourtant flagrantes pendant cette période.

Léopold Sédar Senghor, quant à lui, ne s'inscrivait pas totalement dans la démarche de M. Dia, mais il ne s'écartait pas aussi totalement de la position de ce dernier concernant l'éducation à donner aux enfants sénégalais en vue du développement économique et social du pays. Dans son rapport au congrès de l'U.P.S. à Thiès, en février 1962, L. S. Senghor disait : *"Il est question, par l'école, de former le sénégalais nouveau : un homme préparé à l'action, tourné vers l'action. Or, celle-ci suppose, pour être efficace, d'être une action solidaire, faite par et pour l'ensemble de la nation, dans un projet unanimement concerté et réalisé..."*. Il s'agissait donc pour L. S. Senghor, de mettre en place une école orientée vers des formes de socialisation qui atteindront l'ensemble des couches

³ République du Sénégal, Premier plan quadriennal de développement, 1961-1964, p. 131.

sociales et permettront la construction de la nation sénégalaise, de la collectivité civique, de la "communauté des citoyens" dirait Dominique Schnapper.

Pour L. S. Senghor, *"...Pour réaliser son idéal, la culture se sert de l'enseignement, de l'éducation et de la recherche : de la culture en général. Il s'agit de former des producteurs conscients et, au-delà, des hommes qui sachent, non seulement consommer des biens matériels, mais aussi, mais surtout, se nourrir des nourritures spirituelles que sont les oeuvres d'art. Si, en effet, notre objectif vise à la croissance économique, notre but ultime est la création de nourritures spirituelles et, d'abord d'un homme nouveau, d'un homo senegalensis, ancré dans la négritude pour s'ouvrir à la modernité..."*⁴.

L. S. Senghor avait donc les mêmes objectifs que Mamadou Dia, à savoir la transformation des rapports sociaux par une éducation de masse, mais la méthode proposée pour y parvenir diffère de celle de ce dernier.

Pour parvenir aux objectifs ainsi définis, une nouvelle politique scolaire fut inaugurée au Sénégal, en 1963. Cette politique consistait essentiellement à recruter en masse des instituteurs sans qualifications avec un niveau

⁴ Léopold Sédar Senghor, s'adressant au conseil économique et social du Sénégal, le 24 mars 1976. in "Le Soleil" du 25 mars 1976.

d'instruction relativement bas (niveau primaire, moyen ou secondaire).

De 1964 à 1969, pendant la période du deuxième plan quadriennal de développement économique et social, le gouvernement commença un travail d'adaptation des programmes et des méthodes d'enseignement, notamment en ce qui concernait l'histoire, la géographie et l'apprentissage du français.

Dans son allocution, à l'occasion de la rentrée scolaire d'octobre 1965, le docteur Ibra Wane, ministre de l'éducation nationale, déclarait : *"...Une place plus grande est donné à l'étude des questions africaines. Ce changement de perspective ne manquera pas de donner à nos élèves un sens national plus aigu, des vues plus précises sur l'humanisme négro-africain, la négritude. L'ouverture aux autres, sans doute souhaitable, ne peut se faire qu'après une prise de conscience de soi. Il ne s'agit point de faire l'apologie systématique de nos valeurs de civilisation et de culture, mais de bien faire apparaître que, nous aussi, nous contribuons à la civilisation de l'universel"*⁵.

Il apparaît clairement dans le discours du ministre, la politique scolaire du

⁵ Docteur I. Wane, ministre de l'éducation nationale, Allocution de rentrée scolaire, octobre 1965. Cité par Roland Colin dans sa thèse : *Système d'éducation et mutations sociales : continuité et discontinuité dans les dynamismes socio-éducatives. Le cas du Sénégal*. Université Paris V, 1977, pp. 600-601.

président L. S. Senghor pour qui l'éducation doit permettre d'abord un enracinement dans sa propre culture et ensuite une ouverture aux autres. Pour ce dernier, *"si l'éducation est sortie de soi, elle est aussi enracinement. Elle est transplantation, non déracinement. Il est question de partir, mais de son milieu, de la terre où la graine a germé : de la tradition ancestrale. Elle est enracinement, ce qui suppose une personnalité collective originelle et originale"* ⁶.

Le gouvernement sénégalais s'est ainsi rendu compte de l'inefficacité du système éducatif hérité de la colonisation pour lutter contre le "déracinement" des jeunes scolarisés. La baisse du taux de réussite à l'entrée en 6e (qui est passé de 39,2 % en 1961 à 17% en 1967) et le chômage des jeunes diplômés (par exemple, près de la moitié des jeunes titulaires du B.E.P.C. en 1969 ne trouvaient pas d'emploi)⁷ sont autant de preuves de l'inefficacité et de l'inadaptation du système scolaire.

Et ce sont les événements scolaires et universitaires de 1968 et 1969 qui vont contraindre le gouvernement à envisager une réforme du système éducatif. *"Car les grèves de 1968 et 1969, avec leurs implications politiques et l'ampleur du mouvement, ont permis de saisir à quel point l'école*

⁶ Léopold Sédar Senghor, *Liberté 1 : Négritude et Humanisme*, 1964, pp. 229-230.

⁷ Abdou Sylla, *L'école future pour qui ? Crise scolaire et réforme au Sénégal*. Etudes et Recherches, no 108, mai 1987.

inadaptée pouvait être source de danger pour un régime politique" ⁸.

Le 3 juin 1971, le gouvernement promulgua la loi d'orientation de l'éducation nationale no 71-36. L'article premier de cette loi d'orientation précisait que :

- "L'éducation nationale, au sens de la présente loi tend :

*1 - à élever le niveau culturel de la population ;
2 - à former des hommes et des femmes libres, capables de créer les conditions de leurs épanouissement à tous les niveaux, de contribuer au développement de la science et de la technique et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de développement national.*

Elle vise à préparer les conditions d'un développement intégral, assumé par la nation toute entière. Sa mission constante est de maintenir l'ensemble de la nation dans le courant du progrès contemporain" ⁹.

Les objectifs de cette loi étaient donc orientés vers la poursuite d'un but général de transformation du sénégalais et de sa société grâce à un programme éducatif qui sera plus étroitement lié à la vie réelle et au travail. L'un des objectifs de l'enseignement primaire est de

⁸ Abdou Sylla, 1987, op. cit., p. 7.

⁹ Gouvernement du Sénégal, Loi d'orientation de l'éducation nationale, no 71-036 du 3 juin 1971. Article premier.

"réhabiliter le travail manuel comme facteur de développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion dans le milieu économique et socio-culturel, grâce à une liaison étroite entre l'école et la vie" ¹⁰. Le travail, dans ce sens dépasse l'emploi rémunéré pour faire du jeune sénégalais scolarisé un individu utile, quelqu'un qui soit utile à lui-même et à la société grâce à ses contributions intellectuelles et pratiques, grâce à son développement personnel et à l'amélioration de la société dans son ensemble.

En milieu rural, ces objectifs de la politique scolaire dépassaient la simple acquisition de compétences utiles et monnayables et la promotion d'attitudes positives à l'école, pour passer à la promotion de ces mêmes compétences et attitudes dans le milieu extra-scolaire. Il s'agit de mettre en place une pédagogie qui renvoie à des méthodes et des processus de développement des communautés rurales et qui permettent à ces dernières d'accéder à l'autonomie et à leurs membres de prendre non seulement un bon départ dans la vie, mais d'acquérir les mécanismes d'une éducation permanente.

L'aboutissement ultime de cette éducation serait ce que Paolo Freire appelle une éducation authentiquement libératrice qui ne resterait pas hors de portée de ceux qui en ont

¹⁰ République du Sénégal : Loi d'orientation de l'éducation nationale, no 71-36 du 3 juin 1971. Article 10.

besoin, dont les bénéficiaires auraient une conception rationnelle de la société et contribueraient à améliorer cette dernière, sauraient pourquoi ils étudient, comment étudier et adapter ce qu'ils apprennent aux situations réelles¹¹.

La loi d'orientation du 3 juin 1971, reconnaissait aussi le droit de tous à l'éducation et à la formation : elle offrait à tous, garçons et filles, la même chance d'accéder à l'éducation scolaire afin que tous les sénégalais, et surtout les femmes, participent au développement économique, social et culturel du pays. Car, le président L. S. Senghor soulignait dès 1963, le rôle important des femmes dans le développement de la nation, d'où la nécessité de veiller à leur émancipation.

En effet, dès 1963, le président L. S. Senghor, dans son allocution lors de la distribution des prix au lycée de jeunes filles de Dakar, déclarait : *"Mon souci constant, tout au long de ma vie politique, a été l'émancipation de la femme et, d'abord de la jeune fille sénégalaise. Emancipation ne signifie pas, vous le devinez, dévergondage de l'esprit et du coeur. C'est une éducation qui tend à tremper le caractère et affirmer la raison. Une éducation qui fera des jeunes filles sénégalaises, des personnes conscientes de leurs*

¹¹ Paolo Freire, La pédagogie des opprimés, New-York, Continuum, 1981.

responsabilités et prêtes à les assumer comme citoyennes et épouses.

Dans l'oeuvre de construction nationale, la femme a sa place. Elle est capable, comme l'homme, d'occuper, dignement, efficacement, les plus hauts postes de la société : d'être ingénieur, médecin, professeur, industrielle, commerçante. Elle exerce, déjà, par vocation, certaines fonctions sociales, comme institutrice, assistante sociale, sage-femme, infirmière. Elle y est irremplaçable" ¹².

Donc, pour L. S. Senghor, il faut dépasser l'image de la femme exerçant des professions sociales et d'envisager son intégration dans les professions généralement réservées aux hommes car, la femme joue un rôle prépondérant dans le développement de la nation.

Malgré cette reconnaissance de l'importance du rôle de la femme dans le développement, aucune mesure spéciale n'a été prise par le gouvernement pour combler le retard scolaire des filles par rapport aux garçons. La lutte contre le retard scolaire des filles ne faisait pas partie des priorités du gouvernement et il n'y eut aucune mesure dans ce sens, ni dans la loi du 3 juin 1971,

¹² Léopold Sédar Senghor : Allocution , réponse à un discours de distribution des prix au lycée de jeunes filles de Dakar, le 26 juin 1963. Liberté 1 : Négritude et Humanisme, p. 438.

ni dans les actions menées par le gouvernement pour favoriser la scolarisation de masse.

L'originalité de la loi d'orientation du 3 juin 1971, réside dans la création de l'Enseignement Moyen Pratique (E.M.P.) destiné prioritairement aux jeunes sortant de l'école primaire et n'ayant pas accès au cycle secondaire. Il s'agissait de rechercher un système éducatif permettant de préparer les jeunes (garçons et filles) à une insertion productive dans leur société en s'orientant vers la création de nouveaux rapports éducatifs où le savoir paysan et le savoir "moderne" seraient confrontés en permanence. Cet enseignement devait assurer la formation *"des pêcheurs, des commerçants, des éleveurs, des artisans et des ouvriers capables d'assimiler les techniques modernes et de rentabiliser leur métier ; des pères et des mères de famille avertis participant à la production de biens et à la gestion du budget familial"* ¹³. Mais, déprécié par les élèves et surtout par les parents d'élèves (qui le considéraient comme étant un enseignement au "rabais" parce qu'il privilégie le travail manuel), l'enseignement moyen pratique n'a pas été généralisé et a fini par être abandonné.

La question qui se posait, pendant les années 1970 (et qui se pose même encore aujourd'hui), était la suivante : comment l'éducation pourra-t-elle répondre aux contraintes objectives

¹³ Gouvernement du Sénégal, Loi d'orientation no 71-036 du 3 juin 1971. Article 11.

immédiates d'ordre économique et social, tout en s'efforçant à la fois de transmettre ce qui est vivant dans l'héritage culturel et de favoriser l'émergence d'aspirations et de comportements novateurs en matière de développement ?

Nous constatons donc que, si les politiques de M. Dia et de L. S. Senghor en matière d'éducation ne sont pas discriminatoires envers les filles, elles ne sont pas, non plus, centrées explicitement sur la lutte contre leur retard scolaire.

Cependant, les ambitions du gouvernement de Senghor, en mettant au point la réforme de 1971, étaient réelles. Mais, à la fin des années 70, en 1979-1980, le gouvernement a constaté que tous les objectifs fixés (développement de l'enseignement moyen pratique, adapter l'enseignement aux réalités locales et au marché du travail, permettre à tous les enfants en âge scolaire d'accéder au système éducatif, transformation des rapports sociaux par une éducation de masse, etc.) n'ont pas pu être réalisés faute de moyens.

Et les grèves des enseignants, organisées par le Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (S.U.D.E.S.) vont conduire à une nouvelle crise scolaire. Le S.U.D.E.S. exigeait des meilleures conditions de travail, une revalorisation du statut de l'enseignant, des équipements suffisants dans les écoles,

l'augmentation du personnel dans les établissements scolaires, etc. Et, c'est dans ce contexte de crise que se produit un évènement inattendu et important : la démission du président Léopold Sédar Senghor et son remplacement, à la tête de l'Etat, par son premier ministre Abdou Diouf.

II / La politique scolaire sous la présidence de Abdou Diouf (depuis 1981).

Le président Abdou Diouf est arrivé au pouvoir dans un contexte de crise scolaire et sociale car, non seulement les élèves et les enseignants étaient en grève, mais aussi la plupart des fonctionnaires soutenait le mouvement des élèves et des enseignants. C'est pourquoi, dès sa prise de fonction, le 31 décembre 1980, il affirmait son engagement dans la voie du changement politique. En effet, dans son premier message à la nation, le 1er janvier 1981, Abdou Diouf annonçait la convocation des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (E.G.E.F.) pour les 28, 29, 30 et 31 janvier 1981. La convocation des ces assises était incontestablement un fait historique important et sans précédent dans l'histoire de l'école sénégalaise.

En annonçant la convocation des états généraux de l'éducation, le nouveau président, donnait l'image d'être un homme du peuple, comprenant les besoins et les préoccupations de son peuple. Dans son premier message à la nation, Abdou Diouf disait : *"Le secteur de l'éducation, d'une manière générale, et plus spécialement, de la formation professionnelle, est une priorité, une sur-priorité, pour le gouvernement du Sénégal. Des correctifs immédiats vont être apportés en ce qui concerne les jeunes universitaires diplômés et qui ne trouvent pas du travail. Dans un pays en développement, cela ne*

*peut être accepté, ni moralement, ni économiquement*¹⁴. La première priorité du gouvernement était donc le progrès, l'efficacité de l'école sénégalaise et le développement de la nation. Pour cela, il fallait donc adapter la formation des jeunes aux besoins du marché du travail.

Le nouveau gouvernement percevait aussi clairement l'ampleur, la profondeur et la gravité de la crise dans laquelle se trouvait le système éducatif sénégalais. Le ministre de l'éducation nationale, dans son rapport introductif aux états généraux de l'éducation et de la formation, disait : *"Le rapport du peuple sénégalais à son école est un rapport de malaise. Le sentiment général est que notre école est en crise, qu'elle s'achemine, si elle n'y est déjà parvenue, vers une impasse, une situation de blocage, donc de rupture à plus ou moins brève échéance"*¹⁵. La convocation des états généraux de l'éducation était donc nécessaire pour éviter une explosion sociale qui pourrait avoir des conséquences graves pour toute la nation sénégalaise.

¹⁴ Abdou Diouf, Message à la nation, le 1er janvier 1981.

¹⁵ Ministre de l'éducation nationale, rapport introductif aux états généraux de l'éducation et de la formation, Dakar, le 28 janvier 1981.

1 / Les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (E.G.E.F.).

Ils réunissaient le gouvernement (ministères et administrations concernées), les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves et le secteur privé. Trois commissions ont été mises en place :

- La première commission avait pour mission de définir la nouvelle politique générale de l'éducation ;

- La commission no 2 était chargée d'analyser les moyens matériels, pédagogiques et financières à mettre en oeuvre pour permettre la mise en place d'une éducation nouvelle ;

- Le rôle assigné à la troisième commission était d'analyser la fonction, le rôle et la place de l'enseignant dans la société.

Ces différentes commissions, dans leurs conclusions, ont proposé la mise en place d'un système éducatif ouvert à la vie, intégrant les réalités socio-culturelles du peuple sénégalais. Il s'agissait de mettre en place une école populaire qui reflète les besoins culturels du peuple. La nouvelle école devrait promouvoir le progrès culturel, scientifique, moral et spirituel de la nation. Elle devrait intégrer la dimension socio-culturelle et la dimension religieuse dans le respect des croyances, de la liberté de pensée et de la tolérance, de la justice et de la démocratie, etc. Ces conclusions ont

été remises au gouvernement qui devait se charger de la réalisation de cette école nouvelle.

En vue d'appliquer les conclusions des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, le gouvernement, a mis en place une Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (C.N.R.E.F.) qui est chargée d'étudier les conditions et les modalités pratiques de réalisation de l'école nouvelle, c'est-à-dire, une école nationale, démocratique (ouverte à tous sans distinction de sexe, de condition sociale et de religion), populaire et laïque, adaptée aux réalités sociales, économiques et culturelles du peuple sénégalais.

Mais l'édification de cette école nouvelle exige des moyens, notamment des moyens financiers. Et compte tenu des moyens limités de l'Etat sénégalais, la réalisation de cette école nouvelle ne pouvait se faire sans une participation effective des populations.

Le gouvernement demandait alors aux associations de parents d'élèves de participer au financement de la construction de nouvelles classes. Parfois, il est demandé aux parents d'élèves de construire de nouvelles classes et le gouvernement enverrait des équipements nécessaires et des enseignants. Ainsi, des classes, voire des écoles, ont été construites par des associations de parents d'élèves. La responsabilisation des parents d'élèves

a été donc bien réussie par le gouvernement mais, par manque de moyens, ce dernier n'a pu équiper toutes ces classes en tables-bancs, en matériel didactique et en maîtres.

Ainsi, beaucoup de classes ou d'écoles, surtout en milieu rural, sont encore aujourd'hui vides et ne sont que des écoles "fantômes" sans tables-bancs, ni élèves, ni maîtres. On voit souvent aujourd'hui, dans les villages sénégalais, des classes construites en briques de terre qui, en principe, devaient accueillir des équipements, des élèves et des maîtres, mais qui, par manque de moyens de la part du gouvernement, sont restées désespérément vides et abandonnées à la nature devenant ainsi des refuges pour les animaux domestiques (par exemple, à Diouloulou, à Séléty, à Kafountine, etc.).

La politique de responsabilisation des parents d'élèves, engagée par l'Etat sénégalais, a donc fonctionné car les associations de parents d'élèves ont répondu à l'appel du gouvernement, mais ce dernier n'a pas pu apporter les équipements nécessaires au fonctionnement des classes construites et cela retarde la scolarisation des enfants dans certains villages.

Le gouvernement encourage et soutien aussi, bien que l'école sénégalaise soit laïque, toute initiative privée, individuelle ou

collective, concourant à la réalisation de l'école nouvelle.

Iba Der Thiam, nommé ministre de l'éducation nationale en 1983, avait mis en place un plan d'action de l'éducation nationale: il s'était engagé dans un processus de démocratisation de l'école sénégalaise. Il s'agissait pour lui de :

- Associer tous les acteurs sociaux intervenant dans le fonctionnement de l'école (syndicats des enseignants, associations de parents d'élèves, coordinations des élèves et des étudiants, etc.) à la concertation, à la prise de décisions et de mesures et à leur application ;

- Rétablir l'égalité de chance pour tous et pour toutes ;

- Accroître les chances de promotion professionnelle et sociale des enseignants;

- Faire participer les parents d'élèves, et les enseignants, au conseil de gestion des établissements et à la commission des bourses ;

- Garantir la gratuité des fournitures pour tous les élèves d'ici cinq ans ¹⁶.

Ce plan d'action était très ambitieux, mais il va se heurter à l'hostilité de tous ceux qui tiraient profit de l'ancien système. Iba Der Thiam, par ce plan d'action, cherchait à rétablir la justice sociale et à donner à tous et à

¹⁶ Ministère de l'éducation nationale, Plan d'action de l'éducation nationale, 1983.

toutes des chances égales d'accès et de réussite à l'école.

En effet, pour le ministre de l'éducation nationale, la gratuité des fournitures était nécessaire à la démocratisation de l'école sénégalaise, car il s'agissait : *"d'accorder des chances égales à tous ; or, les fournitures n'étant pas gratuites, des disparités, des asymétries et des inégalités imputables à la condition sociale existent. L'exigence de démocratisation commande la suppression de ce facteur d'inégalité ; l'accès de tous à l'éducation, et donc les moyens, ne doivent pas demeurer le privilège exclusif d'une minorité ou d'une classe"* ¹⁷.

Pour pallier à la forte demande scolaire, surtout dans les villes, le gouvernement a adopté aussi le système de classes à double flux dans les écoles primaires : le maître devait recevoir dans une seule classe deux groupes de 50 à 100 élèves par jour : un groupe le matin et un autre l'après-midi. Avec les classes à double flux, on organise le système afin qu'un plus grand nombre d'enfants soient scolarisés sans apport budgétaire supplémentaire. On mise donc sur la scolarisation totale (la quantité) en négligeant la qualité de l'enseignement.

¹⁷ Iba Der Thiam, ministre de l'éducation nationale, dans : "Le Soleil" du 7 octobre 1987.

Cette organisation permet donc à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à l'école mais, l'inconvénient majeur de ces classes à double flux est la réduction du temps d'enseignement auquel chaque élève inscrit devait normalement bénéficier (les élèves n'apprenant que 4 heures par jour au lieu de 6 heures comme dans l'ancien système). Ce qui peut conduire à une baisse du niveau des acquisitions des élèves et de la qualité de l'enseignement. Car, le maître qui reçoit 50 à 100 élèves par groupe est souvent épuisé ce qui entraîne un affaiblissement du niveau pédagogique.

Le mode d'organisation scolaire a donc un impact sur les acquisitions des élèves surtout dans les écoles primaires.

Les enseignants et même les élèves considèrent aussi la surcharge des classes comme un obstacle à la réussite scolaire : 42,3 % des élèves que nous avons interrogés se plaignent des classes surchargées. La surcharge des classes réduit la qualité de l'enseignement dispensé. Par exemple, un enseignant déclare : *"L'échec des filles comme des garçons à l'école s'explique aussi par le fait que les classes sont souvent surchargées et dans cette situation, la communication ne passe pas bien entre les élèves et les enseignants car ces derniers ont souvent du mal à faire participer tous les élèves aux cours"* (Mr. Diawara, 45 ans, enseignant).

Nous constatons donc après avoir analysé les politiques scolaires depuis l'indépendance, que, de 1960 à 1990, aucune mesure spécifique n'a été prise par les différents gouvernements du Sénégal pour lutter contre la faible scolarisation des filles. C'est seulement à partir de 1990, que le gouvernement sénégalais, ayant constaté une baisse inquiétante du taux de scolarisation des filles dans certains départements, va s'engager dans la lutte contre la sous-scolarisation des filles en lançant un appel à la mobilisation nationale.

2 / La lutte contre la sous-scolarisation des filles au Sénégal : début d'une prise de conscience nationale ?

La tendance constante à la croissance du taux d'admission scolaire des filles jusqu'en 1988, laissait espérer que le retard des filles pouvait se résorber même sans actions promotionnelles spécifiques. Mais, depuis 1988, le taux d'admission des filles en première année de l'enseignement primaire n'a cessé de baisser (par exemple, le taux d'admission des filles en 1ère année d'enseignement primaire est passé de 37,5 % en 1988 à 35,7 % en 1991).

Ainsi, à partir de 1990, le gouvernement sénégalais, conscient de la baisse du taux d'admission scolaire des filles, a retenu comme une de ses priorités, la lutte contre la sous-scolarisation des filles. Cette action entre aussi dans le cadre de la démocratisation de l'école sénégalaise, c'est-à-dire, donner aux filles et aux garçons les mêmes chances d'accéder et de poursuivre leurs études dans le système éducatif.

La loi d'orientation no 91-22 du 16 février 1991, promulguée par le gouvernement, reconnaît à chaque sénégalais, *"le droit de recevoir l'instruction et la formation conformément à ses aptitudes sans discrimination de sexe"*.

En 1991, une enquête sur les facteurs de la sous-scolarisation des filles, menée par le ministère de l'éducation nationale en collaboration avec l'UNICEF, a retenu les facteurs suivants comme étant ceux qui bloquent la scolarisation des filles au Sénégal :

- Les facteurs extra-scolaires :

- "*L'idéologie inégalitaire reléguant la femme à un statut qui la retient davantage à la maison pour s'occuper des tâches domestiques*" ;

- La forte islamisation de certains milieux ;

- "*Les mariages précoces* (l'âge moyen du mariage de la fille dans certaines localités est de 13-16 ans)" ;

- Le refus de la soumission ou le désir d'émancipation des filles scolarisées ;

- Le souci des parents de protéger leurs filles contre les risques de grossesses hors mariage ;

- La faible rentabilité de la scolarisation des filles pour les parents ;

- Le coût de la scolarisation des filles plus élevé que celui des garçons car les filles sont, par exemple, plus exigeantes que les garçons en matière d'habillement ;

- "*La logique productiviste*" des Groupements de Promotion Féminine (G.P.F.) qui permettent aux femmes d'avoir des revenus importants,

"tend à avoir un effet négatif sur la scolarisation des filles" ;

- La participation des filles aux travaux domestiques ;

- L'entrée précoce des filles dans la vie active comme "bonne ou domestique" dans les grandes villes ;

- Le travail social qu'accomplissent les filles : accompagner les personnes âgées ou les handicapés comme les aveugles par exemple.

- Les facteurs liés au système scolaire :

- Le chômage des diplômés a des conséquences plus importantes sur la scolarisation des filles *"en tant que groupe socialement handicapé, longtemps exclu de l'école française"* ;

- Les capacités d'accueil limitées des écoles ;

- *"La non prise en compte par l'école de certains problèmes spécifiques aux filles;*

- *L'environnement scolaire, les outils d'enseignement utilisés véhiculent des stéréotypes dévalorisants pour les filles ;*

- *La réglementation sur les grossesses des élèves qui prévoit l'exclusion immédiate ou différée de l'école de toute fille enceinte, constitue un obstacle important pour beaucoup de filles"* ¹⁸.

¹⁸ République du Sénégal, ministère de l'éducation nationale, UNICEF, Les facteurs de

L'enquête a permis aussi de repérer vingt départements où la scolarisation des filles était encore très faible.

À partir des résultats de cette enquête, le gouvernement a défini un plan d'action et une politique visant à donner une impulsion à la scolarisation des filles. Il s'est engagé, en effet, *"à améliorer l'accès des filles dans le système éducatif, à les maintenir dans le système en prenant des mesures appropriées leur garantissant la réussite scolaire, à augmenter l'offre de scolarisation des filles en leur facilitant l'accès à l'école, à réduire les disparités régionales et départementales"*¹⁹.

Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement a lancé un appel à la mobilisation nationale. Ainsi, un forum sur la scolarisation des filles a été organisé à Fatick les 21 et 22 avril 1995 et il a été présidé par le chef de l'Etat lui-même. Ce projet est donc très important pour le gouvernement et en particulier pour le Président de la République.

Dans son discours, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du forum, le chef de

la sous-scolarisation des filles au Sénégal, 1991.

¹⁹ République du Sénégal, Ministère chargé de l'éducation de base et des langues nationales. Projet de rapport introductif à la conférence de presse sur l'impact de la mobilisation sociale en matière de scolarisation des filles en 1995. Dakar, le 16 janvier 1996.

l'Etat déclarait: "En vérité, le devenir des jeunes filles et la promotion de la femme de manière plus générale, ont toujours été au centre de mes préoccupations de chef de l'Etat du Sénégal. [...]. Aujourd'hui, à l'aube du XXIe siècle, près de la moitié des enfants de notre pays ne fréquentent pas l'école. La situation des filles est encore beaucoup plus alarmante car 41 % seulement parmi elles sont accueillies dans les institutions scolaires contre 68% des garçons. [...].

J'invite donc les chefs religieux, tous les leaders d'opinion, les mouvements de femmes, de jeunes, les enseignants, toutes les forces de la nation à se mobiliser afin d'éliminer les dernières velléités qui se dressent contre la scolarisation des filles afin que toutes les femmes de notre pays bénéficient d'une éducation leur permettant de jouer pleinement leur rôle d'agent et de bénéficiaire du développement [...].

Aujourd'hui, plus que jamais, la fille, en tant que future épouse, éducatrice et travailleuse, prend une part importante dans l'édification d'une nation moderne et doit être considérée comme une véritable force de changement, un élément incontournable dans tout processus de développement économique et social"²⁰.

²⁰ Abdou Diouf, Discours à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du forum de Fatick sur la scolarisation des filles au Sénégal. Fatick, le 21 avril 1995. Document du ministère de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'éducation de base et des langues nationales.

L'engagement du gouvernement en faveur de la scolarisation des filles est donc clairement réaffirmé et tous les partenaires sociaux, nationaux et internationaux, ainsi que les médias, sont invités à se joindre au gouvernement. L'accès des filles à l'école et le bon déroulement de leur scolarité sont des problèmes complexes et constituent un défi national à relever, non seulement par le gouvernement, mais aussi par tout le peuple sénégalais.

Pour réaliser cet objectif, 556 maîtres et 1200 volontaires ont été recrutés par l'Etat pour pallier au manque de maîtres dans les écoles sénégalaises²¹. D'autres mesures d'accompagnement ont été prises telles que : l'allègement des travaux domestiques des femmes par l'octroi de moulins à mil ; création de forage pour alléger la corvée d'eau et création de garderies d'enfants.

Nous constatons donc que depuis 1968, le système éducatif sénégalais est souvent perturbé par des revendications des enseignants, des étudiants et des élèves. Ainsi donc, on ne peut analyser l'impact des politiques scolaires sur les filles sans tenir compte de la crise profonde que l'école sénégalaise a traversé et traverse encore

²¹ Ministère de l'éducation nationale et Ministère chargé de l'éducation de base et des langues nationales. Projet de plan d'action nationale du gouvernement du Sénégal en faveur de la scolarisation des filles. s.d. (1995)

aujourd'hui car, celle-ci a certainement contribué au retard scolaire des filles.

Aujourd'hui, la question qui se pose est la suivante : les mesures prises par le gouvernement, engagé dans la lutte contre la sous-scolarisation féminine depuis 1990, ont-elles entraîné un changement dans le comportement des parents en ce qui concerne la scolarisation des filles ? Une analyse de la situation scolaire actuelle des filles au Sénégal, dans les chapitres qui suivent, nous permettra de répondre à cette question.

chapitre 5

* - L'éducation scolaire des filles : un élément essentiel de la promotion féminine au Sénégal.

1 / L'éducation des filles dans la société sénégalaise : une socialisation difficile.

Chaque société, chaque groupe social, a sa propre façon de définir ce qu'est l'éducation. Chez les wolof du Sénégal, par exemple, le mot "YAR" signifie éduquer, élever, corriger, apprivoiser, donner la verge (verge, fêrûle, cravache) , etc. Ici, le châtement corporel fait partie des moyens souvent utilisés pour punir un enfant qui a commis une faute. Le fouet est donc l'un des instruments de cette éducation. *"Nous sommes là dans un champ sémantique où la signification prend corps non pas par l'occultation du non-dit, mais par le mouvement dialectique entre le symbole et l'objet concret : la mise en forme par la force du fouet. La violence est clairement exprimée, violence symbolique et violence pratiquée. L'éducation est une "épreuve de force" dans un système social qui assume et*

*valorise le jeu de forces pour l'ordonner à ses fins*²².

Au Sénégal, en Afrique en général, l'éducation familiale ou extra-scolaire est assurée non seulement par la famille, mais aussi par tous les membres du groupe social, de la communauté ou du lignage. L'éducation des enfants, loin d'être concentrée sur les parents, est largement socialisée et elle est le fait de l'ensemble des membres de la collectivité. L'enfant sénégalais ou africain en général, n'est pas seulement éduqué par sa propre famille mais aussi par l'ensemble des membres de sa communauté. L'éducation est donc ici communautaire, collective et sociale. *"Il faut tout un village pour éduquer un enfant"* dit un proverbe africain qui illustre bien la tradition de participation de la communauté toute entière à l'éducation de ses enfants. L'éducation est tant le devoir des parents, de la famille élargie que celui de la communauté où vit l'enfant, à savoir le quartier (s'il vit dans une ville), ou le village (s'il vit en milieu rural).

Tous les membres du groupe ont le droit voire le devoir de corriger (ou même de punir) tout enfant surpris en train de faire quelque chose non autorisé par la société. L'enfant africain *"n'apprend pas toujours à des moments précis, en des lieux particuliers ni avec des acteurs choisis. Passé*

²² Rolan Colin : Systeme d'éducation et mutations sociales : continuité et discontinuité dans les dynamismes socio-éducatives. Le cas du Sénégal. Thèse, Université Paris V, 1977, p. 700.

le sevrage et l'attention protectrice de la mère, l'éducation est continue, dispensée à chaque instant de la vie quotidienne et par tous"²³. L'intégration dans le groupe suppose qu'on puisse se plier à la règle collective qui oriente les actions individuelles dans le sens de l'objectif commun.

En ce qui concerne l'éducation des filles au Sénégal, le souci principal de la majorité des parents est de les préparer à leur future vie conjugale, c'est-à-dire à leur futur rôle d'épouse et de mère (entretien de la maison, cuisine, vaisselle, corvée d'eau, lessive). On entend souvent les parents dire qu'une fille n'appartient pas à ses parents, elle leur est confié par Dieu seulement pour un certain temps, le temps de grandir et, ensuite, elle se mariera.

Mais l'accent que les parents mettent sur la participation des filles à la vie familiale ne veut pas dire qu'ils négligent leur scolarité, mais cette attention qui entoure l'éducation des filles porte autant sur leur rôle à la maison que sur leurs performances à l'école. Par exemple, un parent d'élèves déclare : *"On ne fait pas travailler une fille à la maison pour l'empêcher de faire ses devoirs scolaires, mais c'est pour la préparer à sa future vie d'épouse et de femme responsable de foyer"* (M. Thiam, 58 ans) ; et un

²³ Etienne Gérard : L'école déclassée : une étude anthropo-sociologique de la scolarisation au Mali : cas de sociétés Malinkés. Thèse de doctorat, Université Montpellier 3, 1992, p. 117.

autre parent d'élèves déclare : *"on apprend à la fille tout ce qu'il faut pour être une bonne mère de famille"* (Mme Sambou, 38 ans, femme au foyer).

Il y a donc un certain conformisme de la part des parents quant aux rôles sociaux désirables pour leurs filles. Au fur et à mesure que la fille grandit, elle se forge par l'intermédiaire de l'éducation reçue, une conception claire et solide, non seulement de son futur rôle social mais aussi de sa propre identité sexuelle.

La répartition des tâches n'est jamais neutre. Elle permet la reproduction de l'ordre social à travers la construction des identités sociales des individus. Les relations nouées dans l'enfance par les garçons et les filles avec les figures parentales constituent la base sur laquelle se construisent l'identité féminine et l'identité masculine.

L'attitude des familles par rapport à l'éducation des filles est aussi une réponse à un contexte donné et est donc susceptible d'évoluer en fonction de ce contexte. Les pratiques éducatives des familles ne sont pas seulement soumises aux conditions matérielles d'existence mais sont aussi orientées par le système de valeurs des parents.

Ce qu'il faut comprendre dans l'organisation de la plupart des sociétés du tiers

monde et plus particulièrement africaines, c'est que les familles se réfèrent sans cesse à la tradition dans leurs pratiques éducatives car, dans ces sociétés, c'est la tradition qui organise la modernité. Nous entendons ici par tradition l'ensemble des valeurs socio-culturelles des sociétés africaines.

Au Sénégal ou en Afrique en général, dans les différents groupes sociaux, chacun est voué, de par son sexe, à occuper une place particulière dans la société. À la position qui lui est ainsi assignée sont associés des droits et des devoirs spécifiques. Cette diversité des conduites ainsi prescrites est associée à une vision organique de la société, qui met l'accent sur la complémentarité des rôles. À travers une multitude de pratiques, à la fois matérielles et rituelles, la distinction des positions et leur complémentarité sont sans cesse réaffirmées. Les rites, l'étiquette, l'organisation de l'espace situent ainsi chacun dans l'ordre cosmique.

Dans pareille perspective, le rôle de la socialisation est d'inculquer à chacun les connaissances propres à la catégorie à laquelle son destin le voue à appartenir. Le préparer à jouer son rôle d'homme ou de femme. Ainsi, l'éducation comme apprentissage et conquête du sens, éclaire la place de chacun en lui donnant les savoirs et les savoir-faire différenciés qui correspondent à son sexe et à sa place dans la société.

Au Sénégal, l'éducation et la formation des filles dans la famille sont assurées par leur mère qui les prépare à leur futur rôle d'épouse et de mère. Il s'agit de les imprégner du sacré commun, des mythes communs qui donnent sens à la place particulière qui est la leur et les préparent de cette façon à en accepter les limites.

Voilà, dira peut-être un observateur européen, des conceptions qui ne concernent plus les sociétés modernes occidentales. Ce serait confondre la vision officielle que ces dernières donnent et se donnent d'elles-mêmes avec leur réalité. On peut même se demander si l'essentiel de la socialisation dans les sociétés modernes n'est pas encore marquée par une perspective traditionnelle. La part de la socialisation assurée par les familles continue à transmettre des moeurs propres à un groupe social, ethnique, religieux ; à ne pas chercher à éduquer chacun comme humain en général, mais comme descendant de ses pères, et pourvu à ce titre d'une identité particulière.

Dans la société sénégalaise, il y a bien des différences entre les éducations destinées à préparer les filles et les garçons à leurs futurs rôles. Tout groupe social se fabrique des différences, des hiérarchies, des critères de distinction, souvent ancrés sur des particularités biologiques, auxquels toute une construction

idéologique, que la socialisation a pour mission de transmettre, vise à donner une légitimité.

Le facteur religieux peut être aussi un des facteurs culturels qui rendent plus ou moins rigides les limites imparties au rôle de la femme dans un groupe social donné. Par exemple, au Sénégal, l'islam et le rôle qu'il attribue à la femme (s'occuper de son mari, des enfants et de la maison) est en partie responsable de la sous-scolarisation des filles.

En effet, le rôle de la femme ne se modifie pas partout de la même manière, ni au même rythme, ni au même degré, et il varie selon les caractéristiques économiques, politiques et religieux d'un pays, selon ses régions, ses strates sociales ou ses ethnies, selon ses minorités, etc.

Au Sénégal, la scolarisation des filles reste le moyen le plus sûr pour parvenir à un changement positif du rôle de la femme dans la société et à une participation effective de la femme sénégalaise au développement de la nation.

2 / La participation de l'école à la promotion et à l'émancipation de la femme sénégalaise.

Aujourd'hui, au Sénégal comme ailleurs en Afrique, on ne peut plus parler de changements économiques, sociaux, culturels et politiques sans penser à l'école (à la scolarisation) qui est l'un des principaux facteurs qui contribuent à ces changements. Aujourd'hui, quand on aborde le problème des changements dans la situation de la femme africaine, on ne peut ne pas s'intéresser à la progression scolaire des filles. Car, on constate que l'école entre de plus en plus dans la vie de la fille africaine et constitue une dimension importante.

Le développement progressif de la scolarisation féminine entraîne un changement du statut de la femme et ce changement donne une vision de la femme différente de celle qu'on avait d'elle surtout sur le plan des rapports entre les sexes. Avec la scolarisation, la femme est de plus en plus consciente de sa place et de son rôle dans la société; elle refuse la soumission et lutte contre la domination masculine. L'école permet un épanouissement total de la femme dans les divers domaines économique, social, politique et culturel.

Avec les progrès de la scolarisation, sur le plan socio-économique, ce n'est plus la division naturelle du travail, mais c'est la division sociale et technique qui prévaut, avec

l'apparition de nouvelles catégories sociales qui ne tiennent pas compte des origines ou de l'appartenance de sexe. Ni les parents, ni les traditions sociales ne peuvent désormais imposer une fonction à la femme: le rôle de préparation à la vie active revient de droit à l'école. On assiste à des transformations au sein même de la famille. La nouvelle société qui est en train de se mettre en place repose sur des valeurs de plus en plus laïques comme la raison, la connaissance scientifique, l'esprit critique.

Malgré les différences de comportements assez significatives entre les femmes citadines et les villageoises, avec la scolarisation, on ne peut plus limiter au milieu urbain les phénomènes de la modernisation. De plus, la circulation des personnes entre les villes et les campagnes entraîne forcément une circulation des représentations, des idées et des modèles culturels. Les progrès de l'instruction accélèrent les mutations au niveau des pratiques traditionnelles.

L'école est une des formes qu'emprunte l'introduction de la modernité. En tant que système éducatif moderne, l'école a introduit (surtout dans les villages) un bouleversement certain dans les pratiques éducatives par sa pédagogie et ses méthodes éducatives propres. Elle a apporté un système de vie et de valeurs autre que celui que connaissaient les populations sénégalaises. La femme, en tant que principale éducatrice de ses enfants, se retrouve donc au centre de ces changements.

Le fait d'être scolarisée entraîne chez la fille un changement dans son comportement, sa façon de penser, ses rapports avec les hommes, bref, un changement dans sa conception du monde. Le fait d'avoir passé par l'école devient le critère majeur de différenciation entre la fraction des non scolarisées qui restent très attachées aux coutumes et traditions et la fraction moderniste, c'est-à-dire celle des instruites.

Lorsque l'on considère en effet l'action éducative respectivement dans le milieu scolaire puis dans celui de la famille, et que l'on fait correspondre des attitudes, des méthodes, des systèmes de vie et de valeurs particuliers qui sont logiquement censés la caractériser, on voit que la vie scolaire offre à la fille un plus grand éventail de possibilités de se projeter et de se réaliser.

L'école permet aux filles sénégalaises de sortir du domaine familial et d'entrer en contact avec le monde extérieur souvent réservé à l'homme (68,2 % des filles que nous avons interrogées disent que seule l'école leur permet de sortir de temps en temps du domicile parental). Elle leur permet d'entrer dans une zone d'influence extérieure au cadre familial et ainsi, peu à peu, elles pourront acquérir une certaine indépendance.

Aujourd'hui, les filles et surtout les filles scolarisées, n'acceptent plus le

rôle de la femme au foyer, la femme soumise. L'omnipuissance masculine a tendance à perdre le sens qu'elle avait.

En effet, les mutations qui caractérisent les sociétés africaines actuelles sont telles que les conditions de transformation des normes socio-culturelles sont souvent sources de tension et de conflits au sein des familles entre les jeunes scolarisés et les parents. Or, on entend souvent par mutation un changement de structure et la condition de la femme représente une structure dont tous les éléments se tiennent : idéologie, rôle dans la famille, rôle dans la société, rôle économique, domaines réservés, domaines interdits, etc. Tous ces éléments constitutifs de la condition féminine sont reliés entre eux par de fortes corrélations et, il est intéressant de se demander si en modifiant un de ces éléments, on voit automatiquement toute la structure se modifier.

Certes, c'est peut-être en agissant sur la fille que l'école affronte le plus l'éducation traditionnelle africaine, car les parents sont toujours plus réticents quand les changements concernent les filles ou les femmes en général. C'est pourquoi les tensions et les conflits entre les générations qu'engendre la scolarisation sont plus fréquents entre les filles et leurs parents. Certains parents nous ont dit que : *"Une fille scolarisée refusera que son père lui impose certaines choses. Elle voudra avoir son opinion sur certaines décisions*

qui la concernent et cela est parfois très mal vu dans la société sénégalaise qui est très respectueuse des traditions. [...]. Chez les wolofs par exemple, on dit qu'un enfant ne peut pas avoir raison sur ses parents..." (M. Ndao, 45 ans). C'est pourquoi, les filles scolarisées sont souvent accusées de désobéissance car, elles ne veulent plus obéir aveuglément sans poser de questions. Ce changement d'attitude est donc très mal vu par la société surtout quand il concerne les filles, car celles-ci doivent en principe rester soumises.

L'école a pris aussi le relai des associations féminines qui, d'après Georges Balandier, jouaient un rôle de compensation car, en y appartenant, la femme sortait de sa situation marginale ²⁴. Aujourd'hui, l'école sort aussi progressivement la femme africaine de sa marginalité.

En acceptant sur ces bancs la présence féminine, l'école a d'abord rejeté la discrimination des sexes et proclamé une égalité à laquelle les africaines commencent à croire.

Alors qu'en milieu familial on insiste plus sur les valeurs sociales que sur les valeurs personnelles de l'individu, à l'école la personne est mise en valeur en tant qu'individu. L'école initie l'individu à l'initiative personnelle et à la liberté individuelle. En situation scolaire,

²⁴ Georges Balandier : Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Paris, PUF; 1971.

la fille a la possibilité, tout autant que le garçon, de discuter, de dire ce qu'elle pense, de remettre en question l'ordre établi, etc. Elle n'obéit plus sans chercher à comprendre. Une telle expérience, qui permet de développer le sens de l'autonomie, l'esprit critique et d'initiative, favorise l'épanouissement et l'expression de la personnalité responsable.

À l'école, les acquisitions sont sanctionnées par des diplômes donnant droit à un métier, à un emploi rémunéré ; et donc l'école est aussi source d'autonomie financière. De ce point de vue, elle est un facteur de promotion sociale.

Outre une certaine ouverture d'esprit et une facilité d'adaptation, de compréhension des autres, l'école apporte aussi à la fille sénégalaise une connaissance sur les règles élémentaires de la vie (règles d'hygiène et de santé, éléments de puériculture, etc.) qui lui permettra de mieux remplir son rôle de femme dans la société.

Avec les progrès de la scolarisation, va naître une nouvelle forme de relations sociales entre les femmes et les hommes, ce qui sera un atout favorable à la participation de la femme sénégalaise à la transformation de la société.

Cependant, si l'homme peut faire face au progrès sans bouleverser radicalement sa manière d'être, pour la femme, le même progrès remet

en question, de fond en comble, son être, son rôle ; change sa façon d'être épouse et mère.

Donc, pour la femme africaine, l'Instruction c'est la Liberté, car malgré quelques imperfections, l'école demeure pour la femme africaine, une source indéniable de promotion et d'émancipation, la meilleure voie d'accès à la modernité. Car, plus les femmes seront instruites, plus elles seront "éclairées" et plus elles seront libres. Cette émancipation (libération de la tutelle masculine) va permettre à la femme de prendre conscience de sa situation et de sa condition au sein du groupe familial.

Cependant, l'émancipation de la femme passe par un changement de mentalités dans la société. Or, beaucoup de sociétés africaines, indépendamment de leur régime social, ont porté et porte encore la marque de l'antagonisme homme-femme et de ce jugement négatif sur les femmes.

Le problème de l'émancipation des femmes est un problème socio-culturel qui a aussi des fondements économiques. On ne saurait résoudre ce problème sans apporter une solution convenable à la situation économique des femmes. Mais la situation économique semble plus facile à changer que la mentalité des femmes et des hommes en Afrique ; mentalité qui, surtout en milieu rural, reste beaucoup en retard sur les idées, sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Aujourd'hui, en Afrique et au Sénégal en particulier, elles sont encore nombreuses les filles et les femmes qui ne sont pas scolarisées et qui restent soumises et conformistes, résignées par la force des choses. L'école à elle seule ne peut pas apporter le changement radical de mentalité si dans le même temps, les institutions, les coutumes et les traditions ne sont pas revues dans le cadre d'une relecture moderne de l'héritage et du vécu ancestral, dans le sens de l'évolution.

Enfin, si dans le monde moderne la fille africaine scolarisée a beaucoup plus de chance de satisfaire sa personnalité, les risques de déséquilibre ou d'aliénation sont également très grands, car ce stade de son évolution pose de nouveaux problèmes tel que celui de son intégration dans sa communauté d'origine car, après avoir été coupée de son milieu par l'école, la fille, comme le garçon, a souvent du mal à le réintégrer et éprouve en même temps des difficultés énormes pour son insertion dans la vie active. Le problème de la réintégration des scolarisés dans leur communauté d'origine est aujourd'hui très important en Afrique noire et pourrait être un sujet de recherche intéressant.

Chapitre 6

*** L'accès à l'éducation scolaire au Sénégal : un privilège pour les filles.**

I / Les filles dans le système éducatif sénégalais.

1 / L'accès des filles à l'école :

Au Sénégal, en janvier 1960, seulement une filles sur six allait à l'école primaire. Ce rapport était de deux sur cinq pour les garçons à la même période²⁵.

En 1994, le taux brut de scolarisation dans les écoles primaires du Sénégal était de 54,4 %. Il était de 62,8 % pour les garçons et seulement de 46,1 % pour les filles. Dans l'enseignement moyen, ces taux étaient de 27,3 % pour les garçons et de 15,1 % pour les filles, alors qu'ils étaient seulement de 14,8 % pour les garçons et de 6,5 % pour les filles dans le secondaire ²⁶.

²⁵ Ministère de l'éducation nationale du Sénégal et UNICEF : Les facteurs de la sous-scolarisation des filles au Sénégal. Dakar, 1991, p. 16.

²⁶ Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de

L'évolution des taux de scolarisation dans le primaire, le moyen et le secondaire est la suivante :

Tableau no 14 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe dans les enseignements primaire, moyen et secondaire (en %) :

Année	Primaire			Moyen			Secondaire		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1960	23,5	14,2	22,4						
1980	57,6	37,8	47,5						
1985	68,8	46,2	57,5						
1988	69,8	49,1	59,5						
1989	67,5	47,2	57,3	28,5	13,7	20,9	13	4,9	8,7
1990	66,8	47,4	57,1	28,6	14	21,1	14,5	5,7	9,8
1991	66,2	47,5	56,8	28,8	14,5	21,4	14,4	6	9,9
1992	64,7	47,1	55,8	29,2	14,9	21,8	15,7	6,5	10,6
1993	62,7	45,9	54,3	27,8	14,6	21,1	15	6,4	10,4
1994	62,8	46,1	54,4	27,3	15,1	21	14,8	6,5	10,3

Source : -Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation (D.P.R.E.), Bureau des statistiques scolaires.

-Ministère de l'économie et des finances, direction de la statistique.

Donc, malgré un accroissement relatif des taux de scolarisation dans les différents niveaux du système éducatif sénégalais après l'indépendance, ces taux restent encore faible aujourd'hui, surtout pour les filles. Par exemple,

dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 22,4 % en 1960 à 54,4 % en 1994. Pour les filles, il est passé de 14,2 % en 1960 à 46,1 % en 1994, tandis que celui des garçons est passé, pendant la même période, de 23,5 % à 62,8 %. Aux niveaux moyen et secondaire, l'accroissement des taux de scolarisation est beaucoup plus faible comme nous le constatons sur le tableau 14 ci-dessus. Les chiffres de ce tableau mettent en lumière un fait essentiel : l'importance relative de l'effort fait au Sénégal pour l'enseignement primaire par rapport aux autres cycles et le déséquilibre qui en résulte,

Mais ce qui est inquiétant, c'est la baisse du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire depuis 1988, et cela quel que soit le sexe. En fait, le taux de scolarisation primaire qui était de 59,5 % en 1988, n'a cessé de baisser et il n'était plus que de 54,4 % en 1994. Pendant la même période, pour les filles, il est passé de 49,1 % à 46,1 % et pour les garçons de 69,8 % à 62,8 %. La baisse était donc plus forte pour les garçons (-7 points) que pour les filles (-3 points).

Cette baisse des taux de scolarisation peut s'expliquer par le désengagement de l'Etat sénégalais avec sa politique de responsabilisation des parents d'élèves. La responsabilisation des parents d'élèves en leur demandant de participer financièrement à la construction de nouvelles classes, se combine avec la réticence ou le refus de certains parents d'envoyer

leurs enfants à l'école pour entériner la situation de faible scolarisation surtout dans les zones rurales les plus défavorisées. Le retrait de l'Etat a donc provoqué un recul de la scolarisation mesuré par la baisse des taux de scolarisation depuis 1988. L'espoir de parvenir à la scolarisation totale de ses enfants en l'an 2000 s'éloigne ainsi chaque jour un peu plus pour le Sénégal.

Nous constatons aussi, à partir des documents que nous avons consultés, que les taux de scolarisation communiqués par le ministère de l'éducation nationale du Sénégal sont le plus souvent supérieurs à ceux constatés par les chercheurs qui travaillent sur le terrain. (par exemple en 1991, le taux de scolarisation pour la région de Dakar était estimé par le gouvernement à 75 % tandis que l'enquête sur les priorités a montré qu'il n'était que de 73 %). Il semble donc que le gouvernement sénégalais a tendance à surestimer les taux de scolarisation par rapport à la réalité sur le terrain.

Cela peut s'expliquer par la façon dont ces taux sont calculés par le ministère : le numérateur est le nombre d'enfants scolarisés dans un cycle d'enseignement donné et le dénominateur correspond à l'effectif des enfants de la classe d'âge scolarisables dans ce cycle (par exemple, 7-12 ans pour l'école primaire); or, beaucoup d'élèves se trouvent en dehors des limites d'âge prévues (plus souvent au-dessus qu'au-dessous), ce qui pour l'école

primaire par exemple, conduit à avoir un gonflement des taux par les enfants de 13, 14 ou 15 ans qui n'apparaissent qu'au niveau du numérateur. Ce biais ne peut être levé que par des enquêtes dans la population permettant une homogénéisation des deux effectifs utilisés dans le calcul des taux de scolarisation.

L'appel à la mobilisation sociale et nationale en faveur de la scolarisation des filles, lancé en 1995, au forum de Fatick, par le gouvernement, a eu des effets positifs sur l'admission des filles en première année d'enseignement primaire (C.I.).

En effet, en décembre 1995, des progrès ont été constatés au niveau du recrutement des filles dans les cours d'initiation (C.I.) par rapport à 1994 : le taux d'admission des filles en classes de C.I. est passé de 41,8% en 1994 à 48,4 % en 1995 dans les vingt départements²⁷ où les taux de scolarisation des filles en 1991 étaient les plus faibles ²⁸,

Le tableau suivant montre l'évolution du recrutement des filles en classes de

²⁷ Ministère chargé de l'éducation de base et de la promotion des langues nationales : Projet de rapport introductif à la conférence de presse sur l'impact de la mobilisation sociale en matière de scolarisation des filles en 1995. Dakar, le 16, janvier 1996.

²⁸ Ces 20 départements ont été repérés lors de l'enquête sur les facteurs de sous-scolarisation des filles, ordonnée par le ministère de l'éducation nationale en collaboration avec l'UNICEF en 1991-1992.

C.I. entre 1994 et 1995 dans les vingt départements ciblés.

Tableau no 15 : Recrutement des filles au CI en 1994 et 1995 dans les vingt départements ciblés.

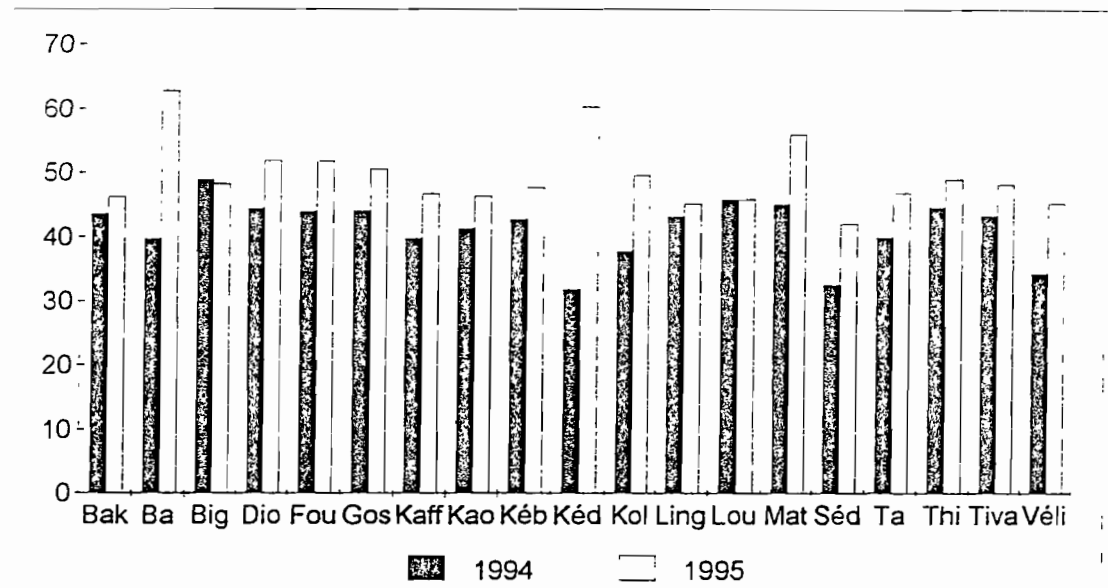
Départements	1994			1995		
	Total	Filles	% Filles	Total	Filles	% Filles
Bakel	1070	465	43,5	4088	1889	46,2
Bambey	1983	788	39,7	3736	2344	62,7
Bignona	6079	2964	48,8	8442	4066	48,2
Diourbel	2818	1249	44,3	4590	2376	51,8
Foundiougne	2478	1088	43,9	2486	1286	51,7
Gossas	1819	800	44	3422	1728	50,5
Kaffrine	2365	941	39,8	5245	2448	46,7
Kaolack	2829	1167	41,3	3691	1709	46,3
Kébémér	1646	703	42,7	3849	1835	47,7
Kédougou	1284	409	31,9	2090	1260	60,3
Kolda	3280	1240	37,8	5116	2537	49,6
Linguère	1600	691	43,2	3212	1451	45,2
Louga	2846	1304	45,8	4189	1918	45,8
Matam	3495	1576	45,1	4112	2305	56
Nioro	2161	ND		2100	936	44,6
Sédhiou	5670	1850	32,6	10802	4547	42,1
Tambacounda	2428	971	40	2176	1019	46,8
Thiès	3645	1629	44,7	4850	2375	49
Tivaouane	3077	1331	43,3	6787	3272	48,2
Vélingara	1311	451	34,4	4891	2216	45,3
Total	53884	21617*	41,8*	89874	43517	48,4

Source : Ministère chargé de l'éducation de base et de la promotion des langues nationales : Projet de rapport introductif à la conférence de presse sur l'impact de la mobilisation sociale en matière de la scolarisation des filles en 1995. Dakar, le 16 janvier 1996.

(*) : Total sans Nioro.

L'évolution du pourcentage des filles dans les classes de C.I. dans les vingt départements ciblés (sauf Nioro) entre 1994 et 1995 est représentée sur le graphique suivant :

Graphique no 5 : Evolution du recrutement des filles en classe de C.I. entre 1994 et 1995 (en %).



Donc, depuis 1994, il y a une nette amélioration dans le recrutement des filles au C.I. dans les vingt départements ciblés. On peut donc dire que le bilan de la mobilisation sociale et nationale contre la sous-scolarisation des filles au Sénégal est globalement positif, car nous constatons que tous les départements ciblés, sauf Sédhiou, ont dépassé la barre des 44 % qui était retenue pour l'année 1995. Certains départements ont même réalisé un progrès extraordinaire : c'est le cas de Kédougou où le pourcentage des filles au C.I. est passé de

31,9 % en 1994 à 60,3 % en 1995 ou bien encore Bambey où il est passé de 39,7 % à 62,7 %.

L'évolution du taux d'admission des filles en première année d'enseignement primaire au Sénégal est la suivante entre 1978 et 1991 :

Tableau no 16 : Taux d'admission des filles en première année d'enseignement primaire de 1978 à 1991.

Année	Effectif	Redoublantes	Admission	Population	Taux admission
	Filles au CI	CI	1ère année	Filles 7 ans	1ère année
1978	28681	3449	25232	83145	30,4 %
1979	31157	3628	27529	85556	32,2 %
1980	32572	3972	28600	88037	32,5 %
1981	35137	4029	31108	90590	34,4 %
1982	38689	4413	34276	92017	37,3 %
1983	44913	5219	39694	94908	41,8 %
1984	46265	5504	40761	97203	41,9 %
1985	47757	6049	41708	95704	43,6 %
1986	43733	5983	37750	98818	38,2 %
1987	47928	5036	42892	101981	42,1 %
1988	52579	4733	47846	127520	37,5 %
1989	51436	5459	45977	131346	35%
1990	56445	5830	50615	134256	37,7 %
1991	54934	5570	49364	138284	35,7 %

Source : -Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation, bureau des statistiques scolaires.

Remarque : Jusqu'en 1985, l'âge officiel d'admission à l'école primaire était de 6 ans. Il est désormais fixé à 7 ans.

Globalement, il y a un accroissement du taux d'admission des filles en première année d'enseignement primaire entre 1978 et 1991. Le plus important accroissement se situant entre 1978 et 1988 : le taux d'admission des filles est passé de 30,4 % en 1978 à 42,1 % en 1988. Mais, à partir de 1988, il a commencé à baisser et il n'était plus que de 35,7 % en 1991. Cela s'explique, comme nous l'avons déjà mentionné, par le désengagement de l'Etat avec sa politique de responsabilisation des parents d'élèves.

Au Sénégal, depuis l'indépendance, le pourcentage des filles dans les différents degrés d'enseignement, malgré quelques difficultés, a connu une augmentation importante. Le tableau suivant montre l'évolution du pourcentage des filles dans les différents degrés d'enseignement (préprimaire, primaire, moyen et secondaire):

Tableau no 17 : Pourcentages des filles dans les différents degrés d'enseignement (préprimaire, primaire, moyen, secondaire) :

Année	Préprimaire	Primaire	Moyen	Secondaire
1960-1961		32	27	30,9
1970-1971		39,4	24,5	31,5
1977-1978		39,6	33,2	25,4
1978-1979	55,1	39,8	33,7	26,9
1979-1980	50,5	39,8	33,8	27,9
1980-1981	51,1	39,8	34,4	27,1
1981-1982	51,5	39,7	35,1	27,7
1982-1983	50,5	39,9	34,5	28,2
1983-1984	48,3	40	34,2	27,9
1984-1985	49,4	40,2	34,3	28,9
1985-1986	51	40,3	34	29,7
1986-1987	49,9	40,6	34,2	29,5
1987-1988	50,6	40,9	34,6	30,4
1988-1989	50,1	41,4	33,9	30,4
1989-1990	50,5	41,8	34,4	31,5
1990-1991	50,5	42	35,1	32,7
1991-1992	49,4	42,4	35,3	32,8
1992-1993	49	41,6	35,8	32,3
1993-1994	49,8	42,6	37,1	33,7

Source : -Ministère de l'éducation nationale, D.P.R.E., Bureau des statistiques scolaires.

-Ministère de l'économie et des finances, direction de la statistique.

Le pourcentage des filles dans l'enseignement primaire est passé de 32 % en 1960-1961 à 42,6 % en 1993-1994, alors qu'il est passé, dans l'enseignement moyen, pendant la même période, de 27 à 37,1% et dans le secondaire de 30,9 à 33,7 %.

Donc, dans l'ensemble, la fréquentation scolaire des filles, même si elle reste encore faible, augmente progressivement. Cette augmentation est cependant plus lente dans l'enseignement secondaire. Quant aux écoles maternelles, le pourcentage des filles y est très important malgré une légère baisse constatée ces dernières années.

En fait, d'une manière générale, les écoles maternelles du Sénégal accueillent souvent plus de filles que de garçons. Parmi les élèves que nous avons interrogés, 23,3 % des filles ont fréquenté l'école maternelle contre seulement 11,4 % des garçons. Selon le ministère de la femme, de l'enfant et de la famille, les filles représentaient, en 1994, 51 % des effectifs des écoles maternelles²⁹.

Le pourcentage élevé des filles dans les écoles maternelles s'explique peut-être par le fait que 73 % des instituteurs de ces écoles sont des femmes³⁰. En effet, les femmes, à l'évidence beaucoup plus proches des jeunes enfants que ne le sont les hommes, seraient mieux "préparées" que ces derniers à un enseignement qui ne semble pas structuré par un cadre pédagogique parfaitement maîtrisé et défini. Toutes ces écoles ou presque se trouvent aussi en zones urbaines où l'opinion est

²⁹ Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille : Rapport national sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Dakar, novembre 1994.

³⁰ Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille : Rapport national sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. op. cit., 1994.

beaucoup plus favorable à la scolarisation des filles.

La forte fréquentation des écoles maternelles par les filles peut également s'expliquer par le fait qu'à cet âge (3-6 ans), les filles ne sont pas encore aptes à jouer un rôle important dans le ménage. Elles sont encore trop petites pour faire les travaux domestiques.

Cependant, le taux de scolarisation des enfants sénégalais à l'école maternelle reste encore très faible : environ 2 % en 1992 selon le rapport mondial sur l'éducation de 1995.

Dans l'ensemble, le tableau no 17 nous révèle une sous-représentation des filles dans l'ensemble du système éducatif sénégalais. Par exemple, selon les résultats du recensement de 1988, les filles représentaient au Sénégal, 58,5 % de la population des moins de 20 ans alors que leur pourcentage dans les effectifs scolaires n'était que de 41,4 % dans l'enseignement primaire, 33,9% dans le moyen et seulement 30,4 % dans le secondaire.

La fréquentation scolaire des filles au Sénégal varie selon la religion, l'appartenance ethnique, la région, la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, etc.

En effet, quel que soit leur sexe, les jeunes chrétiens accèdent à l'école française plus que les musulmans car la scolarisation de ces derniers dans les écoles françaises est souvent freinée par la concurrence des écoles islamiques.

Tableau no 18 : Nombre de frères et soeurs scolarisés selon la religion des parents (en %).

Frères et Soeurs Scolarisés	Religion des parents					
	Musulmans		Chrétiens		Total	
	Frères	Soeurs	Frères	Soeurs	Frères	Soeurs
Un(e)	26,2	30,5	26,4	25	26,2	29,5
Deux	20,7	18,1	28	26,5	22,1	19,8
Trois	17,8	9,4	13,2	8,8	17	9,3
Quatre	6,5	7	10,3	10,3	7,3	7,6
Plus de quatre	5,5	3	1,5	0	4,7	2,3
Aucun(e)	23,3	32	20,6	29,4	22,7	31,5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Ainsi, 10,3 % des jeunes chrétiens interrogés ont au moins quatre soeurs scolarisées contre 7% des musulmans ; et 10,3 % des chrétiens ont au moins quatre frères scolarisés contre seulement 6,5 % des musulmans. Aussi 32 % des jeunes musulmans déclarent qu'ils n'ont aucune soeur scolarisée contre 29,4 % des chrétiens et 23,3% n'ont aucun frère scolarisé contre 20,6 % des jeunes chrétiens. Les enfants dont les parents sont musulmans sont donc moins scolarisés que ceux dont les parents sont chrétiens. La concurrence des écoles

islamiques influence négativement l'accès des jeunes musulmans à l'école française.

L'ethnie joue aussi un rôle important dans la scolarisation des enfants. Le tableau suivant montre la scolarisation des enfants selon l'appartenance ethnique :

Tableau no 19 : Scolarisation des filles selon l'appartenance ethnique (en %).

Ethnie	Nombre de Soeurs scolarisées					Total
	Une	Deux	Trois	Plus de trois	Aucune	
Wolof	31,7	18,3	8,5	9,8	31,7	100
Sérère	32,1	19,6	9	7,2	32,1	100
Toucouleur	37,3	19,6	5,9	7,8	29,4	100
Diola	27	17,3	7,7	19,2	28,8	100
Peulh	23,4	13,3	13,3	0	50	100
Manjacque	20	25	10	15	30	100
Mandingue	25	18,8	31,2	6,2	18,8	100
Autre	25	34,4	6,2	9,4	25	100
Total	29,5	20	9,5	9,7	31,3	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Les filles diolas accèdent donc à l'école plus que celles des autres ethnies du Sénégal: 19,2 % des jeunes diolas ont plus de trois soeurs scolarisées contre 15 % des Manjacques; 9,8 % des wolofs ; 7,8 % des toucouleurs ; 7,2 % des sérères ; 6,2 % des mandingues et 34,8 % des jeunes des autres ethnies du Sénégal. Les peulhs sont ceux qui scolarisent moins leurs filles car, 50 % des

jeunes peulhs interrogés disent qu'ils n'ont aucune soeur scolarisée.

Si nous prenons par exemple le cas de deux ethnies: les wolofs (majoritaires au Sénégal et dans la région de Dakar) et les diolas (majoritaires dans la région de Ziguinchor au sud du Sénégal), nous constatons que 31,7 % des jeunes wolofs n'ont aucune soeur scolarisée contre 28,8 % des diolas. Les diolas étant l'ethnie qui scolarise plus les filles que les autres, il n'est donc pas surprenant que la région de Ziguinchor ait le taux de scolarisation féminine le plus élevé du Sénégal: 65 % en 1991. Et, même la région de Dakar, avec son taux de scolarisation féminine de 64 % en 1991, se situe derrière Ziguinchor ³¹.

La variation des taux de scolarisation par sexe selon les région est la suivante :

³¹ Philippe Hugon : La crise des systèmes éducatifs dans un contexte d'ajustement. Revue Afrique Contemporain, no 172, 4e trimestre 1994, pp. 260-279.

Tableau no 20 : Taux de scolarisation primaire par région et nombre moyen d'élèves par ménage en 1991.

Région	Taux de scolarisation (7-12 ans)			Nombre d'élèves par ménage	
	Total	Garçons	Filles	Urbain	Rural
Dakar	73	79	64	1,6	1,3
Diourbel	25	35	16	1,5	0,3
Fatick	40	45	35	1,9	0,5
Kaolack	35	43	28	1,6	0,3
Kolda	30	39	19	2	0,5
Louga	26	34	18	1,7	0,3
Saint-Louis	32	39	25	2	0,4
Tambacounda	22	26	17	1,2	0,3
Thiès	46	55	38	1,9	0,7
Ziguinchor	73	81	65	2,1	1,5

Source : Philippe Hugon : La crise des systèmes éducatifs dans un contexte d'ajustement. Revue Afrique Contemporaine, no 172, 4e trimestre 1994, op. cit., p. 271. (résultats enquête DSA-ESP, Sénégal).

Au Sénégal, le nombre moyen d'élèves par ménage en 1991 était donc de 1,8 élève par ménage en milieu urbain et de 0,6 en milieu rural.

Donc, le nombre moyen d'élèves par ménage dans les différentes régions du Sénégal est très faible. Cela révèle une sous-scolarisation générale au Sénégal surtout dans les zones rurales défavorisées. Donc, la sous-scolarisation des filles qui nous intéresse plus particulièrement dans cette étude, n'est pas un phénomène isolé. Cependant, les

filles constituent la population la plus touchée surtout en zones rurales.

Les fortes disparités dans les taux de scolarisation entre les régions s'expliquent par la dualité entre zones urbaines et zones rurales et par la concurrence plus ou moins marquée de l'école coranique. Par exemple, la forte scolarisation de la région de Ziguinchor s'explique en partie, non seulement par la forte scolarisation des filles, mais aussi par la faible concurrence des écoles coraniques. Ainsi, cette région qui fait partie des régions les plus pauvres du Sénégal, a un taux de scolarisation total (73 %) égal à celui de la région de Dakar qui est pourtant plus riche et plus urbanisée.

L'importance de la scolarisation des filles dans une région donnée peut aussi dépendre du comportement de l'ethnie dominante face à l'école et des activités économiques de la population féminine. Par exemple, la sous-scolarisation des filles est plus marquée dans les régions où les activités économiques et agricoles des femmes sont très développées ; le développement des groupements de promotion féminine par exemple, dont les activités sont essentiellement tournées vers les cultures maraîchères qui permettent aux femmes d'obtenir des revenus importants, a ainsi une influence négative sur la scolarisation des filles qui, au lieu d'aller à l'école, préfèrent participer aux activités des G.P.F. pour avoir des revenus.

La fréquentation scolaire des filles varie également selon le niveau de vie du ménage. La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage joue un rôle très important dans la scolarisation des filles.

Le tableau suivant montre la variation de la scolarisation des filles selon la catégorie socio-professionnelle du père :

Tableau no 21 : Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (père) et la scolarisation des filles.

CSP du Chef de ménage	Nombre de Soeurs scolarisées					Total
	Une	Deux	Trois	Plus de trois	Aucune	
Ouvrier	29,8	27,6	14,9	12,8	14,9	100
Employé	39,3	25	10,7	7,1	17,9	100
Cadre	25	25	15	20	15	100
Fonctionnaire	26,1	26,1	17,4	26,1	4,3	100
Commerçant	50	22,7	0	0	27,3	100
Enseignant	37	33,4	11,1	14,8	3,8	100
Cultivateur	37,2	16,2	9,3	9,3	28	100
Retraité	26,5	26,5	8,8	14,7	23,5	100
Décédé	41,2	17,6	5,9	0	35,3	100
Autre	48	16	12	8	16	100
Total	35,3	23,8	10,9	11,5	18,5	100

Source : Résultats enquête de terrain.

Ce sont donc les familles de fonctionnaires qui scolarisent plus leurs filles que les autres : 26,1 % des jeunes dont le père est fonctionnaire disent qu'ils ont plus de trois soeurs

scolarisées contre 20 % pour les enfants de cadre, 14,8 % pour les enseignants, 14,7 % pour les retraités, 12,8 % pour les ouvriers, 9,3 % pour les cultivateurs et 7,1 % pour les employés. Les filles dont le père est décédé sont moins scolarisées que les autres : 35,3 % des jeunes dont le père est décédé disent qu'ils n'ont aucune soeur scolarisée et 41,2 % ont une seule soeur scolarisée. Cela est dû au fait qu'après le décès du père, les filles deviennent le soutien principal de leur mère pour l'entretien de la famille car, la mère devenue chef de famille aura, en plus de ses charges habituelles, d'autres charges qui incombent à son mari, ainsi, elle ne pourra plus accomplir seule toutes les tâches ménagères.

La fréquentation scolaire des filles dépend non seulement du statut social du chef de ménage, mais aussi et surtout du niveau de vie du ménage : les familles pauvres ont tendance à scolariser plus les garçons que les filles parce que la réussite des garçons constitue une meilleure garantie pour la survie de ces familles car ce sont les garçons qui sont les futurs héritiers du père. *"Certains parents pensent qu'il est plus utile, plus rentable d'investir sur l'éducation des garçons que sur celle des filles qui sont appelées à se marier et à quitter le domicile parental et donc à quitter la famille pour aller vivre ailleurs... Le garçon devient ainsi le support de la famille et tout est fait pour qu'il réussisse à l'école"* (Mr Diawara, 45 ans).

Au Sénégal, quel que soit le type d'enseignement (public, privé, coranique ou arabe), la fréquentation scolaire des filles est plus faible que celle des garçons : 60,5 % des garçons interrogés ont fréquenté l'école coranique contre 50,3 % des filles. En ce qui concerne l'école arabe, 49,7 % des garçons l'ont fréquenté contre seulement 29,2 % des filles. De plus, les filles restent moins longtemps que les garçons à l'école coranique: 53,6 % des garçons déclarent qu'ils ont fréquenté l'école coranique jusqu'à après l'âge de 7 ans contre seulement 42,3 % des filles.

Tableau no 22 : L'âge jusqu'auquel les jeunes fréquentent l'école coranique au Sénégal (par sexe, en %).

Age	Garçons	Filles	Total
Jusqu'à 4 ans	4	4,7	4,3
Jusqu'à 5 ans	12,1	11,8	12
Jusqu'à 6 ans	17,2	28,2	22,3
Jusqu'à 7 ans	13,1	13	13
Jusqu'à plus de 7 ans	53,6	42,3	48,4
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Donc, la majorité des garçons (53,6 %) ont continué de fréquenter l'école coranique après leur inscription à l'école primaire française. Cela signifie que beaucoup de jeunes musulmans sénégalais (48,4 %) inscrits à l'école primaire fréquentent parallèlement l'école coranique. C'est

pourquoi, le gouvernement sénégalais, pour éviter une concurrence très forte des écoles islamiques a décidé depuis quelques années d'introduire l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires.

La majorité des jeunes musulmans qui ont fréquenté l'école arabe (73,8 %), quel que soit leur sexe, disent que l'enseignement islamique est un bon enseignement.

Tableau no 23 : Appréciations des jeunes sur l'enseignement des écoles arabes (par sexe ; en %)

	Garçons	Filles	Total
Très bon enseignement	19,8	12,2	17
Bon enseignement	70,4	79,6	73,8
Mauvais enseignement	0	2	0,8
Autre	9,8	6,2	8,4
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Ainsi, 17 % des jeunes musulmans (19,8 % des garçons et 12,2 % des filles) pensent que l'enseignement dispensé dans les écoles arabes est un très bon enseignement ; 73,8 % (70,4 % des garçons et 79,6 % des filles) pensent que c'est un bon enseignement alors que seulement 0,8 % pensent que c'est un mauvais enseignement (2 % des filles et 0 % des garçons).

L'enseignement islamique est donc très bien apprécié au Sénégal et c'est ce qui

explique la place importante que les écoles coraniques et les écoles arabes occupent dans l'éducation des enfants sénégalais. L'intérêt que les musulmans accordent aux écoles islamiques peut s'expliquer par le fait que l'enseignement dispensé dans ces écoles est, d'une certaine façon, le prolongement de l'éducation que reçoivent les enfants musulmans dans leur famille (respect des anciens, respect de la loi musulmane, prières, etc.). L'apprentissage à l'école coranique et à l'école arabe n'est pas seulement religieux mais social. L'éducation islamique s'articule aisément avec l'éducation familiale.

Cependant, cette éducation islamique est différenciée selon le sexe de l'enfant: par exemple, l'étude approfondie du coran est réservée aux garçons, tandis que les filles n'apprennent que le juste minimum qui leur permettra de faire leurs prières.

En ce qui concerne l'école privée catholique, sa fréquentation est à peu près la même pour les deux sexes avec tout de même un léger avantage pour les filles (10,7 % des filles contre 10,1 % des garçons). Et, 63,7 % des jeunes (62,5 % des garçons et 64,7 % des filles) pensent que l'enseignement dispensé dans les écoles privées catholiques est meilleur que celui des écoles publiques.

Au Sénégal, le pourcentage des filles dans les écoles privées est supérieur à leur pourcentage dans les écoles publiques. En 1993-1994, le pourcentage des filles dans l'enseignement primaire privé était de 43,7 % contre 42,4 % dans le primaire public. Dans l'enseignement moyen, ce pourcentage était de 44,2 % dans le privé contre 34,6% dans le public, tandis qu'il était de 44,5 % dans le secondaire privé contre 31,8 % dans le public³².

Donc, l'affirmation de certains chercheurs en éducation en Afrique, selon laquelle la plupart des parents refusent de payer des études privées pour leurs filles, préférant payer pour les garçons, n'est donc pas confirmée en ce qui concerne le Sénégal, car le pourcentage des filles dans les différents degrés de l'enseignement privé est supérieur à leur pourcentage dans le public.

L'accès des filles à l'école est également plus faible chez les familles où le nombre de garçons est important. En fait, on constate que chez les familles où il y a peu de garçons, les parents ont tendance à scolariser plus de filles, sans doute pour compenser le manque de garçons. Donc, plus le nombre de garçons dans la famille est faible, plus le nombre de filles scolarisées est important. Par exemple, 33,4 % des jeunes issus d'une famille où

³² Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation, bureau des statistiques scolaires, annuaire statistique 1993-1994.

il y a plus de cinq garçons disent qu'ils n'ont aucune soeur scolarisée contre seulement 19 % des jeunes issus d'une famille où il y a trois garçons.

La distance qui sépare l'école du lieu de résidence des parents a aussi une influence sur la scolarisation des filles, car plus cette distance est grande, moins les filles sont scolarisées : par exemple, 17,4 % des jeunes interrogés qui habitent à moins d'un kilomètre de l'école disent qu'ils n'ont aucune soeur scolarisée contre 26,3 % de ceux qui habitent à plus de deux kilomètres.

Dans les villages sénégalais, le manque voire l'inexistence de moyens de transport rend encore plus difficile la scolarisation des enfants. Ainsi, de nombreux enfants ne sont pas scolarisés en milieu rural parce qu'il n'y a pas d'école sur le lieu de résidence de leurs parents. Et quand l'école se trouve dans un autre village à 2 ou 3 kilomètres, les parents ne sont pas très motivés pour y envoyer leurs enfants et surtout les petites filles qui sont plus fragiles que les garçons et qui auront du mal à parcourir chaque jour 2 ou 3 kilomètres à pieds pour se rendre à l'école.

En fait, certains parents refusent parfois d'envoyer leurs petites filles à l'école par souci de protection et non par discrimination volontaire. L'insécurité dans laquelle se trouvent les filles quand elles se lèvent très tôt

(par exemple à six heures ou six heures et demi) pour se rendre à l'école inquiète les parents. Par exemple, une mère de famille nous dit : *"Je sais que si ma fille était d'une autre famille, ses parents lui auraient déjà conseillé d'abandonner ses études. Parce que il n'y a pas de sécurité pour elle. Elle n'est pas en sécurité, elle n'est pas à l'abri d'une agression puisqu'elle se lève à 5 heures du matin au moment où tout le monde dort encore pour aller à l'école"*. (Mme Ndiaye, 45 ans, femme au foyer).

La préoccupation des parents pour la sécurité physique et la sécurité morale de leurs filles influence négativement l'accès et l'assiduité de ces dernières à l'école. Donc, en voulant protéger leurs filles, la plupart des parents pratiquent, parfois sans le savoir, une discrimination sexuelle.

Ainsi, très tôt, les filles sont placées sous la protection des parents alors que les garçons doivent affronter les dures réalités de la vie quotidienne. Les valeurs ainsi inculquées aux filles les prédestinent à la dépendance. Leur socialisation met davantage l'accent sur la dépendance que sur la réussite alors que celle des garçons est orientée vers l'affirmation de soi, c'est-à-dire la réussite personnelle et l'autonomie. Il est donc clair que la discrimination scolaire dont souffrent les filles a pour point de départ le cadre familial.

Le désintérêt de certains parents pour l'éducation scolaire des filles peut s'expliquer par le fait que ces parents admettent difficilement que l'éducation des filles puisse être une fin en soi ou une préparation à la vie active. Ils considèrent plus généralement qu'elle permet seulement à la jeune fille d'attendre le mariage et de parfaire ses qualités de future épouse et mère.

En matière d'éducation, beaucoup de parents sénégalais agissent comme si l'unique raison de vivre d'une jeune fille était le mariage. Tous leurs agissements en ce qui concerne l'éducation des filles visent à préparer ces dernières au mariage et à la vie conjugale. Le souci principal des parents est donc de pouvoir marier leurs filles sans trop de difficultés et les mariages sont souvent arrangés par les parents.

La jeune fille a en principe le droit de choisir son époux mais dans le respect des normes sociales et, en raison de l'éducation qu'elle reçoit, elle n'épouse pas un homme sans la bénédiction de ses parents. Dans les villages, le mariage n'est pas toujours établi en tenant compte de l'avis de la jeune fille, mais, en l'acceptant, elle accepte la soumission. Or, les filles scolarisées s'opposent de plus en plus aux mariages arrangés. Ce que certains parents ont du mal à comprendre et ils accusent ces filles de désobéissance et de manque de soumission.

La scolarisation des filles remet donc en cause les mariages arrangés. L'école apparaît ainsi comme un facteur perturbateur d'un ordre social établi. Le passage des filles scolarisées du comportement de soumission aveugle à celui d'affirmation de soi est toujours mal compris et n'est pas toléré. Le désir d'émancipation de la fille scolarisée se trouve en contradiction avec l'image que les parents se font d'une fille éduquée, c'est-à-dire une fille obéissante et soumise.

Certains parents pensent que *"...une fois que la fille est instruite, on la perd, c'est-à-dire, elle a une autre mentalité que la mentalité même du milieu social. Donc, contestation, refus d'obéissance ; et ceci, donc, les parents l'interprètent de leur façon"* (Mr. Wade, 52 ans, enseignant). Cela empêche ainsi les parents de percevoir l'aspect positif de la scolarisation des filles car la génération des parents se trouve ainsi désorientée par le fait que le comportement des jeunes filles scolarisées sort des chemins battus, et ne correspond, ni sur le plan social, ni sur le plan psychologique, à l'image qu'elle s'en faisait.

2 / Les chefs de ménage et la scolarisation des filles.

Le niveau d'étude des chefs de ménage a une très grande influence sur la scolarisation de leurs enfants. Lorsque le chef de ménage est allé à l'école, ses enfants ont plus de chance d'être eux-mêmes scolarisés quels que soient leur âge et leur sexe³³.

Le tableau suivant montre les taux de scolarisation des enfants en fonction de la scolarité du chef de ménage :

³³ D. Fassin, T. Calvez, J.L. Baudel, M. Tyrant et E. Jeannée : Différenciation sexuelle et disparités sociales devant l'école en Afrique urbaine : une étude dans la banlieue de Dakar. Cahiers d'Anthropologie et Biométrie Humaine. VII, no 3-4, Paris, 1989, pp. 197-207.

Tableau no 24 : Scolarisation des enfants en fonction de la scolarité du chef de ménage (par âge et par sexe ; en %).

Age et Sexe des enfants		Chefs de ménage non Scola-risés		Chefs de ménage Scola-risés	
Age	Sexe	Enfants Scola.	Enfants non Scola.	Enfants Scola.	Enfants non Scola.
5 à 9 ans	Filles	30,1	69,9	50,6	49,4
	Garçons	40,1	59,9	49,4	50,6
10 à 14 ans	Filles	36,3	63,7	63,8	36,1
	Garçons	68,7	31,3	89	11
15 à 19 ans	Filles	13,5	86,5	38	62
	Garçons	42,8	57,2	56,2	43,8

Source : D. Fassin, T. Calvez, J. L. Baudel, M. Tyrant et E. Jeannée: Différenciation sexuelle et disparités sociales devant l'école en Afrique urbaine: une étude dans la banlieue de Dakar. Cahiers d'Anthropologie et Biométrie Humaine, VII, no 3-4, pp. 197-207.

Donc, chez les chefs de ménage qui ne sont pas allés à l'école, les enfants sont moins scolarisés quels que soient leur sexe et leur âge, sauf pour les garçons de 10-14 ans pour qui le pourcentage des scolarisés (68,7%) est supérieur à celui des non scolarisés (31,3%).

En ce qui concerne la différence de scolarisation entre les filles et les garçons, que le chef de ménage soit instruit ou analphabète, les garçons sont en général plus scolarisés que les filles quel que soit l'âge. Mais nous constatons, à partir des chiffres du tableau no 24 ci-dessus que, chez les chefs de ménage scolarisés, les filles de 5-

9 ans sont plus scolarisées que les garçons du même âge (50,6 % de filles scolarisées contre 49,4 % des garçons). Cela peut s'expliquer par le fait que, chez les parents qui sont allés à l'école, la majorité de leurs filles de 4 à 6 ans vont à l'école maternelle.

Cependant, l'écart entre enfants de parents scolarisés et enfants de parents non scolarisés, est plus grand pour les filles que pour les garçons. Ce qui signifie que l'instruction du chef de ménage a un effet beaucoup plus important sur la scolarisation des filles que sur celle des garçons.

Donc, dans l'ensemble, chez les chefs de ménage analphabètes, seulement 27 % des filles de 5 à 19 ans sont scolarisées contre 50,5 % chez leurs homologues instruits. Tandis que pour les garçons, 49,3 % sont scolarisés chez les chefs de ménage non scolarisés contre 64,5 % chez ceux qui sont instruits. Il est donc clair que les chefs de ménage qui sont allés à l'école sont plus favorables à la scolarisation des enfants car 57,2 % de leurs enfants des deux sexes sont scolarisés contre seulement 37,6 % des enfants de leurs homologues non scolarisés.

L'analphabétisme représente donc un véritable obstacle à la scolarisation des enfants. Or, aujourd'hui, la grande majorité de la population sénégalaise est encore analphabète. Les pourcentages des non scolarisés dans la population sénégalaise

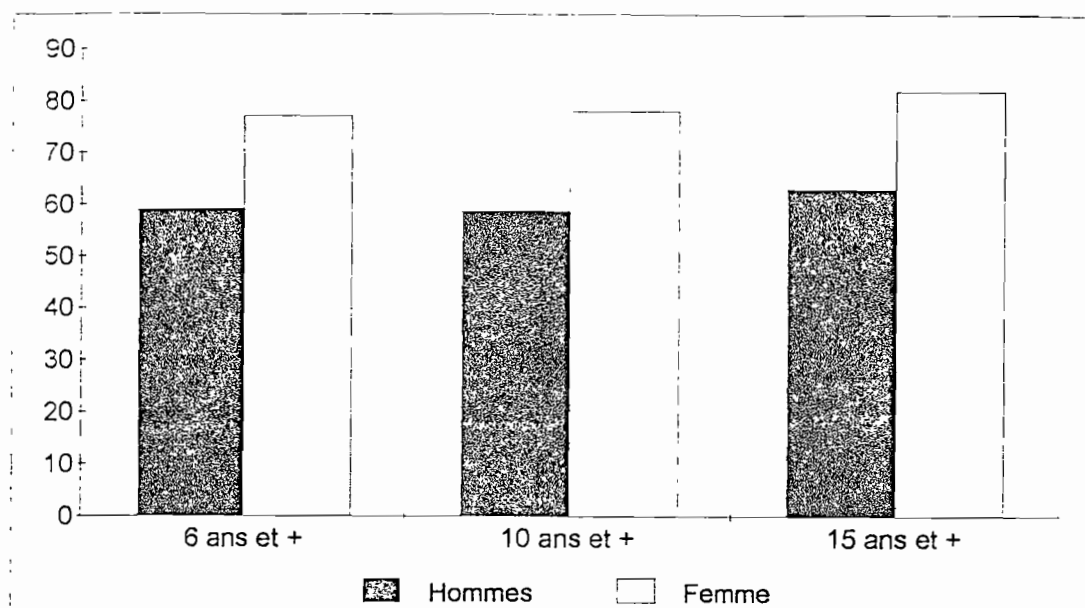
sont encore très élevés surtout chez les adultes et en particulier chez les femmes. Selon les résultats du recensement de la population du Sénégal en 1988, la situation était la suivante :

Tableau no 25 : Taux d'analphabétisme par groupe d'âge et par sexe en 1988.

Age	Hommes	Femmes	Total	Ecart H. / F.
6-9 ans	60,5	72	66,4	11,5
10-14 ans	41	59,5	50,2	18,5
15-19 ans	48,4	70,1	59,9	21,7
20-24 ans	54,1	74,3	65	20,2
25-29 ans	60,3	79,7	71,1	19,4
30-34 ans	58,3	78,9	69,1	20,6
35-39 ans	65,3	86,9	76,9	21,6
40-44 ans	70,2	91,5	81,1	21,3
45-49 ans	77	95,4	86,6	18,4
50-54 ans	77,6	95,8	86,6	18,2
55-59 ans	80,7	96,9	88,9	16,2
60 ans et +	83,3	97,1	89,9	13,8
Total 15 ans et +	63,1	82,1	73,1	19
Total 10 ans et +	58,8	78,1	68,9	19,3
Total 6 ans et +	59,1	77,1	68,5	18

Source : République du Sénégal ; Recensement général de la population et de l'habitat, 1988.

Graphique no 6 : Représentation graphique de la population analphabète par sexe et par tranche d'âge en 1988 (en %).



Source : Graphique fait à partir des chiffres du tableau numéro 25 ci-dessus.

Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux d'analphabétisme est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et l'écart le plus important concerne la tranche d'âge des 15-19 ans correspondant aux âges de scolarisation dans les niveaux d'enseignement moyen et secondaire. Chez les femmes de 40 à 60 ans, le taux d'alphabétisation n'atteint pas 20 %. Comment ces femmes, analphabètes à plus de 80 %, pourront-elles jouer un rôle important dans la scolarisation de leurs enfants et en particulier de leurs filles ?

Lorsqu'on considère la tranche d'âge des 6-19 ans, on constate un taux d'analphabétisme féminin de 67,2 % contre 50 % pour la population masculine. Le nombre élevé d'analphabètes dans la population féminine de 6 à 19 ans n'est que le résultat de la faible scolarisation des filles au Sénégal.

Au Sénégal, le nombre de femmes analphabètes pour 100 hommes varie selon les régions de 129 à 169 femmes analphabètes pour 100 hommes.

Les taux des lettrés par langue et par sexe étaient les suivants au Sénégal en 1988 :

Tableau no 26 : Pourcentage des lettrés par langue et par sexe en 1988.

Age	Français		Arabe		Langues Nationales		Autres	
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	hom.	Fem.
15 ans et plus	28,6	15,6	6,5	1,2	0,3	0,2	1,5	0,9
10 ans et plus	32,6	19,2	6,8	1,7	0,3	0,2	1,5	0,9
6 ans et plus	32,2	19,7	6,9	2	0,2	0,2	1,6	1,1

Source : République du Sénégal ; Recensement général de la population et de l'habitat, 1988.

Les taux d'alphabétisation des hommes dans les différentes langues (français, arabe et langues nationales) sont supérieurs à ceux des femmes avec des écarts allant du simple à presque au double en français, du simple au triple en arabe et

c'est seulement en langues nationales que les écarts sont moins importants.

Il y a aussi de grands écarts entre milieu rural et milieu urbain en matière d'alphabétisation. En fait, l'analphabétisme touchait, en 1988, 90 % de la population féminine rurale contre 74 % des hommes et en milieu urbain, 57% des femmes contre seulement 36 % des hommes ³⁴.

La baisse du taux de scolarisation depuis 1988 a entraîné une augmentation du taux d'analphabétisme : ce dernier est passé par exemple, de 61,7 % en 1990 à 66,9 % en 1995. En ce qui concerne les taux par sexe, en 1995, 76,8 % des femmes étaient analphabètes contre 74,9 % en 1990. Pour les hommes, ces taux étaient de 57 % en 1995 contre 48,1 % en 1990 (Rapport mondial sur l'éducation, 1993 et 1995). On constate toutefois une amélioration par rapport aux années 1970, car en 1970, 82 % de la population masculine étaient analphabètes et 94,8 % des femmes³⁵.

Selon le rapport mondial sur l'éducation, les femmes représentaient 56 % de la population analphabète au Sénégal en 1980 et 58 % en 1995.

³⁴ Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille : Rapport national sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Dakar, novembre 1994.

³⁵ Unesco, Sixième conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Afrique ; organisée par l'UNESCO avec la coopération de la CEA et de L'OUA. Dakar, 8-11 juillet 1991. Document d'analyse statistique.

Donc, en matière d'alphabétisation comme dans la scolarisation, les femmes sont discriminées par rapport aux hommes. Elles sont souvent tenues éloignées de l'école, tant coranique ou arabe que française et des centres d'alphabétisation, par les charges domestiques qui pèsent sur leur disponibilité.

Le manque d'incitation des femmes paysannes à s'alphabétiser provient, dans une certaine mesure, de la division sexuelle du travail qui fait qu'elles sont surchargées et ne disposent pas de temps, en tout cas moins de temps que les hommes, pour se rendre dans les centres d'alphabétisation. Elles terminent aussi très tard les travaux ménagers et ne peuvent, de ce fait, participer à aucun cours du soir car non seulement les cours sont fermés mais aussi elles sont épuisées. Les charges domestiques et familiaux n'autorisent aux femmes que peu de disponibilités (la cuisine, la corvée d'eau, le pilage du mil, la lessive, etc. prennent l'essentiel du temps des femmes).

La surcharge de travail a aussi entraîné une sorte d'abandon de leur rôle éducatif chez les femmes, surtout en milieu rurale où le manque de temps les pousse à confier, la plupart du temps, leurs petits enfants aux personnes du troisième âge ou aux filles qui ne peuvent pas encore travailler dans les champs. Ainsi, la plupart des enfants sont éduqués par leurs grands parents et ils

apprennent les choses les plus élémentaires de la vie par l'intermédiaire de leurs soeurs aînées (manger, se laver, se vêtir, se moucher, etc.).

C'est pourquoi, depuis quelques années, le gouvernement sénégalais, pour libérer les femmes et les filles de certaines occupations ménagères, mène en milieu rural une politique allant dans le sens de l'allégement des travaux domestiques par l'attribution des moulins à mil pour faciliter le pilage du mil et par la mise en place des forages pour alléger la corvée d'eau.

Le niveau d'instruction de la population active est en général faible au Sénégal. La situation scolaire de la population active était la suivante en 1993 :

Tableau no 27 : Niveau d'instruction de la population active sénégalaise en 1993 (en %).

Niveau	Hommes	Femmes	Total
Instruits de manière générale	33,6	20,8	27,1
Niveau Primaire	21,8	26,7	18,4
Niveau Secondaire	7	3,9	5,5
Niveau supérieur	0,9	0,2	0,7
Autre	3,5	1,3	3

Source : -Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation (D.P.R.E.), 1993.

-Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille: Rapport national sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Dakar, novembre 1994.

Donc, au Sénégal, en 1993, seulement 27,1 % des actifs sont instruits ; 33,6 % des hommes et 20,8 % des femmes. La population active ayant un niveau d'études primaire était donc de 18,4% ;

26,7 % pour les femmes et 21,8 % pour les hommes. Cette faible scolarisation de la population active constitue un lourd handicap pour le développement du pays. Donc, pour que le Sénégal sorte de cette situation, il faut qu'il fasse d'énormes efforts dans le domaine de la scolarisation en particulier et de l'instruction en général.

Il faut aussi lutter contre le chômage car le taux de chômage est encore trop élevé surtout en milieu urbain où il a atteint, en 1991,

24,5 % chez les hommes et 21,6 % chez les femmes³⁶. À Dakar, il était estimé en 1993 à 28,6 % chez les hommes et à 24,1 % chez les femmes³⁷. Or, il est reconnu que l'existence d'un revenu salarié dans un ménage a une influence positive sur la scolarisation des enfants : les familles qui scolarisent plus leurs enfants sont celles dont le chef de ménage est salarié.

Le tableau suivant montre les taux de scolarisation des enfants en fonction de l'existence d'un revenu salarié :

³⁶ Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille : Rapport national sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Dakar, novembre 1994.

³⁷ Enquête sur l'emploi, le sous-emploi et le chômage à Dakar, 1993.

Tableau no 28 : Scolarisation des enfants en fonction de l'existence d'un revenu salarié (par sexe et par âge, en %)

Age et Sexe des enfants		Chefs de ménage non Saliariés		Chefs de ménage Saliariés	
Age	Sexe	Enfants Scola.	Enfants non Scola.	Enfants Scola.	Enfants non Scola.
5 à 9 ans	Filles	33,8	66,2	40,8	59,2
	Garçons	41,1	58,9	45,9	54,1
10 à 14 ans	Filles	39,4	60,6	52,4	47,6
	Garçons	72	28	80,8	19,2
15 à 19 ans	Filles	16,6	83,4	29,4	70,6
	Garçons	42,8	57,2	53,5	46,5

Source : D. Fassin, T. Calvez, J. L. Baudel, M. Tyrant et E. Jeannée : Différenciation sexuelle et disparités sociales devant l'école en Afrique urbaine: une étude dans la banlieue de Dakar. Cahiers d'Anthropologie et Biométrie Humaine. VII, no 3-4, Paris 1989, op. cit., pp. 197-207.

Pour tous les enfants, quels que soient leur sexe et leur âge, le taux de scolarisation est plus élevé quand le chef de ménage est salarié et cela est plus marqué pour les filles que pour les garçons, sauf chez les 15-19 ans où le taux de scolarisation des filles reste faible quel que soit le capital économique du ménage. Donc, les conditions de vie des ménages déterminent la scolarisation des enfants. Mais qu'ils soient salariés ou non et quel que soit l'âge de leurs enfants, les chefs de ménage sénégalais scolarisent plus les garçons que les filles.

Le taux de scolarisation des filles est aussi plus sensible à l'effet du niveau de vie des ménages. Elles sont donc, plus que les garçons, victimes des inégalités sociales face à l'école, car, non seulement elles vont moins à l'école que les garçons, mais elles subissent également plus qu'eux la contrepartie des difficultés sociales et économiques sur leur scolarité.

Chez les chefs de ménage non salariés, seulement 30 % des filles sont scolarisées contre 41,2 % chez ceux qui sont salariés; tandis que pour les garçons, 50,8 % sont scolarisés chez les chefs de ménage non salariés contre 59,2 % chez ceux qui sont salariés. Chez les chefs de ménage salariés, 50 % des enfants sont scolarisés contre 39,8 % chez leurs homologues non salariés.

Au Sénégal, les chefs de ménage de sexe féminin (16,5 % des ménages sénégalais sont dirigés par une femme ; 23,6 % en milieu urbain et 11,1 % en milieu rural) scolarisent plus leurs enfants que leurs homologues de sexe masculin : 30,2% des enfants de 6-14 ans des ménages dirigés par des hommes sont scolarisés contre 45,7% de ceux des ménages dirigés par des femmes³⁸.

Le nombre moyen d'enfants scolarisés par ménage est plus élevé lorsque le

³⁸ Marc Pilon et Denis Clévenot : Femmes et scolarisation des enfants. Séminaire international sur le thème : "Femmes et gestion des ressources". IFORD, Yaoundé, 5-7 février 1996.

ménage est dirigé par une femme que lorsqu'il est dirigé par un homme (0,9 contre 0,8). Donc, quel que soit leur sexe, les enfants sont plus scolarisés s'ils appartiennent à un ménage dirigé par une femme.

Cependant, les chefs de ménage sénégalais, qu'ils soient hommes ou femmes, scolarisent plus les garçons que les filles et l'écart entre garçons et filles est paradoxalement plus important dans les ménages ayant une femme à leur tête (de 7,5 points dans les ménages dirigés par un homme, l'écart entre garçons et filles passe à 16,9 points dans les ménages dirigés par une femme). En outre, quand la capacité d'accueil de l'école du quartier ou du village est limitée, les parents cherchent d'abord à trouver des places pour les garçons. C'est-à-dire que les garçons sont privilégiés quand il n'y a pas assez de places à l'école pour accueillir tous les enfants.

Les enfants sont aussi plus scolarisés en milieu urbain qu'en milieu rural et l'écart entre enfants des milieux ruraux et enfants des milieux urbains est plus important quand le chef de ménage est un homme.

Au Sénégal, les chefs de ménage de sexe féminin qui ont en général un niveau d'instruction moins élevé que celui de leurs homologues masculins, semblent pourtant plus favorables à la scolarisation des enfants. Cependant, on constate une sous-scolarisation générale des

filles sénégalaises quel que soit le sexe du chef de ménage.

Au Sénégal, la chance d'une fille d'être scolarisée est 5,8 fois supérieure pour les filles dont les deux parents sont instruits par rapport à celles dont aucun des parents n'a été scolarisé et ce rapport est de 1 à 8,9 en milieu rural³⁹. Or, 67,6 % des filles que nous avons interrogé déclarent que aucun de leurs deux parents n'a été à l'école. On comprend donc pourquoi les taux de scolarisation des filles sénégalaises sont encore parmi les plus faibles d'Afrique noire.

L'instruction de la mère a aussi un effet plus important sur l'accès des garçons à l'école par rapport à celle du père. Pour les filles, c'est l'instruction du père qui semble avoir une plus grande influence sur leur accès à l'école. Les mères semblent paradoxalement investir davantage dans la scolarisation des garçons que dans celle des filles.

Le rôle des femmes, qu'elles soient chefs de ménage ou épouse, apparaît au moins aussi important, parfois plus, que celui des hommes dans la scolarisation des enfants. Mais les femmes ont souvent une *"attitude ambivalente à l'égard des filles. Elles contribuent certes à davantage les scolariser, mais tout en continuant à privilégier les garçons, qui demeurent pour leur mère la meilleure*

³⁹ Marc Pilon et Denis Clévenot, op. cit., p. 18.

garantie d'une aide future (d'un "retour d'investissement") lorsqu'elles seront âgées" ⁴⁰.

En 1992, "l'espérance de vie scolaire" était estimé, au Sénégal, à 5,6 ans pour les garçons et à 3,6 ans pour les filles. Quant à "l'espérance de survie scolaire", elle était de 9,8 ans pour les garçons et 8,8 ans pour les filles ⁴¹. L'écart entre garçons et filles est de deux ans pour l'espérance de vie scolaire alors qu'il n'est que d'un an pour l'espérance de survie scolaire. Ce moindre écart est dû essentiellement au fait que la proportion des garçons qui accèdent initialement à l'école est supérieure à celle des filles. Mais, une fois que ces dernières sont scolarisées, leurs chances de "survie" ne sont que légèrement inférieures à celles de leurs homologues masculins.

Au Sénégal, si l'accès des filles à l'enseignement est difficile, il en est de même pour leur avancement dans le système scolaire puisqu'elles échouent plus que les garçons et ont souvent tendance à abandonner les études.

⁴⁰ Marc Pilon et Denis Clévenot, op. cit., p. 22.

⁴¹ UNESCO : Rapport mondial sur l'éducation, 1995.

3 / Le déroulement de la scolarité des filles.

Les filles qui redoublent à l'école sont plus nombreuses que les garçons : 81,5 % des filles interrogées ont redoublé au cours de leur scolarité contre 69,8 % des garçons. Tandis que, 30,2% des garçons n'ont jamais redoublé contre seulement 18,5 % des filles. Les garçons redoublent donc moins que les filles. En ce qui concerne le nombre de redoublements, il est représenté sur le tableau suivant :

Tableau no 29 : Nombre de redoublements (par sexe ; en %).

Redoublements	Garçons	Filles	Total
Une fois	65	60,3	62,4
Deux fois	27,3	36,2	32,2
Plus de 2 fois	7,7	3,5	5,4
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

En considérant le nombre de redoublements comme indicateur de réussite ou d'échec scolaire, nous constatons que les garçons réussissent mieux que les filles à l'école, car 27,3 % des garçons interrogés ont redoublé deux fois contre 36,2% des filles. Le pourcentage des filles ayant redoublé plus de deux fois (3,5 %) est cependant inférieur à celui des garçons (7,7%). Cela s'explique par le fait que beaucoup de filles, après avoir redoublé deux fois, préfèrent tout simplement quitter

l'école au lieu de retenter leur chance ; tandis que les garçons, même après deux redoublements, font tout pour rester dans le système éducatif.

Il semble donc que les filles sont plus passives, moins combatives que les garçons; elles cèdent plus facilement au découragement. Ce manque de persévérance résulte des difficultés qu'éprouvent les filles africaines à surmonter le sentiment d'infériorité sociale à l'égard des garçons et de la conviction que l'instruction est plus importante pour les garçons.

Cependant, la classe la plus redoublée est le CM2 : 58 % des jeunes interrogés ont redoublé le CM2; 53,8 % des garçons et 61,4 % des filles. Au niveau du CM2, le concours d'entrée en sixième constitue l'obstacle majeur à franchir surtout pour les filles car elles échouent souvent plus que les garçons à ce concours. Par exemple, en 1994, 22,9 % des garçons qui se sont présentés à ce concours ont été reçus contre seulement 19 % des filles⁴². Les résultats du concours d'entrée en sixième et du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (B.F.E.M.) sont les suivants :

⁴² Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation, bureau des statistiques scolaires. Annuaire statistique 1993-1994.

Tableau no 30 : Admis au concours d'entrée en sixième et au Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (par sexe, en pourcentages).

Année	Entrée en Sixième			B.F.E.M.		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1987-1988	17,3	10,8	14,9	Année blanche		
1988-1989	17	11,2	14,9	53,3	49,6	52
1989-1990	19	14,3	17,2	53,3	49,6	52
1990-1991	19,9	15,3	18,1	63,4	57,8	61,4
1993-1994	22,9	19	21,4			55

Source : Ministère de l'éducation nationale. Division des examens et concours.

Le faible pourcentage de réussite au concours d'entrée en sixième peut s'expliquer par le problème de la langue, car la majorité des élèves qui entrent en classe de CM2 maîtrisent encore mal la langue française, or les épreuves du concours sont rédigées dans cette langue et cela pose parfois des problèmes de compréhension.

Cependant, les garçons réussissent mieux que les filles à l'entrée en sixième et au brevet de fin d'études moyennes. Cette différence de réussite entre sexes est due au fait que la scolarité des filles est souvent perturbée par la forte pression sociale que subissent ces dernières à la maison : 99,4 % des filles interrogées participent aux travaux domestiques familiaux, 19,4 % y consacrent plus de quatre heures par jour et 30 % au moins une heure.

Tableau no 31 : Temps consacré par jour aux travaux domestiques (par sexe ; en %)

Temps consacré aux travaux domestiques	Garçons	Filles	Total
De 0 à 30 mn	19,3	4,7	10,8
Plus de 30 mn à 1 heure	48,8	30	37,7
Plus de 1 heure à 2 heures	16,8	17,6	17,3
Plus de 2 heures à 3 heures	6,7	11,8	9,7
Plus de 3 heures à 4 heures	4,2	16,5	11,4
Plus de 4 heures	4,2	19,4	13,1
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Il est donc clair, à partir des chiffres de ce tableau no 31, que les filles consacrent plus de temps que les garçons aux travaux domestiques. Par exemple : 19,4 % des filles consacrent plus de quatre heures par jour à ces travaux contre seulement 4,2 % des garçons et 16,5 % des filles y consacrent entre 3 heures et 4 heures par jour contre 4,2 % des garçons.

En outre, 40,4 % des filles disent que leurs parents les obligent à accomplir les tâches ménagères et parmi elles, 88 % pensent que c'est normal car cela fait partie de leur éducation familiale.

Les jeunes filles n'échappent donc pas à la pression familiale et elles s'investissent beaucoup dans la vie interne du foyer parental. Cette pression de tous les instants que

subissent les filles, c'est la pression même du milieu social qui tend à leur inculquer des savoirs propres à leur sexe, et dont les parents ne sont que les représentants et les intermédiaires.

Cependant, les filles des familles aisées s'investissent moins que les autres dans les travaux ménagers. Elles ont plus de chance que les autres car, non seulement elles sont plus nombreuses à aller à l'école, mais aussi elles sont moins chargées à la maison parce que leurs parents ont les moyens et ils embauchent des domestiques qui vont s'occuper des travaux ménagers et cela permet aux filles d'avoir plus de temps pour leurs études. Quant aux filles des familles pauvres, certaines passent plus de temps à s'occuper des tâches ménagères à la maison qu'à faire leurs devoirs scolaires.

Tableau no 32 : Activités extra-scolaires des élèves interrogés (par sexe ; en %)

Activités extra-scolaire des élèves	Garçons	Filles	Total
Travaux scolaires, jardinage et travaux champêtres	14	0,7	7,7
Travaux scolaires et travaux domestiques	14	45,4	29
Leçons et devoirs scolaires	33,7	9,8	22,3
Aider sa mère dans les travaux ménagers	0	39,9	19
Travaux scolaires et visite aux amis	11,5	0	6
Travaux scolaires et sport	18,5	0	9,7
Autre	8,3	4,2	6,3
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Ainsi, 33,7 % des garçons se consacrent uniquement à leurs leçons et devoirs scolaires à la maison contre seulement 9,8 % des filles alors que 45,4 % des filles disent que, quand elles n'ont pas cours, elles font leurs devoirs scolaires et s'occupent en même temps des travaux domestiques contre 14 % des garçons. C'est pourquoi les garçons réussissent souvent mieux que les filles à l'école parce qu'ils ont plus de temps qu'elles pour réviser leurs leçons et faire les devoirs. Les filles sont donc plus chargées que les garçons à la maison. Elles n'ont même pas le temps d'aller discuter avec leurs amis ou de faire du sport.

En général, les filles scolarisées accomplissent les mêmes tâches que celles qui ne vont pas à l'école : cuisine, vaisselle, corvée d'eau, lessive, etc.. Elles ont donc peu de temps pour réviser leurs cours et faire les devoirs scolaires et cela se répercute sur leurs résultats à l'école.

Donc, le fait que les filles réalisent de moins bonnes performances dans le domaine de la réussite scolaire que les garçons dans un pays comme le Sénégal, alors que des études menées dans un pays comme la France donnent des résultats différents (les filles réussissent significativement mieux que les garçons)⁴³ indique que ces différences

⁴³ R. Establet et C. Baudelot ; Allez les filles ! Points Actuels, édition du Seuil, 1992.

ont essentiellement une dimension socio-culturelle et économique. Le statut réservé à la fille dans la société sénégalaise constitue ainsi un véritable obstacle à sa progression scolaire.

Les élèves qui participent intensément à des activités "productives" ou à des travaux ménagers, généralement dans le cadre familial, ont donc un niveau d'acquisitions scolaires plutôt inférieur à celui des autres.

Cette situation semble pourtant être acceptée par tous, car tous les enseignants et tous les parents d'élèves que nous avons interrogés (qu'ils soient instruits ou analphabètes), sont tous d'accord sur le fait qu'une fille, quel que soit son niveau d'études, doit apprendre à accomplir les tâches ménagères, parce qu'elle est appelée, tôt ou tard, à être une épouse et une mère de famille ; et pour les parents, une fille qui ne sait pas s'occuper du foyer conjugal trouvera très difficilement un mari car aucun homme n'acceptera de l'épouser. Par exemple, un directeur d'école déclare : *"...Je suis pour que les filles, quel que soit leur niveau d'études, apprennent les travaux ménagers"* (Mr. Thiam, 58 ans) ; et une mère de famille nous dit : *"Je trouve qu'il est très normal qu'une fille aide sa mère à faire les travaux ménagers car elle aussi sera un jour mère et pour cela, elle doit savoir gérer son foyer. Une fille doit donc apprendre les travaux ménagers car c'est pour son bien, si non elle risque de ne pas avoir de mari, et même si elle se marie,*

elle ne s'entendra pas avec son mari si elle ne sais pas gérer son foyer" (Mme Ndiaye, 45 ans, femme au foyer). Cependant, les parents instruits, comme les enseignants, pensent qu'il faut ménager les écolières pour qu'elles puissent se consacrer à leurs études.

Le désintérêt de certains parents pour les études de leurs filles est aussi une des causes de l'échec de ces dernières à l'école car, se sentant abandonnées à elles-mêmes, les filles sont démoralisées et ne sont pas motivées pour affronter les difficultés scolaires. Elles sont aussi parfois démotivées par le comportement négatif des enseignants et des surveillants car le plus souvent le personnel enseignant ainsi que le personnel administratif des écoles sont sévères envers les filles : 18 % des filles disent que les enseignants et les surveillants sont trop sévères contre 11,2 % des garçons.

Le fait d'avoir fréquenté une école maternelle avant d'entrer à l'école primaire a aussi un effet important sur la réussite scolaire des enfants : 60 % des élèves qui ont fréquenté l'école maternelle ont redoublé une fois et 5 % ont redoublé plus de deux fois ; alors que 63,2 % de ceux qui ne l'ont pas fréquenté ont redoublé une fois et 5,8 % ont redoublé plus de deux fois.

Tableau no 33 : Fréquentation école maternelle et réussite scolaire (par sexe ; en %).

Redoublements	Avoir fréquenté ou non l'école maternelle					
	Garçons			Filles		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Une fois	61,6	64,7	64,3	59,3	62	61,4
Deux fois	23	28,4	27,8	40,7	33,3	34,8
Plus de 2 fois	15,4	6,9	7,9	0	4,7	3,8
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

L'effet positif de la fréquentation de l'école maternelle sur la réussite scolaire est plus important pour les filles que pour les garçons. Par exemple, aucune des filles qui ont fréquenté l'école maternelle a redoublé plus de deux fois tandis que 4,7 % de celles qui ne l'ont pas fréquenté ont redoublé plus de deux fois, alors que pour les garçons, 15,4 % de ceux qui l'ont fréquenté ont redoublé plus de deux fois contre 6,9 % de ceux qui ne l'ont pas fréquenté. Donc, quand la fille et le garçon ont fréquenté l'école maternelle, c'est la fille qui réussit mieux que le garçon à l'école.

L'échec des jeunes à l'école est dû aussi au manque de soutien des parents car 45,4 % des jeunes sénégalais ne bénéficient d'aucun soutien pédagogique à la maison. Ce manque de suivi s'explique par le fait que la majorité des parents (67,6 %) sont analphabètes et sont donc incapables de suivre les études de leurs enfants. Parfois aussi,

ils n'ont pas le temps, car, par exemple, chez les familles pauvres, les parents passent souvent presque tout leur temps à chercher de la nourriture pour la famille. Ainsi, ils n'ont pas de temps à consacrer aux études de leurs enfants et ils abandonnent de plus en plus le soutien scolaire aux plus grands de leurs enfants qui doivent aider leurs jeunes frères et soeurs à faire les devoirs scolaires.

Tableau no 34 : Membres de la famille qui aident les enfants à faire leurs devoirs scolaires à la maison (en %).

Personnes qui aident à faire les devoirs	Sexe des enfants		
	Garçons	Filles	Total
Grands frères	48,8	35,3	42
Grandes soeurs	9,8	20	15
Père	20,8	8,2	14,3
Mère	3,6	13	8,4
Autre	17	23,5	20,3
Total	100	100	100

Source : Résultats enquête de terrain.

Parmi les jeunes qui bénéficient d'un soutien pédagogique à la maison, 42 % sont soutenus par leurs grands frères (48,8 % des garçons et 35,3 % des filles), 15 % par leurs grandes soeurs (9,8 % des garçons et 20 % des filles), 14,3 % par le père (20,8 % des garçons et 8,2 % des filles) et 8,4% par la mère (3,6% des garçons et 13 % des filles). On constate donc que les grands frères et le père soutiennent plus les garçons tandis que la mère et

les grandes soeurs s'occupent plus des filles. Cela s'explique par le fait qu'au Sénégal, l'espace réservé aux hommes est séparé de celui des femmes car les rôles sexuels sont socialement délimités et la rigidité de leur définition établit une coupure très nette entre le groupe des femmes d'un côté, et celui des hommes de l'autre. Cela favorise bien sûre une identification sociale plus claire des individus mais développe en outre, au sein de ces deux groupes, des modes de fonctionnement très socialisés (par exemple, les femmes ne mangent pas avec les hommes, les discussions publiques entre les hommes se font à l'écart des femmes, les garçons discutent et demande le plus souvent conseil à leur père ou grands frères qu'à leur mère ou grandes soeurs). Il est donc normal que les garçons soient plus soutenus par leurs frères et leur père car ils sont plus proches d'eux tandis que les filles sont plus proches de leur mère et de leurs soeurs parce que ce sont les femmes qui s'occupent de l'éducation des filles tandis que les garçons sont éduqués par les hommes.

L'instruction des parents a également une influence très importante sur la scolarité des enfants et surtout des filles. Le tableau suivant montre le nombre de redoublements des élèves en fonction de la scolarité des parents :

Tableau no 35 : Redoublements des enfants en fonction de la scolarité des parents (par sexe, en %).

Nombre de Redoublements	Mère scola		Mère non scola		Père scola		Père non scola		Mère et Père scol.		Mère et Père non scol.	
	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.
Une fois	59	65,5	66	53,4	56,6	63,9	72,4	54	57,8	64,7	69,2	53,7
Deux fois	36,8	31,1	22	41,4	33,7	33,5	17,3	37,9	35,2	32,3	19,7	39,6
Plus de deux fois	4,2	3,4	12	5,2	9,7	2,6	10,3	8,1	7	3	11,1	6,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Résultats enquête de terrain.

Quand les deux parents sont instruits, les enfants réussissent mieux à l'école. Cependant, les filles dont la mère est allée à l'école réussissent mieux que les garçons car 31,1 % d'entre elles ont redoublé deux fois contre 36,8 % des garçons et 3,4 % ont redoublé plus de deux fois contre 4,2 % des garçons. Quant aux enfants dont la mère n'est pas scolarisée, 41,4 % des filles ont redoublé deux fois contre 22 % des garçons.

L'instruction de la mère a donc un effet plus important sur la réussite scolaire des filles. Cela est normal car, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la mère aide plus les filles à faire les devoirs scolaires. Alors que paradoxalement, nous constatons que les garçons réussissent moins que les filles quand le père est scolarisé. Donc, malgré le fait que le père aide moins ses filles à faire les devoirs, son instruction influence plus la réussite scolaire de ces dernières. Ainsi, quand les deux parents sont allés à l'école, les filles réussissent mieux que les garçons alors

que, quand les parents sont analphabètes, les garçons réussissent mieux que les filles à l'école.

Ainsi, l'effet positif de la scolarité des parents sur la réussite scolaire des enfants est plus marqué pour les filles que pour les garçons car, quand la mère et le père sont instruits, ce sont les filles qui réussissent mieux que les garçons.

L'échec scolaire de certains lycéens sénégalais est dû aussi au fait que beaucoup d'élèves sont orientés dans des séries d'études qu'ils n'ont pas choisis eux-mêmes : 31,9 % des lycéens interrogés sont dans une série qu'ils n'ont pas choisie eux-mêmes ; 36 % des filles et 26,8 % des garçons.

La façon dont les cours sont dispensés et les conditions de travail des élèves jouent également un rôle important dans la réussite scolaire.

Tableau no 36 : Conditions d'études et de travail des élèves (par sexe ; en %).

	Garçons	Filles	Total
Les enseignants expliquent mal les cours	15,5	12,3	14
Ne comprennent pas les cours	7,5	11,7	9,4
Les classes sont surchargées	45,3	39	42,3
Travaillent dans de mauvaises conditions à la maison	11,8	9,6	10,8
Les compositions et les examens sont trop difficiles	8,7	17,1	12,7
Autre	11,2	10,3	10,8
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Certains élèves sénégalais échouent donc à l'école parce qu'ils ne comprennent pas les cours : 9,4 % des élèves ne comprennent pas les cours ; 11,7 % des filles et 7,5 % des garçons. Selon 14 % des élèves, les enseignants expliquent mal les cours (12,3 % des filles et 15,5 % des garçons), alors que 12,7 % disent que les épreuves des compositions et des examens sont difficiles (17,1 % des filles et 8,7 % des garçons).

La compréhension des cours par les élèves dépend aussi du contenu du programme et du rythme d'enseignement. Quand le rythme est élevé, on peut s'attendre à ce qu'une proportion croissante d'élèves "décrochent" et n'arrivent pas à suivre les cours ; alors que quand le rythme est lent (nombreuses répétitions, exercices multiples et diversifiés), la grande majorité des élèves peuvent suivre et comprendre les cours.

La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (père) joue aussi un rôle important dans la réussite scolaire des enfants.

Tableau no 37 : Réussite scolaire des enfants en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (en pourcentages).

CSP du Père	Redoublements des enfants			Total
	Une fois	Deux fois	Plus de 2 fois	
Ouvrier	59	32	9	100
Employé	60	40	0	100
Cadre	64,7	29,4	5,9	100
Fonctionnaire	75	18,8	6,2	100
Cultivateur	55,3	38,3	6,4	100
Commerçant	68,4	31,6	0	100
Enseignant	58,3	41,7	0	100
Retraité	60,7	28,6	10,7	100
Décédé	58,8	35,3	5,9	100
Autre	79,2	16,7	4,1	100
Total	62,5	32	5,5	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Les jeunes dont le père est ouvrier, cultivateur, fonctionnaire ou retraité, réussissent moins que les autres à l'école : 9 % des enfants d'ouvriers ont redoublé plus de deux fois, 6,4 % des enfants de cultivateurs, 6,2 % de fonctionnaire, 10,7 % de retraités ; tandis que chez les cadres, 5,9 % des enfants ont redoublé plus de deux fois et aucun chez les enseignants. Les enfants

d'enseignants, de commerçants et d'employés réussissent mieux que les autres car aucun d'entre eux a redoublé plus de deux fois.

Les filles de cultivateurs réussissent moins que les garçons car 9 % d'entre elles ont redoublé plus de deux fois contre 4 % des garçons. Chez les cadres, les filles réussissent mieux que les garçons car aucune fille de cadre a redoublé plus de deux fois contre 15,4 % des garçons. Chez les enfants d'enseignants, ce sont les garçons qui réussissent mieux : 33,3 % des garçons ont redoublé deux fois contre 46,7 % des filles.

Cependant, l'origine sociale des enfants sénégalais a une influence moindre sur leur réussite scolaire (les écarts ne sont pas énormes entre les enfants des différentes catégories sociales), car, les personnes de catégories d'emploi différentes aujourd'hui sont en fait, dans leur grande majorité originaires de milieux peu différenciés qui continuent d'exercer une influence égalisatrice, compte tenu notamment des liens sociaux et familiaux traditionnels qui existent encore dans la société.

Les caractéristiques individuelles des enfants, qui renvoient à la fois à leurs capacités personnelles et à leur environnement familial, agissent bien évidemment sur leur réussite scolaire.

Au Sénégal, quel que soit le niveau d'études (primaire, moyen ou secondaire), les pourcentages des filles redoublantes sont supérieurs à ceux des garçons. Les taux de redoublement par sexe sont les suivants en 1993-1994 :

Tableau no 38 : Pourcentages des redoublants dans les différents degrés d'enseignement en 1993-1994.

Sexe	Enseignement Primaire			Enseignement Moyen			Enseignement Secondaire		
	Pub.+ Priv.	Pub.	Priv.	Pub.+ Priv.	Pub.	Priv.	Pub.+ Priv.	Pub.	Priv.
Garçons	14,9	15	13	14,2	14,2	14	20	20,7	15,3
Filles	15,3	15,6	12,3	15,9	16,7	14	21,6	22,7	17,2
Total	15	15,3	12,7	14,8	15,1	14	20,5	21,3	16,2

Source : Ministère de l'éducation nationale, D.P.R.E., B.S.S., Annuaire statistique, 1993-1994.

Donc, le pourcentage des filles redoublantes est supérieur à celui des garçons quels que soient le niveau d'étude et le type d'enseignement sauf dans les enseignements primaire et moyen privés. En effet, on constate que le pourcentage des redoublantes dans le primaire privé (12,3 %) est inférieur à celui des redoublants (13%), tandis que dans l'enseignement moyen privé, ces deux pourcentages sont égaux (14 %).

Globalement, les garçons réussissent donc mieux que les filles quel que soit le niveau d'études et cela est dû au statut inférieur réservé à la fille dans la famille. Les chances de parvenir aux échelons les plus élevés de la

hiérarchie scolaire ainsi que celles de réussite aux examens sont plus faibles pour les filles. Les inégalités de réussite scolaire entre garçons et filles au Sénégal ne sont que le reflet des inégalités sociales entre hommes et femmes.

D'une manière général, beaucoup d'enfants sénégalais échouent à l'école et surtout à l'école primaire parce qu'à ce niveau, ils ne maîtrisent pas encore la langue française. Mais les échecs des élèves au Sénégal s'expliquent aussi par la dévalorisation du métier d'enseignant car, découragés par les mauvaises conditions de travail, les enseignants n'ont plus "l'amour du métier". Autrefois, les enseignants s'investissaient beaucoup dans leur travail parce que chacun voulait que ses élèves soient les meilleurs et il y avait aussi une très bonne entente entre maître et élèves. Aujourd'hui, démotivés et démoralisés par la dévalorisation de leur métier et les mauvaises conditions de travail, les enseignants ne s'impliquent plus au-delà du cadre officiel. Autrefois, dans les villages africains, l'enseignant était l'une des personnes les plus respectées du village car c'est lui qui détenait le savoir du blanc et il était admiré par les villageois; être enseignant était très valorisant ; aujourd'hui, ce statut social qu'avaient les enseignants semble perdre son importance.

Aujourd'hui, les enseignants ne mobilisent pas toujours nécessairement de façon

spontanée toute leur énergie, alors que la motivation à l'exercice de ce métier est un facteur important d'efficacité. Les qualités personnelles de l'enseignant (sa motivation, son énergie, sa capacité à faire travailler ses élèves), sa qualification et ses compétences constituent des facteurs qui agissent sur la réussite scolaire de ses élèves.

L'augmentation rapide des effectifs a rendu également plus difficiles encore les conditions de travail des enseignants. L'effectif moyen par classe est passé dans l'enseignement primaire de 52 à 62 élèves entre 1977 et 1994. Dans l'enseignement moyen, il est passé, pendant la même période, de 46 à 49 élèves par classe alors que dans le secondaire il passait de 37 à 43 élèves⁴⁴. Cela a donc un effet négatif sur la scolarité des enfants sénégalais.

En outre, si l'effet négatif de la taille de la classe vaut pour tous les élèves, quelles que soient leurs capacités personnelles, il semble que cet effet est spécialement intense pour les élèves les plus faibles. En fait, d'une manière générale, les élèves les plus faibles sont davantage sensibles que les autres aux conditions d'enseignement (par exemple, la surcharge de la classe).

⁴⁴ Ministère de l'éducation nationale, D.P.R.E., bureau des statistiques scolaires.

L'effectif moyen par classe dans le privé est cependant inférieur à celui du public. Par exemple, en 1994, dans l'enseignement primaire, le nombre d'élèves par classe était de 64 dans le public et de 48 dans le privé. Il était dans l'enseignement moyen de 53 élèves dans le public et 40 dans le privé, tandis que le secondaire comptait 45 élèves par classe dans le public et 35 dans le privé ⁴⁵. Les classes sont donc moins surchargées dans les écoles privées et les conditions de travail sont meilleures que dans les écoles publiques. C'est pourquoi, certaines familles qui ont les moyens préfèrent envoyer leurs enfants dans les écoles privées plutôt que de les envoyer dans les écoles publiques. Mais, aujourd'hui, au Sénégal, la multiplication de petites écoles privées (dont plusieurs ne sont pas reconnues par l'Etat) avec des enseignants sous-qualifiés (ou sans formation) et les échecs scolaires que cela provoque, tend à discréditer l'enseignement privé.

L'augmentation des effectifs est aussi moins rapide dans les zones rurales. Dans les villages, les classes sont moins surchargées et les élèves villageois réussissent mieux que ceux de la ville. En fait, nous avons constaté qu'en milieu rural, les élèves redoublent moins : seulement 4 % des élèves qui habitent en milieu rural ont redoublé

⁴⁵ Ministère de l'éducation nationale, D.P.R.E., Bureau des statistiques scolaires, Annuaire statistique 1993-1994.

plus de deux fois contre 5,9 % de ceux qui habitent en ville.

Tableau no 39 : Lieu de résidence et réussite scolaire (par sexe ; en %).

Redoublements	Lieu de résidence					
	Garçons			Filles		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Une fois	66,2	62,8	65	61,4	59,7	60,7
Deux fois	25,3	32,6	28	35	36,8	35,7
Plus de 2 fois	8,5	4,6	7	3,6	3,5	3,6
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Donc, quel que soit leur sexe, les enfants réussissent mieux en milieu rural qu'en milieu urbain : 8,5 % des garçons qui habitent en ville ont redoublé plus de deux fois contre 4,6 % de ceux qui habitent à la campagne ; de même, 3,6 % des filles citadines ont redoublé plus de deux fois contre 3,5 % des villageoises.

Les difficultés que rencontrent les enfants à l'école sont dues aussi en grande partie au manque de moyens financiers car peu de parents disposent de moyens suffisants pour couvrir les frais de scolarité de leurs enfants (achat de livres, cahiers, stylos, et transport scolaire, etc.). Et, par exemple, la non possession de manuels scolaires peut avoir un effet négatif sur les

acquisitions scolaires des enfants des familles pauvres.

Nous constatons également que les filles sont plus confiantes que les garçons pour leur avenir scolaire.

Tableau no 40 : Degré de confiance des élèves interrogés par rapport à leur avenir scolaire (par sexe ; en %).

Degré de confiance	Garçons	Filles	Total
Très confiant	41,4	48,2	44,7
Assez confiant	11,2	20,1	15,5
Confiant	25,6	15,1	20,6
Peu confiant	16,5	13,7	15,1
Pas confiant	5,3	2,9	4,1
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Ainsi, 48,2 % des filles disent qu'elles sont très confiantes contre 41,4 % des garçons et seulement 2,9 % des filles ne sont pas confiantes contre 5,3 % des garçons. Les filles sont donc plus attachées à l'école que les garçons et cette profonde motivation pour l'école résulte souvent chez les filles de la conviction qu'elle seule peut les permettre d'accéder à la situation dont elles rêvent (obtenir un emploi afin d'acquérir leur indépendance) et de monter dans la hiérarchie sociale. Par exemple, 59,5 % des filles interrogées

pensent que l'école permet de trouver un bon emploi contre 56,5 % des garçons.

Cependant, le degré de confiance des élèves varie selon leur niveau d'études : plus le niveau d'études des élèves est élevé, moins ils sont confiants pour leur avenir scolaire : 54,8 % des élèves de CM2 sont très confiants contre 30 % de troisième, 17,6 % de première et seulement 7,3 % de terminale. Plus le niveau d'études est élevé, plus le degré de confiance est faible. Donc, au fur et à mesure que les élèves avancent dans le système éducatif, leur espoir de réussite diminue.

La majorité des jeunes sénégalais (86%) ne considèrent pas l'école comme le seul moyen pour réussir dans la vie (91,2 % des garçons et 80,8% des filles disent que l'école n'est pas le seul moyen pour réussir plus tard dans la vie).

Tableau no 41 : Opinion des élèves sur le rôle de l'école dans leur avenir (par sexe ; en %)

	Garçons	Filles	Total
Faire le commerce et réussir sans diplôme	13,7	15,4	14,5
On peut avoir un métier sans avoir de diplôme	22,2	17	19,8
On peut travailler sans diplôme	9,1	9,5	9,3
Il y a des gens qui ont réussi sans diplôme	18,3	16,2	17,3
Il y a beaucoup de chômeurs diplômés actuellement	13,7	11,8	12,8
Autre	23	30,1	26,3
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Donc, la plupart des jeunes (86%) ne font pas confiance en l'école pour réussir dans la vie. Ils pensent qu'il y a d'autres voies tels que le commerce (14,5 % des jeunes), apprendre un métier comme chanteur, musicien, chauffeur etc. (19,8 % des jeunes). Pour 17,3 % des jeunes, on peut réussir dans la vie sans passer par l'école ; ils disent qu'il y a des commerçants, des chanteurs ou mêmes certains députés sénégalais qui n'ont pas été à l'école française et qui ont pourtant réussi dans la vie car ils sont devenus riches sans avoir de diplômes. Pour 12,8 % des jeunes interrogés (13,7 % des garçons et 11,8 % des filles), il y a beaucoup de chômeurs diplômés actuellement au Sénégal et cela décourage de plus en plus les élèves et surtout les filles que le statut dans la société maintient dans une position inférieure. Elles sont plus inquiètes pour leur avenir, *"elles se disent qu'elles n'ont pas la capacité de réussir à l'école ou bien si elles réussissent, qu'est-ce qu'elles vont faire après, parce que le système ne leur offre pas de débouchés"* (Mr. Wade, 52 ans, enseignant).

Cependant, parmi les jeunes qui pensent que l'école est le seul moyen pour réussir plus tard dans la vie, 34,8 % (40 % des garçons et 32,3 % des filles) pensent que seul le diplôme permet de réussir dans le monde d'aujourd'hui ; 37 % (38,7 % des filles et 33,3 % des garçons) disent que l'instruction est le seul moyen pour avoir un bon

emploi, c'est-à-dire un emploi garanti et bien rémunéré.

Le système éducatif sénégalais, malgré les taux de scolarisation faibles, est considéré comme faisant partie des plus efficaces d'Afrique noire. Par exemple, en 1990, le coefficient d'efficacité était de 0,76 au Sénégal. Ce coefficient exprime le rapport entre le nombre théorique d'années-élèves nécessaires pour terminer un cycle complet d'enseignement, sans redoublements ni abandons, et le temps (nombre d'années élèves) que prend un groupe d'élèves réels pour terminer le même cycle, compte tenu des abandons et des redoublements. Ce coefficient varie entre 0 (inefficacité complète) et 1 (efficacité maximum).

Le Sénégal se trouve donc parmi les pays d'Afrique noire qui ont un coefficient d'efficacité du système éducatif élevé ou satisfaisant. Car, un grand nombre de systèmes scolaires des pays d'Afrique noire sont caractérisés par un chiffre relativement bas de ce coefficient, qui réduit d'autant la signification des taux de scolarisation.

Si nous prenons par exemple le cas d'un pays comme le Togo, en 1990, son taux brut de scolarisation de 111 % à l'école primaire, pouvait être considéré comme satisfaisant. Or, son coefficient d'efficacité n'était que de 0,46 ! Ce qui veut dire que sur 100 élèves qui entrent à l'école

primaire au Togo, seulement 46 terminent le cycle primaire dans la durée prescrite contre 76 pour le Sénégal.

Avoir donc un taux de scolarisation élevé ne signifie pas qu'on a un système d'enseignement plus efficace. Cet exemple nous montre bien que le Sénégal qui a un taux de scolarisation primaire beaucoup plus faible que celui du Togo (57,1 % contre 111 % en 1990) a un coefficient d'efficacité beaucoup plus élevé (0,76 contre 0,46).

Cependant l'efficacité du système éducatif ne changera rien si la plupart des Sénégalais n'ont pas confiance en l'école, car tant que les jeunes et les parents douteront de l'utilité de l'école, les taux d'accès, de même que les taux de réussite à l'école, ne pourront pas s'améliorer au Sénégal et le nombre d'élèves qui abandonnent les études augmentera d'année en année.

II / L'abandon des études et la déscolarisation.

Au Sénégal, la plupart des jeunes quittent l'école au niveau primaire (avant ou à la fin du cycle élémentaire).

Tableau no 42 : Niveau d'études des jeunes qui ont abandonné les études (par sexe ; en %).

	Garçons	Filles	Total
Primaire	83,3	56,7	61,1
Moyen	16,7	40	36,1
Secondaire	0	3,3	2,8
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Ainsi, 61,1 % des jeunes qui ont abandonné les études ont quitté l'école au niveau primaire (56,7 % des filles et 83,3 % des garçons) ; 36,1 % ont abandonné au niveau de l'enseignement moyen (40 % des filles et 16,7 % des garçons) et seulement 2,8 % ont quitté l'école à partir du secondaire.

Donc, la majorité des jeunes qui abandonnent les études au Sénégal ont, en général, un niveau d'études très bas, et parfois, ils n'ont pas encore atteint un niveau d'alphabétisation irréversible et peuvent donc retomber facilement dans l'analphabétisme.

Plusieurs raisons sont à l'origine de l'abandon des études (raisons personnelles, raisons liées au système scolaire et raisons familiales).

Tableau no 43 : Les raisons de l'abandon des études (par sexe ; en %)

	Garçons	Filles	Total
Raisons liées au système éducatif	0	10	8,3
Raisons personnelles	83,3	60	63,9
Raisons familiales	0	26,7	22,2
Autre	16,7	3,3	5,6
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Ainsi, parmi les filles qui ont abandonné les études, 60 % ont quitté l'école pour des raisons personnelles (abandon volontaire, abandon pour cause d'échecs, grossesse, mariage, découragement dû aux redoublements, etc.) contre 83,3% des garçons. Alors que aucun des garçons interrogés n'a quitté l'école pour des raisons familiales (volonté des parents, travaux domestiques, manque de moyens de la part de la famille, etc.) contre 26,7 % des filles. Certains jeunes quittent aussi l'école pour aller chercher du travail ou pour apprendre un métier.

Tableau no 44 : Activités des jeunes qui ont abandonné les études (par sexe ; en %).

	Garçons	Filles	Total
Apprendre un métier	50	26,7	30,5
Travailler	50	26,7	30,6
Travaux domestiques	0	36,6	30,6
Autre	0	10	8,3
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête de terrain.

Parmi les garçons qui ont abandonné les études, 50 % apprennent un métier (menuiserie, maçonnerie, mécanique, etc.) et 50 % travaillent. Par contre, seulement 26,7 % des filles qui ne vont plus à l'école apprennent un métier (couture, coiffure, broderie, etc.), 26,7 % ont trouvé du travail et 36,6 % s'occupent des travaux domestiques à la maison.

Les taux d'abandon et d'exclusion dans le cycle élémentaire sont les suivants :

Tableau no 45 : Taux d'abandon et d'exclusion dans le cycle élémentaire en 1992, dans l'enseignement public (en %).

Niveaux d'études	Taux d'abandon et d'exclusion		
	Garçons	Filles	Total
CI	3,7	4,3	4
CP	3,7	5,9	4,8
CE 1	4,9	7,7	6,3
CE 2	2,7	6,1	4,4
CM 1	2,6	9,8	6,2
CM 2	43,5	46,5	45

Source : Ministère de l'économie, des finances et du plan, direction de la statistique.

Donc, en 1992, les taux d'abandon et d'exclusion des filles dans le cycle élémentaire étaient supérieurs à ceux des garçons. Par exemple, nous constatons à partir du tableau no 45 ci-dessus que ces taux étaient, pour les filles, de 4,3 % au CI, 9,8 % au CM1 et 46,5 % au CM2 alors que pour les garçons, ils étaient de 3,7 % au CI, 2,6 % au CM1 et 43,5 % au CM2. Cela signifie que les filles échouent plus que les garçons à l'école primaire.

Certains élèves sont exclus aussi des écoles parce qu'ils n'ont plus le droit de redoubler, c'est-à-dire qu'ils ont épuisé le nombre de redoublements autorisés.

Le taux d'abandon et d'exclusion est plus élevé au CM2 parce que le taux de réussite

au concours d'entrée en sixième est faible. Par exemple, en 1992, seulement 20 % des élèves de CM2 ont été admis à l'entrée en sixième. Et, sur les 80 % qui ont échoué, 10 % ont continué leurs études dans le secondaire privé, 33,3 % ont redoublé le CM2 et 36,7 % ont abandonné les études ⁴⁶.

La pauvreté, le manque de suivi des parents, les échecs aux examens, le découragement dû aux redoublements et les problèmes familiaux sont les principales causes de l'abandon des études.

En fait, l'enseignement "gratuit" n'est pas complètement sans frais pour les utilisateurs. Il existe toujours des frais cachés sous forme de droits aux examens, de frais de scolarité (livres et fournitures), d'habillement, de transport, de repas, de tutorat, etc. Et quand les revenus familiaux sont insuffisants pour couvrir tous ces frais, les parents sont obligés de faire des choix et le plus souvent ces choix sont défavorables aux filles qui sont toujours les premières sacrifiées car l'utilité de leur instruction est nettement moins ressentie que celle des garçons.

⁴⁶ Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la réforme de l'éducation.

Dans tous les entretiens que nous avons eu avec les enseignants et les parents d'élèves, la pauvreté (le manque de moyens) revient sans cesse dans les discours pour expliquer la faible scolarisation et le retrait des filles de l'école. *"C'est le manque de moyens qui pousse certaines mères à demander à leurs filles de se retirer de l'école et d'aller chercher du travail ou vendre au marché pour satisfaire leurs besoins, car les parents se sentent souvent incapables de satisfaire tous les besoins de leurs filles"* (Mr. Thiam, 58 ans).

En principe, au Sénégal, l'homme est le maître du foyer et a pour rôle d'entretenir son épouse et ses enfants, de subvenir à tous leurs besoins et de payer les frais de scolarité de ses enfants. Or, aujourd'hui, beaucoup de père de famille n'arrivent plus à assumer toutes ces charges et s'acquittent de ces obligations en fonction de leurs moyens. Dans ces conditions, les femmes sont tenues de s'acquitter elles-mêmes de certaines dépenses familiales et elles sollicitent souvent l'aide de leurs filles pour pouvoir assurer ces dépenses : par exemple, certaines filles s'occupent des tâches ménagères pendant que leur mère s'occupe de son petit commerce.

En effet, certains parents ont plus en plus de mal à assurer l'ensemble des frais de scolarité de leurs enfants car ces frais ont tendance à augmenter chaque année au fur et à mesure que les élèves avancent dans les études.

Par exemple, au cours des années 1990 et 1991, ce sont les dépenses de scolarité qui ont le plus augmenté dans les dépenses des ménages sénégalais : hausse des frais de scolarité pour 77,5% des ménages ; livres et fournitures pour 52,7 % ; dépenses scolaires diverses pour 48,2 % et transport scolaire pour 47,3 % des ménages ⁴⁷.

L'abandon des études peut aussi s'expliquer pour les filles par les mariages et les grossesses précoces. Aujourd'hui, environ 60 % des filles sénégalaises, surtout en milieu rural, se marient avant l'âge de 20 ans et cela est un obstacle à la poursuite des études. Les parents pauvres n'hésitent pas à retirer leurs filles de l'école pour les donner en mariage surtout quand le prétendant (ou le fiancé) est un homme capable d'apporter un soutien financier à la famille. *"Avides de gains, certains parents donnent très tôt leurs filles en mariage et en général, on les donne à des gens qui viennent de l'étranger, c'est-à-dire des sénégalais qui sont allés à l'étranger chercher de l'argent et une fois arrivés au pays, ils reviennent avec de l'argent et ils leur proposent leurs filles pour le gain"*, déclare Mr, Wade, 52 ans, enseignant.

Quant aux filles qui sont enceintes, elles sont exclues des écoles car le

⁴⁷ République du Sénégal : Dimension sociale de l'ajustement, enquête sur les priorités, 1993.

réglement recommande leur exclusion immédiate ou différée du système éducatif officiel. Et, si elles restent à l'école, leurs relations avec les parents et surtout avec leurs camarades de classe sont bouleversées. Elles subissent les réactions du milieu scolaire : honte vis-à-vis de leurs camarades qui se moquent souvent d'elles et qui les poussent à s'isoler, critiques de la part des enseignants, etc. À la maison, elles subissent aussi des critiques et des attaques verbales de la part des parents. Cela a des conséquences sur leur scolarité car elles deviennent irrégulières en classe ; elles se sentent exclus du groupe des camarades et tout cela les conduit inévitablement à l'abandon des études.

Les mariages précoces qui entraînent l'abandon des études pour certaines filles s'expliquent aussi par la crainte des grossesses hors mariage car, *"...pour protéger leurs filles, les parents préfèrent les marier plutôt que de les voir sortir avec n'importe quel homme courant ainsi le risque de grossesse hors mariage"* (Mr. Ndao, 45 ans, enseignant). Au Sénégal, lorsqu'une fille est enceinte sans être mariée, c'est un drame pour sa famille car les grossesses hors mariage ne sont pas acceptées. En plus, chez certaines ethnies, la fille doit rester vierge jusqu'au jour de son mariage.

La déscolarisation des filles est due également au fait que chez les familles pauvres, la rentabilité de l'instruction des filles n'est pas bien perçue. La fille qui ne va pas à l'école est

plus rentable que celle qui est scolarisée car, non seulement elle apporte une aide précieuse à la mère dans les travaux domestiques, mais aussi elle peut rapporter un petit revenu à la famille en travaillant comme domestique en ville et aider ainsi les parents à subvenir aux besoins du ménage. En même temps, avec son revenu, elle est capable de se prendre en charge elle-même (pour son habillement par exemple) et libère ainsi ses parents de certaines charges familiales.

Au Sénégal, beaucoup de filles abandonnent les études pour aller travailler en ville ou aider leur mère à faire le petit commerce (vendre des baignets et des cacahouètes). En milieu urbain, le petit commerce est l'affaire des jeunes filles et des mères de famille. A Dakar, il n'est pas rare de voir des jeunes filles, en âge scolaire, vendre des baignets, des cacahouètes ou encore de la crème glacée dans les rues à grande fréquentation ou devant les portails des écoles, des administrations, des usines, etc.

L'âge peut aussi être à l'origine de l'abandon des études surtout pour les filles car celles qui entrent au collège à l'âge de 15-16 ans ne vont pas toujours au bout du cycle secondaire.

Or, au Sénégal, beaucoup de filles qui entrent en première année d'enseignement primaire ont dépassé l'âge officiel d'admission à l'école primaire, c'est-à-dire, qu'elles sont en

retard scolaire. Par exemple, en 1989, 35 % des élèves inscrits en première année (C.I.) sont en retard scolaire. Ce pourcentage était de 35,5 % pour les filles et de 34,6 % pour les garçons. La proportion des filles en retard scolaire est donc supérieure à celle des garçons. Quant aux filles en avance scolaire, leur pourcentage est égal à celui des garçons (15,6 %) ⁴⁸.

L'âge d'entrée en primaire joue donc un rôle au sens où les élèves entrés plus tardivement (plus âgés) ont, à scolarité donnée, une probabilité d'abandon plus forte que les autres. L'accès tardif à l'école primaire, s'il peut favoriser les acquisitions par une plus grande maturité de l'élève, a cependant pour inconvénient de favoriser également les abandons en cours de scolarité.

Au Sénégal, certains élèves sont non seulement en retard scolaire lorsqu'ils entrent à l'école primaire, mais aussi ce retard est accentué par des redoublements au cours de la scolarité et cela peut être à l'origine des abandons, soit au cours ou à la fin du cycle primaire, soit plus tard au collège ou au lycée.

⁴⁸ UNESCO : Note statistique, section des statistiques relatives à l'éducation. Division des statistiques, novembre 1992.

Il existe également un autre facteur d'abandon, plus subjectif, lié à l'appréciation que les élèves peuvent porter sur leurs chances de succès, indépendamment de leur capacité réelle à progresser.

La taille de la classe peut aussi avoir un effet sur l'abandon des études ; cet effet peut fort bien provenir d'un certain découragement lié aux conditions d'apprentissage plus difficiles qui caractériseraient les classes surchargées.

L'abandon, les redoublements et l'échec scolaire constituent un problème général qui se traduit par une baisse des effectifs (surtout de l'effectif des filles) au fur et à mesure que le niveau des études monte.

En milieu rural sénégalais, les causes de la déscolarisation des filles varient selon les ethnies, mais sont toutes d'ordre économique. Par exemple, chez les diolas et les sérères, la majorité des filles abandonnent les études pour aller travailler ou chercher du travail en ville (Dans les rues de Dakar, on rencontre beaucoup de filles diolas et sérères qui travaillent comme domestiques chez les familles aisées ou qui sont à la recherche du travail). Chez les peulhs, les filles quittent l'école pour aider leur mère à vendre du lait au marché ou dans le village. Tandis que chez les manjacques, les filles déscolarisées sont envoyées

vendre de l'huile de palme ou de vin de palme dans les villages voisins.

Mais en général, c'est l'attrait de la ville qui est l'une des causes principales de l'abandon des études chez les jeunes filles villageoises. *"Quand elles voient leurs copines du village qui reviennent de Dakar avec de jolies tresses, de beaux habits et un peu d'argent, alors que elles, elles n'ont pas tout cela, elles sont tentées par l'aventure et elles abandonnent aussi les études pour aller chercher du travail à Dakar"* (Mme Sambou, 38 ans, femme au foyer).

Nous constatons aussi qu'actuellement, au Sénégal, beaucoup de filles quittent l'école pour adhérer aux Groupements de Promotion Féminine (G.P.F.), c'est-à-dire des associations féminines à buts lucratifs qui leur permettent d'avoir des revenus. Le succès des G.P.F. auprès des jeunes filles et des femmes est dû au fait qu'ils sont le moyen le plus simple et le plus efficace pour obtenir des revenus immédiats alors que l'école, avec le chômage des diplômés, perd progressivement sa crédibilité auprès des jeunes et des parents.

Ainsi, dans un pays comme le Sénégal où les ressources ne permettent pas de scolariser tous les enfants en âge de fréquenter l'école, les abandons, ainsi que les redoublements, représentent un gaspillage de ressources et donc un

obstacle à la généralisation de l'enseignement de base.

S'agissant des abandons, on se trouve dans une situation où des ressources ont été consacré à la formation d'un certain nombre d'enfants qui n'ont pu tirer qu'un faible bénéfice de leur passage dans l'institution scolaire. L'échec de la scolarisation (le gaspillage des ressources) est relativement plus flagrant dans le cas des abandons précoces (intervenant à une période du processus d'apprentissage où la rétention des acquis est encore faible) que pour les abandons survenant en fin de cycle primaire (au CM2) ou dans le secondaire, à une époque où les enfants ont déjà pu tirer un bénéfice minimal de leur passage par l'école.

En ce qui concerne les redoublements, ils ont un coût pour la collectivité dans la mesure où la scolarisation des enfants concernés (les redoublants) aura coûté davantage qu'une scolarité "normale".

Dans les deux cas (abandons et redoublements), des ressources seraient ainsi "perdues" alors qu'elles auraient pu permettre de scolariser d'autres enfants. Les taux élevés de redoublement et d'abandon sont la marque d'un système qui fonctionne de manière imparfaite et ne remplit que de façon incomplète ces objectifs centraux.

Depuis 1995, l'abandon scolaire, surtout au niveau de l'enseignement moyen et de l'enseignement secondaire, est accéléré par la décision prise par le gouvernement sénégalais de limiter l'âge d'accès à l'université à 23 ans pour les nouveaux bacheliers. Ainsi, les élèves âgés de 23 ans ou plus et qui n'ont pas encore le baccalauréat, pourraient abandonner leurs études parce qu'ils n'ont plus aucun espoir d'accéder à l'université.

Les élèves qui sont en retard scolaire risquent donc de quitter l'école parce que leur âge ne leur permettra pas de poursuivre des études supérieures. Et, certains élèves, pour ne pas être victimes des décisions gouvernementales, n'hésitent pas à falsifier leur date de naissance en faisant établir un faux extrait de naissance avec un âge inférieur à leur âge réel.

Les décisions relatives à l'enseignement supérieur ont donc des répercussions sur la scolarisation dans les autres degrés car, *"pour les populations, l'institution scolaire forme un tout et les décisions prises dans un degré d'enseignement peuvent influencer les choix scolaires des familles dans les autres degrés"*⁴⁹.

Mais d'une manière générale, la scolarisation et la réussite scolaire des enfants

⁴⁹ Marie-France Lange : Le processus de scolarisation au Togo : essai sur le fait scolaire en Afrique. Thèse de doctorat, Université de Provence (Aix-Marseille 1), 1995, p. 287.

sénégalais et, en particulier des filles, dépendent de l'évolution de la façon dont les familles perçoivent l'importance et l'utilité de leur instruction. Aujourd'hui, avoir un diplôme ne permet plus d'accéder automatiquement à un emploi dans la fonction publique. C'est pourquoi certains parents se détournent parfois de cette institution qui n'a plus son prestige d'antan.

Conclusion

L'école sénégalaise, dès son origine (en 1817) fut publique et gratuite. Les fournitures et les livres étaient distribués gratuitement aux élèves aux frais de la colonie. Ainsi, non seulement le principe de la gratuité de l'école fut proclamé au Sénégal près d'un demi siècle avant de l'être en France, mais aussi il le fut de façon beaucoup plus libérale, car en France, la gratuité pour Jules Ferry, n'incluait pas celle des fournitures.

Le Sénégal est le pays d'Afrique occidentale le plus anciennement scolarisé ; l'école y est vieille aujourd'hui de près de deux siècle, plus précisément de 181 ans (1817-1998).

L'enseignement, pendant la période coloniale, était essentiellement culturel, destiné à former une élite intellectuelle et des employés pour l'administration et le commerce. Ainsi, les études techniques ont été presque oubliées.

Le développement de l'enseignement colonial fut limité. L'école coloniale, jusqu'en 1903, était essentiellement limitée à ce qu'on appelait les quatre communes

(Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque). Ce n'est qu'à partir de 1903, avec la laïcisation que l'enseignement fut étendu aux autres régions du Sénégal.

Jusqu'en 1903, mises à part les écoles laïques de Saint-Louis, toutes les écoles du Sénégal étaient dirigées par des congrégations religieuses qui jouèrent un rôle prépondérant dans le développement de l'enseignement au Sénégal. Et même après la laïcisation, les écoles congréganistes occupèrent une place importante dans le système éducatif sénégalais.

Quant à l'enseignement féminin, mise en place à partir de 1819 par les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, il était orienté surtout vers la formation aux activités domestiques et jusqu'en 1850, il s'adressait uniquement aux chrétiennes européennes et aux métisses dites assimilées. Cette ségrégation a contribué au retard de la scolarisation féminine au Sénégal car la discrimination sociale, raciale et religieuse que pratiquaient les soeurs institutrices était un obstacle au développement de la scolarisation de masse.

Le processus de scolarisation s'est heurté et se heurte encore au Sénégal, à de nombreux obstacles dont le plus important est la culture locale dominée par une influence islamique hostile au développement de l'école française. Les musulmans avaient leur propre système d'enseignement

qui fonctionnait avant celui des colonisateurs et qui apparut très vite comme le principal obstacle à la fréquentation de l'école coloniale. Et, les autorités coloniales qui avaient peur de la réaction des populations musulmanes, menaient à l'encontre des écoles islamiques une politique qui oscillait entre répression et concession.

En effet, à partir de 1897, l'administration coloniale essaya de détourner l'islam à son profit plutôt que de lutter contre son expansion. Ainsi, l'enseignement du coran et de l'arabe fut introduit dans les programmes des écoles françaises pour essayer d'y attirer les musulmans. Mais cette politique a échoué car les musulmans continuèrent à boycotter les écoles françaises.

Au moment de la laïcisation en 1903, l'échec de la scolarisation fut imputé aux congréganistes accusés d'avoir accordé plus de privilèges à la population chrétienne.

L'extension de la scolarisation après 1903, avec l'ouverture des écoles de village, a contribué au développement de l'école sénégalaise surtout dans les zones rurales. Mais, avec la fermeture de beaucoup d'écoles de village pendant la première guerre mondiale, on assista à une baisse importante des effectifs scolaires et jusqu'en 1945, le progrès de l'enseignement au Sénégal a été lent.

Ce n'est qu'à partir de 1946, avec la création de l'union française et la nécessité de relever le niveau d'instruction des indigènes, que le gouvernement colonial décida d'accélérer le processus de scolarisation. Malgré cela, à la fin de la période coloniale, l'enseignement ne touchait qu'une très faible partie de la population sénégalaise. Par exemple, en 1960, le taux de scolarisation à l'école primaire n'était que de 22,4% (voir tableau 14).

En effet, l'enseignement colonial qui était destiné à la formation d'une élite sociale a eu une influence faible voire nulle auprès de la masse des indigènes. L'école coloniale creusa ainsi un fossé entre deux monde : celui des masses non scolarisées et celui des élites scolarisées occidentalises. Les premières étant restées fidèles à leurs traditions.

C'est pourquoi, après l'indépendance, Mamadou Dia et L. S. Senghor ont mis toute leur force dans l'extension de l'enseignement à toutes les couches sociales car pour eux, l'évolution de la société sénégalaise ne peut être réalisée que par l'ensemble de la nation, par des esprits dynamiques qui utilisent ce qui est appris, su et produit, pour apprendre, savoir et produire plus et mieux.

C'est ainsi que le gouvernement de Mamadou Dia va porter ses efforts vers la masse

marginalisée pour tenter de créer avec elle et pour elle l'appareil éducatif dont elle a besoin pour exister culturellement, politiquement et économiquement dans la situation nouvelle, face à la société politique en place, se posant et s'affirmant comme société civile, transformant les rapports sociaux. Tel était le dessein de la politique d'animation liée à la politique coopérative. Quant à Senghor, il s'est mis en devoir de transformer l'appareil éducatif en place, comme point de départ significatif d'une transformation des rapports sociaux.

Il y avait donc après l'indépendance, une certaine volonté, de la part des hommes politiques sénégalais, de développer l'enseignement et surtout l'enseignement primaire de masse. Cette volonté s'expliquant par le fait qu'au Sénégal, comme dans les autres pays en développement, une des premières préoccupations sociales est d'offrir à tous une éducation de base et, avant tout, d'assurer l'accès à l'éducation scolaire de tous les enfants en âge d'entrer à l'école primaire. Il y a là une nécessité reconnue, que reflètent souvent les plans élaborés dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement (par exemple la loi d'orientation de l'éducation du 3 juin 1971).

Mais l'échec de la plupart des réformes entreprises que nous avons d'emblée souligné, acquiert lui-même une signification socio-politique : les systèmes scolaires mis en place par

les colonisateurs, perpétués et renforcés après l'indépendance, ont favorisé l'émergence et l'arrivée au pouvoir de classes nouvelles qui se considèrent comme l'élite et ne tiennent nullement à couper de leurs propres mains la branche sur laquelle elles sont assises. Ainsi, l'innovation pédagogique ne doit-elle toucher que d'habitude, et qu'en surface, les programmes et les méthodes ; ce n'est que très rarement qu'elle affecte de manière décisive les structures et les grandes orientations.

Et pourtant, pour les gouvernements qui se sont succédés depuis l'indépendance, la scolarisation devait stimuler le changement en favorisant les motivations individuelles et, entre autre, l'esprit d'entreprise tant sur le plan des activités économiques que sur celui des transformations sociales. Aujourd'hui, tous ces objectifs ne sont pas encore atteints car la part des instruits est encore faible dans la population et ces derniers n'ont pas le pouvoir de faire passer les changements nécessaires.

Pour comprendre les raisons de ces illusions perdues, nous devons nous rendre aussi à cette évidence: les déclarations concernant tout ce que l'école devait apporter, aussi sincères qu'aient pu être ceux qui les ont prononcées, n'étaient que des vœux pieux, car il faut du temps pour que de profondes modifications dans les valeurs et les comportements puissent se manifester dans le quotidien.

L'analyse sociologique des réactions du milieu à la scolarisation nous a montré que le comportement des familles face à l'école varie selon l'appartenance ethnique, l'appartenance de classe, de sexe, et l'appartenance culturelle. Elle nous a montré aussi que le développement de la scolarisation ne peut être assuré qu'en liaison avec celui des autres domaines de la vie sociale, en particulier le domaine économique, car, seule une amélioration de la situation économique des familles permettra une libéralisation des jeunes et surtout des filles (qui constituent une main d'oeuvre importante à la maison) pour qu'elles puissent accéder à l'école.

L'enseignement dispensé actuellement, au Sénégal, est le fruit des efforts acharnés déployés pour rattraper l'occident et généraliser l'enseignement mais en négligeant ou en oubliant souvent de l'adapter aux besoins locaux. Les premières victimes en sont les populations rurales et les catégories sociales les plus défavorisées.

À l'école, l'élève est initié à un savoir qui n'offre aucun lien avec sa culture d'origine et, parallèlement, toute éducation va peu à peu cesser de la part de son entourage familial. Dans ces conditions, les institutions enseignantes devraient socialiser véritablement l'élève au lieu de lui transmettre que des connaissances efficaces et une culture dans le sens scolaire.

Or, l'isolement de l'élève par rapport au reste de la société, la détérioration des relations entre scolarisés et non-scolarisés, entre les jeunes scolarisés et leurs parents, montre bien que l'école est encore loin d'accomplir, en Afrique, la tâche de socialisation qui lui incombe, alors que, logiquement, dans l'intérêt de l'enfant, l'école devrait prendre le relai de la famille.

Nous avons essayé, dans cette étude, malgré les limites inhérentes à toute étude, de cerner les causes de la sous-scolarisation féminine et les difficultés auxquelles les filles sont confrontées à l'école et à la maison.

L'enquête de terrain a révélé que le manque d'encadrement, le libertinage qui caractérise les filles instruites, les échecs fréquents, la pauvreté des familles, la non-rentabilité des filles scolarisées, les risques de grossesses et la difficulté pour les parents de trouver un mari à leurs filles instruites constituent l'essentiel des causes de la réticence des parents à la scolarisation féminine.

En effet, à partir des données recueillies sur le terrain et les statistiques que nous avons analysées dans cette étude, nous avons constaté que l'égalité entre garçons et filles devant l'accès à l'école, devant l'enseignement, reste difficile à réaliser au Sénégal et cela quels que

soient le régime politique en place et la politique scolaire mise en oeuvre.

La sous-scolarisation des enfants sénégalais, et surtout des filles, est due, en partie, à l'analphabétisme d'une part importante de la population ; conséquence de la couverture incomplète du système scolaire et de son faible rendement. Mais il y a, comme nous avons tenté de le montrer tout au long de cette étude, beaucoup d'autres facteurs qui interviennent dans la décision des parents de scolariser ou de ne pas scolariser un enfant de sexe féminin.

Donc malgré une opinion de plus en plus favorable à la scolarisation, beaucoup d'enfants sénégalais, surtout de sexe féminin, sont encore exclus du système éducatif. Cela est dû aussi à l'incapacité du gouvernement (faute de moyens), à faire face à une augmentation rapide de la population scolarisable, augmentation estimée, en 1991, à 4 % par an.

Le manque d'enseignants bloque aussi le développement de la scolarisation au Sénégal. L'école sénégalaise, malgré les efforts du gouvernement (avec le recrutement des volontaires en 1993), souffre toujours d'un déficit de personnel à tous les niveaux, et en particulier, au niveau élémentaire. La limitation des effectifs de la masse salariale, conformément aux accords conclus avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en oeuvre

de la politique d'ajustement structurel, ne permet pas au gouvernement de recruter un nombre important d'enseignants et cela entrave les progrès de la scolarisation. Il faut donc réexaminer les accords et trouver une solution équitable qui ne soit pas défavorable au développement de l'école sénégalaise.

En dépit des déclarations de principe et des décisions administratives en faveur de la scolarisation, beaucoup reste à faire pour que tous les enfants sénégalais puissent accéder à l'école.

Cependant, nous avons constaté un progrès important en ce qui concerne l'accès des filles à l'école. Ce progrès peut s'expliquer par l'effort fait au Sénégal, depuis le début des années 1980, en vue de développer la scolarisation des filles dans le cadre de la politique de l'émancipation de la femme et de la démocratisation de l'école sénégalaise. Cette politique est renforcée par la lutte contre la sous-scolarisation des filles à partir de 1990.

Le progrès de la scolarisation féminine peut aussi s'expliquer par un changement progressif de mentalité dans la population, c'est-à-dire un changement dans la conception du rôle et de la place de la femme dans la société.

La modernisation croissante des populations urbaines et des catégories socio-

économiques les plus favorisées a changé progressivement les attitudes à l'égard de la scolarisation des filles. Ce changement favorise le développement de l'enseignement en général, et plus particulièrement de l'enseignement féminin.

Au Sénégal, non seulement les filles n'accèdent pas à l'école en même nombre que les garçons, mais aussi la déperdition des effectifs féminins est plus rapide que celui des effectifs masculins. Les critères de promotion et de redoublement ne tiennent pas compte des difficultés que rencontrent les filles du fait de leur appartenance de sexe.

Donc, comme nous avons pu le constaté, le retard scolaire des filles au Sénégal est dû non pas à une certaine inaptitude intellectuelle de leur part, mais à des causes d'ordre socio-culturel, économique et religieux.

La déperdition des effectifs scolaires et surtout la déscolarisation constituent, en Afrique noire, un obstacle majeur à l'élimination de l'analphabétisme. Les enfants qui ont quitté l'école avant la fin du cycle primaire, après avoir vécu quelques années dans leur communauté, oublient souvent ce qu'ils ont appris à l'école. En fait, une fois retourné dans son milieu d'origine, l'enfant africain oublie la plupart des connaissances livresques qu'il aura reçues à l'école ; en outre, il se heurtera aux poids des traditions et des anciens

qui l'empêcheront de tirer profit de ces connaissances qui de toute façon auront été étrangères au milieu dans lequel il vit.

En milieu rural, les éliminés du système scolaire, quand ils retournent dans leurs villages, ne sont pas en situation de jouer un rôle quelconque dans l'évolution des sociétés paysannes.

En effet, en Afrique noire, bien souvent, les jeunes qui ont quitté l'école avec ou sans diplôme, semble moins aptes à jouer un rôle actif dans leur communauté que s'ils n'avaient jamais fréquenté l'école. En outre, ils ne s'entendent plus avec les autres membres de la communauté villageoise car le passage par l'école les a transformés ; ils sont devenus différents des autres, ils n'ont plus les mêmes valeurs, ils n'ont plus la même vision du monde.

En milieu urbain, quand on voit les jeunes qui ont abandonné les études et qui sont sans emploi errer dans les rues des grandes villes, on se demande en quoi le passage par l'école les a-t-ils préparés à devenir les acteurs de leur propre changement en leur permettant de relever les défis d'une vie grise, marginale et sans issue apparente.

Nous avons constaté aussi qu'aujourd'hui, beaucoup de jeunes filles qui quittent l'école au Sénégal, adhèrent aux Groupements de Promotion Féminine (G.P.F.) qui leur permettent

d'obtenir des revenus et d'être indépendantes. Donc pour aider ces filles à poursuivre leur formation, le gouvernement doit collaborer avec les G.P.F. et introduire dans leurs activités des programmes d'alphabétisation (pour les filles qui ont quitté l'école trop tôt et celles qui n'ont jamais été à l'école), de planing familial, de puériculture, etc. Il s'agit, en fait, de transformer ces groupements de promotion féminine en véritables centres de formation subventionnés par l'Etat. Ainsi, les femmes et les filles qui y adhèrent auront non seulement des revenus, mais aussi une formation adaptée à leur rôle de femme.

En milieu rural, en aidant ainsi les G.P.F. à se développer et à assurer la formation des adhérentes, le gouvernement éviterait du même coup, le départ des jeunes filles vers les grandes villes pour y travailler comme domestiques.

En fait, pour améliorer la fréquentation scolaire et le déroulement de la scolarité des filles au Sénégal, il faut évidemment une sensibilisation des parents car toutes les autres solutions n'ont de sens que si les parents consentent à inscrire leurs filles à l'école. Il faut donc les convaincre que les filles seront plus utiles si elles sont instruites et que les avantages de l'éducation scolaire de ces dernières compensent largement les coûts. Car, rien ne changera tant que les parents et surtout les mères de famille (qui vivent quotidiennement avec les filles) ne seront pas

convaincues de l'utilité de l'instruction pour leurs filles.

En effet, s'il est difficile de modifier les conditions économiques qui conduisent certains parents à mettre rapidement leurs enfants et en particulier leurs filles au travail, il est sans doute possible de conduire des campagnes visant à valoriser l'école auprès des familles qui n'y attachent qu'une faible importance.

En fait, tant qu'il n'y aura pas de changement à la base, c'est-à-dire au niveau de la cellule familiale, les filles seront toujours exclues du système scolaire ; et même si elles y accèdent, elles auront beaucoup de mal à progresser dans leurs études car la réussite scolaire dépend non seulement de l'organisation de l'enseignement et du déroulement de la scolarité, mais aussi de l'origine sociale et surtout des conditions de vie des familles et de l'attitude des parents vis-à-vis de la scolarisation féminine.

Il faut aussi lutter contre les abandons scolaires. Ainsi, les conditions d'examens et de concours doivent être réexaminées afin de permettre aux filles de se présenter aux examens et concours dans les meilleures conditions possibles et de réussir autant que les garçons. Cela permettra de relever le taux de réussite des filles et d'éviter les abandons.

Il faut également assouplir la réglementation sur les grossesses des élèves pour permettre aux filles enceintes de poursuivre les études même après l'accouchement. Mais la meilleure solution serait de briser les tabous et d'introduire dans les programmes scolaires l'éducation sexuelle pour protéger les filles des grossesses précoces et non désirées.

Dans tous les cas, le développement de la scolarisation au Sénégal passe par la transformation des rapports sociaux déterminants : rapport école-familles, adultes-enfants, hommes-femmes, etc... / ...

BIBLIOGRAPHIE

- * - A.C.C.T. ; Le formel et le non-formel dans l'éducation de masse. Paris, A.C.C.T., 1985, 296 p.
- * - A.C.C.T. ; Contraintes de l'ajustement structurel et avenir de l'éducation et de la formation dans les pays francophones en développement. Bordeaux, Organisation intergouvernementale de la francophonie, 1992, 576 p.
- * - Achard Pierre, **Campion-Vincent Véronique et Dubois François** ; L'enseignement en Afrique tropicale. Paris, PUF, 1971, 463p.
- * - Afrik Taï ; Post-Alphabétisation et éducation civique des femmes en Afrique de l'Ouest francophone. UNESCO-Afrique, no 2, juillet 1991, pp. 14-18.
- * - Aghali Zakara M. ; Impact des nouvelles technologies sur l'éducation en Afrique sahélienne ; Education Comparée ; L'inadaptation des systèmes scolaires no. 38, pp.41-54 ; Colloque international, Sèvre, 1986.
- * - Ajerar Hassan ; De l'intégration, assimilation, acculturation, éducation. Cahiers de sociologie économique et culturelle, no 23, juin 1995, pp. 47-59.
- * - Antonioli Albert ; Le droit d'apprendre : une école pour tous en Afrique. Paris, Harmattan, 1993, 187 p.

- * - Ariès Philippe ; L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime ; Paris, Seuil, nouvelle édition, 1973
- * - Assie-Lumumba N'drie Thérèse ; Education de la population féminine et pouvoir des femmes en Afrique: comment rompre le cercle vicieux ? Dakar, CODESRIA, 16-20 septembre 1991, 42 p.
- * - Attignon Koffi ; L'éducation pour tous d'ici l'an 2000. Famille et développement, no 55, juillet 1990, pp. 26-31.
- * - Ayotunde Yoloje ; Comparatisme et recherche en éducation : un point de vue d'Afrique ; Perspective, vol. 20, no. 1-73, UNESCO, 1990, pp. 95-103.
- * - Balandier Georges ; Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Paris, PUF, 1971.
- * - Balandier Georges ; Anthropo-Logiques, Paris, PUF, 1974.
- * - Balandier Georges ; Sens et puissance, les dynamiques sociales, Paris, PUF, 1981.
- * - Balandier Georges ; Sociologie des mutations, Paris, Anthropos, 1970.
- * - Banque Mondiale ; Le Sénégal encourage la scolarisation des filles. Banque Mondiale Actualités, no 12, vol. 12, mars 1993, pp.3-6.
- * - Baron Roger ; Arrêté du 15 juillet 1826, portant sur l'établissement à Saint-Louis d'une école de jeunes négresses.

- * - Baudelot Christian et Establet Roger ; Allez les filles ! collection Points Actuels, Seuil, 1992.

- * - Bayet Marie-Laurence ; L'enseignement primaire public français au Sénégal et ses difficultés, de 1903 à 1920. Aix-en-Provence, 1971, 136 p.

- * - Belloncle Guy ; La question éducative en Afrique noire, Paris, Karthala, 1984, 271 p.

- * - Berthelot Jean-Michel ; Réflexion sur les théories de la scolarisation. Revue française de sociologie, no. 23-4, 1982, pp.585-604.

- * - Bianchini Pascal ; Crises et réformes du système d'enseignement sénégalais (1968-1986) : contribution à une sociologie politique de l'éducation en Afrique noire. I.E.P. de Bordeaux (Université Bordeaux 1), 1988. Thèse de 3ème cycle, "Etudes africaines", 322 p. + annexes.

- * - Bissiliat Jeanne et Fiéloux Michèle ; Femmes du tiers-monde travail au quotidien. Paris, Harmattan, 1992, 122p.

- * - Blöss Thierry et Féroni Isabelle ; La socialisation de la jeunesse. Enquête, Nice, Centre d'enquêtes et de recherches sur la culture et la communication, Les modes de vie et la socialisation, CERCOM, 1991.

- * - Boserup Ester ; La femme face au développement économique. Paris, PUF, 1983, 315 p. (Collection sociologie d'aujourd'hui).

* - Bouche Denise ; Autrefois notre pays s'appelait la Gaule : Remarque sur l'adaptation de l'enseignement au Sénégal de 1817 à 1960. Cahiers d'Etudes Africaines, no 29, vol. VIII, 1968, pp. 110-122.

* - Bouche Denise ; L'école française et les musulmans au Sénégal de 1850 à 1920. Revue française d'histoire d'outre-mer, tome LXI, no 223, 2ème trimestre 1974, pp. 218-235.

* - Bouche Denise ; L'enseignement dans les territoires français d'Afrique occidentale de 1817 à 1920 : mission civilisatrice ou formation d'une élite ? Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I, 1974.

* - Bouche Denise ; La création de l'AOF : un nouveau départ pour l'école. Commémoration du centenaire de la création de l'AOF. Colloque sur "l'AOF : esquisse d'une intégration africaine". Dakar, 16-23 juin 1995.

* - Bourdieu Pierre ; La noblesse d'état : grandes écoles et esprit de corps, Paris, Editions de minuit, 1989.

* - Bourdieu Pierre ; Avenir de classe et causalité du probable. Revue française de sociologie, no XV, 1974.

* - Bourdieu Pierre ; La distinction : Critique sociale du jugement, Paris, Ed. de Minuit, 1985, 670 p.

* - Bouya Alphonsine ; Filles face aux programmes scolaires de sciences et technologie en Afrique. Etude socio-psychologique. Dakar, UNESCO / BRED, 1993, 29 p. (Education des femmes en Afrique, 2)

- * - Bouya Alphonsine ; Education des filles : quelles perspectives pour l'Afrique subsaharienne au XXIe siècle ? Afrique et développement / Africa development, vol. XIX, no 4, 1994, pp. 11-34.

- * - Bulletin administratif des actes du gouvernement. Paris, 1844, pp.137-138.

- * - BREDA ; L'éducation des filles : stratégies pour accroître l'accès, l'assiduité et l'accomplissement. Document du BREDA, Dakar, août, 1992.

- * - Bressoux Pascal ; Les effets du contexte scolaire sur les acquisitions des élèves : effets-école et effets-classes en lecture. Revue française de sociologie, no 36-2, avril-juin 1995, pp. 273-294.

- * - Briand Jean-Pierre et Chapoulie Jean-Michel ; L'institution scolaire et la scolarisation : une perspective d'ensemble. Revue française de sociologie, no.34-1, Janvier-Mars 1993, pp.3-42.

- * - Champion-Vincent Véronique ; Système d'enseignement et mobilité sociale au Sénégal. Revue française de sociologie, XI, 1970, pp. 164-178.

- * - Cantrelle Pierre et Lericollais André ; Evolution de la scolarisation dans une zone rurale au Sénégal (arrondissement de Niakhar. 1949-1966). CIE, Paris, 1968, pp. 226-239. "Condition de vie de l'enfant en milieu rural en Afrique : Colloque , 20-25 février 1967, Dakar, Sénégal.

- * - Capelle Jean ; L'éducation en Afrique à la veille des indépendances. Paris, Karthala, 1990.

- * - Centre de Documentation Tiers Monde (CDTM) ; Femmes et Développement : Bibliographie. Document de presse, Paris, Mai 1993.

- * - Chlebowska Krystyna ; L'autre tiers monde : les femmes rurales face à l'analphabétisme, Paris, UNESCO, 1990.

- * - Chlebowska Krystyna ; Savoir et pouvoir : une alphabétisation pour les femmes, Paris, UNESCO, 1992.

- * - C.E.C.I. ; Guide des femmes Sénégal. Dakar, C.E.C.I., juin 1995, 104 p.

- * - Circulaire du gouverneur général chaudié aux administrateurs et commandants de cercles, 3 juillet 1897, Bulletin administratif du Sénégal, 1897.

- * - Cissé Seydou ; L'enseignement islamique en Afrique noire. Paris, l'Harmattan, 1992, 220 p.

- * - Clévenot Denis et Pilon Marc ; Femmes et scolarisation des enfants. Paris, CEPED, 1996, 24 p. Séminaire international sur "Femmes et gestion des ressources", 5-7 février 1996, Yaoundé, Cameroun.

- * - Coombs Philip ; La crise mondiale de l'éducation, PUF, 1968.

- * - Colin Roland ; Systèmes d'éducation et mutations sociales : continuité et discontinuité dans les dynamismes socio-éducatives : le cas du Sénégal, Thèse de doctorat d'Etat en Lettres et Sciences Humaines, Université Paris V, 1977.

- * - Copans Jean : La longue marche de la modernité africaine : savoirs, intellectuels, démocratie. Paris, Karthala, 1990, 406 p.
- * - Coquery-Vidrovitch Catherine ; Les africaines : histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle. Editions Desjonquères, 1994.
- * - Cornevin Robert ; L'oeuvre des bourguignons (les Javouhey et Jean Dard) au Sénégal et à la Réunion. Revue française d'histoire d'Outre-mer, tome LIV, no 194-197, 1967, pp. 227-245.
- * - Coulon Christian ; Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire. Paris, Karthala, 1983.
- * - Cros Michèle ; Le scolarisé : "épouvantail" de l'ethnologue classique aux prises avec le contrôle des témoignages. Bulletin de l'Association Française des Anthropologues, no 29-30, septembre-décembre 1987, pp. 113-118.
- * - Dard Jean ; Grammaire Wolof. Imprimerie du gouvernement, 1826.
- * - Dasen Pierre et Stahl Anne ; Ecole, système de valeurs, développement. Association pour la recherche interculturelle, juillet 1989.
- * - Deblé Isabelle (sous la direction de) ; Education et développement : l'école et le Tiers-monde en 1974. Revue Tiers-monde, no 59-60, juillet 1974, pp. 465-742.

* - Deblé Isabelle ; La scolarité des filles : étude internationale comparative sur les déperditions scolaires chez les filles et chez les garçons dans l'enseignement du 1er et du 2e degré. Paris UNESCO, 1980.

* - Deblé Isabelle ; Les élèves dans la ville, Revue Afrique contemporaine, no. 168, Octobre-Décembre 1993, pp. 147-154.

* - Delpêche Bernard ; Statistiques concernant la formation des hommes politiques d'Afrique noire francophone remplissant en 1962 des fonctions gouvernementales ; Evolution de la scolarisation au Sénégal de 1855 à 1918 ; Circulaire du 10 mai 1924 du gouvernement général aux lieutenants-gouverneurs ayant trait à la politique coloniale en matière de scolarisation. ORSTOM, Dakar, 1971, 20 p.

* - De Queiroz Jean-Manuel ; L'école et ses sociologies. Collection 128, Paris, Nathan, 1995.

* - Derouet Jean-Louis ; Ecole et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux ? Paris, Editions Métailié, 1992.

* - Dia Mamadou ; Réflexion sur l'économie de l'Afrique noire, nouvelle édition augmentée, Paris, Présence Africaine, 1982.

* - Dia Mamadou ; Discours de clôture, colloque sur la politique de développement et les diverses voies africaines du socialisme, Dakar, 3-8 Décembre 1962, Présence Africaine, 1963.

- * - Diakité Santoutou ; Réflexion sur la scolarisation des filles au Mali. Etudes Maliennes, no 45, 1995, pp. 5-18.
- * - Diallo Maïga Fanta ; Accès des filles à l'éducation de base au Gabon. Dakar, UNESCO / BREDA, 1993, 33 p. (Education des femmes en Afrique, 1)
- * - Diop Pape Momar ; L'enseignement de la jeune fille indigène en AOF de 1903 à 1958. Commémoration du centenaire de la création de l'AOF. Colloque sur "l'AOF : esquisse d'une intégration africaine". Dakar, 16-23 juin 1995.
- * - Diouf Dally ; Education non-formelle et développement : le cas du Sénégal. Thèse 3e cycle, Sociologie, Université Paris 1, 1987.
- * - D'Iribarne Philippe ; Difficile socialisation. Revue Etudes, septembre 1994, pp.177-185.
- * - Dottelonde A. ; L'école primaire en milieu rural. Dakar, Secrétariat d'Etat au plan et au développement, 1963.
- * - Dubar Claude ; La socialisation : construction des indentités sociales et professionnelles, Paris, Armand Colin, 1991, 278 p.
- * - Dupont Béatrice ; Fille ou garçons : la même éducation ? Etude sur les programmes scolaires dans le secondaire. UNESCO, 1980.

- * - Dupont Véronique ; La scolarisation et ses déterminants comme expression des stratégies de reproduction sociale dans un pays en voie de développement : première approche à partir du cas des populations urbaines du Sud-Ouest Togo. Paris, ORSTOM, 1983, 106 p.
- * - Durkheim Emile ; Education et sociologie, Paris, PUF, 1968
- * - Durkheim Emile ; L'évolution pédagogique en France. Paris, PUF, 1969, 403 p.
- * - Duru-Bellat Marie ; L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ? Paris, l'Harmattan, 1992.
- * - Duru-Bellat Marie, Jarousse Jean-Pierre et Mingat Alain ; Les scolarités de la maternité au lycée : étapes et processus dans la production des inégalités sociales, Revue française de sociologie, no. 34-1, Janvier-Mars 1993, pp. 43-60.
- * - Duru-Bellat Marie et Henriot-Van Zanten Agnès ; La sociologie de l'école, Paris, Armand Colin, 1992.
- * - Duru-Bellat Marie et Terrail Jean-Pierre ; L'éducation, un vecteur d'égalité ? Collection "Recherche" : La place des femmes : les enjeux de l'égalité au regard des sciences sociales. EPHESIA, Paris, La Découverte, 1995.
- * - Ekanayake S. B. : La pédagogie en zone rurale : comment promouvoir le développement rural à la base, Perspective no. 1-73, vol. 20, UNESCO, 1990, pp.129-143.

- * - Eliou Marie : Scolarité primaire et accès au second degré au Niger et au Sénégal (en 1967). Revue Tiers-monde, tome XI, no 44, octobre-décembre 1970, pp.733-758.
- * - Eliou Marie ; Scolarisation et promotion féminines en Afrique. Revue Tiers monde, no 49, janvier-mars 1972, pp. 41-85.
- * - Erny Pierre ; Bilan d'une recherche sur l'éducation en Afrique noire, Cahiers de sociologie économique et culturelle. no.5, juin 1986, pp. 137-146.
- * - Erny Pierre ; De l'éducation traditionnelle à l'enseignement moderne au Rwanda (1900-1975) ; un pays d'Afrique noire en recherche pédagogique. Thèse lettres, Strasbourg 2, 1978.
- * - Erny Pierre ; L'enfant et son milieu en Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1987, 310 p.
- * - Erny Pierre ; Ethnologie de l'éducation. Paris, L'Harmattan, 1991.
- * - Faidherbe Louis ; Arrêté du 22 juin 1857, réglementant les écoles musulmanes. Bulletin administratif du Sénégal, 1856-1857.
- * - Fall Rokhaya ; Femmes et pouvoir dans les sociétés Nord sénégalaises. Dakar, CODESRIA, avril 1994, 13p.
- * - Fall Rokhaya ; Le système d'enseignement en AOF. Commémoration du centenaire de la création de l'AOF. Colloque sur "l'AOF : esquisse d'une intégration africaine". Dakar, 16-23 juin 1995.

- * - Fassin D., Calvez T., Baudel J.-L., Tyiant M. et Jeannée E. ; Différenciation sexuelle et disparités sociales devant l'école en Afrique urbaine : Une étude dans la banlieue de Dakar, Cahiers d'Anthropologie et Biométrie Humaine, no. 3-4, vol. 7, 1989, pp.197-207.
- * - Félouzis Georges ; Intéactions en classe et réussite scolaire : Une analyse des différences filles - garçons , Revue française de sociologie, no. 34-2 Avril-Juin 1993, pp. 199-222.
- * - Flis-Zonabend Françoise ; Lycéens de Dakar : essai de sociologie de l'éducation. Paris, Maspéro, 1968, 213p.
- * - Fraenkel Béatrice (sous la direction de) ; Illétrisme. Variations historiques et anthropologiques. Paris, Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1993, 305 p.
- * - Freire Paulo : L'éducation : pratique de la liberté. Paris, Editions du CERF, 4e édition, 1978, 154 p.
- * - Freire Paulo ; La pédagogie des opprimés , New-York, Continuum, 1981.
- * - Gadjigo Samba ; Ecole blanche. Afrique noire : l'école coloniale dans le roman d'Afrique noire francophone. Paris, Harmattan, 1990, 147 p.
- * - Gaucher Joseph ; Les débuts de l'enseignement en Afrique francophone. Jean Dard et l'école mutuelle de Saint-Louis du Sénégal, Paris, Le livre africain, 1968, 198 p.

- * - Gérard Etienne ; L'école déclassée : une étude anthropo-sociologique de la scolarisation au Mali : le cas de sociétés Malinkés. Thèse, Montpellier 3 , 1992.

- * - Gineste Roger ; Les débuts de l'enseignement au Sénégal : l'oeuvre de Jean Dard. Mondes et cultures, tom XLI, no 3, 1981, pp. 439-453.

- * - Girod Roger ; Problèmes de sociologie de l'éducation , Paris, UNESCO / Delachaux et Niestlé, 1989.

- * - Gomis Pierre ; Politique agricole et changement du rôle socio-économique et du statut de la femme rurale sénégalaise : le cas des sénégalaises du Sine-Saloum. Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Provence (Aix-Marseille 1), Aix-en-Provence, 1994, 149 p. + Annexes.

- * - Gounot Michèle ; L'impact de l'enseignement actuel au Sénégal sur la culture traditionnelle , Sciences de l'éducation, Doctorat 3e cycle, Paris 8, 1986.

- * - Gouverneur du Sénégal ; Arrêté du 31 décembre 1847, instituant une école secondaire à Saint-Louis. Bulletin administratif du gouvernement, 1847-1848, pp. 111-114.

- * - Gouvernement général de l'AOF ; Etats nominatifs faisant connaître le nombre de Frères et de Soeurs attachés à l'enseignement ainsi que le nombre des élèves de chaque école, en application de la dépêche ministérielle du 24 juillet 1850.

* - Gouvernement général de l'AOF ; Rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative et sur le fonctionnement des divers services pendant les années 1900, 1901, 1902. . Saint-Louis, Imprimerie du gouvernement, 1903.

* - Gouverneur général de l'AOF ; Arrêté no 806 du 24 novembre 1903 portant sur l'organisation de l'enseignement en AOF.

* - Gouvernement général de l'AOF ; Statistiques de l'instruction publique, 1916, 1917, 1918 et 1919.

* - Gouverneur général de l'AOF ; Arrêté du 1er mai 1924, fixant l'organisation de l'enseignement en AOF.

* - Gouverneur général de l'AOF ; Plan d'études et programmes des écoles primaires de l'AOF, 1914.

* - Gouverneur général de l'AOF ; Circulaire no 38-E du 18 janvier 1937 sur "l'enseignement des filles indigènes".

* - Goux Dominique et Maurin Eric ; Origine sociale et destinée scolaire : l'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation / Qualification Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993. Revue française de sociologie, no 36-1, janvier-mars 1995, pp. 81-121.

* - Guérédrat Annabel ; La scolarisation primaire au Sine-Saloum (Sénégal) depuis 1955 : Deux études de cas d'écoles primaires en milieux rural et urbain (Kaolack et Niakhar). Mémoire de Maîtrise d'histoire, université Paris 1, 1995.

- * - Guth Suzie ; L'école en Afrique noire francophone : une appropriation institutionnelle , Revue française de pédagogie, no.90, 1990, pp.71-97.

- * - Gwang-Chol Chang ; La crise de l'éducation dans les pays les moins avancés. Paris, UNESCO, 1994, 99 p.

- * - Haq Khadija ; Stratégies pour améliorer l'éducation des filles : un défi pour l'Afrique. Discours prononcé à la conférence panafricaine sur l'éducation des filles, Ouagadougou (Burkina Faso), 28 mars-2 avril 1993.

- * - Hardy Georges ; De l'enseignement des filles en AOF. Bulletin de l'enseignement de l'AOF, juin 1913.

- * - Hardy Georges ; L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854. Paris, Ed. Larose, 1920, 148 p.

- * - Hassenforder Jean ; Sociologie de l'éducation. Dix ans de recherches.(préface de Isambert-Jamati V.), Recueil de notes de synthèse publiées par la revue française de pédagogie, Paris, INRP / L'harmattan, 1990.

- * - Herz Barbara . ; Laissez les filles s'instruire. Des solutions prometteuses au niveau du cycle primaire et du cycle secondaire. Washington, Banque Mondiale, document de synthèse, no 133 F, 1993, 105 p.

- * - Herzfeld Michael ; La pratique des stéréotypes. Revue l'Homme (Revue française d'anthropologie), no 121, janvier-mars 1992, pp.67-77.

- * - Howard D. Mehlinger ; Non aux stéréotypes ! Vaincre le sexisme dans les livres pour enfants et les manuels scolaires , UNESCO, 1987.

* - Hugon Philippe ; Intégration de l'enseignement africain au développement , Revue Tiers Monde, no. 41, Janvier-Mars 1970, pp. 17-46.

* - Hugon Philippe, Gaud Michel et Penouil Marc (sous la direction de); La crise de l'éducation en Afrique , Revue Afrique Contemporaine, no. 172 (no. spécial consacré à l'éducation en Afrique), Ed. La Documentation Française, Octobre-Décembre, 1994.

* - I.I.P.E. ; Les formes traditionnelles d'éducation et la diversification du champ éducatif : le cas des écoles coraniques. (Rapport d'un séminaire de l'I.I.P.E., Paris, 10-12 décembre, 1984), Paris, I.I.P.E., 1987, 118 p.

* - I.I.P.E. ; La demande d'éducation et la participation communautaire. (module 4). PAF, I.I.P.E. / UNESCO, 1992.

* - I.N.A.D.E.S. (Institut Africain pour le Développement Economique et Social) ; Rénover et adapter l'enseignement en Afrique : Bibliographie commentée. I.N.A.D.E.S., Abidjan, 1995, 30 p.

* - Isambert-Jamati Viviane ; Les savoirs scolaires. Enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes , Paris, Editions Universitaires, 1990.

* - Jacquot André ; Quelques réflexions à propos de l'enseignement en langue vernaculaire. Jeunesse, développement et changements sociaux. Année internationale de la jeunesse. Cahiers des sciences humaines, ORSTOM, vol. 21, no 2-3, 1985, pp.355-359.

- * - Jarousse Jean-Pierre et Mingat Alain ; L'école primaire en Afrique : Analyse pédagogique et économique. Paris, L'Harmattan, 1993, 319 p.
- * - Jouvenet Louis-Pierre ; Comment traiter l'échec scolaire des jeunes africains ? Afrique-Annales, no. 3, Janvier 1991, pp. 7-10.
- * - Ka Thierno ; L'enseignement arabe au Sénégal. L'école de Pir-Saniokhor. Son histoire et son rôle dans la culture arabo-islamique au Sénégal du XVIIe au XXe siècle. Thèse de doctorat de 3ème cycle. Université de Paris Sorbonne, 1982.
- * - Kane Cheikh Hamidou ; L'aventure ambiguë. Ed. Julliard, Paris, 1966.
- * - Kane Oumar ; Les conditions socio-culturelles de la créativité endogène dans le domaine de l'éducation à partir des exemples et expériences des pays africains. Paris, UNESCO, Division de l'Etude du Développement, 1981, 147 p.
- * - Kellerhals Jean, Montandon Cléopâtre, Ritschard Gilbert et Sardi Massino ; Le style éducatif des parents et l'estime de soi des adolescents. Revue française de sociologie, no 33-3, juillet-septembre 1992, pp. 313-333.
- * - Ki-Zerbo Joseph ; Société en crise et éducation. Perspectives. UNESCO / UNICEF, 1989.
- * - Ki-Zerbo Joseph ; Eduquer ou périr , UNESCO / UNICEF . L'Harmattan, 1990, 123 p.

* - Koné Assétou ; Education et formation féminines au Mali ; de l'exclusion scolaire à l'intégration sociale , Sciences de l'éducation, Doctorat 3e cycle, Bordeaux 2, 1987.

* - Knibiehler Yvonne et Goutalier Régine, La femme au temps des colonies, Ed. Stock, 1985.

* - Kpatindé Francis ; Sénégal : sur le chemin de l'école. Jeune Afrique, no 1453, novembre 1988, p. 43.

* - Kpéglo Adzoa Dodzi ; L'influence de l'école en tant qu'élément de modernité, sur l'éducation et la vie sociale de la femme togolaise. Sciences de l'éducation, Doctorat 3e cycle. Bordeaux 2, 1983.

* - Lallemand Marc et Jourdain Gonzague ; La grossesse impossible chez les jeunes filles scolarisées à Brazzaville ; Cahiers des sciences humaines, no. 2-3, vol. 21, ORSTOM, 1985, pp.363-372.

* - Lange Marie-France ; Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ? Politique Africaine, no 27, septembre-octobre 1987, pp. 74-86.

* - Lange Marie-France ; Systemes scolaires et développement : discours et pratiques. Politique Africaine, no 43, octobre 1991, pp. 105-121.

* - Lange Marie-France ; Quelle stratégie pour promouvoir la scolarisation des filles. Séminaire internationale sur "La scolarisation des filles". Dakar, 10-14 janvier 1994.

- * - Lange Marie-France ; Le processus de scolarisation au Togo ; Essai sur le fait scolaire en Afrique. Thèse de doctorat, Université de Provence (Aix-Marseille 1), Aix-en-Provence, 1995.
- * - Lange Marie-France et Martin Jean-Yves ; Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne : le face à face Etat / sociétés. Cahiers des Sciences Humaines, vol. 31, no 3, ORSTOM, 1995.
- * - Lautrey Jacques. ; Classe sociale, milieu familiale, intelligence. Paris, PUF, 1984.
- * - Lavauzelle Ch. ; Recueil de textes officiels relatifs à l'enseignement et au personnel de l'enseignement. Gouvernement général de l'AOF, Colonie du Sénégal, 1929, 311 p.
- * - Lê Thanh Khôi (étude dirigée par) ; L'enseignement en Afrique Tropicale. Paris, PUF, 1971 (groupe de recherche de l'I.E.D.E.S.).
- * - Lê Thanh Khôi ; Education : cultures et sociétés. Paris, Publication de la Sorbonne, 1991, 352 p.
- * - Lieutenant-gouverneur du Sénégal, Camille Guy ; Arrêté du 15 juillet 1903, réglementant les écoles coraniques. Lieutenant-gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF, no 468. Saint-Louis, 29 juillet 1904.
- * - Lombard J. ; Connaissance du Sénégal. Saint-Louis, Sénégal, 1963.
- * - Lourié Sylvain ; Ecole et tiers monde, collection Dominos, Paris, Flammarion, 1993, 126 p.

- * - Lundgren Hans et Wahren Carl ; L'enseignement : Facteur clef du développement. L'Observateur de l'OCDE, no 179, décembre 1992, pp. 19-21.
- * - Makonda A. ; Une école "pour le peuple" ? Politique Africaine, no 31, octobre 1988, pp. 39-50.
- * - Mansaray Abdul ; Les marginalisés de l'éducation : quels groupes et pourquoi ? UNESCO-Afrique, no. 1, Mars 1991, pp. 19-25.
- * - Marone Omar ; La politique d'éducation au Sénégal depuis 1960 en relation avec la société wolof traditionnelle, Sciences de l'éducation, Doctorat 3e cycle, Paris 8, 1979.
- * - Martin Jean-Yve ; L'école et les sociétés traditionnelles au Cameroun septentrional. Cahiers des sciences humaines, no.3, vol. 8, ORSTOM, 1971, pp. 95-334.
- * - Martin Jean-Yves ; Sociologie de l'enseignement en Afrique noire. Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. 53, 1972, pp. 337-362.
- * - Marty Paul ; La médersa de Saint-Louis. Edit. Leroux, 1914, 111 pages.
- * - Mbaye née Kéte Gisèle ; Déperdition scolaire : spécificité dakaroise (capitale du Sénégal). Thèse 3e cycle, Sciences de l'éducation, Université Toulouse 2, 1983.
- * - Mbaye Malick ; Education intégrative en milieu familial et communautaire. Le cas du Sénégal. Paris, UNESCO : Famille, Enfant et Développement, 1988, pp. 140-150.

* - **Mbaye Saliou** ; Les sources de l'histoire de l'enseignement aux archives du Sénégal. Notes africaines, no 170, avril 1981, pp. 29-46.

* - **Mbaye Thiam Alassane** ; L'histoire de l'enseignement et de la pédagogie coranique au Fouta-Toro ; l'école de Cilon ; son histoire et son influence (18e-20e siècle). Thèse de 3e cycle, Histoire, Université Paris VII, 1989.

* - **Mignot-Lefévre Yvonne** ; Promotion féminine en milieu rural africain, de nouvelles orientations de recherche et d'action. 20 p. , in éducation en Afrique : alternatives, Paris, Privat, 1980, 173 p.

* - **Moundao Faye Sébane** ; Brousse : l'école anormale. Titra, no 28, janvier 1994, p. 13.

* - **Mouralis Bernard** ; Les esquisses sénégalaises de l'abbé Boilat, ou le nationalisme sans la négritude. Cahiers d'Etudes Africaines, vol. 140, no 35-4, 1995, pp. 819-837.

* - **Mosconi Nicole** ; Femmes et savoir : la société, l'école et la division sexuelle des savoirs. Paris, L'Harmattan, 1994.

* - **Mucchielli Alex** ; Les mentalités. Collection "Que sais-je", no 545, Paris, PUF, 1985.

* - **Mukene Pascal** ; L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire : pour une gestion pertinente des connaissances, Editions Universitaires, 1988, 316p.

* - Nations Unies, O.U.A. ; Stratégies d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique au-delà de la décennie des Nations Unies pour la femme. Nations Unies, Addis Abéba, 1985, 46 p.

* - Nations Unies ; Les femmes dans le monde 1970-1990 : des chiffres et des idées. Statistiques et indicateurs sociaux, série K, no 8, New-York, 1992.

* - N'dak Pierre ; Le conte africain et l'éducation. Paris, Harmattan, 1984, 246 p.

* - Ndoye Ndeye Coura ; Place et rôle des femmes dans les stratégies de reproduction sociale familiale en milieu rural de basse Casamance. Séminaire de synthèse : "Stratégies de survie et sécurité alimentaire en milieu rural en Afrique et en Amérique latine. Dakar, CODESRIA, avril 1991, 71 p.

* - Obanya Pai ; Education et travail productif en Afrique ; une étude régionale. Dakar, NEIDA, BREDA, décembre 1983, 101 p.

* - Obanya Pai ; Les réformes de l'éducation en Afrique : des textes à la réalité , Perspective no.3-71, vol. 19, UNESCO, 1989, pp.361-376.

* - Obanya Pai ; Lier l'éducation et le travail productif dans le contexte africain UNESCO-Afrique, no. 1, Mars 1991, pp. 13-18.

* - Obin Jean-Pierre ; La crise de l'organisation scolaire. De la centralisation bureaucratique au pilotage par objectifs et projets. Paris, Hachette Education, 1993.

* - OCDE ; Les femmes et l'égalité des chances. Paris, OCDE, 1979. 256 p.

* - OCDE ; L'enseignement au féminin : étude internationale sur la façon dont filles et garçons sont élevés et instruits. Paris, OCDE, 1986, 201 p.

* - O.I.T. ; L'emploi des femmes au Sénégal : une étude comparative du PECTA. Rapport soumis au gouvernement de la République du Sénégal par le B.I.T., Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique, Addis Abéba, 1985.

* - Oppong Christine ; Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses. Population et Société en Afrique au Sud du Sahara. Paris, Harmattan, 1988.

* - Orivel François et Sergent Fabrice ; Fréquentation du primaire : évolutions récentes et perspectives. Sources UNESCO, no. 12, Février 1990, pp. 6-11.

* - Parsons T. et Bales R. F. ; Family socialization and interaction process. Glencoe, The free press, 1955.

* - Pilon Marc ; Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires. Cahiers des Sciences Humaines, vol. 31, no 3, 1995, pp. 697-718.

* - Piron Florence et Ringtounda Félicité ; Les savoirs des femmes au sahel : vers une revalorisation des compétences locales. Série Dossier, no. 23, Centre sahel, Université de Laval, Août 1991.

- * - PNUD, UNESCO, UNICEF, Banque Mondiale ; Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. New-York, 1990.
- * - Louremond Philippe ; Stratification socio-culturelle et réussite scolaire ; les défaillances de l'explication causale. Cahiers Wilfredo Bareto, no 20-21, 1970.
- * - Pouvelin, M. ; Les facteurs socio-économique du développement cognitif. Paris, PUF, 1972.
- * - Presses de L'UNESCO ; Les femmes, l'éducation et l'égalité. Paris, 1975, 122p.
- * - Prost Antoine (sous la direction de) ; Lecture historique et lecture sociologique des politiques d'éducation. Paris, Harmattan, 1992, 144 p.
- * - Quenum Jean Claude ; Intéactions des systèmes éducatifs traditionnels et modernes dans la dynamique du développement socio-économique du Bénin. Thèse de sociologie de l'éducation, Paris 1, 1992.
- * - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale ; statistiques officielles, année scolaire 1959-1960.
- * - République du Sénégal ; Premier plan quadriennal de développement (1961-1964), 209 p. + annexes.
- * - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale et de la culture ; L'éducation sénégalaise. Dakar, 1963.
- * - République du Sénégal ; Deuxième plan quadriennal de développement (1965-1969).

- * - République du Sénégal ; Loi d'orientation de l'éducation nationale, no 71-36 du 3 juin 1971.
- * - République du Sénégal, Direction de l'enseignement moyen pratique ; A la recherche d'une éducation des jeunes pour le développement : l'enseignement moyen pratique (E.M.P.) au Sénégal. Les Cahiers de l'Animation, no 18, septembre 1977, pp. 65-72.
- * - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale ; Rapport introductif aux états généraux de l'éducation et de la formation, Dakar, janvier 1981.
- * - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale ; Plan d'action de l'éducation nationale. Dakar, 1983.
- * - République du Sénégal, Ministère de l'économie, des finances et du plan. Direction de la prévision et de la statistique ; Recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Rapport régionale (résultats définitifs) Dakar. 1992,
- * - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale, D.P.R.E. / UNICEF ; Les facteurs de la sous-scolarisation des filles au Sénégal. Dakar, 1992.
- * - République du Sénégal ; Lettre de politique générale du secteur éducation / formation. Gouvernement du Sénégal, Dakar, 1992.
- * - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale ; Politique et programme en vue de l'éducation pour tous au Sénégal. Dakar, 1992.

* - République du Sénégal, Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille ; Rapport national sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Dakar, novembre 1994.

* - République du Sénégal, Ministère de l'éducation nationale ; Rapport sur le développement de l'éducation au Sénégal. Dakar, 1994, 15 p.

* - République du Sénégal, MCEBLN / UNICEF ; Forum sur la scolarisation des jeunes filles. Fatick, 21-22 avril 1995.

* - République du Sénégal, Ministère chargé de l'éducation de base et des langues nationales ; Projet de rapport introductif à la conférence de presse sur l'impact de la mobilisation sociale en matière de scolarisation des filles en 1995. Dakar, 16 janvier 1996.

* - République du Sénégal ; Projet de plan d'action national du gouvernement du Sénégal en faveur de la scolarisation des filles, Dakar, 1996.

* - Reys Nathalie ; L'enseignement au Sénégal au début du XIXe siècle. Revue des français d'Afrique, no 5, décembre 1983 ; janvier-février 1984, pp. 9-12.

* - Richard Antoine ; L'enseignement moyen pratique au Sénégal : recherche d'un nouveau projet éducatif. Paris, IRFED, 1973.

* - Riss Marie Denise ; La place de la femme dans les mutations internes de l'économie rurale à partir d'un exemple sénégalais. Paris, ORSTOM, 1984.

* - Riss Marie Denise ; Femmes africaines en milieu rural : les sénégalaises du Sine-Saloum. Paris, Harmattan, 1989, 218 p.

* - Roux Charles ; Le Sénégal : organisation politique, administration, finance, travaux publics. Paris, 1900.

* - Samb Amar ; L'éducation islamique au Sénégal. Notes africaines, no 136, octobre 1973, pp. 97-102.

* - Sanou Bernadette (sous la direction de) ; Enquête participative sur les aspects socio-culturels de la fréquentation scolaire des filles au niveau primaire au Burkina Faso. Ouagadougou, Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation de masse, décembre 1991, 112p.

* - Santerre Renaud ; Pédagogie musulmane d'Afrique noire. Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 1973, 175 p.

* - Sarr Robert ; Société Sérère et problèmes d'éducation traditionnelle et moderne, Thèse de doctorat 3e cycle, Paris5, 1973.

* - Sarr Louma ; Division sociale et enseignement : inégalités sociales et enseignement de classes dans les cycles primaire, moyen et secondaire, par la reconstitution de carrière de la cohorte des terminales 1979-1980 au Sénégal. Thèse 3e cycle, Sciences de l'éducation, Université Paris V, 1982.

* - Seck Papa Ibrahima ; La stratégie culturelle de la France en Afrique : l'enseignement colonial (1817-1960). Paris, Harmattan, 1993, 234 p.

- * - Senghor Léopold Sédar ; Liberté 1 : Négritude et Humanisme, 1964.
- * - Senghor Léopold Sédar ; Rapport au 9e congrès de l'U.P.S., 27-29 Décembre 1976.
- * - Sirota R. ; L'école primaire au quotidien. Paris, PUF, 1988.
- * - Somé T. Jean-Baptiste ; Les aspects socio-culturels de la fréquentation scolaire des filles du niveau primaire au Burkina Faso. Revue Canadienne des Etudes Africaines, vol. 28, no 2, 1994, pp. 276-289.
- * - Sow Fatou ; Le droit de la famille et les femmes : le cas du Sénégal. Revue Actes, no 57-58, 1987, pp. 8-11.
- * - Sow Fatou ; Les initiatives féminines au Sénégal : une réponse à la crise. Colloque sur "Etat et société au Sénégal : crise et dynamiques sociales". Centre d'études d'Afrique noire, I.E.P. Bordeaux, 22-25 octobre 1991, 37 p.
- * - Sy Cheikh Tidiane ; Education et développement : les cas sénégalais et tanzanien. L'Ouest Africain, no 151, Avril 1977, pp. 35-38.
- * - Sylla Abdou ; De la grève à la réforme : luttes enseignantes et crise sociale au Sénégal. Politique Africaine, II,(8), décembre 1982, pp. 61-73.
- * - Sylla Abdou ; L'école future pour qui ? Crise scolaire et réforme au Sénégal. Environnement Africain, no.108, 1987, pp.1-118.

- * - Sylla Abdou ; L'école quelle réforme ? dans "Sénégal : trajectoire d'un Etat" (sous la direction de Momar Coumba Diop), Karthala, 1992, pp.379-429. Série des livres du CODESRIA.

- * - Taï Afrik ; Post-alphabétisation et éducation civique des femmes en Afrique de l'ouest francophone . UNESCO-Afrique, no. 2, Juillet 1991, pp.14-18.

- * - Tay Amewusika Kwadzo Boevi ; Socialisation de l'enfant dans le milieu familial et hors de la famille. Paris, UNESCO : Famille, Enfant et Développement, 1988, pp. 160-178.

- * - Tchombé Thérèse Mungah ; L'accès des filles à l'éducation de base et à l'enseignement primaire au Cameroun. Education des femmes en Afrique, no 5, 1993, UNESCO / BREDA.

- * - Thiaw Babacar ; Ajustement structurel, éducation et alphabétisation au Sénégal. UNESCO / BREDA, "Acteurs éducatifs africains. Reproduction sociale et relations internationales". Dakar, avril 1993.

- * - Thomas Louis-Vincent ; Education traditionnelle et éducation moderne au Sénégal. Africa, no 49, 1970, p. 33.

- * - UNESCO ; Les déperditions scolaires dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement général du second degré : Etude statistique de l'évolution et des profils du redoublement et de l'abandon. Paris, UNESCO, Division des statistiques relatives à l'éducation, Office des statistiques, avril 1982, 166 p.

- * - UNESCO-BREDA ; Education et travail productif en Afrique , une étude régionale. NEIDA, Dakar, Décembre 1983, 101 p.
- * - UNESCO ; Jeunesse et travail ; l'incidence de la situation économique sur l'accès des jeunes à l'éducation, à la culture et au travail . Paris UNESCO, 1984.
- * - UNESCO ; Education intégrative en milieu familial et communautaire : le cas du Sénégal., Paris UNESCO, 1987.
- * - UNESCO - I.I.P.E. ; L'éducation de base en Afrique. rapport d'un séminaire sous régional de l'I.I.P.E. de l'UNESCO. Namaro, Niger, 11-14 Septembre 1989.
- * - UNESCO ; Annuaire Statistique, 1991.
- * - UNESCO ; Document d'analyse statistique , 6e conférence des ministres chargés de la planification économique des états membres d'Afrique, organisée par l'UNESCO avec la coopération de la CEA et de l'OUA, Dakar, 8-11 Juillet 1991.
- * - UNESCO ; Enseignement primaire : les exclus; Notes statistiques, section des statistiques relatives à l'éducation, division des statistiques, Paris, Mars 1991.
- * - UNESCO ; Enseignement primaire : Survie , Notes statistiques, Décembre 1991.
- * - UNESCO ; Tracer une nouvelle voie pour l'éducation en Afrique UNESCO-Afrique no 3, Octobre 1991, pp.17-25.

- * - UNESCO ; Rapport mondial sur l'éducation 1991. Paris UNESCO, 1991, 149 p.
- * - UNESCO ; Alphabétisation des femmes : action des ONG. Paris, UNESCO, 1991, 55 p.
- * - UNESCO ; L'éducation pour tous en bonne voie ? Sources UNESCO, no 41, octobre 1992, pp. 6-16.
- * - UNESCO ; Enseignement primaire : âge en 1ère année d'études; Notes statistiques, Novembre 1992,
- * - UNESCO ; La pression démographique sur l'enseignement primaire (actualisation de 1993). Notes statistiques, Division des statistiques, novembre 1993,
- * - UNESCO ; Rapport mondial sur l'éducation. 1993.
- * - UNESCO / BREDA ; Education des jeunes filles et des femmes en Afrique : l'apport de l'UNESCO / BREDA. Dakar, BREDA, série 3, 1993.
- * - UNESCO / UNICEF ; Education des filles. Déclaration et cadre d'action de Ouagadougou. Conférence Panafricaine sur l'éducation des filles, Ouagadougou, Burkina Faso, 28 mars / 1er avril 1993.
- * - UNESCO / BREDA ; L'éducation des filles et des femmes : par delà l'accès. Contribution de l'UNESCO à la 5e conférence régionale africaine sur les femmes. Dakar, Sénégal, 16-23 novembre 1994,
- * - UNESCO ; Annuaire Statistique, 1994.
- * - UNESCO ; Rapport Mondial sur l'éducation, 1995.

- * - UNICEF ; Jomtien, trois ans après. L'éducation pour tous dans les pays du sahel. Rapport du séminaire sur "les politiques de développement de l'éducation pour tous dans les pays du sahel". Ouagadougou, (Burkina Faso), du 6 au 8 avril 1993.

- * - Vander Gucht Daniel ; La ritualité dans le cadre de la socialisation primaire ; éléments pour une socio-anthropologie de la prime enfance. Cahiers internationaux de sociologie, vol. XCII, Paris, PUF, janvier-juin 1992, pp. 31-57.

- * - Valentin Christian : La formation de la nation sénégalaise. Revue française d'études politiques africaines, no 145, janvier 1978, pp. 21-50.

- * - Valentine M. Moghadam ; Les femmes dans la société. Revue internationale des sciences sociales, no. 139, Février 1994, pp.115-139.

- * - Ward H. ; Planification et suivi de la qualité de l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne. Département technique, région Afrique, Banque Mondiale, Washington, D.C., 1994.

- * - Zévounou I. B. ; Collaborer pour changer l'éducation. La participation des familles et des communautés à l'amélioration de l'éducation de base en Afrique occidentale francophone. I.I.P.E., UNESCO, 1993.

ANNEXES

Annexe no 1Questionnaire*** L'accès à l'école**

1 - Combien d'enfants ont vos parents ?

- Garçons.....

- Filles.....

2 - Avez-vous des frères ou soeurs qui vont à l'école actuellement ?

Oui

Non

3 - Si oui, combien ?

- Frères.....

- Soeurs.....

4 - Avez-vous des frères ou soeurs à l'école primaire ?

Oui

Non

5 - Si oui, combien ?

- Frères.....

- Soeurs.....

6 - Avez-vous des frères ou soeurs au collège ou au lycée ?

Oui

Non

7 - Si oui, combien ?

- Frères.....

- Soeurs.....

8 - Avez-vous des frères ou soeurs à l'université ?

Oui

Non

9 - Si oui, combien ?

- Frères.....

- Soeurs.....

10 - Avez-vous été à l'école maternelle avant d'entrer à l'école primaire ?

Oui

Non

11 - Avez-vous fréquenté une école coranique ?

Oui

Non

12 - Si oui, Jusqu'à quel âge ?

.....

13 - Avez-vous fréquenté une école arabe ?

Oui Non

14 - Si oui, que pensez-vous de l'enseignement que vous avez reçu dans cette école ?

.....
.....
.....

15 - Avez-vous fréquenté une école privée catholique ?

Oui Non

16 - Si oui, que pensez-vous de l'enseignement dispensé dans cette école par rapport à l'enseignement dispensé dans les écoles publiques ?

.....
.....
.....

17 - L'école permet d'apprendre beaucoup de choses :

Vrai ? Faux ? Sans opinion ?

18 - L'école permet de trouver un bon emploi plus tard :

Vrai ? Faux ? Sans opinion ?

19 - L'école permet de sortir de chez-soi de temps en temps :

Vrai ? Faux ? Sans opinion ?

20 - L'école permet de rencontrer beaucoup de camarades :

Vrai ? Faux ? Sans opinion ?

21 - L'école permet de se distraire :

Vrai ? Faux ? Sans opinion ?

22 - Qu'est-ce qui vous plait à l'école ?

.....
.....
.....

23 - Qu'est-ce qui ne vous plait pas à l'école ?

.....
.....
.....

24 - A votre avis, l'école est-elle le seul moyen pour réussir plus tard dans la vie ?

Oui

Non

25 - Si oui, pourquoi ?

.....

26 - Si non, pourquoi ?

.....

27 - A quelle distance de votre lieu de résidence se trouve votre école ?

- A moins de 500 m ;
- A 500 m ;
- A plus de 500 m ;
- A 1 kilomètre ;
- A 1,5 kilomètre ;
- A 2 kilomètres ;
- A 2,5 kilomètres ;
- A 3 kilomètres ;
- A plus de 3 kilomètres (précisez combien de km) ;

.....

*** Déroulement de la scolarité et promotion scolaire.**

28 - Avez-vous redoublé au cours de votre scolarité ?

Oui

Non

29 - Si oui, combien de fois avez-vous redoublé ?

.....

30 - Quelle(s) classe(s) avez-vous redoublé ?

.....

31 - Quelle impression avez-vous de votre école et de vos travaux scolaires?

- Les enseignants expliquent mal les leçons ou les cours ;
- Vous ne comprenez pas les cours ;
- Les classes sont surchargées ;
- Vous vous entendez bien avec les enseignants ;
- Vous disposez à l'école de tous les moyens nécessaires pour étudier ;
- Vous travaillez dans de bonnes conditions à la maison ;
- Vous travaillez dans de mauvaises conditions à la maison ;
- Les épreuves des examens ou des compositions sont trop difficiles ;
- Autre, précisez

.....

32 - Y-a-t-il quelqu'un qui vous aide à faire vos devoirs scolaires à la maison?

Oui Non

33 - Si oui, qui est cette personne ?

- Votre grand frère ;
- Votre grande soeur ;
- Votre père ;
- Votre mère ;
- Votre grand père ;
- Votre grand mère ;
- Un ami de la famille ;
- Un maître ou un professeur particulier ;
- Autre, précisez

.....

34 - Dans votre scolarité, le soutien de cette personne joue t-il un rôle :

- Très important ?
- Assez important ?
- Important ?
- Peu important ?
- Pas important ?

35 - Au cours de votre scolarité, avez-vous déjà eu des difficultés ou des problèmes à l'école ?

Oui Non

36 - Si oui, à quoi sont dûes ces difficultés ou ces problèmes ?

.....

37 - Vos parents attachent-ils une importance à vos résultats scolaires ?

Oui

Non

38 - Si non, pourquoi ?

.....

39 - Dans quelle classe êtes-vous actuellement ?

.....

40 - Si vous êtes au lycée, dans quelle série êtes-vous ?

.....

41 - Avez-vous proposé vous même cette série dans votre demande d'orientation ?

Oui

Non

42 - Si oui, pourquoi ?

- Vous n'aviez pas d'autres choix ;
- La famille vous l'a conseillé ;
- Parce qu'il y a plus de débouchés après l'obtention du diplôme ;
- Parce qu'elle correspond à vos désirs ;
- Autre, précisez

.....

43 - Si non, pourquoi ?

- La famille vous a obligé à choisir cette série;
- Les services d'orientation ont choisi de vous y orienter malgré vous ;
- Autre, précisez

.....

44 - Si vous aviez proposé cette série vous-même, l'aviez -vous proposé en :

- Premier rang
- Deuxième rang
- Troisième rang

45 - Etes-vous confiant pour votre avenir scolaire ?

- Très confiant ;
- Assez confiant ;
- Confiant ;
- Peu confiant ;
- Pas confiant ;

46 - Que faites-vous à la maison après l'école ou quand vous n'avez pas cours ?

.....

47 - Participez-vous aux travaux domestiques familiaux ?

Oui Non

48 - Si oui, quels sont les travaux auxquels vous participez ?

- Faire la cuisine ;
- Faire le ménage ;
- Aller chercher de l'eau au puits ou au robinet public ;
- S'occuper des petits ;
- Faire la lessive ;
- Aller au marché ;
- Autre, précisez

.....

49 - Si non, pourquoi ?

.....

50 - Combien de temps par jour consacrez-vous à ces travaux ?

- Moins d'une demi heure ;
- Une demi heure ;
- Plus d'une demi heure ;
- Une heure ;
- Plus d'une heure (précisez combien d'heures).

.....

51 - Vos parents vous obligent-ils à faire ces travaux ?

Oui Non

52 - Si oui, pourquoi ?

.....

53 - Ces travaux vous empêchent-ils de faire vos devoirs scolaires ?

Oui Non

*** L'abandon ou la déscolarisation**

54 - A partir de quelle classe avez-vous quitté l'école ?

.....

55 - Quelles sont les raisons de votre abandon ?

A - Raisons liées au système scolaire :

- Les enseignants sont trop sévères ;
- L'orientation scolaire est inexistante ou inappropriée ;
- Vous avez fait un mauvais choix dans votre demande d'orientation ;
- L'école est trop éloignée du lieu où vous habitez ;
- Il n'y a pas d'école secondaire à proximité pour poursuivre vos

études;

- Autre, précisez

.....

.....

B - Raisons personnelles :

- Abandon volontaire ;
- Abandon pour cause d'échecs répétés ;
- Trop âgé(e) ;
- Paresse ;
- Grossesse ;
- Mariage ;
- Maladie grave ;
- Découragement dû aux redoublements ;
- Renvoyé par le directeur de l'établissement ;
- Autre, précisez

.....

.....

C - Raisons familiales :

- Changement de domicile ;
- Volonté des parents ;
- Décès d'un ou des parent(s) ;
- Travaux domestiques ;
- Le revenu familial ne vous permet pas de continuer vos études ;
- Autre, précisez

.....

.....

56 - Si vous avez quitté l'école pour des raisons d'échecs scolaires, comment expliquez-vous votre ou vos échec(s) ?

.....

57 - Si vous avez été renvoyé de l'école, est-ce pour des raisons de :

- Indiscipline ?
- Mauvaise entente avec un ou des enseignant(s) ?
- Mauvais résultats scolaires ?
- Vous n'aviez plus le droit de redoubler ?
- Autre, précisez

.....

58 - Comment vos parents ont-ils réagi après votre abandon ?

- Plutôt bien ;
- Plutôt mal ;
- Très mal ;
- Aucune réaction ;
- Autre, précisez

.....

59 - Que faites-vous actuellement après avoir quitté l'école ?

.....

60 - Croyez-vous que ce que vous avez appris à l'école vous servira?

Oui Non

61 - Si oui, comment ?

.....

62 - Si non, pourquoi ?

.....

63 - Dans quel milieu habitez-vous ?

- Dans une grande ville ;
- Dans une petite ville ;
- Dans un gros village ;
- Dans un petit village ;

64 - Si vous habitez dans un village, y-a-t-il une école française dans votre village ?

Oui Non

65 - Y-a-t-il une école coranique ou une école arabe ?

Oui Non

66 - Dans quelle région administrative habitez-vous ?

.....

67 - Vos parents sont-ils :

- Musulmans ?
- Catholiques ?
- Animistes ?
- Autre, précisez

.....

68 - Si vos parents sont musulmans, vont-ils à la mosquée :

- Tous les Vendredi ?
- Souvent ?
- Rarement ?
- Jamais ?
- Autre, précisez

.....

69 - Si vos parents sont chrétiens, vont-ils à la messe :

- Tous les Dimanche ?
- Souvent ?
- Rarement ?
- Jamais ?
- Autre, précisez

.....

70 - Si votre père a plusieurs femmes, votre mère est-elle :

- Sa première femme ?
- Sa deuxième femme ?
- Sa troisième femme ?
- Sa quatrième femme ?
- Autre, précisez

.....

71 - Quelle est la profession de vos parents ?

- Père

- Mère

72 - Quel est le niveau d'études de vos parents ?

- Père

- Mère

73 - Quel est votre rang dans la fratrie ?

- Vous êtes le premier enfant ;

- Le deuxième ;

- Le troisième ;

- Le quatrième ;

- Le cinquième ;

- Le sixième ;

- Le septième ;

- Le huitième ;

- Le neuvième ;

- Le dixième ;

- Autre, précisez

.....

74 - Quel âge avez-vous ?

.....

75 - Votre ethnie ?

.....

76 - Votre sexe ?

- Masculin ;

- Féminin.

Annexe no 2

Guide d'entretiens

Question initiale :

* - En tant que parent d'élèves (ou enseignant), comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

Thème 1 : - La scolarisation des filles.

- * - La faible scolarisation des filles.
- * - Perspectives d'avenir pour les filles scolarisées.
- * - Attitude des parents par rapport à la scolarisation de leurs filles.
- * - Education scolaire et éducation religieuse des jeunes filles.
- * - Le rôle de l'école dans l'éducation des filles.
- * - Répercussion de l'enseignement reçu sur le rôle ou la fonction de la fille dans le foyer parental.
- * - Comportement des filles scolarisées dans le foyer.
- * - Soumission ou non soumission des filles scolarisées.
- * - L'aide des filles dans les travaux domestiques.

Thème 2 : Déroulement de la scolarité et promotion scolaire des filles.

- * - Réussite scolaire.
- * - Echec scolaire.
- * - Les difficultés des filles à l'école.
- * - Le soutien des parents à leurs filles scolarisées.
- * - L'importance des résultats scolaires des filles pour les parents.

Thème 3 : L'abandon ou la déscolarisation chez les filles.

- * - La déscolarisation des filles.
- * - L'utilisation par les filles des connaissances acquises à l'école.
- * - Le comportement des filles déscolarisées dans le foyer.

Thème 4 : Situation familiale et professionnelle.

- * - Nombre d'enfants.
 - Enfants scolarisés :
 - Garçons.....
 - Filles.....
 - Enfants non scolarisés :
 - Garçons.....
 - Filles.....
 - Enfants déscolarisés :
 - Garçons.....
 - Filles.....
- * - Niveau d'études.
- * - Profession.
- * - Sexe.
- * - Age.
- * - Religion.
- * - Ethnie.

Annexe no 5Les entretiensEntretien no 1

* - Gomis Pierre : Bonjour monsieur.

* - M. Wade : Bonjour.

* - Gomis P. : C'est moi l'étudiant qui vous avez appelé pour prendre un rendez-vous pour un entretien avec vous.

* - M. Wade : Ah ! Oui, Je me rappelle, c'est Pierre ?

* - Gomis P. : Oui, c'est moi.

* - M. Wade : Vous voulez qu'on le fasse maintenant ?

* - Gomis P. : Oui.

* - M. Wade : D'accord, attendez, je vais ranger tout ça... OK, je suis à vous.

* - Gomis P. : Je suis donc étudiant en France, je prépare une thèse sur la scolarisation des filles au Sénégal. Je voudrais donc m'entretenir avec vous pour avoir votre opinion sur le sujet.

* - M. Wade : D'accord... d'ailleurs ce problème est un problème d'actualité actuellement au Sénégal. J'ai même participé à une enquête nationale sur ce sujet ; je pourrai peut-être vous dire ce que j'ai appris sur le terrain.

* - Gomis P. ; D'accord, on peut donc commencer ?

* - M. Wade : Oui.

* - Gomis P. : En tant que parent d'élèves et Principal d'un C.E.M., comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - M. Wade : Pour tout dire sur la scolarisation des filles, nous pouvons dire que... il y a un refus de certains parents qui refusent catégoriquement d'envoyer les enfants à l'école. On peut se poser une question à savoir qu'est-ce qui les motive ?

Il y a d'abord, dans un premier temps, les mariages précoces. Il y a aussi les grossesses et en plus de cela aussi l'aide que va apporter une fille dans le foyer ; c'est-à-dire elle constitue une aide pour ses parents.

Donc vous voyez là déjà des facteurs bloquants ; ce qui fait que la scolarisation des filles n'est pas ce qu'elle devrait être. Bon... Dans un premier temps, nous signalerons tout de suite que , avides de gains, certains parents donnent très tôt leurs filles en mariage et en général on les donne à des gens qui viennent de l'étranger, c'est-à-dire des sénégalais qui sont allés à l'étranger chercher de l'argent et une fois arrivés au pays, ils reviennent avec de l'argent et ils leur proposent leurs filles pour le gain.

Ensuite la peur des parents de voir leurs filles tomber en état de grossesse, les

mentalité que la mentalité même du milieu social. Donc, contestation, refus d'obéissance ; et ceci donc, les parents l'interprètent de leur façon. Ce n'est que ... une fois que l'enfant est à l'école ... c'est pour son éducation et donc ça doit aller dans le bon sens. Donc je ne vois pas pourquoi certains parents sont réticents ...

* - **Gomis P.** : Comment voyez-vous l'avenir pour les filles scolarisées et que doit-on faire pour que leur éducation aille dans le bon sens comme vous le dites ?

* - **M. Wade** : C'est la politique des moulins à mil que monsieur Diouf, le Président de la République, et sa femme, mènent au niveau des localités les plus reculées, qui permet de retirer petit à petit les filles pour qu'elles puissent aller à l'école, parce que s'il y a les travaux du mil qui consistent à préparer le mil pour les repas du soir à base de mil, si la machine est à côté, donc les travaux domestiques s'allègent un tout petit peu.

Ensuite, il y a le problème des forages qui ce sont implantés un peu partout, donc la corvée d'eau est atténuée. Donc, à partir de ce moment là, beaucoup de parents maintenant consentent à envoyer leurs enfants à l'école. Mais une fois à l'école, il y a le problème de l'examen : d'abord au niveau de l'élémentaire, il y a un facteur bloquant parce que sur les 120000 élèves qui sont présentés pour une année donnée, peut-être on ne prendra que le cinquième, 20 %. Donc, il y a tout une bonne portion d'enfants qui ne peuvent plus poursuivre leurs

études, donc, ils sont obligés d'aller vers l'informel. Et en plus de cela aussi, tous ces gens qui réussissent pour aller dans le moyen, ne réussissent pas pour aller au secondaire parce que, au niveau de la troisième aussi, il y a un examen et c'est ... tous ces examens que l'enfant aura à subir sont des examens sélectifs : ils posent des conditions d'âge, de moyenne et ceci devient tout simplement un critère de sélection.

Voilà pourquoi ... nous ne voyons pas ... bon, déjà les filles rentrent en nombre limité au niveau de l'élémentaire, ce nombre diminue au moyen et va en s'accroissant. Donc, de ce fait, si elles ne réussissent pas déjà à l'élémentaire, donc elles sont retirées du circuit, du système, et donc leur nombre va en diminuant dans le moyen. Mais si elles réussissent à aller dans le moyen aussi, au niveau du B.F.E.M., si elles ne réussissent pas, les parents ne consentent pas payer pour cet enfant qui n'a pas réussi dans le public dans une école privée, parce que ils ont la mentalité pour dire tout de suite que c'est une fille, donc elle est appelée à être mère, donc procréatrice et ceci pour eux, ils s'en lavent les mains et laissent que le bon Dieu amène le mari. Donc, ça c'est une démission totale des parents.

Maintenant, l'Etat est en train de tout faire en ce moment pour que ces filles là soient prises dans le système, c'est-à-dire on essaye de trouver d'autres créneaux, c'est-à-dire les utiliser dans les écoles d'infirmières et de sage-

femmes. Elles ont la possibilité de travailler dans ces domaines là en faisant des examens, des concours. Ensuite, il y a aussi d'autres créneaux porteurs, c'est-à-dire les écoles de secrétariat, les écoles d'hôtesses et en plus de cela aussi, il y a les G.I.E. qui se constituent pour les filles qui ne sont pas allées à l'école. Donc, c'est un moyen pour les récupérer et dans ces G.I.E., il y a un programme, un volet d'alphabétisation qui s'effectue. Donc ce n'est pas parce que elles ne sont pas allées à l'école, ou elles sont allées à l'école et elles ont quitté le système, mais après mille regrés, elles retrouvent le système par le canal de l'alphabétisation.

Donc je crois que si on les perd au niveau de l'enseignement, on peut les récupérer au niveau de l'alphabétisation, au niveau des G.I.E. et ceci permet aussi à ces femmes là de ... d'être ... d'avoir au moins un rendement c'est-à-dire pouvoir écrire leur nom, pouvoir signer, pouvoir calculer. Donc si on arrive à mettre quelques unes dans cet esprit là ... et ce n'est pas fini parce que dans ces G.I.E. là aussi, si elles sont bien encadrées, il y a les programmes de planing familial et tout ce qui s'en suit. Donc je crois que si on les perd dans le système et qu'on arrive à les récupérer dans un autre système informel, pour moi, je ne vois pas d'inconvénients. Le drame ce serait de les sortir du système et de les laisser à elles, et ça, on les perdrait totalement.

* - Gomis P. : Ne pensez-vous pas que ces groupements d'intérêt économique (G.I.E.) ou groupements de promotion féminine (G.P.F.) qui ont des activités surtout économiques et qui permettent aux femmes d'avoir des revenus sont à l'origine des abandons scolaires des filles qui rejoignent ces groupements pour avoir des revenus qui leur sont propres et devenir indépendantes ?

* - M. Wade : Oui, mais , ... c'est que aussi ... bon, dans un premier temps, peut-être que c'était valable, mais je crois que la tendance est que dans ces groupements maintenant on tend vers l'alphabétisation; donc on est en train de les former sur tous les plans : économiquement et ensuite maintenant socialement parce que elles sont appelées à être mères de famille. Donc si elles sont mères de famille et n'ont rien comme éducation qui les permet d'élever un enfant, de savoir ce qu'il faut, les programmes de vaccination élargie, etc. et tout ça, bon, ce serait dommage.

Maintenant, avec la sensibilisation qui est faite au niveau de ces groupements, on peut les amener à s'informer, à avoir toutes les informations concernant un enfant qu'on est en train d'élever chez soi : quels sont les trucs qu'il faut faire, les vaccinations, quels sont les dangers qu'il y a si on ne respecte pas toutes les vaccinations qu'il y avait, et ça, ça les pousse à aller vers les groupements pour s'informer et avoir les informations exactes pour pouvoir élever correctement leurs enfants.

Moi, je crois que si elles sont attirées par le gain d'argent, il y a aussi d'autres volets qui consistent à leur éducation. Donc, c'est leur formation qui est mise en jeu et si elles ne s'adaptent pas pour l'alphabétisation, pour les programmes de vaccination et tout ce qui s'en suit, elles seront laissées pour compte, elles n'arriveront pas à s'intégrer convenablement dans le milieu. Bon, cet attrait là par le gain, bon certaines filles l'interprètent tout simplement parce qu'elles disent qu'elles n'ont pas la capacité de réussir ou si elles réussissent qu'est-ce qu'elles vont faire après, parce que le système ne leur offre pas des débouchés. Voilà le fond du problème. C'est un problème de débouchés. Parce que une fois que vous avez le B.F.E.M. ou si vous avez le BAC, bon, pratiquement vous ne pouvez rien faire, vous n'avez pas un métier, donc il faudrait aller à l'université et comme il y a un critère de sélection au niveau de l'université, ces gens se disent bon, à quoi bon maintenant d'aller à l'école, parce qu'il y a tellement de blocages, tellement de palliers sélectifs qui font que, en un moment donné, elles sont obligées de se retirer du système et de faire quelque chose.

Maintenant, je crois que une bonne politique de l'Etat serait, une fois que les filles sont dans le système, essayer de les maintenir coût que coût dans le système pour que au moins qu'elles puissent s'intéresser au fure et à mesure, et pour leur première promotion, essayer aussi de les insérer dans la vie sociale. C'est-à-dire si on

arrivait à leur trouver quelque chose, peut-être que ça servirait d'exemple.

Bon, si vous prenez les chiffres de la fonction publique, en faisant comparativement le pourcentage dans un corps donné, ce qu'il y a comme hommes et femmes, vous verrez que le rapport là est très faible, très faible ...

* - Gomis P. : Ne pensez-vous pas que la religion joue aussi un rôle dans la scolarisation des filles et surtout la religion musulmane ?

* - M. Wade : Cela encore c'est un autre volet. Les parents préfèrent envoyer leurs enfants dans les "daahras". C'est-à-dire là où ils peuvent recevoir une éducation religieuse ; ça leur permet de dominer les problèmes de religion ; savoir les interdits d'abord dans un premier temps, et maintenant, c'est plus lié à ce qu'on demande. Mais, je crois que pour élever le taux de scolarisation, il faudrait que les marabouts s'en mêlent, c'est-à-dire que l'Etat fasse une politique qui consisterait à faire prendre aux marabouts ce volet sur l'éducation des filles et insister pour leur faire comprendre que ce n'est pas parce que l'enfant va à l'école, qu'il va ignorer tous les problèmes religieux. C'est-à-dire tout ce qui a trait à la religion.

Bon, moi, je parlerait dans un cadre plus général, parce que je sais que au niveau de l'Eglise, la politique pour l'Eglise est totalement différente de celle des musulmans. Parce que pour eux, il n'y a pas de dichotomie entre

garçons et filles, tout le monde doit aller à l'école, tout le monde y va. Mais dans le fief des marabouts, si vous allez à ... dans la région de Diourbel, peut-être que vous aurez l'occasion de voir avec la D.P.R.E, les chiffres, et vous constaterez que dans ce ... cette région là, le taux de scolarisation est le plus faible quelque soit le sexe.

Donc, ce n'est pas quelque chose qui est réservé uniquement aux filles, parce que dans le fief du mouridisme, les gens ont tendance à se ... aller vers le "hassai" c'est-à-dire le poème écrit par le marabout Cheikh Ahmadou Bamba. Donc, à ce moment là, s'ils arrivent à lire leur "hassai" et à le chanter, c'est largement suffisant pour eux. Donc, ce n'est pas nécessaire pour eux d'aller à l'école. Donc ils seront en général contre le principe et ils sont dans l'informel. Ce sont de grands commerçants, ils sont aussi dans la quincaillerie, donc toujours des commerçants, ou dans le transport. Et quand il s'agit de ... bon, de transport, vous avez votre voiture, vous dites au chauffeur, vous me ramenez tant de francs par jour. Donc pour eux, on n'a pas besoin d'être un expert comptable pour régler ces problèmes. Quand il s'agit de la boutique, ils achètent à tant de francs, ils veulent vendre avec le bénéfice à tant de francs, ils peuvent se tirer d'affaire.

Donc pour eux, ils peuvent compter dans les trucs wolof, dans leur dialecte ou dans autre chose mais ils arrivent à se tirer

d'affaire, donc l'école n'est pas leur problème. Donc, à partir de ce moment là, c'est l'Etat qui devait faire une politique qui consisterait tout simplement à ce que ces gens là soient obligés, soient obligés d'amener leurs enfants à l'école, garçons ou filles. Tant que l'Etat n'aura pas ce pouvoir de rendre obligatoire la scolarisation des enfants, nous serons toujours confrontés à ce problème. Donc, c'est à l'Etat de prendre cette politique en main et d'obliger les gens à amener leurs enfants à l'école.

*** - Gomis P. : Vous parliez au début de notre entretien de la non soumission, de la désobéissance chez les filles scolarisées ; que pensez-vous de tout cela ?**

*** - M. Wade :** Bon, ... moi, je me dis que c'est normal, c'est normal que, après avoir eu un certain degré d'instruction, que l'on puisse avoir une analyse des faits et avoir sa position. Il est anormal que quelqu'un ne puisse pas discuter d'un problème précis et avoir son opinion. C'est donc manque total de liberté et ... vraiment si vous me trouvez chez moi avec mes enfants, mais ... je parle avec mes enfants d'égal à égal. On discute de tout. Et les enfants savent que je suis leur père, mais quand il s'agit de discuter, on discute à "bâton rompu" et chacun me dit ce qu'il pense de tel ou tel problème précis.

Bon ..., ça c'est normal, mais si l'autorité est en haut, ce qu'il dit c'est parole de coran, mais c'est pas comme ça, moi, je suis contre

ce principe, la brimade, je ne suis pas d'accord. Il faudrait que les gens puissent s'épanouir ; ils ont leurs idées, et ..., qu'ils les expriment et là tout le monde y gagne. Maintenant ... bon, peut-être que je suis instruit et les parents peut-être d'autres enfants ne sont pas instruits donc le degré de comportement n'est pas le même. Mais je verrai mal que quelqu'un d'instruit réagisse de cette façon là. Mais, en général, si je ... il y a une réaction de cet ordre là , c'est tout simplement des parents analphabètes.

*** - Gomis P. : Vous parliez aussi des travaux domestiques, est-ce que ces travaux ne sont pas à l'origine des difficultés des filles à l'école ?**

*** - M. Wade :** Oui, je sais que certains parents en abusent. Parce que une fois que l'enfant descend de l'école, elle n'est plus libre, elle n'a plus le temps pour se consacrer ni à ses leçons, ni à ses devoirs. Mais cela n'empêche que c'est une éducation. Donc il y a des moments où on est obligé d'inculquer à la fille quelques travaux ménagers, parce que elle est appelée à être mère, mère ..., à être maîtresse de la maison ..., donc ce sont des trucs que l'enfants apprend dès le bas âge et jusqu'à l'âge de la maturité. Donc, ce n'est pas en la bombardant de travaux domestiques qu'elle va être performante. Mais on peut la gérer : par exemple, le week-end, la faire travailler peut-être le Samedi où elle n'a pas cours et le Dimanche la libérer un tout petit peu pour qu'elle puisse apprendre ses leçons ; les jours ouvrables où elle a cours, la libérer.

Maintenant ... c'est comme ça que mes enfants font, parce que j'ai une "bonne" qui passe la nuit et le Samedi elle rentre. Donc, ce sont les enfants maintenant qui se partagent les travaux domestiques de la maison. La plus grande qui est à l'université rentre le Vendredi quand elle a fini ses cours, donc elle cuisine le Samedi matin, le soir sa petite soeur, le Dimanche matin, l'autre, et comme la bonne revient, elle prend à partir du Dimanche soir. Donc, on s'est organisé de telle sorte que les enfants apprennent petit à petit et que ceci ne constitue pas un facteur bloquant. Mais, pour les autres jours, elles peuvent s'occuper de leurs devoirs et leçons.

Bon, je crois que tout ça c'est une bonne programmation ; si on veut tirer quelque chose des enfants, il faut qu'on est la possibilité de les libérer pendant un certains nombre de jours de la semaine. C'est-à-dire, les jours où ils sont obligés le lendemain d'aller à l'école, qu'on puisse les gérer correctement : les laisser apprendre leurs leçons, faire leurs devoirs, etc. Et maintenant, dans la semaine, s'il y a des jours où le lendemain elles ne vont pas à l'école, on peut les utiliser, mais ne pas les bombarder de tous les travaux de la maison. Et maintenant, si les grandes vacances viennent, c'est là qu'on doit les utiliser. Voilà comment je conçois le problème.

* - Gomis P. : Pensez-vous que les filles sont assez bien soutenues par leurs parents dans leur scolarité ?

* - M. Wade : Bon, ... l'éducation des filles est très sensible et les gens doivent faire très attention. Le côté matériel c'est ... la fille est un volet très important qu'il ne faut pas négliger. Qu'il s'agisse des fournitures, des livres, c'est moins grave. Mais quand il s'agit des effets vestimentaires, ça peut être un facteur bloquant tout de suite pour une fille. Si elle n'arrive pas à avoir la mise de ses camarades de classe, ça peut être un complexe, et ça peut faire de telle sorte qu'elle n'a plus envie de travailler et elle veut sortir du système.

Donc c'est aux parents d'essayer de les soutenir dans ce sens. Et, en plus de cela aussi, j'admire les écoles de filles tel que le Lycée Kennedy qui est à Dakar où les filles portent des blouses. Donc le port de la blouse fait de telle sorte que ce qui est à l'intérieur, ce qu'il y a en dessous de la blouse n'est pas visible. Donc, on ne peut pas savoir si l'une a mis une robe de 100 000 francs ou de 25 000 et que l'autre a mis une petite camisole de rien du tout. Donc la blouse a camouflé le truc, donc ça diminue le complexe au niveau des effets vestimentaires. Donc, moi, je dirai que il faudrait que les parents essayent tout simplement de satisfaire les enfants sur le côté vestimentaire pour que ça ne soit pas un facteur bloquant, c'est-à-dire un complexe vis-à-vis des élèves de sa classe.

* - Gomis P. : Y-a-t-il une différence de comportement entre filles et garçons en classe ?

* - M. Wade : Boff ..., en général, les filles travaillent bien, elles travaillent bien, l'année passée j'avais une classe où la majorité des filles était l'élite. Bon, c'est assez rare, mais au niveau de l'établissement, il n'y a pas de problème entre garçons et filles. Bon, moi je vais toujours vers les enfants, j'arrive à régler les problèmes des filles et des garçons, c'est la même chose.

C'est sur les handicapés que je gère particulièrement. Par exemple, vous avez la fille qui était là tout à l'heure. Donc ces handicapés là, je les gère personnellement. Ce sont des élèves, mais en plus de cela, nous avons des liens particuliers. S'ils ont des problèmes, je les prends en charge et surtout des problèmes de fournitures et de manuels scolaires, ça je prends ça en charge, pour qu'ils ne se sentent pas délaissés par les professeurs. Mais il n'y a pas de séparation entre garçons et filles, nous les gérons convenablement et ensemble. Bon, il n'y a pas ce problème de séparation, c'est une globalité.

* - Gomis P. : D'accord. Vous avez quel âge ?

* - M. Wade : J'ai 52 ans.

* - Gomis P. : Votre profession ?

* - M. Wade : Professeur de Maths

* - Gomis P. : Vous êtes musulman, catholique ou animiste ?

* - M. Wade : Je suis musulman.

- * - Gomis P. : Et vous êtes de quelle ethnie ?
- * - M. Wade : Wolof.
- * - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?
- * - M. Wade : Supérieur.
- * - Gomis P. : Merci beaucoup.
- * - M. Wade : Je vous en prie, Pierre.

Entretien no 2

* - Gomis P. : Bonjour.

* - M. NDao : Bonjour.

* - Gomis P. : Comme le principal vous l'a expliqué, je prépare une thèse de sociologie sur la scolarisation des filles au Sénégal. Je voudrais avoir un entretien avec vous.

* - M. NDao : Oui, il m'a tout expliqué. Je vous attendais.

* - Gomis P. : La question que je voudrais vous poser c'est : en tant qu'enseignant, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - M. NDao : La scolarisation des filles se passe bien, mais le problème c'est que les parents ne croient plus en l'école. L'école les a tellement déçu qu'ils n'ont plus d'espoir. Ce manque de confiance fait qu'ils ont plus tendance à garder leurs filles à la maison. Les parents, quand ils envoient un enfant à l'école, ils mettent tout leur espoir en lui. Ils espèrent qu'il va réussir et il va aider la famille en leur apportant un soutien financier. Mais beaucoup d'enfants échouent actuellement à l'école, et ceux qui réussissent à obtenir leur diplôme n'arrivent pas à obtenir un emploi. C'est tout ça qui décourage les parents. Il y a aussi le fait que le statut réservé

aux filles et les préjugés jouent au détriment des filles, en leur défaveur en matière de scolarisation.

Dans les familles sénégalaises, on pense d'abord à la future vie conjugale de la jeune fille. Ce qui fait que quand on voit quelque chose qui peut l'influencer et la transformer, on s'en méfie ; on intervient tout de suite par peur de voir sa fille sans mari plus tard quand elle sera grande ; ça c'est le premier volet du problème.

Le deuxième volet, c'est celui des travaux domestiques, car si aujourd'hui les filles ont plus de problèmes que les garçons à l'école, c'est parce que le plus souvent elles sont plus chargées que les garçons à la maison et ont moins de temps pour réviser leurs leçons et faire leurs devoirs scolaires. Et, certains parents attendent la moindre défaillance de leur fille à l'école pour avoir l'occasion de la retirer de l'école et de la garder pour les travaux domestiques.

Le troisième volet, c'est l'abandon ; les filles qui abandonnent sont celles qui entrent très tôt dans l'ambiance de la ville. Elles ont des copins qui viennent les voir à la maison, elles vont dans les dancing et elles oublient souvent l'école. Mais celles qui terminent leurs études sont celles qui entrent tardivement dans l'ambiance, celles qui sortent rarement et qui ne pensent pas trop aux hommes.

Le quatrième volet , ce sont les mariages précoces : certains parents ont peur de voir leur fille emportée par l'ambiance de la ville et faire n'importe quoi. Et donc, ... ils vont même parfois voir les marabouts pour trouver un mari à leur fille par crainte qu'elle tombe enceinte sans avoir de mari, car cela est très mal vu dans la société sénégalaise. Quand une fille tombe enceinte sans mari, cela entraîne un choc terrible dans la famille. C'est pourquoi, pour protéger leurs filles, les parents préfèrent les marier plutôt que de les voir sortir avec n'importe quel homme courant ainsi le risque de grossesse hors mariage.

Voilà comment je vois en gros les problèmes qui se posent au sujet de la scolarisation des filles.

*** - Gomis P. : Comment voyez-vous l'avenir pour les filles scolarisées ?**

*** - M. NDao :** Moi, j'ai constaté quelque chose : les filles actuellement au Sénégal se battent pour occuper des postes qui étaient des postes exclusivement masculins. Mais aujourd'hui, c'est le gouvernement lui-même qui bloque l'avancée des filles; par exemple, on avait vu des filles qui luttaient pour entrer dans le corps de la police et il a fallu un décret du gouvernement pour limiter l'accès des filles à la police. Actuellement, le gouvernement ne veut pas laisser les femmes occuper certains postes dans la police. Une fille ne peut espérer occuper un poste de haut niveau dans la police et en plus les postes accessibles aux filles sont très limités. Donc

vous voyez, il y a une politique discriminatoire qui est menée dans certains domaines contre les filles.

Donc, moi, je vois un avenir très prometteur pour les filles au Sénégal à condition qu'on leur donne la liberté de faire le métier qu'elles souhaitent. Les femmes sont conscientes aujourd'hui du fait que dans le monde actuel, il faut se battre comme les hommes pour assurer son avenir et celle de sa famille. En plus, on assiste de plus en plus à un désengagement des hommes face à leurs charges dans la famille. Donc les femmes sont obligées de s'engager pour le bien-être de leur famille.

*** - Gomis P. : Que pensez-vous du comportement des filles scolarisées dans leur famille ? Est-il différent de celui des autres ?**

* - M. NDao : Oui, cela peut arriver ; par exemple, une femme intellectuelle, qui est député ou ministre par exemple, peut avoir l'impression d'être au dessus des hommes et son comportement peut être mal vu par son mari qui peut se sentir peu respecté. C'est pourquoi on pense souvent qu'il y a un manque de soumission chez les femmes intellectuelles.

Une fille scolarisée peut aussi refuser que son père lui impose certaines choses. Elle voudra avoir son opinion sur certaines décisions qui la concernent et cela est parfois très mal vu dans la société sénégalaise qui est très respectueuse des traditions.

Mais, je crois que tout dépend de l'éducation que la fille a reçu dans son milieu familial, car chez les wolofs par exemple, on dit qu'un enfant ne peut pas avoir raison sur ses parents. Donc, dans des familles où on pense comme ça, les filles sont éduquer dans ce sens et donc, elles resteront très attachées à la famille et aux principes établis jusqu'à la fin de leurs jours car l'éducation de base poursuit l'individu jusqu'à la fin de ses jours.

Une fille bien éduquée, même après la mort de ses parents, a toujours peur de faillir et elle respecte donc l'éducation qui lui a été inculquée depuis son jeune âge.

- * - Gomis P. : Quel est votre âge ?
- * - M. Ndao : 45 ans.
- * - Gomis P. : Votre profession ?
- * - M. Ndao : enseignant.
- * - Gomis P. : Vous êtes catholique ou musulman ?
- * - M. Ndao : Je suis musulman.
- * - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?
- * - M. Ndao : Wolof.
- * - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?
- * - M. Ndao : Supérieur.
- * - Gomis P. : Je vous remercie.
- * - M. Ndao : De rien.

Entretien no 3

* - Gomis P. : Bonjour.

* - M. Thiam : Bonjour.

* - Gomis P. : Comme je vous l'ai déjà expliqué, je prépare une thèse de sociologie sur la scolarisation des filles au Sénégal. Je reviens donc pour l'entretien que je vous avais demandé.

* - M. Thiam : Oui, je vous attendais.

* - Gomis P. : D'accord, on va donc commencer. ... Ma question est la suivante : en tant que parent et directeur d'une école primaire, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - M. Thiam : On dit souvent que les filles ne vont pas à l'école, mais dans ma zone tel n'est pas le cas; ici, il n'y a pas une grande différence entre les garçons et les filles. Par exemple, si on regarde le dernier recrutement au C.I. pour la rentrée prochaine, on se rend compte qu'on a le même nombre de filles que de garçons...

* - Gomis P. : Quand vous faites le recrutement, comment procédez-vous ? Est-ce qu'il y a par exemple des quotas par sexe ?

* - M. Thiam : Non, aucun quota n'est imposé. Nous recrutons nos élèves selon les places disponibles sans distinction de sexe. C'est vrai qu'il y a un

manque de places parfois, donc les parents doivent s'y prendre très tôt s'il veulent inscrire leurs enfants. Mais nous ne refusons pas un élève parce que c'est une fille. Non, si nous refusons un enfant qui remplit toutes les conditions pour entrer au C.I., il faut savoir que c'est parce que nous n'avons plus de places, et rien d'autre.

*** - Gomis P. : Comment voyez-vous l'avenir pour les filles scolarisées ?**

* - M. Thiam : L'avenir des filles c'est aussi celui de tous les enfants sénégalais. Les filles aspirent à la même chose que les garçons. Mais, parfois, c'est le manque de moyens des parents qui entraîne un découragement chez les filles et cela est valable aussi pour les garçons. Quand les moyens ne suivent pas, les enfants ne peuvent pas poursuivre leurs études. Et c'est ce manque de moyens qui pousse certaines mères à demander à leurs filles de se retirer de l'école et d'aller chercher du travail ou vendre au marché pour satisfaire leurs besoins, car les parents se sentent souvent incapables de satisfaire tous les besoins de leurs filles.

Il est beaucoup plus difficile de satisfaire les besoins d'une fille car , elle a besoin par exemple de mèches pour se tresser, elle est plus exigeante qu'un garçon pour son habillement, elle a besoin de plusieurs paires de chaussures, surtout quand elle devient adolescente, etc. En ce qui concerne les garçons, la situation est moins délicate car un garçon est moins difficile à entretenir qu'une fille.

Les parents, en retirant leur fille de l'école, pensent qu'elle saura mieux se débrouiller pour subvenir à ses propres besoins et donc libérer la famille de certaines charges. En plus, au Sénégal et surtout à Dakar, il est moins difficile pour une fille de trouver un petit boulot car il y a beaucoup d'emplois de "bonnes". Si l'Etat pouvait aider les familles pauvres, je crois que les filles auraient un bel avenir.

* - Gomis P. : Les filles scolarisées ont-elles un comportement différent de celui des autres filles dans leur famille ?

* - M .Thiam : Oui, c'est vrai qu'elles ne se comportent pas de la même manière que les filles non scolarisées. Elles ont un comportement différent. Cela s'explique par le fait que elles sont presque toujours en contact avec les médias : par exemple elles lisent les journaux et tout ce qu'elles lisent les transforme. Cela s'explique aussi par l'éducation qu'elles reçoivent actuellement. Car l'éducation occidentale qu'elles reçoivent est incompatible avec nos traditions et c'est ce qui entraîne le changement de comportement chez les filles scolarisées.

Par exemple, dans l'éducation qu'on inculque aujourd'hui aux enfants, on parle souvent et toujours des droits des enfants mais on ne leur dit pas aussi souvent leurs devoirs. Ce qui fait que les enfants revendiquent souvent leurs droits et par contre ils ne remplissent pas leurs devoirs. On

doit donc maintenir notre éducation traditionnelle...

La télévision change aussi les enfants. Les enfants copient tout ce qu'ils voient à la télévision même si c'est négatif, car ils ne savent pas faire la part des choses. Cette culture occidentale véhiculée par les médias est un danger pour la survie de notre culture africaine basée sur le respect de l'être humain et de la hiérarchie sociale. Aujourd'hui, les jeunes ne respectent plus rien de nos traditions.

* - Gomis P. : Vous disiez aussi que certaines filles quittent l'école par manque de moyens de la part de leurs parents ; n'y-a-t-il pas aussi le problème des travaux domestiques ?

* - M. Thiam : Oui, mais on ne fait pas travailler une fille à la maison pour l'empêcher de faire ses devoirs scolaires, mais c'est pour la préparer à sa future vie d'épouse et de femme responsable de foyer. Si une femme ne sait rien du foyer, c'est très mauvais pour son avenir et pour son futur rôle de mère de famille. Je suis pour que les filles, quelque soit leur niveau d'études, apprennent les travaux ménagers. Il y a aujourd'hui beaucoup de divorces dus au fait que les femmes actuelles sont souvent des femmes irresponsables qui ne remplissent plus leurs devoirs d'épouse.

* - Gomis P. : Pensez-vous que les filles sont bien soutenues par leurs parents dans leur scolarité ?

* - M. Thiam : Non, je pense qu'elles ne sont pas bien soutenues, mais ce manque de soutien est tout simplement dû à l'analphabétisme des parents qui ne peuvent pas suivre les travaux scolaires de leurs enfants. L'école aussi est trop exigeante et les parents ne peuvent plus satisfaire les besoins de leurs enfants faute de moyens.

* - Gomis P. : Vous avez quel âge ?

* - M. Thiam : J'ai 58 ans.

* - Gomis P. : Votre profession ?

* - M. Thiam : Actuellement, je suis directeur d'école.

* - Gomis P. : Vous êtes musulman ou catholique ?

* - M. Thiam : Je suis musulman.

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - M. Thiam : secondaire (Bac).

* - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?

* - M. Thiam : Je suis Wolof.

* - Gomis P. : Je vous remercie .

* - M. Thiam : Pas de quoi.

Entretien no 4

* - Gomis P. : En tant que enseignant comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - M. Bâ : Ici dans cette zone, on recrute beaucoup de filles ; mais au fure et à mesure que les filles avancent à l'école, leur effectif diminue car certaines abandonnent pour se marier.

Il y a aussi les travaux domestiques qui constituent un frein à la poursuite des études des filles. Dans cette zone, les hommes n'ont pas les moyens pour employer des bonnes qui vont aider leur femme dans les travaux ménagers ; donc ils sont parfois obligés de retirer leurs filles de l'école pour qu'elles aident leur mère à la maison. Donc, je pense que tout le problème se résume en un seul mot : la pauvreté. C'est la pauvreté qui est à l'origine de tous les maux.

Les filles travaillent trop à la maison et n'ont pas le temps d'apprendre leurs leçons ou de faire leurs devoirs ce qui entraîne souvent un découragement qui se termine par un échec aux examens et conduit donc les filles à l'abandon...

* - Gomis P. : Comment voyez-vous l'avenir pour les filles scolarisées ?

* - M. Bâ : L'avenir des filles est incertaine car elles ne vont pas loin dans les études parce que, comme je viens de vous le dire, la plupart des

parents n'ont pas les moyens pour couvrir les besoins de leurs filles et donc ils les retirent de l'école pour les envoyer travailler comme bonnes quelque part en ville pour qu'elles se prennent en charge elles-mêmes et pour qu'elles aident aussi la famille avec le petit salaire qu'elles vont gagner.

Mais les parents oublient souvent de penser à la façon dont leurs filles gagnent des revenus en ville, car c'est parfois en travaillant très dur ou même en se prostituant.

Je dirai que c'est aussi la faute à l'Etat qui ne trouve plus d'emplois aux gens qui sortent des écoles avec des diplômes. Cela décourage les parents qui ne veulent plus laisser les filles aller loin dans les études car quand ils voient des jeunes filles qui ont fait de longues études et qui sont restées sans emploi, ils ne sont pas motivés...

*** - Gomis P. : Cela expliquerait-il aussi le refus de certains parents d'envoyer leurs filles à l'école ?**

* - M. Bâ : Oui, cela peut s'expliquer par ce que je viens de vous dire, le manque d'emploi. Car si les filles scolarisées trouvaient de l'emploi, cela motiverait les parents.

Quand les parents envoient leur fille à l'école, ils espèrent qu'elle réussisse, qu'elle trouve un emploi et qu'elle apporte un soutien financier à la famille ; mais le plus souvent, au bout, il n'y a rien. Alors que s'ils

gardent leur fille à la maison, les résultats de son travail sont visibles tout de suite et c'est ce que veulent les parents car ils veulent des gains immédiats...

Il y a aussi la religion musulmane qui joue en défaveur des filles, mais si les parents avaient vu l'intérêt de l'école, leur comportement envers l'accès des filles à l'école aller changer même chez les musulmans...

* - Gomis P. : Vous dites que la religion musulmane est défavorable à la scolarisation des filles, pourquoi ?

* - M. Bâ : Mais regardez autour de cette école vous verrez beaucoup d'enfants qui ne vont pas à l'école et qui ont les pots en mains pour mendier : ce sont les talibés. Leurs parents les confient à un marabout qui en principe devrait s'occuper de leur éducation religieuse, mais qui, en général, les envoie mendier pour lui. Je ne suis pas contre l'éducation religieuse mais ce que je veux dire c'est que les marabouts profitent souvent pour exploiter ces enfants car on n'éduque pas un enfant en l'envoyant mendier dans la rue...

Et d'ailleurs, l'éducation religieuse que ces enfants reçoivent chez les marabouts est insuffisante dans le monde actuel car ils n'apprennent que le coran et on sait bien que l'apprentissage du coran ne peut pas conduire à un emploi. Donc, je pense que, même si on doit apprendre

le coran aux enfants musulmans, il est impérative qu'ils aillent à l'école.

Mais chez les musulmans en général, quand ils décident d'envoyer les enfants à l'école le plus souvent ce sont les garçons qu'ils envoient à l'école et les filles sont gardées à la maison parce que les parents ne voient pas l'intérêt d'envoyer une fille à l'école d'autant plus qu'elle constitue une aide importante à la maison...

* - Gomis P. : Y-a-t-il d'autres facteurs qui jouent au détriment des filles, par exemple le changement de comportement des filles scolarisées dans le foyer, le refus de la soumission, etc. ?

* - M. Bâ : Le conflit entre parents et enfants existe surtout dans les familles où les parents ne sont pas instruits, car ces derniers ont du mal à comprendre le comportement de leurs enfants scolarisés et surtout quand il s'agit d'une fille. Les familles cherchent souvent à protéger les filles de toute influence extérieure jugée négative, car pour les parents, les filles sont plus fragiles que les garçons et si elles basculent dans la mauvaise direction, elles auront du mal à trouver un mari...

* - Gomis P. : Ne pensez-vous pas que la meilleure protection c'est de soutenir ces filles afin qu'elles réussissent à l'école ?

* - M. Bâ : les parents soutiennent plus les garçons parce qu'ils pensent que la fille va se marier et que c'est le garçon qui les aidera plus tard. Mais je pense qu'ils réfléchissent mal car quand le garçon

aura lui aussi une femme et des enfants comme son père, il ne pourra plus aider ses parents alors que pour la fille, elle sera prise en charge par son mari et tout ce qu'elle aura, elle pourra donner une partie à ses parents. La fille peut donc aider ses parents comme le garçon, mais beaucoup ne comprennent pas ça.

* - Gomis P. : Vous avez quel âge ?

* - M. Bâ : J'ai 40 ans.

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - M. Bâ : Secondaire.

* - Gomis P. : vous êtes de quelle ethnie ?

* - M. Bâ : Je suis Peulh.

* - Gomis P. : Vous êtes musulman ?

* - M. Bâ : Oui, je suis musulman.

* - Gomis P. : Vous êtes donc enseignant.

* - M. Bâ : Oui.

* - Gomis P. : Je vous remercie.

* - M. Bâ : Merci à vous.

Entretien no 5.

*** - Gomis P. : En tant qu'enseignant, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?**

*** - M. Diawara :** Je pense qu'il n'y a pas de problème en ville. C'est surtout au niveau de la campagne en milieu rural où se pose le problème de la différenciation entre les garçons et les filles. D'abord, on constate que le déséquilibre entre les garçons et les filles commence surtout à partir du CM2 car l'examen d'entrée en sixième constitue un facteur qui aggrave ce déséquilibre. Mais en milieu rural, le déséquilibre entre les garçons et les filles est surtout accentué par le fait que certains parents refusent tout simplement d'envoyer leurs filles à l'école ; et même si les filles vont à l'école, elles dépassent rarement le cap des 4 ans...

L'échec des enfants à l'école s'explique aussi par le fait que les classes sont souvent surchargées et, dans cette situation, la communication ne passe pas bien entre les élèves et les enseignants car ces derniers ont souvent du mal à faire participer tout le monde aux cours...

*** - Gomis P. : Comment expliquez-vous le déséquilibre entre garçons et filles au niveau du CM2 ? Est-ce parce que les garçons réussissent mieux que les filles à l'examen d'entrée en sixième ?**

*** - M. Diawara :** Je ne sais pas si je dois dire que les garçons apprennent mieux et réussissent mieux que les

filles. Ce qui est sûr, c'est que, au niveau des effectifs, il y a un déséquilibre en faveur des garçons et ce déséquilibre s'accroît au fur et à mesure que les élèves avancent dans les études.

Mais il y a surtout les abandons qui peuvent expliquer ce déséquilibre en faveur des garçons car, sur 100 élèves qui abandonnent, il y a 75 filles. Les échecs sont dus aussi au fait que on pousse souvent les élèves de classe en classe sans aucun contrôle de niveau, ce qui fait que, arrivé au CM2, la plupart des élèves échouent à l'examen d'entrée en sixième et donc ils abandonnent. Et ceux qui abandonnent sont en majorité des filles car elles n'ont pas le courage de redoubler le CM2 et de reprendre une nouvelle année scolaire...

*** - Gomis P. : Comment voyez-vous donc l'avenir pour les jeunes filles scolarisées au Sénégal ?**

*** - M. Diawara :** Cela dépend de la volonté des pouvoirs publics. Il faut se débarrasser de l'idée que la femme n'est bonne que pour les travaux ou les emplois subalternes : secrétaire et autres... Il faut aussi sortir des discours politiques sur la scolarisation des filles : par exemple dire qu'on donnera un cadeau ou une récompense à tous ceux qui amèneront leurs filles à l'école, cela ne servira à rien, car ce n'est pas cela qui va motiver les parents et les pousser à envoyer leurs filles à l'école. Il faut surtout sensibiliser les femmes et faire comprendre aux mères qui envoient leurs filles par exemple vendre des cacahouètes dans les rues, que si leurs

filles vont à l'école, elles seront mieux placées pour les aider plus tard. C'est-à-dire amener ces mères à se rendre compte de la rentabilité de l'école. Je sais que ce n'est pas facile mais c'est la seule solution qui me paraît être la plus sérieuse.

Mais les discours politiques ne changeront rien tant que rien ne sera fait auprès des femmes qui vivent quotidiennement avec ces filles...

On utilise aussi souvent la religion pour régler le problème de la domination de l'homme sur la femme. Par exemple, chez les musulmans, on dit souvent qu'une femme qui n'est pas soumise à son mari n'ira pas au paradis car si l'homme n'est pas content de sa femme, cette dernière n'ira pas au paradis. Mais, je pense que tout ça c'est un faux problème. C'est un prétexte pour écarter les femmes de la prise de décisions et dire que les femmes doivent rester derrière les hommes. L'islam n'a jamais demandé aux femmes de ne pas s'instruire et de rester derrière leur mari.

*** - Gomis P. : Vous dites que l'islam n'interdit à personne de s'instruire; mais comment expliquez-vous l'attitude des musulmans qui n'envoient pas leurs filles à l'école ?**

*** - M. Diawara :** Je sais que certains ne sont pas favorables à la scolarisation des filles, mais les marabouts n'ont jamais demandé à qui que ce soit de ne pas scolariser sa fille. D'ailleurs, il est dit dans le coran qu'il faut aller chercher le savoir là

où il est même en Chine, et cela est valable pour tous les musulmans quelque soit le sexe... Mais si les gens laissent les marabouts décider si les filles doivent aller à l'école ou non, elles n'y iront jamais...

Pour que les filles aillent à l'école et y restent longtemps, je pense aussi qu'il faut introduire l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires pour éviter les grossesses précoces qui sont aussi souvent à l'origine des abandons chez les filles surtout au niveau du secondaire. Il faut donc sensibiliser ces filles sur les risques de grossesse et sur les précautions à prendre...

*** - Gomis P. : Les abandons chez les filles n'ont-ils pas aussi un rapport avec les travaux domestiques ?**

* - M. Diawara ; Oui, ... mais c'est la pauvreté qui explique tout cela, car les mamans ont des besoins ou des problèmes financiers qu'il faut régler tout de suite, et donc, pour cela; elles sont obligées d'utiliser leurs filles pour régler ces besoins immédiats. Ces mères préfèrent donc parfois envoyer leurs filles soit pour vendre des cacahouètes, des baignets, etc., soit pour aller travailler pour ramener un revenu sans savoir comment ces filles vont se débrouiller pour trouver ce revenu. Parfois les filles sont envoyées dans les grandes villes pour y travailler et quand elles ne trouvent pas du travail, elles risquent de se tourner vers la prostitution qui

devient leur dernier recours quand elles sont désespérées.

Les abandons des filles sont dus aussi au manque de soutien chez les parents : certains parents pensent qu'il est plus utile, plus rentable d'investir sur l'éducation des garçons que sur celle des filles qui sont appelées à se marier et à quitter le domicile parental et donc à quitter la famille pour aller vivre ailleurs. Ces parents pensent donc que, comme c'est le garçons qui reste dans la famille, il sera donc plus utile que la fille. Le garçon devient ainsi le support de la famille et tout est fait pour qu'il réussisse à l'école.

* - Gomis P. : Quel est votre âge ?

* - M. Diawara : J'ai 45 ans.

* - Gomis P. : Votre profession ?

* - M. Diawara : Professeur de mécanique.

* - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?

* - M. Diawara : Je suis Manding.

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - M. Diawara : Supérieur.

* - Gomis P. : Vous êtes de quelle religion ?

* - M. Diawara : Je suis musulman.

* - Gomis P. : Je vous remercie.

Entretien no 6

*** - Gomis P. : En tant que mère de famille, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?**

*** - Mme Ndiaye :** Il y a des filles qui se débrouillent bien à l'école. Certaines sont au collège, d'autres au lycée. Il y en a même certaines qui ont réussi à aller à l'université. Par exemple, moi j'ai une fille qui est à l'université. Donc vous voyez, les filles se débrouillent bien...

*** - Gomis P. : Donc vous pensez que les filles s'en sortent bien à l'école?**

*** - Mme Ndiaye :** Oui, je pense qu'elles s'en sortent bien parce que le fait d'accéder à l'université c'est déjà quelque chose de très important pour une fille ici au Sénégal. Beaucoup de filles n'atteignent pas ce niveau. Donc si une fille arrive à avoir son Bac et à accéder à l'université, cela veut dire qu'elle a été très courageuse et qu'elle a fourni beaucoup d'efforts pour en arriver là. Parce que, comme vous le savez, l'instruction des filles n'est pas très considérée ici au Sénégal. Donc pour qu'une fille parvienne à l'université il faut beaucoup de sacrifices de la part de sa famille...

*** - Gomis P. : Comment vous débrouillez vous, votre mari et vous, pour maintenir vos filles dans le système scolaire ?**

*** - Mme Ndiaye :** Mon mari est menuisier et moi je suis vendeuse au marché et nous faisons tout pour acheter

des habits et des fournitures scolaires à nos enfants qui vont à l'école. Nous n'avons pas assez de moyens mais nous arrivons à nous en sortir avec le peu que nous avons...

* - Gomis P. : Que pensez-vous de ceux qui disent que ce n'est pas important pour une fille de faire de longues études ?

* - Mme Ndiaye : Chacun à sa façon de voir les choses, mais pour moi, l'école est aujourd'hui le seul moyen pour les filles pour trouver un bon emploi stable et bien rémunéré. Je sais que ce n'est pas facile pour les filles de faire des études supérieures mais si elles ont la volonté et si elles sont bien soutenues, elles y arriveront si elles ne sont pas découragées par les conditions de vie et de travail très difficiles à l'université.

Etudier actuellement à l'université de Dakar ce n'est pas encourageant ; ma fille se plaint toujours des conditions déplorable dans lesquels les cours sont donnés à l'université de Dakar. D'abord, pour avoir une place pour suivre son cours, il faut qu'elle soit à la cité au plus tard à 6 heures 30 mn. Elle se lève donc ici à 5 heures du matin pour être à la cité à 6 h 30 ou à 7 heures, car après 7 heures toutes les places sont prises. Il y a des jours où elle reste derrière la fenêtre pour prendre ses cours faute de place.

Vous imaginez un étudiant debout pendant deux heures de temps pour prendre un cours, et surtout une fille ? Je pense que le gouvernement,

s'il veut aider les filles à aller loin dans les études, il doit d'abord améliorer les conditions de travail dans les écoles. Et pourquoi pas donner des bourses aux filles qui ont envie de poursuivre leurs études pour qu'elles puissent avoir des chambres à l'université.

Je sais que si ma fille était d'une autre famille, ses parents lui auraient déjà conseillé d'abandonner ses études. Parce que il n'y a pas de sécurité pour elle. Elle n'est pas en sécurité, elle n'est pas à l'abri d'une agression puisqu'elle se lève à 5 heures du matin au moment où tout le monde dort encore pour aller à l'école...

Si nous avions des moyens, nous allions lui prendre une chambre à la cité ; mais malheureusement, nous n'avons rien.

La plupart des filles ont abandonné leurs études à cause des conditions de travail désastreuses à l'université. Les filles qui ne supportent pas ces conditions sont obligées d'abandonner ou bien elles vont échouer à l'examen et elle vont quitter l'université...

*** - Gomis P. : Les travaux domestiques ne sont-ils pas un autre facteur d'échec pour les filles à l'école?**

* - **Mme Ndiaye** : Non, je ne pense pas. Les travaux domestiques n'empêchent pas aux filles d'apprendre leurs leçons. Par exemple, mes filles quand elles reviennent de l'école le soir à 18 heures, elles

préparent le dîner car moi je suis fatiguée parce que j'ai travaillé toute la journée. Mais après le dîner, elles apprennent leurs leçons jusqu'à 22 heures ou 22 h 30 mn.

Je trouve qu'il est très normal qu'une fille aide sa mère à faire les travaux ménagers car elle aussi sera un jour mère et pour cela elle doit savoir gérer son foyer. Une fille doit donc apprendre les travaux ménagers car c'est pour son bien, si non elle risque de ne pas avoir de mari, et même si elle se marie, elle ne s'entendra pas avec son mari si elle ne sais pas gérer son ménage...

Quand je ne suis pas là, une de mes filles va au marché et ensuite elle fait la cuisine.

Chaque matin, ma fille qui n'étudie plus m'aide à faire les travaux domestiques : balayer, remplir les canaris d'eau et ensuite, dans l'après-midi si les autres filles n'ont pas cours elles font ensemble la lessive.

Vous voyez, elles font presque tout à la maison et pourtant elles ne sont pas si mal à l'école. Même ma fille qui est à l'université est passée par là et pourtant cela ne l'a pas empêché d'aller loin dans ses études...

* - Gomis P. : N'y-a-t-il aucune différence de comportement entre vous et vos filles scolarisées ?

* - Mme Ndiaye : Si; il y a une différence entre mes filles et moi, mais je trouve ça normal parce que nous n'avons pas reçu la même éducation ... Moi je m'entends bien avec mes filles et c'est l'essentiel. Elles m'obéissent et font ce que je leurs demande. Peut-être que je suis plus chanceuses que les autres mères, mais je pense que tout dépend de l'éducation inculquée à la fille dès le bas âge.

Je sais qu'il y a des filles instruites qui se comprennent mal avec leurs parents parce qu'elles veulent tout changer à la maison, elles ne respectent plus l'ordre établi et elles refusent d'écouter leurs parents. Mais je crois que c'est une très mauvaise chose, car si les parents sont en colère, ce sont elles qui en souffriront...

* - Gomis P. : Combien d'enfants avez-vous ?

* - Mme Ndiaye : J'ai 10 enfants : 5 garçons et 5 filles.

* - Gomis P. : Est-ce que tous vont à l'école ?

* - Mme Ndiaye : Non, tous ont été à l'école sauf le plus petit qui n'a pas encore l'âge d'entrer à l'école, mais certains ont abandonné : trois garçons ont abandonné et ils travaillent actuellement avec leur père dans son atelier. Il y a aussi une fille

qui a abandonné cette année parce que elle n'avait pas la moyenne pour aller en classe supérieure...

* - Gomis P. : Et que fait cette fille qui a abandonné les études ? Que fait-elle actuellement ?

* - Mme Ndiaye : Elle m'aide à la maison. Elle m'aide dans les travaux domestiques...

* - Gomis P. : Quel âge avez-vous ?

* - Mme Ndiaye : moi, j'ai 45 ans.

* - Gomis P. : Quelle est votre profession ?

* - Mme Ndiaye : je suis femme au foyer;

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - Mme Ndiaye : Je n'ai jamais été à l'école, j'ai fait seulement l'école coranique quand j'étais petite.

* - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?

* - Mme Ndiaye : moi, je suis sérère.

* - Gomis P. : Etes-vous musulmane ou chrétienne ?

* - Mme Ndiaye : Je suis musulmane.

* - Gomis P. : Je vous remercie beaucoup.

* - Mme Ndiaye : Je vous en prie.

Entretien no 7

* - Gomis P. : Bonjour.

* - Mme Ndiaye : Bonjour.

* - Gomis P. : Comme prévu, je reviens pour l'entretien.

* - Mme Ndiaye : Oui, je sais, je vous attendais.

* - Gomis P. : D'accord, donc nous pouvons commencé ?

* - Mme Ndiaye : Oui.

* - Gomis P. : Ma question est la suivante : **en tant que mère de famille comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?**

* - Mme Ndiaye : Cela dépend de la ville où on est car je sais qu'au niveau de Dakar, sauf dans la banlieue, à Dakar les filles sont scolarisées au même taux que les garçons. Mais, je sais que dans les quartiers périphériques la fille est moins favorisée. Même si elle va à l'école par la suite elle abandonne. Dans la région de Dakar, le taux de scolarisation des garçons n'est pas très supérieur à celui des filles...

* - Gomis P. : **Pourquoi les filles abandonnent-elles plus tôt que les garçons ?**

* - Mme Ndiaye : Cela s'explique par le fait qu'une fille, dès l'âge de 10 ans est très chargée par les travaux domestiques : faire le ménage à la maison, faire la vaisselle, etc. Donc parfois elle est trop fatiguée et a donc la paresse d'apprendre ses leçons ou de faire ses devoirs. Elle va donc commencer à

accumuler de mauvais résultats à l'école et finalement elle va abandonner.

Elle va donc se retrouver avec un avenir incertain parce que elle n'est pas aller loin dans les études. Et elle aura du mal à trouver du travail. Par contre, les garçons qui sont moins chargés à la maison, ont largement le temps d'apprendre et ils vont réussir plus que les filles. Mais cela ne veut pas dire que les garçons sont plus intelligents...

Certaines filles sont très intelligentes mais elles échouent à cause de tout ce que je viens de vous dire. Et, après avoir échoué à l'école, elles se marient car leurs parents ne chercheront même pas à trouver une autre solution, car pour eux, une femme est faite pour se marier et avoir des enfants...

*** - Gomis P. : Pensez-vous donc que c'est la faute aux parents si ces filles ne vont pas loin à l'école ?**

*** - Mme Ndiaye :** Oui, c'est la faute aux parents, parce que par exemple si les parents étaient comme moi, là je suis sûre que ça ne se passerait pas comme ça.. Parce que pour moi, fille et garçon c'est la même chose. Chacun doit aspirer à son avenir. La fille comme le garçon doit réussir à l'école pour assurer son avenir...

* - Gomis P. : Les croyances religieuses ne jouent-elles pas aussi un rôle dans tout cela ?

* - Mme Ndiaye : Dans le cas des gens qui sont vraiment croyants, surtout chez les musulmans, là je pense que ça soit fille ou garçon, leurs enfants ne partent pas à l'école. Leurs enfants, que ça soit une fille ou un garçon, il va partir à l'école coranique ; le garçon va partir peut-être à l'école coranique loin, c'est ce qu'on appelle les "Daahras" et la fille peut-être va apprendre à l'école coranique du quartier. Mais si c'est des croyants vraiment , que ça soit fille ou garçon, les parents n'envoient pas les enfants à l'école française...

* - Gomis P. : Mais le refus d'envoyer les filles à l'école française ne s'explique-t-il pas par le fait que les parents ont peur qu'elles apprennent des choses contraires aux principes de l'islam ?

* - Mme Ndiaye : Je connais des gens qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, surtout quand ils habitent les régions. Là, Je sais que , c'est des parents qui tiennent à ce que la femme soit soumise vraiment. Ils n'essayent même pas , ils n'essayent même pas ; ça c'est connu dans les régions. Et en ce qui concerne la région du Cap-Vert, exactement, comme ils voient que il y a la fille du voisin qui est institutrice maintenant ou sage-femme ou secrétaire, bon, là, les parents tenteront, tenteront ... toujours de scolariser leurs filles ...

Certains parents qui habitent les autres régions tiennent à ce que la femme soit

vraiment soumise au foyer et qu'elle fasse tout ce que son mari lui demande de faire dans son foyer. Donc si les parents n'envoient pas leurs filles à l'école, c'est pour ça, c'est pour qu'elles soient soumises dans leurs futurs ménages. c'est un complexe d'envoyer les filles à l'école...

* - Gomis P. : Le fait que beaucoup de filles abandonnent très tôt l'école comme vous le disiez tout à l'heure n'est-il pas aussi un facteur qui décourage certains parents qui ne voient plus l'intérêt de l'école pour les jeunes filles ?

* - Mme Ndiaye : Non, ces gens sont des gens qui ne veulent pas envoyer leurs filles à l'école. Cela ne se fait pas dans les villes, c'est seulement dans les villages.

Si les filles échouent à l'école, c'est la faute aux parents, car s'ils pensent que pour la fille ce n'est pas important qu'elle fasse de longues études parce qu'elle sera prise en charge par son mari, donc cela décourage la fille parce qu'elle va se sentir moins soutenue dans ses études.

Les difficultés des filles à l'école sont dues en général au manque de soutien des parents. Parce que une fois à l'école, la fille va sentir qu'on ne l'aide pas, elle va se sentir abandonnée dans ses études.

Il y a aussi les grossesses précoces qui découragent les parents parce qu'ils pensent que les filles qui vont à l'école sont moins

protégées que celles qui restent à la maison. Et, parfois, dans les villages, la fille quitte son village chaque matin pour aller étudier dans un autre village et elle ne revient que le soir. Donc pendant toute la journée, elle est seule au milieu des garçons. Elle risque donc de devenir une proie facile pour les garçons. Elle peut donc facilement tomber enceinte si elle ne prend pas ses précautions.

Et vous savez que chez nous, l'éducation sexuelle n'est pas très acceptée à l'école. Ici, on n'apprend pas aux filles à se protéger des risques de grossesse, on ne les conseille même pas de prendre les pilules si elles veulent avoir des rapports sexuels, car tout cela est mal vu. Certains parents disent même que cela inciterait les filles à avoir des rapports sexuels. Parler de sexe est une chose interdite en classe. Il n'y a que quelques rares parents qui conseillent à leurs filles de prendre la pilule ... Et c'est vraiment dommage...

*** - Gomis P. : Etes-vous donc pour l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école ?**

*** - Mme Ndiaye :** Oui, mais quand vous parlez avec certains parents, ils vous disent qu'ils sont pour mais au fond d'eux ce n'est pas ce qu'ils pensent. Ils le disent comme ça. Mais moi qui ai dans le domaine de la santé depuis des années, je vois ce qui se passe.

Il y a aussi des parents qui disent que l'école française inculque aux filles certaines idées inacceptables dans notre société. Pour eux, les filles scolarisées ont un comportement bizarre, elles ne respectent pas les traditions et elles sont moins soumises, mais cela n'est qu'un prétexte pour refuser leur scolarisation...

*** - Gomis P. : Vous avez combien d'enfants ?**

*** - Mme Ndiaye ;** J'ai 5 enfants : 2 garçons et 3 filles.

*** - Gomis P. : Est-ce qu'ils étudient tous ?**

*** - Mme Ndiaye :** Non, il y a deux qui n'étudient plus : une fille qui est en France et un garçon. Pour le garçon, c'est moi qui ai fait une erreur car au lieu de l'envoyer dans une école privée bien équipée, je l'ai envoyé dans une école publique où on n'enseigne pas bien. Il y a aussi ma fille qui a 20 ans et qui est en France. Les autres je les ai mis dans des écoles où il y a un peu plus de sérieux. Ici au Sénégal, il faut que l'enfant soit très sérieux et assez intelligent pour réussir dans les écoles publiques...

*** - Gomis P. : Pouvez-vous m'expliquer ce qui a poussé votre fille qui est en France à quitter l'école ?**

*** - Mme Ndiaye :** Elle a quitté l'école parce qu'elle ne vivait pas avec moi ; elle était chez ses grands parents, chez mes parents. Donc elle ne vivait pas

avec moi, elle vivait avec ma mère, et pour ma mère aussi, bon, ... c'est elle qui faisait presque tous les travaux car ma mère elle vivait seule, mon père est décédé ; il n'y avait personne pour l'aider, personne pour être avec elle.

Un jour, elle m'a dit : "je veux que ta fille vienne chez moi pour me tenir compagnie et m'aider dans les travaux domestiques". Alors, j'ai accepté. J'ai voulu lui prendre une bonne mais pour elle une bonne ce n'est pas un membre de la famille. Pour cela, je lui ai donné ma fille ...

*** - Gomis P. : Donc vous pensez que son échec à l'école est dû à un manque d'encadrement ?**

*** - Mme Ndiaye :** Oui, à un manque d'encadrement, je pense. Elle a été scolarisée jusqu'au CM2, elle a eu son entrée en sixième et pour ma mère elle était, ... elle voulait qu'elle quitte l'école voilà ; qu'elle quitte l'école et qu'elle reste à la maison et qu'elle attend un mari.

Moi j'ai lutté pour qu'elle continue ses études, je l'ai fait entrer dans des écoles ... Heureusement qu'elle a ... par la suite , elle a compris beaucoup de choses, elle s'est mise à lire beaucoup et maintenant je sais que c'est une fille très cultivée. Elle est actuellement en France chez des parents qui m'ont demandé de l'amener bien qu'elle est dans une situation plus ou moins irrégulière ; bon, je pense que les choses vont se régler...

* - Gomis P. : Quel est votre niveau d'études ?

* - Mme Ndiaye : J'ai étudié jusqu'à la seconde, seconde lycée.

* - Gomis P. : Vous avez quel âge ?

* - Mme Ndiaye : J'ai 46 ans.

* - Gomis P. : Quelle est votre profession ?

* - Mme Ndiaye : Je suis infirmière d'Etat, mais je sais que j'ai rampé, car je sais que je n'ai pas une belle situation mais j'ai beaucoup étudié.

Lorsque j'ai perdu mon père, j'ai vécu chez des gens, chez mon oncle; J'ai fait mes études sans aide ni rien. Je suis allé jusqu'en troisième, j'ai eu mon Brevet et c'était en ce moment que je suis venue à Dakar pour faire la seconde au lycée De la Fosse et c'est en ce moment que j'ai rencontré beaucoup de problèmes : le problème de transport se posait et ma mère n'avait pas les moyens et chez mes oncles aussi pour eux, une fille, il ne faut pas compter sur ses études ... Ce n'est pas la peine de dépenser de l'argent, elle doit arrêter et chercher un mari, c'est tout ; mais moi j'avais opté que, tant que j'ai pas mon bulletin de salaire, je ne me marierai pas. Mes petites soeurs sont mariées avant moi. Mais là, moi, j'avais un objectif, alors je marchais des HLM jusqu'au lycée De la Fosse chaque jour matin et soir...

- * - Gomis P. : Vous êtes musulmane ou chrétienne?
- * - Mme Ndiaye ; Je suis musulmane.
- * - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?
- * - Mme Ndiaye : Je suis malinké.
- * - Gomis P. : Je vous remercie.

Entretien no 8

* - Gomis P. : En tant qu'enseignant, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

*-M. Camara : La scolarisation des filles au Sénégal, c'est une très grande problématique, parce que, il n'y a pas deux mois, elle a mobilisé toutes les autorités sénégalaises, parce que aujourd'hui, ils se sont rendu compte que, bien qu'étant plus nombreuses, les femmes, n'est-ce pas, ... on recrute qu'une petite minorité à l'école, que ça soit l'école élémentaire, le moyen et le secondaire. Est-ce que vous voyez ?

Tout ceci est lié à beaucoup de problèmes et à beaucoup de facteurs parmi lesquels on peut noter notre conception même de l'école ; puisque l'école telle que nous la connaissons aujourd'hui a été quelque chose d'imposé de l'extérieur et pour certains, jusqu'à présent, cette conception là est là puisque, si vous allez à l'école, conclusion, vous allez changer de comportements, vous allez perdre votre culture, vous allez perdre vos traditions ; est-ce que vous voyez ?

Bon, deuxième conception, il y a un lien entre aller à l'école et automatiquement avoir ..., accéder au marché du travail. Et depuis que ... depuis qu'il y a eu le problème du chômage, des diplômés chômeurs, certains parents sont

réticents même pour les garçons. Est-ce que vous voyez ?

Heuh ... troisième conception, c'est que les gens ont toujours, ... c'est que pour nous africains, et plus particulièrement sénégalais, la destination de la fille, la place de la fille c'est le foyer. On voit mal une fille accéder à des niveaux d'études supérieurs sans avoir de mari. Pour nous, quel que soit le degré d'intelligence d'une fille, quelles que soient ses capacités, le plus grand bonheur qu'on puisse lui faire, le plus grand service qu'on puisse lui rendre, c'est lui donner un mari.

Bon, voici des conceptions qui sont source de blocage aujourd'hui quant à la participation des filles à l'école, donc à l'utilisation des ... de l'action, c'est ça. Donc c'est une problématique, en conclusion disons que c'est une problématique, oui, c'est ça...

*** - Gomis P. : Donc, comment voyez-vous l'avenir pour les filles scolarisées ? Croyez-vous qu'elles peuvent réussir dans une situation aussi confuse ?**

*** - M. Camara :** Bon, ... moi à mon niveau, filles et garçons en matière de scolarisation, ... quand les filles acceptent un même niveau de connaissance que les garçons, en principe, ils doivent avoir les mêmes débouchés. Elles doivent avoir accès au marché du, de travail, de l'emploi tout comme les garçons. Est-ce

que vous voyez ? Donc, à ce niveau, il n'y a pas de différenciation. Est-ce que vous voyez ?

Maintenant, c'est comment faire pour mobiliser la majeure partie des filles pour continuer le cursus scolaire, c'est là la grande question. Mais quant à leurs perspectives d'avenir, bon, moi, je crois que, et les autorités l'ont compris, ... parce que les filles sont majoritaires ; est-ce que vous voyez ? Donc, en matière de ressources humaines, nous perdons beaucoup de ... beaucoup de donc un très grand pourcentage à ce niveau. Donc, maintenant, il faut les appeler à venir et à aider à construire peut-être la nation. Est-ce que vous voyez ?

Donc à ce niveau, les perspectives sont les mêmes, hein ! Bon, maintenant ce sont les blocages peut-être qu'il faut essayer de contourner pour , maintenant, faire participer les filles à la gestion de la nation.

*** - Gomis P. :** Vous parliez aussi de changement de comportement ; y-a-t-il une différence de comportement entre les filles scolarisées et les filles non scolarisées dans le foyer parental ? Les filles scolarisées sont - elles moins soumises ?

*** - M. Camara :** Oui, ce que disent certains parents, c'est vrai, il y en a , il y a des filles scolarisées qui peuvent changer de comportement ; mais le changement de comportement est avant tout, ... c'est un problème d'éducation puisque il y a des femmes qui travaillent, qui sont plus soumises que des femmes

qui ne travaillent pas ; puisque, aujourd'hui, ... dans le temps en Afrique, les femmes étaient soumises, hein ! Mais cette soumission là aujourd'hui, en réalité elle n'existe plus. Aujourd'hui, vous amenez, vous donnez tout à votre femme, mais de manière indirecte ou de manière contournée, elle a toujours, elle a toujours le monopole des décisions au niveau de la famille. Est-ce que vous voyez ?

Donc, moi, ce qu'on dit des femmes qui travaillent et qui ne sont pas soumises; on a vu des exemples où la femme travaille et elle est soumise et des exemples où la femme ne travaille pas mais elle n'est pas soumise. Donc là, n'est-ce pas, si vous voulez, c'est un faux procès qu'on fait aux femmes qui travaillent. Est-ce que vous voyez ? Parce que, ce n'est pas le degré d'instruction ou la responsabilité professionnelle qui va pousser une femme à ne pas être soumise. Ce n'est pas possible ; est-ce que vous voyez ? Là, c'est un problème d'éducation.

Il y a des sociétés en Afrique qui permettent, ... qui ne permettent même pas à la femme d'être soumise. Est-ce que vous voyez ? Par exemple chez les ... les, les ... à la société mauritanienne par exemple, maintenant le mari prépare même pour sa femme, mais c'est des femmes qui n'ont jamais été à l'école ! Et la femme là n'est pas soumise ! Je vois des sociétés où, par exemple dans la société mandingue, mais, la femme elle doit tout faire pour son mari, parce que dit-on, c'est le mari

qui détient les clés du paradis. Est-ce que vous voyez ? Donc, vous voyez là, on accuse à tort les femmes qui travaillent. Mais là, c'est un autre problème.

Maintenant, le fait d'avoir des ... une petite connaissance et d'être soumise ou de ne pas être soumise, là c'est, c'est l'orientation même de notre école ; parce que si nous enseignons les enfants, nous devons leur montrer ce qu'il faut conserver dans l'autre civilisation et ce qu'il faut rejeter. Est-ce que vous voyez ? Si nous voyons que le rejet de la part des filles peut constituer une source de blocage, on doit savoir comment résoudre cette équation là. Est-ce que vous voyez ?

Donc, ça aussi, c'est, c'est, ça vient même de la responsabilité de ... de ... des éducateurs en général. Nous devons savoir comment résoudre ce problème. Mais, moi je crois que la fille, la fille même si elle doit rester au foyer, elle doit avoir une certaine instruction, un certain niveau, parce que le sens commun veut qu'en Afrique on disent que la femme doit rester au foyer. Mais elle ne reste pas au foyer pour croiser les bras, même la cuisine c'est un art ; est-ce que vous voyez ?

Puisque ... aujourd'hui en diététique, les gens on vu que il ne faut pas manger n'importe quoi. Est-ce que vous voyez ? ça c'est une ... si vous voulez même, c'est une chimie ; est-ce que vous voyez ? Il faut un équilibre dans le domaine alimentaire ; donc la femme, une bonne ménagère doit savoir ça. Est-ce que vous voyez ? L'importance du lait maternel chez

l'enfant, hein, les conséquences même que ce ... le manque de lait maternel peut avoir d'ici 25 ans ou 30 ans chez le ... après l'âge adulte, la femme doit savoir ça. Est-ce que vous voyez ? Les premiers soins de santé primaire, une bonne ménagère doit pouvoir gérer tout ça. Est-ce que vous voyez ? La lutte contre le paludisme, ça commence par les moustiquaires imprégnées, etc., etc. C'est la femme qui doit prendre tout ça en charge dans la famille.

Donc, je dis que, même si la femme doit rester au foyer, l'école, elle doit passer par l'école pour qu'elle soit une bonne ménagère. Est-ce que tu vois ? Et quand elle est en état, elle doit prendre des vaccins ; elle doit savoir pourquoi. Est-ce que vous voyez ? Elle doit se protéger et protéger ses, son enfant, elle doit savoir pourquoi, n'est-ce pas ? Avec l'épidémie du SIDA, elle doit savoir comment se comporter. Elle doit savoir quels sont les dangers de cette maladie. Est-ce que vous voyez ?

Donc, je dis que aujourd'hui, pour qu'on se sauve, la femme doit, la fille doit passer par l'école. Elle doit passer par l'école. Maintenant, maintenant si on ne veut pas la maintenir seulement au foyer aussi, là aussi elle doit passer par l'école ; avoir les mêmes connaissances que les garçons et prétendre aux mêmes postes de responsabilité, pourquoi pas ? N'est-ce pas ? D'autant plus qu'elles sont plus nombreuses. Si non c'est une perte pour nous en ressources humaines ;

nous perdons beaucoup à ce niveau. Voilà c'est ça quoi....

* - Gomis P. : Et au niveau de l'école, y-a-t-il une différence entre les filles et les garçons en ce qui concerne l'assiduité au cours ? Et si oui, pourquoi ?

* - M. Camara : Oui, oui, bon, ici, il y a une situation spécifique aux milieux que moi j'ai fréquenté : d'abord, mon premier poste d'affectation c'est la Casamance et vous savez que la Casamance est vaste ; il y a vers chez mes parents là à Kolda le Fouladou et ici le milieu Manding, Diola, etc. Là-bas, c'est le milieu typiquement peulh.

Mais mon expérience du monde rural m'a prouvé que chez les filles, bon, je peux avoir deux types de comportements : d'abord sur le plan psychologique il y a des filles qui réussissent à s'échapper et qui suivent un cursus normal sans des redoublements multiples ; qui viennent donc à l'école, hein, avec l'âge réel, l'âge réel, puisque ici il y a l'âge réel et l'âge fictif : vous faites cinq fois le CM2, à chaque année, on diminue l'âge et vous avez 13 ans mais en fait vous avez 19, 18 ans. Donc votre âge réel c'est 19 ans mais votre âge fictif , votre âge ... c'est 13 ans. Cela, ... là ça pose des problèmes, puisque mentalement le gosse, il s'est développé ; est-ce que tu vois ? Sur le plan psychologique il se développe. Maintenant, vouloir gérer cette fille là comme ... une fille de 19 ans vouloir la gérer comme une fille de 13 ans , vous

voyez ce que cela peut amener comme problème, là voici le premier problème. Est-ce que vous voyez ?

Donc, ici, des fois vous avez les mêmes problèmes rencontrés dans le secondaire c'est-à-dire à partir de Première, Terminale : des filles qui viennent, qui débouchent chez leurs tuteurs, hein, des filles qui sont enceintes, qui regagnent leur village, qui laissent le bébé là-bas pour venir continuer leurs études. Est-ce que vous voyez toutes ces perturbations là ? Pour dire, les filles, la nuit, elles ferment leurs cahiers, elle s'en vont. Est-ce que vous voyez ? Donc, il n'y a pas un suivi des activités pédagogiques; est-ce que vous voyez ? Donc il y a tous ces problèmes là.

Et maintenant, il y a des filles qui suivent leur cursus normal et qui, arrivées au C.E.M., voient leurs seins pousser, se découvrent ; est-ce que tu vois ? Là elles ont des réactions psychologiques normales. Est-ce que vous voyez ? Donc, c'est à la société, à la famille de gérer ces réactions là. Est-ce que vous voyez ? Bon, évidemment, aussi, même des enseignants de gérer ces réactions là, de savoir que ça c'est des réactions passagères ; et c'est normal, quand on découvre son corps, on doit avoir certaines réactions. Est-ce que vous voyez ? Donc, là aussi, il y a des milieux où la fille va réagir et des milieux où la fille n'est pas comprise ; là aussi, ça peut créer des problèmes. La fille, des fois, elle est perturbée. Maintenant, il faut savoir gérer cette perturbation et savoir qu'elle est passagère. Si non, les, les, l'année

scolaire sera en dents de scie et elle risque de, ... à la fin de l'année, de gober d'une expulsion ou autre chose. C'est en ce moment qu'elle commence à aimer ; est-ce que vous voyez ? Et ça, sur le plan psychologique, ça joue.

Maintenant, au moment où, ... dans le temps c'était les études qui occupaient tout, maintenant il y a la place pour quelque chose. Est-ce que vous voyez ? Il y a , n'est-ce pas, ça, c'est à gérer et au sein de la famille d'abord et à l'école ensuite. Est-ce que vous voyez ? Donc voici les deux types que moi j'ai vu.

Maintenant le rôle que notre société donne à la fille, c'est là le plus grand problème : le rôle que la société donne à la fille ; parce que partout où vous allez, on vous dit que, on l'a dit au début de l'entretien, la fille, sa destination, c'est le foyer. Est-ce que vous voyez ? Donc, cette conception là, elle, elle se matérialise dans les faits, dans la vie quotidienne ; comment la fille n'a même pas de place pour les études. Quand elle vient à la maison, on lui donne des activités purement culinaires. Soit elle est dans la cuisine ou bien elle s'occupe de la vaisselle ou bien elle fait le linge. Donc, il n'y a pas de place pour les études, pour elle. Est-ce que vous voyez ?

Donc, après on dira que les filles ne font pas ceci, ne font pas cela, non ; et même, ce qui est dangereux, même dans les familles d'intellectuels, parce que ce sont les femmes qui

font cette distribution là. Même dans les familles d'intellectuels, vous voyez, n'est-ce pas, la femme vient, elle fait le découpage horaire et elle donne des fois une liste aux filles et elles sont obligées de s'exécuter et le père de famille est obligé de se taire si non il n'aura pas la paix ; est-ce que vous voyez ? Donc, là aussi, il faut une refonte des mentalités, il faut une refonte des mentalités pour que maintenant on sache que la fille, bon, c'est vrai, elle peut avoir sa place au foyer, hein, c'est bon, mais pour qu'elle ait sa place au foyer, une bonne place, il faut qu'elle soit instruite ; est-ce que vous voyez ?

Ensuite que, à part ça, elle peut compétir au même titre que les hommes. Il suffit qu'elle ait le même niveau de connaissances et d'ailleurs si aujourd'hui, si une fille a un même niveau de connaissances qu'un homme, mais normalement on doit la laisser partir. Parce que, pourquoi ? Parce que nous devons faire la promotion de la femme, n'est-ce pas ?

Donc, à ce niveau, il faut une refonte des mentalités dans les familles, dans les écoles et dans ces instances là. C'est ça, si non, bon, on ne va plus parler de ça, mais, parce que la vie sociale là, elle est essentiellement pratique. C'est ça. Elle est tout d'abord pratique. On aura beaucoup, beaucoup, ... on va écrire des rapports mais si dans la famille, on dit à la fille toujours va faire le linge, va faire ceci, c'est la pratique;

est-ce que vous voyez ? Donc on va toujours parler mais la fille va continuer comme d'habitude...

* - Gomis P. : Vous disiez tout à l'heure qu'il y a des filles qui sont enceintes au niveau des écoles secondaires ; est-ce que vous ne pensez pas que c'est par exemple par crainte de ces phénomènes que certains parents refusent d'envoyer leurs filles dans les villes où il y a des écoles secondaires puisque dans certains villages, il n'y a pas d'école secondaire?

* - M. Camara : Oui, mais vous savez, c'est vrai, il y a une partie de ça, mais ce n'est pas tout à fait la raison, parce que on s'est rendu compte que les filles, qu'elles soient à l'école ou pas, elles peuvent être enceintes même à la maison. Donc, que vous laissiez votre fille au village ou que vous l'amenez à l'école, il faut qu'on l'aide à gérer ce moment difficile là si non, elle va s'en faire.

Donc, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on rencontre ? On se rend compte que le taux de grossesse en ..., dans ce monde là est plus élevé même que dans les villes ; c'est ça. Donc, ça bon, c'est vrai, ça c'est une conception, c'est une conception que les parents ont partagé depuis longtemps. Mais, aujourd'hui, bon, on se rend compte que tel n'est pas la réalité. Bon, c'est vrai, quand la fille change, quand tu va à l'école, bon, tu es un peu libre puisque tu peux jouer sur ton emploi du temps, mais même aussi quand tu reste à la maison, hein. Une fille, quand elle veut faire ce qu'elle veut faire, on n'y peut rien, hein. Donc, à ce

niveau, bon, c'est une conception, bon, contre laquelle il faut se battre.

Ensuite, ... une fille qui va à l'école, hein, qui bénéficie d'un enseignement vraiment adéquat, c'est-à-dire adapté à sa situation de fille, je crois qu'elle va échapper mieux qu'une fille qui est restée à la maison à ce phénomène là. Pourquoi ? Parce que l'école aussi, doit prendre en charge ..., nous savons que nos filles se retrouvent souvent enceintes, mais on va les enseigner, il vaut mieux apprendre à se prendre en charge sur le plan de la sexualité ; ça ne doit plus être un tabou. Or, au village, c'est un tabou, on n'ose pas en parler. Est-ce que vous voyez ? Bon, nous ici, cette année, on a expérimenté : il y a la sage-femme qui vient chaque fois donner des cours de planing familial, etc., etc. Parce que, que vous en parlez ou que vous n'en parlez pas, elles, ce qui est sûr, elles appliquent. Donc, il faut lever le voile. Il ne faut pas que ça soit un tabou. Et là encore, comme le rôle de l'école dont je vous parlais justement, c'est là que ça doit intervenir.

Pendant les journées culturelles, on a fait une conférence sur ça, mais j'ai interpellé l'inspecteur, je lui ai dit que, dans le temps colonial, le blanc avait instauré une discipline qu'on appelait la puériculture. Dans cette discipline là, il y avait l'enseignement ménager : la cuisine, mais aussi il y avait l'éducation sexuelle. Maintenant, il faut faire revenir ça, parce que, dans les C.E.M. là, nous, nous avons des mamans et on ne

peut pas, ce n'est pas possible ... bon, il ne faut plus que ça soit un tabou entre le professeur de sciences naturelles et ses élèves ou bien entre le professeur d'économie familiale et ses élèves. Il faut que ça soit, que ça soit dit de manière claire et lucide pour que chacune puisse prendre ses précautions. C'est ça.

Donc je l'ai dit à l'inspecteur qu'il faut faire revenir la puériculture. Et il m'a dit que, ... d'ailleurs il n'a pas voulu en parler, mais que on a commencé à réexpérimenter ça. Au niveau de Ziguinchor, il y a trois écoles cibles, etc. Parce que l'école aussi doit prendre ses responsabilités. Ensuite, quand il y a des cas de filles, des cas de filles qui sont enceintes, etc., mais, d'accord, il faut essayer de voir comment les récupérer, si nous voulons vraiment, hein. Une fille qui fait ça une fois peut-être, il faut voir dans quelle mesure vous pouvez la récupérer. Si non, chaque année, c'est des centaines et des centaines de filles que nous avons comme ça. C'est ça.

Donc, à ce niveau, l'école, moi j'y vois tellement de choses, pas seulement l'instruction mais l'éducation. Parce que instruire c'est donner un ensemble de connaissances seulement, mais éduquer c'est sur le plan comportemental. Il faut que nous amenions nos élèves vraiment à avoir un comportement beaucoup plus souhaitable. C'est ça ma conception quoi... (sourir).

* - Gomis P. : Donc vous pensez que les grossesses sont le seul facteur qui est à l'origine des abandons chez les filles ?

* - M. Camara : Oui, il y a les grossesses, hein, il y a aussi les échecs, hein, mais les grossesses on ne va plus en revenir puisqu'on en a déjà parlé. Maintenant les échecs, là hein, on va en parler puisque, un élève qui ne travaille pas, on le renvoie. Mais si nous faisons l'évaluation, nous devons savoir comment il n'a pas travaillé. Parce que, en fait, au début, les filles, quand elles entrent en classe, elles ont les mêmes capacités sinon des fois elles sont plus douées ; mais on se rend compte que, plus elles avancent, plus leur effectif recule. Donc les garçons prennent leurs places. Donc, comme je vous l'ai dit, mais, il faut que, quand elle est à l'école, on la prend comme un garçon. C'est ça. Le nombre d'heures qu'on donne au garçon, qu'on lui donne ça. On la laisse un peu en liberté pour qu'elle étudie. n'est-ce pas ? On la laisse un peu en liberté pour qu'elle étudie.

Peut-être maintenant, comme je vous l'ai dit, l'école doit prendre le relais dans la formation de la ménagère pour discipliner les inquiétudes des familles. Parce que, aussi, même vous, si vous avez une femme qui ne, une soeur qui ne sait pas préparer, mais vous avez des inquiétudes quant à son avenir (sourire...) ; ça c'est vrai. Donc, l'école quand même doit jouer son rôle. Oui...

- * - Gomis P. : Quel est votre âge ?
- * - M. Camara : Moi, j'ai 35 ans.
- * - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?
- * - M. Camara : secondaire.
- * - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?
- * - M. Camara : Je suis peulh.
- * - Gomis P. : votre profession ?
- * - M. Camara : enseignant au C.E.M.
- * - Gomis P. : Vous êtes musulman ?
- * - M. Camara : Oui, je suis musulman.
- * - Gomis P. : Je vous remercie.
- * - M. Camara : OK, merci.

Entretien no 9

* - Gomis P. : En tant que parent d'élèves, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - M. Simon : Voilà, pour moi, la scolarisation des filles au Sénégal pose un problème parce que, en fonction des gens, des ethnies et des régions, alors il y a une différence de mentalité. Parce que certains se basent sur certaines croyances religieuses qui ne libèrent pas les filles pour aller à l'école. Surtout ceux qui sont dans les campagnes. Bon, ceux qui sont en ville, il y en a qui ont qui veulent ... qui scolarisent leurs enfants, c'est reconnu. Mais ils les scolarisent d'une façon qui n'est pas du tout ça, parce que l'enfant, vous devez l'éduquer à la base. Mais pour qu'il aille à l'école, il faut que vous le choyez, vous lui promettez ceci, vous lui promettez cela.

À l'âge de 13 ans, 14 ans, quand elle saura ce qu'elle veut, automatiquement elle te posera le problème de si tu ne donne pas ça je ne vais pas à l'école ; et c'est ce qui se passe. elle se révolte, tu ne peux pas la frapper, elle est plus forte que toi ou tu as honte d'avertir le quartier. Alors elle saute, elle ne va pas à l'école, elle s'en va chez le bookiniste, elle passe la journée là-bas, on lui prête quelques bookins, elle passe la journée là-bas jusqu'à 4 heures, elle vient, elle dit j'étais à l'école. Tu ne peux rien savoir. Le père s'est levé à 5 heures du matin pour aller au travail, toi la

maman le marché, le ménage et tout, tu n'as pas le temps d'aller à l'école pour savoir si elle y est ; jusqu'au jour où on t'envoie une note pour te dire un mois elle n'est pas venue à l'école. Cela, ça joue beaucoup ici au Sénégal.

*** - Gomis P. : Donc vous pensez que les filles scolarisées n'ont aucun avenir parce qu'elles ne veulent pas apprendre ?**

* - M. Simon : Leur avenir c'est un avenir qui sera sombre. Pourquoi? Parce que les gens n'éduquent plus leurs enfants comme avant. Autrefois, quand un enfant fait des bêtises, vous le frappez et quand il arrive chez lui, ses parents lui demande pourquoi il pleure et quand il dit que c'est tonton Gomis qui m'a frappé, ses parents le bastonne encore plus et ils ne vous demanderont jamais pourquoi vous avez frappé leur enfant parce qu'ils savent qu'il a dû faire quelque chose qui n'est pas normal et c'est pourquoi vous l'avez frappé, mais ce n'est pas pour le plaisir que vous l'avez frappé.

Aujourd'hui, tout ça n'existe plus, car on ne touche plus aux enfants parce qu'ils nous permettent d'avoir de l'argent, des prestations familiales. Maintenant, les gens ne donnent plus une bonne éducation à leurs enfants ; on dirait que s'ils les éduquent comme avant, ils vont mourir, mais moi je pense que c'est une erreur, car ce n'est pas l'éducation qui va tuer un enfant et donc qui va les faire perdre les prestations familiales.

D'ailleurs, à cause des 2250 francs de prestations familiales qui n'ont jamais eu d'augmentation depuis 20 ans, il y en a qui ont épousé 3 femmes, 4 femmes et qui ont 5 gosses, 10 gosses, 20 gosses. Et vous savez rien n'est cadeau actuellement. Si vous avez 10 ou 20 gosses, il faut payer leur inscription, il faut payer. Alors, arrivé à un certain âge, vous partez à la retraite, vous ne pouvez plus assurer la quittance. Vous n'avez pas les moyens surtout pour payer leur scolarité. Alors, automatiquement vous baissez les bras. Voilà, leur inscription est foutue...

Et il y a deux choses que moi je vois : je préfère carrément au départ une fille qui n'est pas instruite, qui va apprendre un métier, faire la teinturerie ou autre chose, qu'une fille qui va jusqu'au CM2 et qui abandonne l'école ; car elle n'est plus bête, elle est instruite, elle est plus intelligente que ses parents et donc elle peut toujours les tromper facilement et échapper à leur vigilance et donc à leur contrôle.

L'avenir des filles sera sombre parce que elles sont nombreuses, elles ne vont pas loin dans les études et il n'y a pas de débouchés. Alors, où aller ? C'est en France qu'elles vont avoir leur inscription ? c'est plein là-bas. Où elles vont l'avoir ? Nul part ici au Sénégal. Et qui va réussir?

Personne.

Le directeur de société a ses fils, ses neveux, ses cousins, ses cousines et tout.

Avant qu'il embauche ailleurs, ceux qui sont dans la maison avec lui, qu'il nourrit et tout, il les fait travailler dans son entreprise. Donc, il sera très difficile pour les jeunes actuels de trouver un emploi surtout les filles. Mais cela est dû en partie par le fait que les jeunes ne veulent plus faire de longues études et avoir un diplôme élevé...

* - **Gomis P.** : Le manque de débouchés pourrait-il expliquer le refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école et en particulier les filles ?

* - **M. Simon** : Ceux qui refusent d'envoyer leurs filles à l'école ne sont pas des citadins, ce ne sont pas des citadins. Si tu vois un citadin dont la fille ne va pas à l'école, c'est qu'il n'a pas de moyens. C'est qu'il n'a pas ... parce qu'il sait ce qu'il y a dans l'instruction. Il a vu par exemple des gens qui travaillent sous le soleil ou sous le poids des bagages et tout, et il voit là une secrétaire qui vient pomponner et en une semaine elle peut lui payer son mois ; et tout ça, à cause de l'instruction ; parce qu'elle est instruite, elle est mieux payée.

Parce que de tout temps, on a toujours payé l'intelligence et non la force. Bon, l'intelligence est mieux rémunérée sauf quelque part, quelques exceptions, c'est dans le sport ; là il y a la force qui joue. Mais, sinon dans le travail, en général, c'est l'instruction qui joue. C'est comme par exemple entre le cultivateur qui travaille sous le soleil et le petit commis de l'ONCAD ! Le premier

travail sous le chaud soleil et il risque tout, alors que ce dernier est au bureau et il gagne plus.

C'est pourquoi, les citadins, eux, ils savent l'intérêt qu'il y a dans l'instruction. Mais de l'autre côté alors, ils se disent que quand une fille est instruite, elle t'échappe, tu ne peux plus la contrôler, elle va se dévergondner, elle va faire ceci, elle va faire cela, etc., mais non ! Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai.

*** - Gomis P. :** Vous parliez aussi des croyances religieuses au début de l'entretien, pensez-vous que ces croyances sont aussi à l'origine de la non scolarisation des filles dans certaines régions ?

*** - M. Simon :** Oui, je vous dis, c'est vrai, mais ça c'est une erreur. C'est une erreur. La religion, par exemple on parle souvent de la religion musulmane, mais la religion musulmane n'a jamais interdit à un homme ou à une femme de s'instruire. Parce que si tu n'es pas instruit, tu ne peux pas suivre ta religion comme il faut ; parce que la personne qui va te l'apprendre te cachera certaines phases qu'il inculquera à ses propres enfants.

Ici, il y a des gaillards de 50 ans, 60 ans, qui ont fait 7,8,10 ans de carrière, mais si vous leur donnez de quoi lire, par exemple un extrait du coran, ils le lisent mais ils ne le traduiront pas car ils ne peuvent pas le traduire. Parce qu'il n'ont pas appris la traduction. Donc, ils ne peuvent pas le traduire, ils lisent tout

simplement comme ça , reuh, reuh, reuh, reuh, ... mais ils n'y comprennent rien du tout. Tandis que s'ils étaient instruits, ils sauraient traduire ce qu'ils lisent. si on faisait comme dans les écoles françaises, les gens pourraient traduire clairement ce qu'il y a dans les bookins, savoir ce qu'ils lisent et savoir comment le pratiquer. Si on n'est pas instruit, on pratique à l'aveuglette. C'est comme les talibés que vous rencontrez, vous les entendez chanter des versets de coran plus ou moins bien, mais ils les ont appris comme ça, à l'oreille. Alors, il y en a qui ont là le livre devant eux mais ils n'y comprennent rien du tout.

Donc, dans ce cas, vous risquez de trouver beaucoup de talibés qui n'envoient pas leurs filles à l'école laïque. Ils voient que leur marabout n'envoie pas ses filles à l'école laïque, alors, eux aussi ils n'y envoient pas leurs filles parce que en ce moment; ... sinon, il ne serait plus fidèle.

Mais, si à l'ouverture des classes on rencontrait les marabouts qui descendent de leurs voitures avec leurs filles et les font entrer à l'école, alors, mon vieux, avant trois mois, toutes les écoles seraient pleines de filles. Ils allaient même construire d'autres classes pour les enfants s'ils sont d'accord pour l'instruction des enfants.

Les jeunes mourides, Après-demain c'est le "magal" ; ils ont réuni 650 millions. Les

étudiants mourides, ils ont réuni 650 millions pour le "magal" de Touba. Voilà, vous voyez ? Alors ? Ils ont fait une réunion. Ils ont tout construit là-bas : épicerie et tout, rien ne manque à Touba. Il y a du tout; du tout, du tout. Mais dans toutes ces histoires là, vous n'y entendez pas les femmes ... Il y a des femmes médecins, des femmes avocates, des femmes politiciennes, etc., c'est ça. Voilà. Mais il n'y a pas de femme marabout...

* - Gomis P. : Vous disiez aussi que les filles instruites sont plus intelligentes et donc elles trompent facilement leurs parents ; pensez-vous qu'elles obéissent moins à leurs parents que les autres filles non instruites ?

* - M. Simon : Non, dans l'instruction, ... quand la personne est instruite, elle fait beaucoup plus attention à la personne d'autrui, parce que, si c'est pour les lois établies, cette personne connaît que la liberté de la personne s'arrête là où commence la liberté de l'autre. Mais pour celui qui n'est pas instruit, il te blesse, il te fait du mal, il prend l'eau sale il la verse là, tu lui parles, il dit excuse moi, je ne savais pas. A longueur de journées, il va dire, excuse moi, je ne savais pas. Il ouvre la radio jusqu'à 2 heures du matin, il empêche les gens de dormir et quand vous lui parlez, il dit : eh, moi, je suis chez moi, je suis chez moi. Et bien, ce n'est pas parce que tu es chez toi que tu vas faire n'importe quoi. Ah non ! Voilà, parce qu'il n'est pas instruit !

Mais la fille qui est instruite, elle sait quel est son devoir entre lui et son père, sa mère, ses frères et ses camarades. Jusqu'au jour de son mariage, elle sait le rang qu'elle doit donner à son mari. Son mari, s'il est instruit, il sait le rang qu'il doit donner aussi à sa femme, c'est-à-dire que ce n'est pas une esclave, c'est une personne humaine que Dieu a créé et donc vous devez vous entre-aider. Mais si tout cela n'existe pas, alors l'autre, le mec, c'est un âne.

C'est le cas pour ce qui se passe en Algérie. Ils l'ont bien classé en Algérie : un garçon est considéré comme un cheval, un boeuf, etc. La fille, elle n'a pas le droit de travailler. À partir de 6 heures, tu n'as pas le droit de l'envoyer, si tu l'envoies, on lui casse la gueule, elle va à la police, on lui dit que la femme n'a pas le droit de parler à la police, tu va chercher ton père, ton frère, et voilà ! Et ça, ce n'est pas écrit dans la religion. Aucune religion ne permet cette histoire là. C'est leur esprit à eux, parce que bornés qu'ils sont, c'est ça. C'est ça qu'ils font aux filles.

Donc, il est préférable d'avoir affaire à une personne instruite que d'avoir affaire à un nullard. Il dira "khaoumakön", c'est-à-dire, je ne savais pas. Mais, ... voilà, il ne le savait pas, hein ! ...

* - Gomis P. : Selon vous, y-a-t-il un rapport entre les travaux domestiques que font les filles et leurs difficultés à l'école ?

* - M. Simon : Oui, mais ça aussi, c'est, c'est à cause des prestations familiales qui ont fait que les gens procréent 15, 20, 25 enfants. Il y a des gens qui, quand ils descendent du travail, un de ses enfants vient vers lui et lui dit papa ! Il le carresse la tête et il lui dit : comment tu t'appelle ? Et l'enfant répond par exemple Khady si c'est une fille ou Ibrahima si c'est un garçon. Il lui dit qui est ta mère ? l'enfant dit : Khadidiatou et il dit : ah, c'est vrai, c'est vrai. Donc voilà un père qui ne connaît même pas tous ses enfants parce qu'ils sont tellement nombreux qu'il n'arrive plus à retenir leurs prénoms.

Alors les filles, elles sont obligées de travailler car, chacune doit aider sa mère à faire le ménage : elle descend de l'école, elle pose son sac, nettoie la maison, fait le manger, balaie, lave les assiettes et ensuite retourne à l'école. Le père, lui, il n'y peut rien, il ne peut rien y changer. Et vous savez que rien ne s'offre plus maintenant, et quand vous avez beaucoup d'enfants, vous ne pouvez pas les nourrir tous. Alors, l'enfant qui va à l'école et qui n'a pas mangé à sa faim, ça ne va pas, c'est ça. Il ne peut pas réussir, il ne peut pas, il ne peut pas réussir...

* - Gomis P. : Quel âge avez-vous ?

* - M. Simon : J'ai 66 ans.

* - Gomis P. : Combien d'enfants avez-vous ?

* - M. Simon : Une fille ; elle est en France, depuis que sa mère est décédée, je l'ai envoyé poursuivre ses études en France.

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - M. Simon : Niveau primaire.

* - Gomis P. : Niveau primaire ?

* - M. Simon : Oui, niveau primaire ; mais l'instruction d'antant n'est pas comme aujourd'hui, ce n'est pas pareille, parce que les enseignants avez l'amour du métier. C'était un honneur pour eux de présenter 50 élèves et que les 48 passent. C'est ça. Bon, les élèves aussi, c'était un honneur qu'on mette ton nom au tableau d'honneur. A la fermeture des classes, on te donne des primes, des livres de dessins, des livres de contes ; c'est ça qu'on nous donnait, mais c'était un plaisir. Tel a eu le prix d'honneur, le prix d'excellence, le prix de ceci, etc.

Mais, regardez aujourd'hui notre école, j'ai eu honte. Il y a deux ans, Lycée Limamou Laye, Pritanée Militaire, c'est eux qui rafflaient tous les prix. Souleymane Baal, rien ; cette année-ci, zéro. Moi, j'ai écouté à la télévision, à la radio ; cette année, rien, rien, aucun prix. C'est l'école Valdiodio N'diaye qui a rafflé tous les prix. D'ailleurs, regarde comment les élèves s'habillent maintenant, ils se moquent de leurs professeurs. Ils croient qu'en faisant cela ils font du mal à leurs professeurs. Le professeur aussi, il s'en fou. Si

vous étudiez ça va, si vous n'étudiez pas, ça ne l'empêche pas de toucher son solde à la fin du mois. Les élèves d'aujourd'hui, ils sont là à revendiquer ceci, à revendiquer cela. Ils font la grève ; voilà...

* - Gomis P. : Quelle est votre profession ?

* - M. Simon : Je suis gérant de salle de cinéma en retraite.

* - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?

* - M. Simon : Je suis sérère.

* - Gomis P. : Vous êtes chrétien ou musulman ?

* - M. Simon : Je suis musulman.

* - Gomis P. : Je vous remercie.

Entretien no 10.

* - Gomis P. : En tant que mère de famille, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - Mme Sambou : Cela dépend du milieu social dans lequel on vit. Chez les Manding par exemple, c'est la femme qui gère tout le foyer et pourtant ils ne scolarisent pas leurs filles, pas plus que les autres, car pour eux, la place de la fille est au foyer. Par exemple, quand la maman s'absente, c'est sa fille aînée qui prend en charge toute la maison, c'est elle qui gère le foyer pendant l'absence de sa mère. Si elle a des petites soeurs, elles se partagent les tâches ménagères. Si non, elle travaille seule à la maison ; car pour les garçons, les travaux domestiques ce n'est pas leurs domaine.

Donc, pour une mère, seules les filles peuvent l'aider. Donc, si elle a une grande fille, elle ne voudra pas la laisser aller à l'école parce qu'elle n'aura pas cette précieuse aide qui est indispensable pour elle. Elle se sentira aussi seule car ses garçons ne restent pas à la maison avec elle.

Donc, même si elle souhaite que sa fille aille à l'école quand elle est petite, à partir du moment où elle devient une adolescente capable de l'aider dans les travaux ménagers, elle n'aura qu'un souhait : celui de la voir quitter l'école pour travailler avec elle à la maison.

Ici, on met souvent en avant, la vie familiale ; et quand on a une fille, on pense d'abord et avant tout à sa future vie conjugale. Donc, on lui apprend tout ce qu'il faut pour être une bonne mère de famille ; car si on n'éduque pas sa fille correctement, elle ne se mariera pas ... Qui voudra une femme qui ne sait pas faire le ménage ? Ici, les gens reconnaissent l'importance de l'école, mais ils disent aussi que, à un certain moment, on est obligé d'apprendre à la fille les travaux domestiques : faire le ménage, faire la cuisine et d'autres choses aussi ...

Il y a aussi d'autres raisons qui privent la fille de la scolarisation ; par exemple, chez les diolas chrétiens ou chez les manjacques, certains parents utilisent les jeunes filles pour la vente du vin de palme. Elles transportent le vin de village en village pour le vendre. Chez les Peulh, les filles sont utilisées pour transporter le lait au marché du village ou de la ville, tandis que chez les Balantes les filles sont utilisées pour la vente de l'huile de palme, etc. Donc, vous voyez, cela dépend du milieu social comme je vous l'ai dit. Donc, il ne peut pas y avoir une solution commune à toutes les situations.

En milieu rural, le problème de la scolarisation se pose autant pour les filles que pour les garçons, mais c'est plus compliqué pour les filles à cause de leur statut social. Ici, on pense souvent qu'une fille n'a pas besoin d'aller loin dans

ses études et donc les parents n'y mettent pas tout ce qu'il faut pour la faire avancer à l'école.

Il y a aussi le fait que les parents et même parfois les jeunes, doutent de l'importance de l'instruction dans leur avenir. Et, vous savez que, pour aller à l'école, il faut vouloir de cette école, il faut trouver les raisons pour lesquels il faut aller à l'école. Mais ces jeunes et surtout les filles, manquent de motivation. Comment peuvent-elles être sérieuses à l'école si elles ne sont pas motivées ?

Les parents veulent que très tôt, leurs enfants puissent servir à quelque chose ; donc, dès que la fille à 5 ans, 6 ans, on dit : ah ! Voilà, là au moins il y a quelqu'un à la maison qui peut remplacer sa maman. Et quand les parents ne veulent pas qu'une fille continue ses études, ils refusent de lui acheter des habits pour la rentrée des classes. Le père lui dit, je ne peux plus t'acheter des habits et des fournitures pour l'école. Là, la fille est obligée d'arrêter ses études et d'aller chercher du travail pour subvenir à ses propres besoins. Voilà la situation dans laquelle se trouvent souvent les filles ici au village...

*** - Gomis P. : L'attitude des parents envers l'école est-elle la même chez les chrétiens comme chez les musulmans ?**

*** - Mme Sambou :** Non, c'est comme je l'ai dit tout à l'heure, cela varie d'un milieu à l'autre, mais en général, chez les musulmans, c'est l'école coranique.

Ils ne veulent pas envoyer les filles à l'école, mais ça, c'est une force morale pour eux, parce qu'ils disent qu'il faut s'acquitter de certains devoirs vis-à-vis de Dieu, donc il faut envoyer la fille aussi bien que le garçon à l'école coranique. Mais au fond, pour eux, il s'agit de ne pas faillir à leur devoir : celui de donner à tout enfant musulman une éducation religieuse ; parce qu'ils voudraient que la fille là soit une très bonne croyante alors que eux même, ils ne le sont même pas ! ...

* - Gomis P. : Vous parliez de devoirs, est-ce que ce n'est pas aussi un devoir pour les parents d'inscrire leurs filles à l'école française laïque ?

* - Mme Sambou : Non, ce n'est pas la même chose. L'école coranique et l'école française, ce n'est pas la même chose. Quand on va à l'école française, on a un esprit plus ouvert, plus critique et les parents constatent tout de suite le changement de comportement. Ils disent donc qu'à l'école française, on enseigne n'importe quoi, il vaut mieux envoyer ses filles à l'école coranique, car là-bas, on apprend aux filles à se soumettre aux décisions des parents. La fille qui va à l'école des "toubabs" comprend des choses que certains parents ne comprennent même pas. Alors, ils décident de garder leurs filles à l'école coranique ou alors à la maison.

C'est donc ce changement de comportement chez les filles qui vont à l'école française qu'ils ne comprennent pas. Cela brise la confiance qu'ils avaient vis-à-vis de l'école. La plupart des parents ne sont pas instruits, donc ils

ne comprennent pas l'éducation que reçoivent leurs enfants à l'école des "toubabs. Ils craignent que les enfants ne respectent plus les traditions...

*** - Gomis P. : Pensez-vous que les difficultés que rencontrent certains enfants à l'école, et surtout les filles, sont liées à cette incompréhension de la part des parents ?**

* - Mme Sambou : ça c'est sûr, ça c'est sûr. Les filles, le plus souvent, vont à l'école en portant la maison, donc leur maison, la maison familiale dans la tête. Tout ce qui s'est passé hier, avant-hier et aujourd'hui, eh bien, la fille l'a dans la tête quand elle va à l'école, surtout quand elle est dans une famille qui n'est pas aisée ou alors une famille autre que la sienne. Elles sont souvent très contrariées dans leurs famille ou la famille d'accueil.

Alors, la fille va donc à l'école, peut-être qu'hier on lui a fait des reproches à la maison, ou ce matin on lui a demandé de faire la vaisselle avant d'aller à l'école, ou encore qu'hier c'était la même chose, on lui a demandé de faire la cuisine, etc. Et ça, ça reste dans la tête de la fille qui emporte tout ça à l'école. Parce que, on a beau dire, en Afrique, très peu de maisons ont des "bonnes" à tout faire. Donc qui fait ces travaux ? Le plus souvent c'est la fille.

Donc, quand elle quitte la maison, elle a déjà ces problèmes dans la tête. Et,

en plus, à la campagne, les filles, comme les garçons, quittent souvent leur village pour aller poursuivre leurs études dans un autre village où il y a une école secondaire. Donc, c'est encore plus difficile, surtout pour les filles quand elles ne sont pas dans leur propre famille. Elles sont chargées de toutes sortes de travail à la maison...

* - Gomis P. : Dans ce cas, est-ce que tous les parents acceptent de laisser leurs filles aller poursuivre leurs études dans un autre village ?

* - Mme Sambou : De toute façon, même s'ils sont pour, ce n'est pas d'une façon assez convaincante. C'est-à-dire que, ils acceptent théoriquement. Mais quand on regarde leurs comportements, on voit clairement qu'au fond d'eux, ils ne sont pas contents. Ils ne le disent pas, mais ils se comportent de façon à décourager les filles. Dans tout les cas, ils préfèrent garder la fille chez eux pour la raison que j'ai évoqué tout à l'heure.

Quand une fille veut, soit aller en ville ou soit aller dans un autre village étudier, la famille est toujours réticente. En tout cas, si ce n'est pas pour la garder à la maison, ce sera peut-être pour les besoins de la famille ou alors par crainte que, une fois là-bas, elle tombe enceinte. Ils disent souvent que les filles, une fois éloignées de leur famille, ne sont plus surveillées, elles font n'importe quoi et l'ambiance de la ville peut les entraîner loin et les conduire à faire des choses inacceptables aux yeux de la société. Donc il y a

autant de petites raisons qui amènent certains parents à garder leurs filles auprès d'eux...

Mais il y a aussi une chose que je voulais vous dire : certaines filles quittent l'école de leur propre gré pour aller travailler comme bonnes, parce que, quand elles voient leurs copines du villages qui reviennent de Dakar avec de jolies tresses, de beaux habits et un peu d'argent, alors que elles, elles n'ont pas tout cela, elles sont tentées par l'aventure et elles abandonnent aussi l'école pour aller chercher du travail à Dakar. Cela, c'est un phénomène assez répandu ici, dans les villages.

Pendant l'hivernage, la majorité des filles casamançaises qui travaillent à Dakar, reviennent dans leur village pour les travaux des champs et des rizières. Et quand elles reviennent, elles sont complètement changées, elles parlent wolof couramment, elles s'habillent comme des riches et en plus, elles ramènent un peu d'argent à leurs parents.

Donc, les autres filles qui poursuivent leurs études et qui ne sont pas allées à Dakar, vont essayer aussi de suivre la même voie. Et les parents, même s'ils sont souvent un peu réticents à l'idée de laisser leurs filles partir, quand ils voient ce que rapportent les autres filles à leurs parents, ils acceptent finalement de laisser leurs filles tenter l'aventure et donc ils vont accepter qu'elles quittent l'école pour aller chercher du

travail. Voilà, c'est ça. C'est ce qui se passe ici au village...

* - Gomis P. : Quel âge avez-vous ?

* - Mme Sambou : 36 ans.

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - Mme Sambou : Je me suis arrêtée au CM2.

* - Gomis P. : Quelle est votre profession ?

* - Mme Sambou : femme au foyer.

* - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?

* - Mme Sambou : Je suis diola.

* - Gomis P. : Vous êtes chrétienne ou musulmane ?

* - Mme Sambou : Je suis chrétienne.

* - Gomis P. : Je vous remercie.

* - Mme Sambou : Oui, d'accord.

Entretien no 11

* - Gomis P. : En tant que parent d'élèves, comment voyez-vous la scolarisation des filles au Sénégal ?

* - M. Danfa : Bon, on peut étudier en tout cas ce problème là en deux temps. Vous voyez, au temps, les filles restaient à la maison. C'est un fait, en tout cas, socio-économique. Seuls les hommes, en tout cas dans la tradition africaine, avaient la chance d'étudier. N'est-ce pas ? Donc, les femmes restaient à la maison pour faire le ménage. Mais vous avez vu qu'avec l'évolution des mentalités, et surtout que les gens ont compris que sur le plan de l'instruction, l'homme et la femme sont égaux. Donc, l'homme peut réussir comme la femme peut réussir. Donc, on ne doit pas, en tout cas, faire cette ségrégation.

Avec le développement, l'éveil intellectuel, on a vu pourquoi les filles des catégories nanties, d'une certaine façon, réussissaient ; ces filles réussissaient au même niveau que les garçons, alors que chez les pauvres, il n'y a que les garçons qui réussissaient. Cela veut dire qu'il y avait une ségrégation chez les pauvres. Donc, on a sensibilisé tous les pauvres par le dialogue et puis par l'éveil. Les familles ont compris qu'il faut laisser les femmes, en tout cas les filles, aller à l'école, parce qu'elles ont les mêmes chances que les garçons de réussir.

Donc, le fait d'avoir ... de ne pas envoyer les filles à l'école, c'est une ségrégation qui ne s'explique pas. C'est un fait culturel, un fait socio-culturel qu'il faut enrayer.

Maintenant, nous avons constaté qu'avec le programme du gouvernement actuel, on a tendance à renverser la situation. D'ailleurs, on a créé des centres d'animation, ce qui fait que on a favorisé l'inscription des filles à l'école. Ce qui fait que l'année dernière, on a enregistré une forte proportion des filles? Ceci est rendu possible grâce à la publicité. Nous avons vu aussi des femmes qui ont des postes de haut niveau sur le plan politique, donc cela a mobilisé les parents qui ne sont pas allés à l'école car ce sont ces parents qui refusaient souvent d'envoyer leurs filles à l'école.

Donc, lorsqu'ils ont vu que ces femmes rendaient de grands services à leurs parents, maintenant, eux aussi, ils ont le courage de laisser leurs filles aller à l'école. Donc, en brousse comme dans la ville, il y a un changement de mentalité. Ce qui fait que la fille, comme le garçon, est scolarisée.

Donc le fait de faire une discrimination ça ne s'explique pas comme ça, c'est un fait socio-culturel qu'il faut combattre. On voit que les femmes, actuellement sont capables d'occuper les mêmes postes de responsabilité que les hommes. Même les fonctions les plus réservées, en tout cas, réservées aux hommes entre guillemets; elles occupent

ces fonctions là. Parce que c'est un défi qu'elles veulent relever. Au temps, il n'y avait pas de femmes ministres parce que tout ça c'était réservé aux hommes. On disait que ça c'est réservé aux hommes...

* - Gomis P. : Comment voyez-vous l'avenir pour les filles scolarisées ? Pensez-vous qu'elles réussiront à trouver un emploi dans un marché aussi saturé ?

* - M. Danfa : Bon, comme je disais tout à l'heure, les mentalités ont changé. Donc les filles également, elles se sont également dit qu'il ne faut pas occuper seulement ces fonctions qui sont à la maison. Elles pourront les occuper en tant que épouse mais elles vont aussi occuper d'autres fonctions administratives, en tout cas, des fonctions rémunérées, soit, en tout cas, dans la fonction publique ou bien créer des sociétés dès qu'elles le peuvent. C'est-à-dire, ... les femmes elles ne veulent plus rester seulement à la maison. Elles veulent non seulement remplir leur rôle d'épouse, mais également occuper d'autres fonctions. Vous avez vu ?

Parce que le fait de ... de ... d'avoir quand même un mari, je ne dis pas que c'est un problème, mais en quelque sorte, c'est une sorte de soumission. Elle doit avoir une fonction qui lui permet d'avoir un revenu et d'être indépendante. Qu'elle puisse elle-même avoir son propre revenu, ça aide l'homme, parce que dans un ménage où il y a deux ... deux salaires, c'est bon, en tout cas, pour la

famille, mais c'est également mieux pour la femme parce qu'elle ne sera pas dominée.

Mais si c'est le mari qui a de l'argent, c'est-à-dire que en quelque sorte, il a un poids, c'est lui qui travaille et nourrit la famille, donc, la femme qui n'a rien est obligée d'être soumise. Mais, si par exemple, elle a un salaire, elle a vraiment ce qu'elle veut, elle ne sera plus dans cette position de soumission...

* - Gomis P. : Sur ce plan de la soumission, pensez-vous que les femmes instruites sont moins soumises que les autres ? Ou bien pensez-vous que seul un salaire peut permettre à une femme de ne pas être soumise?

* - M. Danfa ; Je crois que dans le foyer, nous avons vu nos parents, ce sont des illettrés, mais tout est question de compréhension entre l'homme et la femme dès le début. Il y a des cas comme ça. Pourtant il y a des ménages heureux où la femme gagne mieux que l'homme. C'est une question de compréhension. Vous avez vu ? Tout est à la base. Si dès le départ les rapports sont faussés, ils le seront tout au long du mariage. Je crois que c'est une question de compréhension.

La femme peut faire le ménage comme elle peut aussi travailler. L'homme doit comprendre cela. Parce que des fois, ça peut être le fait de l'homme ou le fait de la femme. Parce que des fois, l'homme voit à travers l'occupation de la femme comme une sorte de contrepoids. Non ! Mais si, ...

prenons par exemple le cas où la femme travail et l'homme ne travail pas, vous avez vu ; l'homme a déjà un problème pour dire que, normalement c'est moi qui aurais dû avoir. Mais, non ! Je veux dire que c'est ... c'est des cas qu'on peut déceler en tout cas. Soit la femme travaille seul dans le ménage, et en même temps, elle s'occupe correctement du travail qui lui incombe à la maison, et elle s'occupe financièrement de la famille. En ce moment, il se peut que la femme, finalement, hausse le ton sur l'homme.

Mais je te dis que tout ça c'est une question de compréhension. Il y a des femmes qui ne travaillent pas, n'est-ce pas, et qui dominant leur mari, et ça vous l'avez vu ! Donc, je vous ai dit que c'est une question de compréhension et de limite de responsabilité. Dans un ménage, on se dit toujours qu'on est deux, on ne le dit pas mais c'est ce qui se passe. La femme et l'homme se complètent ; il n'y a pas une question de domination. Vous voyez que quand l'homme veut faire quelque chose, si l'homme et la femme travaillent, l'homme a besoin tout de suite de la femme et ils se complètent.

Parce que l'homme peut avoir une vision alors que la femme a une autre vision meilleure peut-être. Donc, là, ils se complètent. On peut savoir que sa solution est la meilleure, en demandant conseil à quelqu'un d'autre ; ça, ça complète l'homme. Vous avez vu ? Quand les gens disent que le fait de rencontrer quelqu'un d'une autre civilisation permet de se compléter soi-même,

c'est ça. Donc, rencontrer une femme, c'est comme rencontrer une autre civilisation, n'est-ce pas ? Donc il y a là une question de complémentarité...

*** - Gomis P. : Mais comment expliquez-vous l'attitude des parents qui refusent d'envoyer les filles à l'école ?**

* - M. Danfa : J'ai dit que ça, c'est un fait socio-culturel qui datait des, en tout cas, des années passées. Parce que pourquoi ? Parce que je vous ai dit, au temps, vous savez dans la famille, quand vous avez un garçon, on est heureux, on dit qu'il remplacera son père. Dans la tradition, c'est le garçon qui remplace son père. C'est pour perpétuer la tradition ; n'est-ce pas ? Je dis que ça c'est du passé, parce que le problème c'est pas ... c'est un problème économique. C'est un problème économique qui se pose en ce moment . Est-ce que l'homme est le seul à tenir la famille ? Non ! La femme également a les possibilités de tenir la famille.

Donc, on ne voit pas pourquoi on laisse l'homme seulement partir à l'école et la femme rester à la maison pour faire le ménage. Je vous ai dit que le travail de ménage et l'occupation d'une fonction administrative ou quelconque est compatible. Donc, pourquoi on refuse à la femme cette possibilité?

L'école lui réserve cette possibilité. Etant donné qu'on nous dit que on est né avec les mêmes droits et des droits égaux, je ne vois pas pourquoi on va, en tout cas, faire cette discrimination. Les gens qui le faisaient c'est en général des ... des gens des milieux ruraux où le travail est fait par la femme,

c'est-à-dire la ménagère, la maman. Et vous voyez que les femmes dans les villages profonds, en tout cas, sont débordées par leur travail.

Donc, il y a une division du travail, division qui fait que, la femme, la mère, ne peut pas laisser, en tout cas, sa fille aller à l'école, parce qu'elle sera écrasée par le poids du travail. On sait que l'homme s'occupe des affaires de la maison mais, vous voyez que, ce sont les femmes qui préparent la culture, le verger, ce sont les femmes, même la pêche ; vous avez vu ? En Casamance, vous avez vu, la pêche, ce sont les femmes. Moi, j'ai été ... moi, je suis de Ziguinchor, je suis allé à Bignona, je me suis rendu à Ziguinchor, j'ai été jusqu'à Oussouye, donc, j'ai vu comment les choses se passent des fois.

Mais vous avez vu que , petit à petit, avec l'éducation, l'éveil des gens, la situation commence à se ... à s'éclaircir. On voit que les femmes là sont députés, les femmes là sont ministres, les femmes là sont de grands commerçants, donc il y a une envie pour toute famille, d'avoir, en tout cas, en son sein, une femme comme ça. Donc, on dit : on va tenter.

Vous avez vu que, dans certaines familles, quand on reçoit une lettre, la lettre est une confidence entre celui qui l'a envoyé et celui qui l'a reçu, on est donc obligé d'appeler quelqu'un d'une autre famille qui va déceler le secret. Mais si

c'est votre fille qui vous lit la lettre, ça reste entre vous, le secret reste entre vous.

Donc, vous avez vu que, non seulement le fait est économique mais il y a également l'importance des relations, en tout cas, dans la famille. Vous avez vu que le fait d'aller à l'école, ne serait-ce que pour cela, est important...

* - Gomis P. : Et en ce qui concerne les travaux ménagers que les filles scolarisées font à la maison, est-ce que cela ne pose aucun problème par rapport à leurs études ?

* - M. Danfa : Non, ça, je crois que je vous ai dit que les deux choses là peuvent aller ensemble. Vous avez vu ? Les filles vont à l'école mais il y a, en tout cas, des jours de repos. Dès le bas âge, une fille commence à apprendre le travail : elle va à l'école les jours d'ouverture, mais les jours de Mercredi, de Samedi ou bien le Dimanche, elle travaille à la maison, petit à petit. Mais, on ne peut pas, on ne peut pas en tout cas, faire quelque chose lorsqu'on a un âge avancé. On commence à apprendre au bas âge et ça, ça, ça devient une habitude.

Mais, je vous ai dit que, moi j'ai connu des femmes intellectuelles qui travaillent dans les hautes sphères, mais qui sont pressées à midi, après leur travail, de préparer le repas et de ... de ... de mettre ça à la disposition de la famille. Ce n'est pas la "bonne" qui met le repas en place ; c'est la "bonne" peut-être qui prépare parce que la femme va travailler, mais elle ne touche même

pas à la répartition de ce repas. C'est la femme qui vient à midi et qui répartit tout. Peut-être qu'il y a des choses qui se passent autrement, ça peut arriver, mais je dis que ça arrive, mais il ne faut pas voir sur l'éducation des filles un côté négatif.

Moi, en tout cas, de mon point de vu, ça a été positif. Tout est question de départ, de dialogue entre l'homme et la femme. Tout est question d'apprentissage. Mais il n'est pas dit que la femme qui restera toujours à la maison et qui n'ira pas à l'école, sera une bonne ménagère. En tout cas, ce n'est pas mathématiquement vrai...

* - Gomis P. : Ce que je voudrais dire c'est, est-ce que les travaux domestiques que font les filles ne perturbent pas leur scolarité ? C'est-à-dire est-ce que ces travaux ne les empêchent pas de faire leurs travaux scolaires ?

* - M. Danfa : Oui, ça peut arriver, mais, vous avez vu que, on allège son travail, on allège le travail parce que on ne peut pas l'appuyer en lui donnant tout le travail de la maison et encore son travail scolaire. Vous avez vu ? On lui donne tout juste ce qu'elle peut faire en attendant parce qu'on ne peut pas lui donner le plus gros du travail comme on le fait par exemple dans les sociétés ... au village...

Par exemple, elle fait le linge, elle prépare le repas, elle va au marché. Non ! Si par exemple la maman va au marché ou bien la fille va au marché, la maman prépare. Peut-être elle fait le petit travail, en tout cas, en aidant la maman parce

qu'il y a ses devoirs scolaires également à faire. Vous avez vu ? On lui donne tout ce qu'elle peut, en tout cas, on lui apprend tout ce qui lui peut être utile dans sa future vie de mère de famille. Mais on ne peut pas lui donner tout le travail, parce que le gros du travail c'est la maman, c'est elle vraiment qui est responsable de la maison...

Et s'il y a aussi plusieurs filles, on répartit le travail entre les filles : celle-là aujourd'hui c'est son tour de faire le marché, celle-ci va faire le nettoyage, l'autre va faire le reste, etc. Donc, on prend un jour, un Samedi ou un Dimanche pour faire le linge. Donc, ça ne peut pas prendre tout le temps. Il faut également laisser un temps de loisir aux filles...

*** - Gomis P. : Pensez-vous que les filles sont bien soutenues par leurs parents dans leur scolarité ?**

*** - M. Danfa :** Oui, s'il y a un manque de soutien, c'est parce qu'il y avait des réticences au départ. Mais je disais qu'on arrivera à vaincre ces réticences quand on verra que les filles, avec la nouvelle méthode, en tout cas, avec de nouvelles idées, réussissent actuellement, parce que, en toute chose, il y a des réticences au début, mais après ça passe. Quand on voit que la chose là ça porte bonheur et ça nous permet de sortir de notre situation difficile, on sera de plus en plus amené à l'encourager.

Donc, c'est pourquoi, il faut que les filles, en tout cas, relèvent le défi. Parce que c'est une situation où nous sommes en banc d'essai. Une fois que la situation va s'améliorer, vous verrez, nous allons vaincre les réticences. Les autres également, qui étaient là en position d'attente, on va pouvoir voir comment leur état va se traduire. Si on voit que ça s'améliore, c'est-à-dire que les filles commencent à écrire des lettres, à écrire un texte et même à causer avec leur famille sur l'importance de ce qu'elles ont appris à l'école, etc., nous saurons alors qu'il y a des progrès. Les réticences ça vient de l'incompréhension, mais quand on arrive à comprendre ça passe.

L'éducation est un éveil culturel. On change de comportement parce qu'on sait maintenant que telle chose va éviter par exemple les maladies dont on parle, par exemple le choléra. On a des filles également à qui on a appris que le choléra c'est une maladie vraiment des mains sales. Vous avez vu ? Cette éducation scolaire va enrichir la fille qui la reçoit et qui va être future mère de famille.

Donc, cela va se traduire par une amélioration des conditions de vie dans le ménage. Donc, le fait de scolariser une fille, ça a un impact beaucoup plus important d'ailleurs qu'un garçon. Entendons par là, en terme d'éducation, en tout cas, sanitaire, parce que ce sont les femmes qui gèrent la maison. Vous avez vu ? C'est la femme qui gère la maison. C'est l'homme qui apporte mais c'est la femme

qui administre la maison. Donc, en administrant la maison, elle impose également ces conditions d'éducation sanitaire à la "bonne", aux enfants, à tout, ... à toutes les personnes qui sont à la maison.

Donc, c'est une bonne chose. Il ne faut pas s'arrêter seulement au volet éducation tout court, mais il y a aussi le volet sanitaire qu'il faut inculquer à la femme. Cela peut aider les agents du développement sanitaire, les agents du service d'hygiène à propager ces idées dans les familles. Ce qui est une très bonne chose, parce qu'il y aura une sorte d'onde de récupération de ses informations dans les familles. Vous avez vu ? Là où par exemple ces agents ne peuvent pas aller, la femme qui a appris tout ça à l'école, aura en tout cas, une structure d'appui pour vulgariser toutes ces informations.

Donc, moi, pour dire, je crois que c'est très utile d'apprendre aux femmes l'éducation sanitaire, car non seulement on évite des risques à la nation, mais aussi, on donne la chance à la femme, en tant que complément de l'homme, pour satisfaire sa famille...

* - Gomis P. : Vous avez combien d'enfants ? combien de garçons et combien de filles ?

* - M. Danfa : J'ai 4 enfants : 2 garçons et 2 filles, tous à l'école.

* - Gomis P. : Vous avez quel niveau d'études ?

* - M. Danfa : Bon, moi, j'ai l'équivalent d'un DEA.

- * - Gomis P. : Quelle est votre profession ?
- * - M. Danfa : Je fait la formation, la formation dans la banque.
- * - Gomis P. : Vous avez quel âge ?
- * - M. Danfa : J'ai 45 ans.
- * - Gomis P. : votre religion ?
- * - M. Danfa : Je suis musulman.
- * - Gomis P. : Vous êtes de quelle ethnie ?
- * - M. Danfa : Je suis Manding, Socé.
- * - Gomis P. : Merci, je vous remercie beaucoup.
- * - M. Danfa : Je vous en prie.